

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

2
Commissaire G. Goussier

07/16

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1901-1902



ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCCESSEUR)

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1903

PRECIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE ROUEN

Pendant l'année 1901-1902.

ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le Précis de ses travaux.

PRÉCIS ANALYTIQUE

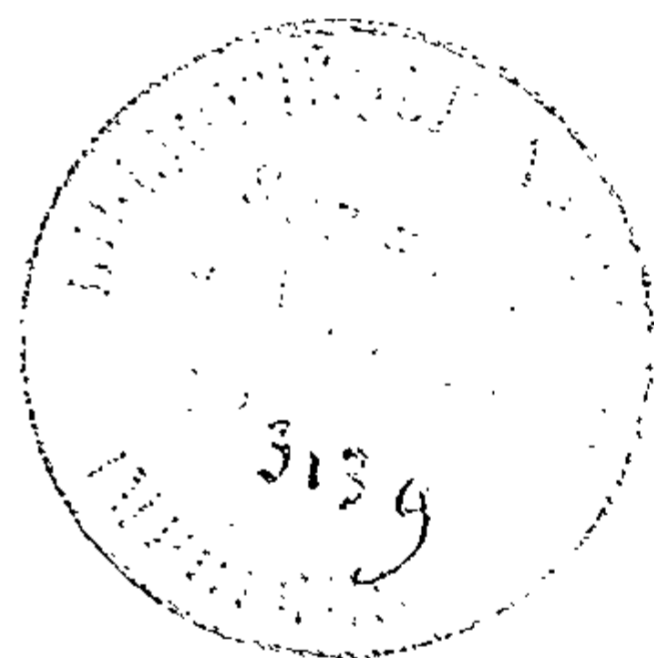
DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1901-1902



ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCCESSEUR)

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1903

Per 80

12391

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

TENUE LE 11 DÉCEMBRE 1902, DANS LA GRANDE SALLE DE L'HOTEL-DE-VILLE

Présidence de M. A. SARRAZIN, président.

L'Académie a tenu sa séance publique le jeudi 11 décembre, à huit heures et demie du soir, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

M. le capitaine Reboul, représentant M. le Général commandant le 3^e corps d'armée; M. Goll, conseiller de Préfecture, représentant M. le Préfet; M. Houzard, adjoint au Maire de Rouen, et plusieurs notabilités, membres du clergé, de l'armée et des diverses administrations publiques, avaient pris place sur l'estrade.

Mgr l'Archevêque de Rouen, M. le Général de division, M. le Premier Président, M. le Procureur géné-

ral, M. le Général de brigade, M. l'Intendant militaire, M. le Conservateur des Eaux et Forêts s'étaient excusés par lettres, auprès de M. le Président, de ne pouvoir assister à la séance.

MM. Gabriel Gravier et Henri de la Bunodière, membres correspondants, s'étaient joints à l'Académie.

M. le Président a ouvert la séance et a donné la parole à M. Georges Ruel, architecte, nouvellement élu, pour son discours de réception. Le récipiendaire, dans une description imagée, a évoqué un de ces logis d'antan qui abritaient nos aïeux dans les rues étroites de notre vieille cité; il a reconstitué, avec ses dispositions extérieures et intérieures, la maison de bois du xv^e siècle, illustrant son plan idéal d'une note tour à tour poétique, touchante ou épique, soit en dessinant la vaste cheminée symbolique, foyer des ancêtres, soit en gravissant l'oriol, l'œil du logis ouvert sur la cité et sur les collines souvent couronnées par l'envahisseur.

Dans son discours en réponse, M. le Président a salué en M. Ruel le digne successeur de nos illustres architectes normands, et l'a félicité de ses travaux importants de reconstitution des œuvres du passé. Suivant le nouvel académicien dans sa méditation sur l'antique demeure de nos pères, il en a recherché les traces dans

les plans-miniature et les enluminures des manuscrits, passant en revue les documents les plus célèbres se rattachant à notre histoire locale, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque où la calligraphie succomba d'une mort glorieuse dans sa lutte contre la typographie.

De nombreuses marques de sympathie et des applaudissements ont accueilli ces deux discours dont on trouvera le texte à la suite de ce procès-verbal.

M. le docteur Coutan a donné lecture de ses rapports sur les différents prix de vertu décernés cette année par l'Académie, savoir : 1° le prix de la Reinty, à M. Jean-Baptiste Quesnel, patron de barque à Saint-Valery ; 2° le prix Dumanoir, à M. Pierre Lenormand, ancien capitaine de marine marchande, à la Maille-
raye, et 3° les deux prix Octave Rouland, à M^{lle} Marie Streiff, couturière, à Déville, et à M^{lle} Eugénie Billaux, ménagère, à Villequier.

Tous les lauréats étaient présents et sont venus recevoir leurs prix au milieu des plus chaleureux bravos.

La séance a été levée à dix heures.

LA MAISON QUE L'ON AIMAIT

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. GEORGES RUEL

MESSIEURS,

En m'appelant à partager vos savants travaux, il me semble que vous avez voulu, surtout, honorer le modeste serviteur d'un art qui prodigua pour notre ville ses plus précieux trésors.

Il me paraît aussi que vous avez témoigné de votre sympathie pour ceux qui aiment le sol où ils vivent, et qui cherchent, parfois, à évoquer du bois et des pierres, la vieille âme effarouchée par l'esprit moderne.

L'Art, le Passé ! Je leur dois beaucoup, mais je ne dois qu'à d'indulgentes et précieuses amitiés, l'honneur immérité de m'asseoir parmi vous.

Ce serait, Messieurs, ingratitude de ma part, si j'oubliais, aujourd'hui, que ces amitiés sont nées, le plus souvent, d'un commun amour pour tout ce qui crée le parfum de poésie de notre vieille ville. Aussi, permettez-moi de vous entretenir de choses du passé, de ce passé captivant et charmeur. Je voudrais, ce soir, lui rendre un peu de ce qu'il m'a donné.

Certes, les merveilles de Saint-Ouen, de Notre-Dame

et de Saint-Maclou, l'opulente splendeur du Palais-de-Justice, les séduisantes délicatesses de l'Hôtel du Bourgtheroulde, m'attirent avec force ; mais les vieux logis de bois que nous léguèrent le xv^e siècle et le xvi^e siècle naissant, parlent plus doucement à mon âme, et c'est d'eux que je veux vous parler. C'est tout leur charme, toute leur grâce que je voudrais exprimer aujourd'hui, parce que je les aime, parce que je voudrais les faire aimer.

Je les aime pour leur aspect naïf et rude. Je les aime parce qu'ils sont une émanation directe de l'âme. Je les aime parce qu'ils sont à l'Art ce qu'une chanson populaire, simple et forte dans son expression, est à l'œuvre délicate d'un poète épris des sonorités savantes et des recherches subtiles de la pensée.

*
* *

Parcourez, au hasard de nos vieux quartiers, la rue de l'Épicerie, la rue de la Tuile, la rue Saint-Romain, la rue du Bac ; vous les retrouverez, nos vieilles demeures, mutilées, déformées par des changements successifs, mais gardant toujours leur personnalité et, aussi, un peu du charme exquis que fixe un souvenir.

Toutes elles ont un air de famille, la communauté d'habitudes conduisant à des solutions analogues. Nos pères, en effet, ignoraient les mensonges d'art. Le pittoresque, pour eux, n'avait point d'autre source que la diversité des besoins, et la beauté naissait naturellement de l'expression clairement traduite d'une nécessité ; expression parfois brutale et quelque peu barbare

dans sa forme, mais qui séduit, malgré tout, parce qu'elle est sincère.

De ces réflexions, il ne faudrait pas conclure cependant à une fatigante uniformité. Les roses se ressemblent, elles ont toutes le même parfum, mais chaque espèce a son caractère : chacun de nos vieux logis a le sien. En essayer la recherche et l'analyse m'entraînerait à abuser de votre indulgente attention ; mais, si je parvenais à vous décrire, point trop imparfaitement, une de ces antiques demeures, ma tâche, Messieurs, serait, je crois, remplie.

*
* *

Si vous le voulez bien, nous sommes dans une rue idéale — non classée — dans la rue..... des Trois-Etoiles.

Oh ! ce n'est pas ce que nous appelons aujourd'hui une belle rue.

Étroite, sinueuse, sans trottoirs, avec son unique ruisseau au milieu de la chaussée, elle fait le désespoir de nos aligneurs et de nos hygiénistes, mais elle est amusante par l'imprévu de ses perspectives.

Ses maisons, malgré la presque identité de leurs éléments, ont des colorations différentes, des aspects variés, parce qu'elles se montrent sous des angles divers. Elles se cachent et s'ombrent les unes les autres, ou, tout à coup, sortent brusquement du rang. Elles s'abaissent, couronnées d'un lamier, ou s'élancent coiffées d'une ogive. Leur saine fantaisie s'égaie des fleurs qui s'épanouissent aux fenêtres et oppose un charme

de grâce intime et familière aux tristesses des hautes murailles, aux savantes beautés de l'église qui sur elles projette son ombre.

Pour parfaire l'amusement des yeux, au temps jadis se balançaient au-dessus des boutiques, les enseignes multicolores.

Il n'en reste plus qu'une. Elle indique la maison devant laquelle nous allons nous arrêter.

*
* *

Ce fut le logis d'un artisan, d'un de ces maîtres de nos corporations rouennaises, qui avaient pignon sur rue.

Taillepied, qui écrivait à la fin du xvi^e siècle, nous dit dans son *Recueil des antiquitez et singularitez de la ville de Rouen*, que les rues de notre ville étaient alors « fournies d'assez belles maisons, embellies de belles huisserie et menuiserie, tant aux portes, fenestres, lucarnes et clostures des ouvroirs et boutiques que des maisons mesmes, lesquelles pour la plus grande partie sont de bois estoffez, de plastres ou de briques. »

Cette description peut s'appliquer en particulier au logis que nous examinons, mais les bois de celui-ci sont entièrement « estoffez » de plâtre — hourdés en plâtras et plâtre, dirions-nous aujourd'hui, — suivant l'usage le plus répandu à Rouen au xv^e siècle. Nous n'avons, en effet, rencontré aucune maison appartenant à cette époque, dont les remplissages soient exécutés en brique.

La façade en pan de bois, discrètement ornée, se compose d'un rez-de-chaussée et de deux étages. Le

comble, formant pignon vers la rue, comprend un gâble avec grenier.

Sur un soubassement en pierre, orné d'une large moulure d'un profil peu accentué, s'élève la charpente. C'est une œuvre d'un tracé simple, sans tendances vers l'effet décoratif dans la disposition des remplissages ; avant tout, on y sent que le constructeur se préoccupa des nécessités de la résistance. Il fut en cela bien différent des charpentiers du XVIII^e siècle qui s'attachèrent trop souvent dans la recherche de combinaisons peut-être curieuses, mais étrangères à la logique de la structure générale.

Le pan de bois du premier étage, en encorbellement, repose sur une sablière soutenue par les abouts des poutres maîtresses. Et les poutres maîtresses portent sur les poteaux du rez-de-chaussée épanouis, à leur extrémité supérieure, en longues et robustes consoles, en *picharts*, selon l'expression normande. Ces picharts sont ornés de statuettes taillées en plein bois et qui ajoutent à leur résistance. Au-dessous de cette sablière s'en trouve une seconde, séparée de la première par une entretoise. Ces trois pièces sont jointives ; leurs moulurations forment l'ensemble d'un profil énergique, aux ombres puissantes, qui couronne heureusement le rez-de-chaussée.

Le deuxième étage offre, par rapport à l'étage qui lui est inférieur, les mêmes dispositions.

Le gâble du comble porte sur des semelles soutenues par quatre picharts réunis, deux à deux, par de petites arcatures fleuries. Sa robuste charpente s'avance en

une sorte d'auvent, pour abriter la maison. Il prend des allures de protecteur et s'appuie lourdement sur l'ogive en tiers-point.

Les encorbellements successifs des étages et du comble forment une saillie totale de près d'un mètre cinquante centimètres, sur le nu du rez-de chaussée.

Admirez cette disposition, Messieurs; nos ancêtres, en bons Normands, prévoyants et malins... , mais charitables, avaient ainsi trouvé le moyen de protéger leurs maisons des intempéries, d'empiéter sur le domaine commun, et d'offrir aux bourgeois flâneurs la possibilité de sortir dans les rues de Rouen... .. sans parapluie.

Après avoir étudié la façade au point de vue du principe de sa structure, il nous reste à en examiner les détails.

Le rez-de-chaussée comprend une grande baie non close et une porte qui s'ouvre sur une allée donnant accès à l'*ouvroir* et à une petite cour intérieure. Les étages d'habitation sont garnis de fenestrages qui occupent la presque totalité de l'espace laissé libre par les pièces maîtresses. Au contraire, dans le pignon percé de deux petites fenêtres géminées les remplissages dominant, formant ainsi opposition.

Quand les grands reliefs eurent été obtenus, le maître appela le *feuillagier* et le *tailleur d'image*. L'un enrichit les moulures et les pinacles; l'autre sculpta les figures protectrices du logis.

Voyez-les! Ils nous regardent les bons saints légendaires, les bons saints aimés du peuple.

Voici saint Michel, terrassant le démon symbole du péché.

Voilà saint Romain, qui chasse les mauvais esprits. Voilà sainte Anne, patronne de la maison. Voilà saint Nicolas, qui préserve nos demeures de la foudre.

Enfin, sous le dais le plus délicatement sculpté :

La Vierge.

Pour la douce figure, l'artiste prodigua toutes les ressources de son talent. Pour elle, le ciseau devint plus caressant, le bois se fit plus souple. Et la Vierge sourit à ceux qui voulurent la faire aimer.

Près d'elle, encore, on plaça dévotieusement la lanterne votive « *et dedans icelle, chandelle allumée* ». Le soir, elle brillait dans la rue sombre, comme une étoile d'espérance.

A droite de la façade, la porte d'entrée s'ouvre large et basse. Large, elle semble dire : « Venez nombreux, l'hospitalité vous est offerte ». Basse, elle force à courber la tête, à s'incliner au seuil sacré du logis.

Ses jambages trapus, sont reliés par une anse de panier, dont les grosses moulures d'encadrement s'appuyent sur deux angelots tenant chacun un écu armoyé : Sur le potelet de l'imposte, ces moulures s'épanouissent en une ogive décorée de crossettes et d'un fleuron. Près de cette porte, dans le couloir d'accès à la rue, une petite ouverture, un *guichet*, permet de reconnaître, sans quitter l'ouvrage, les gens qui entrent.

Pénétrons maintenant dans l'antique demeure dont nous venons d'analyser la façade.

*
* *

Quand la ville de Rouen était enserrée dans les limites de ses remparts, elle ne pouvait se développer qu'en mesurant parcimonieusement aux bourgeois l'air et l'espace.

Sa population augmentant, les logis se greffèrent bientôt sur les logis et des logettes poussèrent comme des verrues, aux flancs des églises.

Se comprimant sur les rues étroites, les maisons s'étendirent alors en profondeur. C'est ce qui arriva pour la maison que j'évoque à vos yeux.

En effet, l'emplacement qu'elle occupe présente la forme d'un rectangle très allongé.

Le corps de logis principal est sur la rue, une tourelle, accolée à la façade postérieure, contient l'escalier desservant les étages. Au fond du terrain, et en arrière d'une petite cour, se détache un bâtiment annexe, relié cependant à la tourelle par deux étages de loges ouvertes.

Le bâtiment principal est spécialement affecté à l'ouvroir et à l'habitation du maître. Sa grande profondeur a conduit à disposer sa toiture en pignon vers la rue. La tourelle se termine par un *oriol* auquel on accède par un escalier spécial.

Le bâtiment annexe renferme la chambre des apprentis, et les autres dépendances consacrées à la profession du maître; comme il s'étend surtout en façade, le pan de bois sur la cour est gouttereau.

Petite est cette cour. Dans un angle s'accote à la

muraille, le puits avec sa margelle à trois pans moulurés et sa potence en fer. Les ravenelles qui le parent de leurs fleurettes jaunes, semblent se plaire auprès de lui. C'est le coin amusant dans cette courette un peu sombre.

*
* *

La maison est déserte, les années ont succédé aux années sans troubler son sommeil. L'atelier vide est silencieux ; les grands meubles sculptés n'ornent plus les salles ; nos voix sonnent contre les murailles nues.

*
* *

Une seule pièce au rez-de-chaussée, l'Ouvroir, l'ouvroir d'autrefois, fermé sur la cour par de petites fenêtres à châssis garnies de papier huilé, éclairé sur la rue par une large baie sans vitrail protecteur. Cette disposition peut paraître étrange ; elle s'explique quand on se rappelle les règlements de maîtrise, exigeant que certains artisans travaillent sous les regards incessamment inquisiteurs du public. C'était un usage ordinaire de la vie d'autrefois, et de nombreux documents nous en fournissent la preuve, notamment le précieux manuscrit du *Livre des Fontaines*, de Jacques Lelieur, conservé aux archives municipales.

Au-dessus de la baie dont nous venons de parler, règne une galerie de petites ouvertures carrées, défendues par des barreaux de fer ; et cet arrangement permet de recevoir un peu de jour à l'intérieur quand sont fermés les auvents.

Tout au fond de l'ouvroir, contre la muraille dont la

construction s'accuse dans sa rudesse primitive, s'élève la cheminée en tuileaux, avec sa hotte pyramidale. Le sol est pavé de petits silex noirs. Le plafond à solives apparentes en chêne est resté nature.

*
* *

Faisons un tour à la cave, qui n'est pas de toute la maison la partie la moins curieuse.

Deux escaliers en pierre y donnent accès. L'un, le *dépotayer*, petit et en vis, servait autrefois aux usages courants; l'autre, large, droit, descend de la rue et permettait d'introduire facilement, « *d'avalier* », disaient nos pères, les futailles et les provisions toujours indispensables en ces temps de sièges et de misères.

Construits en petit appareil, les murs y forment une voûte en berceau, renforcée par trois arcs-doubleaux.

En son obscurité, le jour ne pénètre que par un long soupirail qui projette sur les marches et les murailles de fantastiques clartés, faisant retrouver là comme un souvenir affaibli des cryptes de nos églises.

*
* *

Montons maintenant l'escalier qui conduit aux étages. Il est un peu « casse-cou ». C'est un petit défaut, mais les principes qu'il accuse sont excellents, bien que contraires à nos usages modernes. L'air y pénètre librement et la lumière joue dans les baies ouvertes, dont les linteaux et les allèges moulurés suivent le rampant des marches.

Autour d'un noyau plein, les volées se développent

en quartiers tournants réunis par des montées droites. Les contre-marches sont en chêne, de forte épaisseur, les marches ont reçu un enduit en plâtre. Également en plâtre est la coquille, mais les plafonds des paliers sont à solives apparentes (1).

*
* *

Nous voici dans la grande salle du premier étage. C'est l'endroit luxueux du logis. Le jour y entre abondamment par des fenêtres à petits bois, soutenant des *panneaux de verre* aux larges plombs (2).

Les murs, enduits en plâtre, sont enrichis d'une décoration polychrome peinte à la colle. Bien qu'à demi-effacées, on y distingue encore des cîmes d'arbres verdoyantes, aux lourdes branches étendues, autour desquelles s'enroulent des phylactères (3).

Les solives du plafond sont peintes en ocre rouge. Posées sur l'angle, elles reçoivent, sur leurs plats, de petits voûtains, en *repous* de pierre et plâtre, restés au naturel (4).

Quant au sol, il est fait de *carrels* ou carreaux, unis, noirs, rouges et jaunes pâle qui forment un pavage à combinaisons géométriques (5).

(1) Un bel escalier ainsi disposé se trouve dans une maison place de la Calende, n° 46.

(2) L'ancien logis des Caradas, rue de la Tuile, est le seul à Rouen qui possède des vantaux de fenêtre exécutés au xv^e siècle.

(3) Une décoration analogue se voit dans une maison rue Saint-Romain, n° 3.

(4) Cette disposition de plafond, dont il existe encore quelques exemples en Normandie, se retrouve à Rouen dans l'ancienne « Maison Caradas », rue de la Savonnerie.

(5) La Bibliothèque de Rouen possède un manuscrit des *Ethiques*

Enfin, la cheminée prête à la salle, un peu sévère d'aspect, la séduction de ses formes attirantes. Sa grande hotte pyramidale, construite en brique, s'adosse à l'un des murs latéraux, s'appuie sur le manteau de chêne et s'attache fortement à la trémie supérieure en un épanouissement de demi-voûtes en pendentif. Des plaques en fonte, à personnages, protègent, vers le feu, les pieds-droits en pierre; tandis que le contre-cœur, maçonné en tuileaux, avec arc de décharge, est resté apparent (1). L'âtre, légèrement relevé au-dessus du sol de la salle, est tapissé de carreaux de brique (2).

Et la cheminée a fière allure, dans ses grandes lignes simples, ses tons chauds d'or basané, ses colorations ardentes, nées sous les caresses du feu.

La cheminée... mais c'est l'âme de la maison et ç'en est le symbole. C'est autour d'elle, sous son manteau, que parents, enfants, serviteurs, se réunissaient jadis.

Là, quand venaient les jours aux longues veillées, autour de l'âtre où la bûche flambe, dans le clair-obscur aux silhouettes mouvantes et capricieuses, on causait.

Oh! les bonnes soirées d'hiver!

C'est alors que se contait l'histoire des aïeux, dans l'intimité devenue plus nécessaire et plus douce, alors

d'Aristote, dont les miniatures, exécutées à Rouen vers le début du xv^e siècle, présentent des exemples de ce genre de carrelage.

(1) M. Ch. Loquet possède, dans sa riche collection de ferronnerie, une intéressante plaque de revêtement latéral, du xv^e siècle, trouvée encore en place, dans une maison, rue Cauchoise, à Rouen.

(2) Un très curieux exemple de ce genre de cheminée existe à Rouen, rue du Vieux-Palais, n^o 38.

que la neige tombe lentement ou que l'hiver apporte

Les morsures du froid dans le souffle du vent (1)

Il me souvient d'avoir, un jour, en pays de Caux, lu sur le manteau de grès d'une cheminée large et accueillante :

Jean Pernelle. — Anne Prempain.

L'époux l'épousée.

Est-il rien de plus simple, de plus touchant, de plus délicieusement poétique que ces noms d'humbles ainsi réunis ? N'est-ce pas, en effet, au-dessus du foyer qu'ils devaient rappeler leurs fiançailles, ceux dont l'union préparait l'avenir ? Pas d'autres ornements sur la cheminée pauvre, où s'étale librement le relief des grandes lettres gothiques.

Et cela suffit !

C'est tout un poème d'amour, inscrit avec l'éloquence brève de ceux auxquels les poètes ne prêtent point leurs vers.

Toi aussi, vieux foyer du logis que j'évoque, parlons des ancêtres !

Te souviens-tu de l'aïeul, racontant aux petits des histoires : les amusantes légendes des fées malignes et des bons saints, les exploits mystérieux de Satan au pied fourchu, les naïves aventures que montrent les images ?

As-tu gardé le souvenir des enfants blonds, amusés et rieurs, ou peureux et tremblants, blottis près de la vieille grand'mère ?

(1) Paul Harel : *Les Heures lointaines*.

Te souviens-tu du père, fort et bon ; de l'épouse, active et tendre ?

C'est toi qui les réunissais jadis autour de ta claire flamme. C'est toi qui réchauffais leur bonheur. C'est toi qui personnifiais la maison, la famille.

La maison ! . . . La famille !

C'est toi le foyer qu'on ne quittait qu'en pleurant !

.....

Aujourd'hui, la cheminée est devenue quatre plaques de marbre servant de socle à une pendule dorée, sous globe.

C'est ridicule.

— Peut-être, dira-t-on, mais ça chauffe.

— Oui . . . , quelquefois.

*
* *

Rapidement nous parcourons le second étage, réservé aux chambres, et nous grimpons à l'*Oriol*. L'accès n'en fut jamais facile, mais le séjour en était agréable alors que ses nombreuses fenêtres encadraient leurs fines moulures dans des lambris sculptés.

Ce fut un lieu de repos en même temps qu'une véritable tourelle d'observation.

Perché sur les toits, dressé au faite de la maison, l'*oriol* était comme un œil ouvert sur la cité et sur les collines avoisinantes. De là, le prudent bourgeois, en des temps troublés, pouvait suivre les péripéties des sièges ou les assauts des émeutes populaires. Peut-être aussi, lui qui vivait alors enfermé dans la ceinture des remparts enserrant la ville, venait-il là trouver l'illu-

sion de l'espace et saluer le soir, — ainsi qu'aux pays du Prophète, — le soleil à son couchant ?

.....
Écoutez ! *L'Angelus* sonne. C'est l'heure de la prière et du rêve. A nos pieds, la ville commence à s'ombrer de ténèbres et, près de nous, les robustes pignons et les oriols se silhouettent, vigoureusement, sur le ciel crépusculaire. Nos modernes laideurs s'évanouissent et disparaissent, tandis que de leurs masses, noyées dans l'ombre, jaillissent, seules, les flèches, les tours et les aiguilles.

C'est le moment d'une intense évocation des beautés triomphales de la pierre et du bois. C'est le moment où la ville du Moyen-Age ressuscite, c'est le moment unique où, si quelque fantaisie vous y poussait, vous la retrouveriez, la maison où je vous ai guidé, « la maison que l'on aimait ! »

Disparue ou mutilée, à cette heure seule, elle renaît et revit dans l'illusion du rêve.

Vouloir lui rendre, pour nos yeux matériels, sa triomphante jeunesse, est inutile. Peut-être ferions-nous revivre ses formes, nous ne retrouverions point son âme !

S'il en reste encore une parcelle, conservons-la pieusement. Elle dort dans les sculptures vieilles. Ne la chassons pas en effaçant les rides.

Si, toutefois, vous voulez rendre au vieux logis défiguré un peu de sa grâce première, supprimez tout ce qui ne marque point une étape caractéristique de son passé, donnez aux appuis devenus nécessaires les formes

et les profils rappelant sommairement le parti primitif; mais que là se borne votre œuvre de restitution respectueuse.

Faire davantage serait souffler sur un pastel.

Le Château, le Palais, l'Eglise, sont des expressions d'art. Ils ne relèvent que de l'Art. L'Art peut et doit leur rendre leurs splendeurs. Mais la maison, la maison familiale, répugne à ces restaurations qui effacent les souvenirs. La maison familiale..... mais c'est avant tout un legs des aïeux. Respectons ses plaies et son passé. En ces jours morts à l'idéal, aimons-la ! exaltons-la ! et, quand elle tombe sous la pioche des démolisseurs, pleurons.

Sa descendante, la maison moderne, sans histoire et sans tradition, ouverte à tous, endroit où l'on passe, n'est point la demeure que l'on aime.

Auprès de ces aïeules d'antan, elle n'est, bâtarde prostituée à ceux qui la paient, qu'une « fille » !

*
* *

J'ai terminé, Messieurs, car je ne céderai point au désir de poursuivre plus longtemps un parallèle entre la maison d'autrefois et celle d'aujourd'hui, me souvenant que je suis architecte, architecte moderne... et ne voulant pas l'oublier.

Vous aussi, Messieurs, vous voudrez bien vous en souvenir, en appréciant avec indulgence le très imparfait tableau que je viens d'esquisser et vous me laisserez croire qu'elle a murmuré « merci », l'âme évanouie du logis d'autrefois, du foyer familial, de « la maison que l'on aimait ! ».



Ancienne rue de la Renelle-des-Marquiniers à Rouen.
(D'après une aquarelle de Duboc).

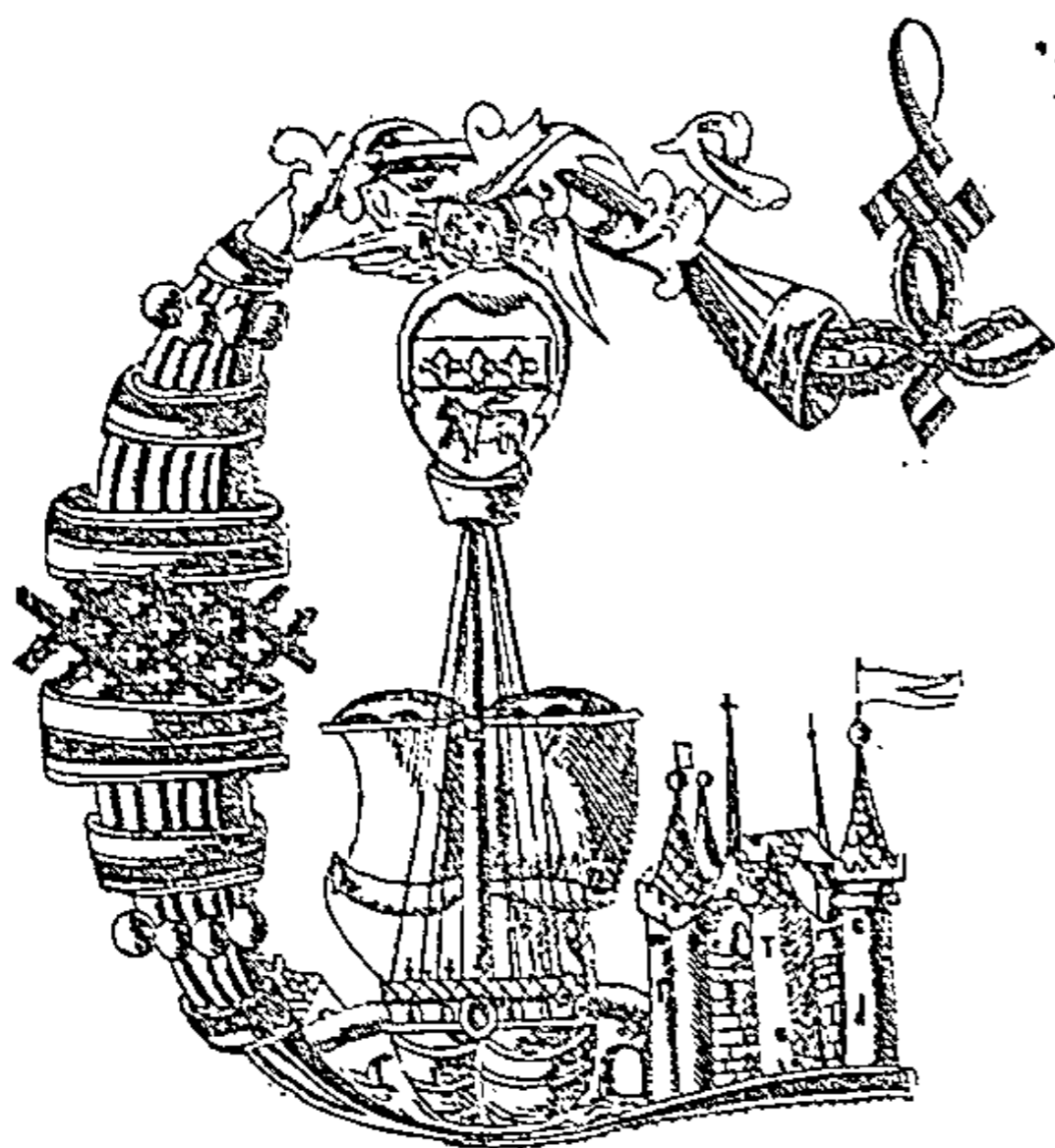
ROUEN

D'APRÈS LES MINIATURES DES MANUSCRITS

Réponse au discours de réception de M. G. RUEL

Par M. A. SARRAZIN, Président.

MONSIEUR,



Miniature d'une charte de 1458, aux armes de la ville de Rouen.

EST avec une vive satisfaction que je me vois appelé à l'honneur de vous souhaiter la bienvenue.

Votre entrée dans notre Compagnie nous permet, en effet, de compter désormais parmi nous un nouveau disciple de nos illustres architectes rouennais, de ces vieux

maîtres machons, au premier rang desquels ont brillé les Jean d'Andely, les Colin de Berneval, les Jean Salvart, les Roulland Leroux, et tant d'autres dont le souvenir est resté si populaire en Normandie.

Si votre modestie bien connue pouvait s'effrayer quelque peu des grands noms que j'évoque, je m'empresserais de vous rassurer en constatant, tout d'abord, l'accueil si cordial et si sympathique que vous recevez ici.

Il me plairait même d'ajouter que les annales de notre histoire locale sont ouvertes à tous ceux qui, à un titre quelconque, contribuent à l'illustration ou à l'embellissement de notre vieille et noble cité.

Je remarque, en effet, que si nos historiens ont mentionné avec une juste fierté les anciens maîtres dont les noms survivent dans les splendeurs de l'abbatiale de Saint-Ouen et du Palais-de-Justice, ou dans les beautés austères de notre cathédrale, ils n'ont pas laissé dans l'oubli les architectes de moindre notoriété qui, suivant plus tard le goût de leur temps, ont signé des œuvres remarquables encore, après l'épanouissement de la Renaissance, et même à l'époque de la décadence.

De même, nous recueillons avec soin et curiosité, à mesure que des documents nouveaux nous les révèlent, les noms des constructeurs qui ont édifié, dans le Rouen du xv^e et du xvi^e siècle, ces vieux *hostiels*, somptueux pour l'époque, aux étages surplombant sur les rues étroites, et dont les poutres maîtresses sont ornées de saints populaires ou d'écussons armoriés ; ces logis aux tourelles saillantes et aux enseignes grinçant à tous les vents, qui abritèrent tant de générations d'aïeux nobles ou marchands, bourgeois ou manants, et dont vous venez de nous entretenir avec la compétence d'un architecte érudit doublé d'un élégant écrivain.

Ainsi encore, nous conservons fidèlement la mémoire des maîtres modernes, des Alavoine, des Barthélemy, des Démarest — pour ne parler que de quelques disparus, — qui se sont attachés à restaurer ou à compléter ceux de nos anciens monuments épargnés par les destructeurs à outrance de la première partie du XIX^e siècle.

Vous appartenez, Monsieur, avec quelques-uns de nos collègues, à cette phalange d'artistes distingués et de professionnels courageux qui se consacrent plus spécialement à la défense de ces monuments, et qui s'efforcent, par leurs travaux, par des restaurations ou des restitutions habiles, de conserver notre bonne renommée artistique.

Enfant de notre Normandie si riche en souvenirs du passé, étroitement attaché depuis de nombreuses années à cette ville de Rouen qui est devenue votre ville d'adoption, et vivement épris de ses richesses archéologiques, vous excellez à révéler et à mettre en valeur, au milieu de notre modernisme d'une banalité décourageante, les silhouettes de nos vieilles habitations, dans les trop rares quartiers où l'on retrouve encore comme un vague reflet de la ville du moyen âge.

Nous sommes bien loin, hélas ! des débuts du XIX^e siècle, et de nos grands parents qui ont connu partie de la vieille enceinte murale; les restes du Vieux-Palais, cette sombre forteresse qu'on pourrait appeler la *Bastille de Rouen*; enfin, tant de curieux édifices qui peuplaient

La ville aux cent clochers carillonnant dans l'air

chantée par Victor Hugo, et qui feraient aujourd'hui de Rouen une ville unique au monde si nous avions su les conserver !

Il est bien loin de nous aussi le temps où les hommes de notre génération, enfants alors, traversaient par exemple, — il m'en souvient, — la rue de la *Renelle-des-Marquiniers*, sur les dalles branlantes qui recouvraient le ruisseau de ce nom, première limite de la ville gallo-romaine ; ou bien encore les mystérieuses et peu accessibles ruelles qui pénétraient en serpentant dans les profondeurs du quartier Martainville, près du clos Saint-Marc, dernier et pittoresque asile de la misère du moyen âge, avec ses mille oripeaux, ses étranges étalages en plein vent et ses industries éphémères du dimanche !

Un tronçon de la rue du Ruissel, curieux anachronisme au milieu de la rue d'Amiens, signale encore l'entrée de cet extraordinaire labyrinthe.

Presque tout ce qui restait du vieux Rouen a été anéanti lors des larges trouées pratiquées pour la création des rues Thiers, Jeanne-Darc, Alsace-Lorraine, et pour l'assainissement du quartier Martainville qui constituait un véritable foyer de fièvre et de pestilence.

Il faut reconnaître que ce furent là des travaux nécessaires et même indispensables, mais il est regrettable qu'en y procédant on n'ait pas toujours épargné les édifices susceptibles d'être isolés ou reconstitués ailleurs, non plus que tant de spécimens de l'architecture locale dont quelques débris seulement sont entrés au Musée des Antiquités.

Aussi, tout en faisant la part la plus large aux nécessités du progrès et de l'hygiène, on ne saurait trop féliciter les hommes éclairés qui savent et qui enseignent comme vous, Monsieur, qu'on peut et qu'on doit concilier les sacrifices nécessaires, les grands travaux qui honorent la cité, avec le respect et la conservation des monuments de l'art ancien que nous ont transmis les siècles passés.

Cette tendance de votre esprit et l'heureuse direction que vous avez su donner à votre talent, se sont manifestées dans les grandes entreprises auxquelles vous avez si honorablement attaché votre nom.

Nos concitoyens n'ont pas oublié l'*Exposition nationale et coloniale de 1896*, dont vous avez été l'architecte, la belle ordonnance des constructions que vous avez alors élevées sur notre Champ-de-Mars, et le sentiment artistique qui en inspirait la décoration.

Qui ne revoit encore cette *maison normande*, gracieux accessoire d'une œuvre considérable, dans laquelle vous avez eu le mérite, suivant l'expression d'un critique autorisé, « de condenser en une création originale tous les éléments de l'architecture civile normande du moyen âge empruntés à nos anciens logis rouennais ? »

Qui de nous n'a applaudi, lors de l'Exposition du Vieux-Honfleur, à la restitution d'un passé qu'on croyait disparu ?

En 1901, vous étiez l'âme de l'*Exposition des tissus*, et vous ne marchandiez ni votre temps ni votre compé-

tence à cette manifestation si remarquable de la vieille et célèbre industrie rouennaise.

Enfin, aujourd'hui encore, non content de combattre avec le crayon et la plume pour le sauvetage de nos dernières épaves archéologiques, vous prêchez par l'exemple, et, comme en témoignait récemment un de vos savants confrères, vous reconstituez avec une sagacité impeccable, aux applaudissements de tous, l'un des plus délicats logis du xv^e siècle que nous a conservé cette vieille rue Saint-Romain, si chère aux amis de nos antiquités locales !

Il vous appartenait donc, Monsieur, de nous entretenir ce soir de notre vieux Rouen, et de nous faire goûter le charme tout spécial que vous avez souvent éprouvé, sans doute, en parcourant nos vieux quartiers, en révisant, — après les H. Langlois et les de la Querrière, — le nombre de plus en plus restreint des curieux logis que l'art gothique ou la Renaissance nous ont légués ; en recherchant la méthode qui a présidé à leur construction, à leur distribution intérieure et à leur ornementation ; en nous faisant connaître, en un mot, le résultat de vos patientes et consciencieuses études.

Cette sorte de récolement préparatoire fait au début du xx^e siècle, — comme après une longue et désastreuse liquidation, — et qui coïncide avec un véritable réveil de l'opinion publique, a dû être la préface nécessaire de votre travail, et vous a permis de mettre très heureusement en lumière un spécimen des curiosités d'ordre secondaire qui contribuent à faire de notre ville,

malgré tout, l'une des plus intéressantes que le touriste puisse visiter.

Ce n'est pas seulement, en effet, par ses admirables monuments religieux ou civils qui ont échappé aux ravages du temps ou à la pioche des démolisseurs, que notre vieille cité a provoqué l'enthousiasme de nos poètes, de nos historiens et de nos plus grands artistes, et qu'elle subit parfois de loin le contrôle jaloux, mais flatteur pour notre amour-propre, des critiques éminents qui la considèrent comme détenant une portion de la richesse artistique nationale.

C'est encore, il faut le reconnaître, par ces maisons d'autrefois qui bravent la règle inflexible de l'alignement et la manie de l'uniformité.

C'est aussi par ces vieilles rues et *ruelettes* où le soleil vient si rarement poser

..... un pied timide et vermeil

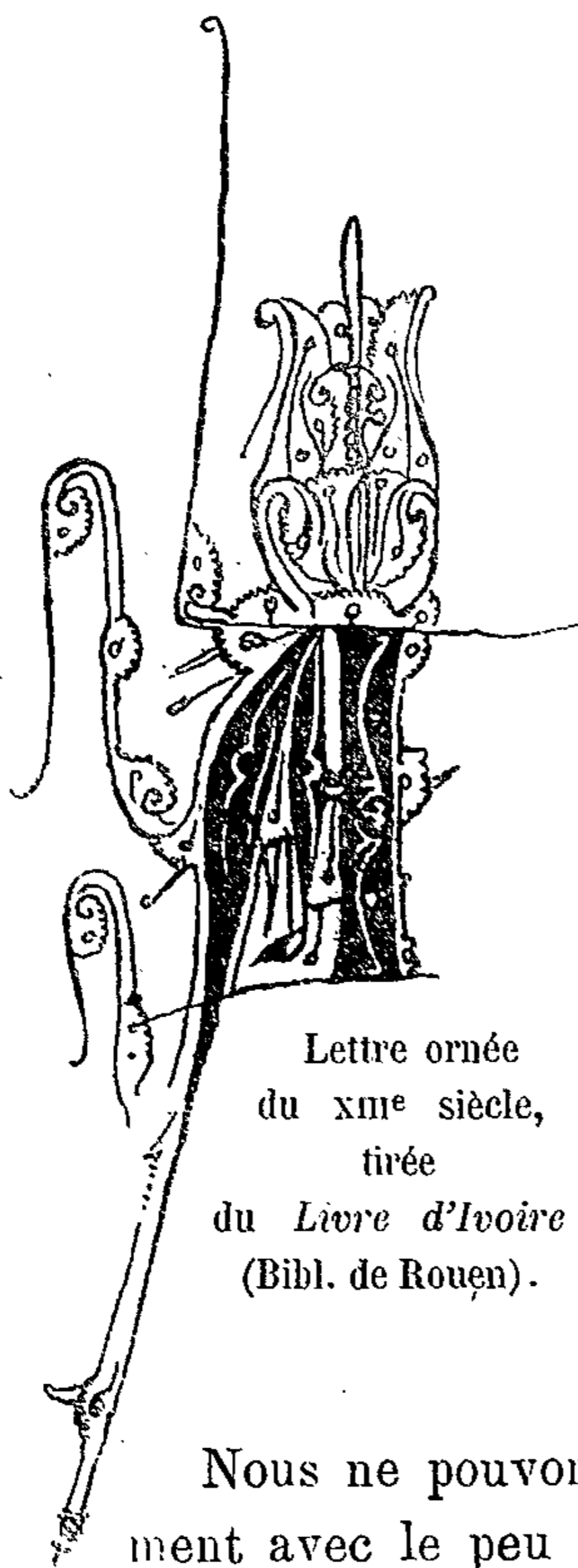
et dans lesquelles nos élégantes Rouennaises n'oseraient s'aventurer — souvent avec raison — que très prudemment et en plein jour, mais qui font les délices des artistes de passage, en quête avant tout du pittoresque, de l'inédit et des curiosités que ne mentionnent pas les Guides.

Vous nous avez fait bénéficier, Monsieur, — et sans risque aucun pour nous, — de vos excursions à travers ces quartiers, et de vos méditations dans ces antiques demeures de nos pères qui n'ont plus de secrets pour vous.

Et voici qu'après la description de ce vieux logis

rouennais dont vous nous avez entretenus avec tant de poésie, nous nous prenons à rêver du Rouen d'autrefois.

Pourquoi n'essaierions-nous pas d'en rechercher et d'en fixer rapidement la physionomie, à travers les siècles passés, à l'aide des plus anciens documents connus ?



Lettre ornée
du x^me siècle,
tirée
du *Livre d'Ivoire*
(Bibl. de Rouen).

LES CALLIGRAPHERS
ET
ENLUMINEURS DE ROUEN

PRÈS les souvenirs que vous venez d'évoquer, notre imagination se reporte vers les tableaux successivement sévères ou enchanteurs qu'a dû présenter notre antique et vénérable métropole de la Normandie aux temps de nos anciens architectes et constructeurs rouennais.

Nous ne pouvons les reconstituer complètement avec le peu qui nous reste, mais je suis amené, par une transition naturelle, — et comme con-

séquence de votre attachante démonstration, — à interroger les documents qui nous offrent des reproductions authentiques de la cité, aux époques qui ont précédé nos premiers et plus anciens plans gravés, c'est-à-dire avant la fin du xvi^e siècle.

Ces documents peu connus, précieux entre tous, trop souvent fantaisistes, mais quelquefois d'une exactitude certaine, ce sont les miniatures, ces gracieuses et naïves peintures rehaussées d'or, dont nos calligraphes et enlumineurs ornaient autrefois les manuscrits, livres d'heures, romans ou chroniques, avant la découverte de l'imprimerie et de la gravure, et qui nous font si bien connaître, avec les mœurs et les coutumes de nos aïeux, leurs vieilles maisons qui s'alignaient à l'abri des hautes murailles et des tours, au pied de nos principaux monuments.

J'ai toujours pensé que pour bien connaître notre histoire nationale, et *a fortiori* notre histoire locale, pour bien comprendre le caractère des institutions du moyen âge et de son architecture, il faut parcourir les vieilles chroniques dans les manuscrits enluminés.

Malheureusement, l'exhibition d'un manuscrit sous vitrine ne peut révéler au public qu'une seule des nombreuses peintures qu'il contient. D'où l'intérêt qui s'attache aux belles reproductions dont les maisons Didot, Hachette et autres ont pris l'initiative, et qui constituent un mode excellent d'enseignement et de vulgarisation, à notre époque où on ne lit presque plus les livres sérieux, ni même les meilleurs articles des critiques les plus autorisés.

Chose étrange ! nos aïeux étaient obligés d'illustrer leurs chroniques et leurs bibles, en des temps barbares où les grands seigneurs, qui partageaient l'ignorance du peuple, ne savaient lire que dans les images. Et voici qu'en nos jours de civilisation raffinée, nous nous trouvons presque ramenés à la nécessité de faire lire, en quelque sorte par l'image, les ouvrages dont la science et la valeur ne peuvent vaincre trop souvent l'indifférence du public !

Quoi qu'il en soit de ces réflexions personnelles, il faut bien reconnaître que l'examen des manuscrits enluminés est indispensable pour la recherche des vues ou plans de notre ville, de ses monuments et de ses maisons, avant la fin du xvi^e siècle.

C'est une étude intéressante et pleine d'attraits que celle des miniatures, car, en nous instruisant, elle nous initie aux véritables merveilles que nos calligraphes et miniaturistes ont enfantées pendant des siècles dans notre région normande.

C'est aussi une occasion de mettre plus complètement en lumière cette branche importante de l'art de la peinture à Rouen où s'était formée une école qui fut célèbre et qui rivalisa avec celle des primitifs Anglo-Saxons, puis avec celles de Paris, des Flandres et de l'Italie.

Il importe que l'on sache bien que nos artistes rouennais et normands ont confié au vélin des milliers de chefs-d'œuvre qui sont enfouis dans les manuscrits de nos chartriers, de nos bibliothèques publiques ou privées, et qui ne sont connus que de quelques rares privilégiés.

Notre bibliothèque de Rouen expose avec un légitime orgueil, dans ses vitrines, de remarquables spécimens de cet art qui proviennent de nos grandes abbayes normandes, et de nos anciennes bibliothèques du Chapitre ou de l'échevinage.

La Bibliothèque nationale en possède et en expose un certain nombre qui comptent parmi les plus précieux de ses collections. La plupart proviennent de l'ancienne bibliothèque des échevins de Rouen que nos édiles dépouillèrent servilement, en 1664, au profit du ministre Colbert dont ils recherchaient la protection.

D'autres beaux manuscrits exécutés par nos artistes et intéressant notre histoire locale, comme le célèbre *Livre d'heures de saint Lô*; le *Grand Coutumier de Normandie*, de l'ancienne collection Lormier; le *Coutumier*, de la collection Dutuit; les *Chroniques de Normandie*, actuellement aux mains de M. Thompson, à Londres, ont été vendus à prix d'or ou ont passé dans des mains étrangères.

Enfin, ai-je besoin d'ajouter que les Anglais, qui exhibent soit au Musée de South-Kensington, soit à la cathédrale d'York, des vitraux entiers provenant de la Sainte-Chapelle ou de nos églises normandes, ont enrichi leurs dépôts publics, leurs Universités et leurs collections particulières des meilleures productions de nos miniaturistes ?

Grâce à d'obligeantes interventions, il m'a été donné de puiser largement à ces différentes sources, et de faire exécuter par MM. Fernique, de Paris, Fleming, de Londres, et par notre habile concitoyen M. A. Marie,

de nombreuses reproductions des miniatures qui ornent ces manuscrits et qui prendront place dans la bibliothèque de l'Académie comme dans celle de la ville de Rouen.

Ce sera une faible compensation à la dispersion regrettable et irréparable de tant de chefs-d'œuvre qui attestent les longs et patients efforts de nos artistes primitifs.

Je ne puis faire ici qu'un très rapide examen des principales miniatures dans lesquelles nos enlumineurs rouennais ou normands ont représenté des scènes de mœurs ou des faits d'histoire qui ont pour cadre des vues totales ou partielles de la cité, et qui nous offrent les types les plus variés de la vieille maison d'autrefois que vous venez de reconstituer, Monsieur, avec tant de charme et de compétence, et que nous retrouvons si souvent dans leurs fraîches et gracieuses compositions.

Je constaterai d'abord que la calligraphie qui succédait à l'art primitif des Egyptiens dont on connaît les magnifiques papyrus, et que les Romains cultivèrent avec succès, après les peuples de la Grèce, vers la fin de la République, semble n'avoir pénétré en France qu'au ^{vi}e siècle. Du ^{vi}e au ^xe et même au ^{xii}e siècle, nos moines calligraphes qui s'exercèrent dans le silence des cloîtres de nos abbayes vastes comme des cités, à copier puis à enluminer les premiers manuscrits, traitèrent leurs sujets dans le style antique, à l'imitation des Romains, et introduisirent fréquemment les allé-

gories poétiques de l'antiquité profane dans la représentation des sujets religieux (1).

Dans leurs premiers essais, dont notre Bibliothèque de Rouen possède plusieurs spécimens remarquables, ils se bornèrent à tracer en rouge des lettres capitales parfois grossièrement fleuronées ; puis ils rehaussèrent leurs entrelacs et rinceaux de filets rouges, verts ou jaunes. Enfin, ils y introduisirent de véritables compositions dans le style ancien et rehaussées d'or bruni.

C'est dans ce goût que sont ornés nos superbes manuscrits anglo-saxons provenant des abbayes de Jumièges et de Saint-Ouen, ou de la cathédrale de Rouen.

Après la décadence des arts qui fut la conséquence des troubles du x^e siècle, la calligraphie rétrograda vers la plus grossière barbarie d'où l'art gothique devait la faire sortir au xiii^e et au xiv^e siècle.

Nous suivrons facilement ces différentes transformations dans les miniatures de nos artistes qui intéressent directement ou indirectement notre histoire locale, malgré quelques anachronismes que je signalerai et que le style ainsi que les légendes de ces compositions révéleront suffisamment.

(1) E.-H. Langlois, *Essai sur la calligraphie des manuscrits du moyen âge.* ., p. 10.

ROUEN GALLO-ROMAIN ET MÉROVINGIEN



Lettre majuscule
du
Pontificale Lanalatense,
ms. in-fo
du IX^e-X^e siècle.
(Bibl. de Rouen).

AISONS d'abord l'inventaire des rares documents concernant les premiers siècles de l'ère chrétienne.

Au début, nous trouvons seulement le nom de Rouen, avec sa forme gallo-romaine : *Ratumagus*, et la double tour aux toits rouges indiquant sa dignité de métropole de la seconde Lyonnaise, sur la *Table de Peutinger*, document du III^e siècle dont une copie du XIII^e siècle est parvenue jusqu'à nous (1).

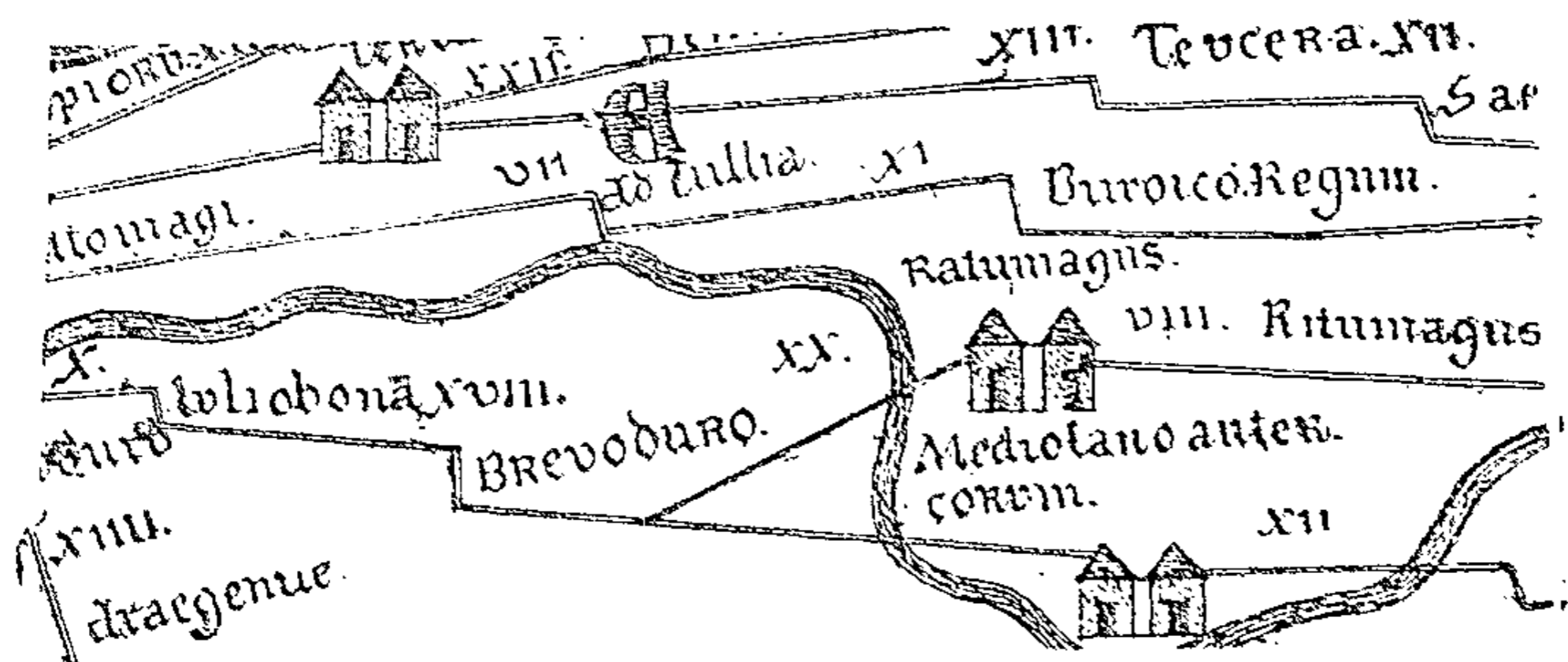
Puis, en ce qui concerne les époques mérovingienne et gallo-romaine, nous ne rencontrerons, à la Bibliothèque de Rouen, que des spécimens de la calligraphie très ancienne, avec de curieuses majuscules formées de poissons enlacés, dans le *Psalterium anglicanum* (2) provenant de l'abbaye de Saint-Ouen, et présumé du VIII^e siècle par Montfaucon (3), ainsi

(1) Elle est conservée à Vienne. — Voir la *Carte de Peutinger*, publiée en fac-simile par Ernest Desjardins, Paris, 1872.

(2) Bibl. de Rouen, ms. A 41.

(3) C'est l'opinion de Montfaucon, mais M. Léopold Delisle pense que ce manuscrit pourrait peut-être ne dater que du X^e siècle. — Voir *Note sur les manuscrits anglo-saxons...*, par l'abbé Sauvage, p. 9.

que dans le *Pontificale Lanalatense* (1) du ix^e ou x^e siècle, provenant de Jumièges, dont un très intéressant dessin à la plume représente la dédicace, —



Ratumagus (*Carte de Peutinger*, III^e siècle).

devant des religieux et des guerriers, — d'une de ces églises primitives qui succédèrent chez nous aux temples païens et qu'édifièrent nos premiers évêques.

De la ville mérovingienne entourée de murs et embellie par les Romains, mais retombée dans la barbarie avec les Francs après le brillant essor qu'elle avait pris, nous ne trouvons aucune trace dans l'ornementation des manuscrits de cette époque qui se réfèrent à l'histoire religieuse ou littéraire bien plutôt qu'à l'histoire politique.

Il en est de même des événements dont notre ville fut le théâtre, lors des guerres de Frédégonde et de Brunehaut, comme la fuite de celle-ci avec Mérovée

(1) Bibl. de Rouen, ms. A 27. — On a pensé que ce pontifical appartenait d'abord à l'église d'Alet, dont l'évêché fut transféré à Saint-Malo. Voir *l'Archæologia*, t. XXV.

lorsqu'ils se réfugièrent dans l'église Saint-Martin-sur-Renelle pour échapper à la colère de la reine (586).

Rouen était alors dans la période de la civilisation par le catholicisme dont les premiers et plus célèbres apôtres furent saint Mellon; puis, saint Victrice à qui nous devons le premier monument de notre histoire littéraire; saint Romain, qui extirpa les pratiques du paganisme et qui est resté si populaire avec sa légendaire gargouille; saint Ouen, le grand fondateur d'abbayes, qui continua son œuvre; saint Ansbert, et tant d'autres qui adoucirent les mœurs des barbares et s'attachèrent à relever la ville de ses ruines.

D'ailleurs, l'histoire de Rouen au VII^e et au VIII^e siècle, a dit justement M. Chéruel, se résume dans celle de ses évêques qui étaient les chefs spirituels de la cité, chefs politiques effectifs et élus du peuple, à côté des chefs militaires francs qui y résidaient.

Plusieurs miniatures de nos manuscrits ont représenté, à différentes époques, ces illustres personnages: saint Mellon qui fut bien notre premier évêque de Rouen — puisque saint Nicaise, martyrisé à Gany, ne vint jamais à Rouen, — et que nous verrons plus tard peint dans une délicieuse vignette du *Livre d'heures des enfants*, exécuté à Rouen en 1514, l'un des plus jolis que je signalerai au XVI^e siècle (1); saint Romain que représente une lettre ornée d'un riche manuscrit aux armes de l'archevêque Robert de Croismare, conservé à la Bibliothèque publique de Rouen, et que nous retrouverons en étudiant l'ornementation des manus-

(1) Bibl. nat., ms. latin, nouvelles acquisitions, n^o 392.

crits du xv^e siècle (1). Ce saint est figuré, conformément à la tradition, maîtrisant avec son étole le monstre qui personnifie le paganisme, et rédimant un captif qui est à ses genoux, chargé de fers, en attendant la liberté que le pontife va lui rendre.

Une autre miniature, beaucoup plus ancienne, du manuscrit de la Bibliothèque de Rouen : *Orationes et capitula per annum recitanda, in monasterio sancti Audoëni* (xi-xii^e siècle), nous offre, dans une lettre ornée, saint Ouen, le grand évêque issu de sang royal, qui travailla avec tant d'ardeur à faire disparaître les coutumes païennes enracinées dans le peuple, et dont l'un de nos érudits collègues, M. le chanoine Vacandard, a si bien défini, dans son beau livre, le rôle à la fois politique et religieux (2).

L'évêque porte la crosse et semble bénir deux religieux qui s'inclinent devant lui (3).

Enfin, dans le *Chronicon fontanellense*, précieux manuscrit du ix^e siècle provenant de l'ancienne abbaye de Fontenelle et conservé à la Bibliothèque du Havre, on trouve une miniature à pleine page représentant saint Ansbert, 22^e archevêque de Rouen.

Il apparaît sous un portique, avec le *pallium* et la

(1) Bib. de Rouen, Y. 4, f^o 43 v^o.

(2) *Vie de saint Ouen, évêque de Rouen (641-684)*, Paris, 1902. — L'auteur y a joint la reproduction d'un poème acrostiche de saint Ansbert en l'honneur de saint Ouen, transcrit au ix^e siècle, et qui semble avoir été composé à l'occasion d'une visite de l'illustre évêque à l'abbaye de Fontenelle. Voir aussi : *Précis de l'Académie*, 1901, p. 350.

(3) *Orationes et capitula*. Bibl. de Rouen, ms. in-4^o vél., Y. 21, f^o 104 v^o.

crosse. A ses pieds, se trouve un moine en prières ; à côté, sous un arche, est placé un coffre muni d'un couvercle à crémaillère dans lequel sont placés trois livres (1).

Ce document, par sa haute antiquité, et par les quelques renseignements qu'il fournit sur l'architecture, le costume et le mobilier du IX^e siècle, est beaucoup plus intéressant que les précédents qui n'ont pas de valeur iconographique.

Pour trouver l'illustration proprement dite par les miniatures, il faut franchir la première période de notre histoire, détourner les yeux de la faiblesse des derniers Mérovingiens, du règne glorieux de Charlemagne, et arriver aux incursions des Scandinaves, dont l'un des chefs redoutés, Rollon, imposa sa tyrannie cruelle aux Rouennais jusqu'à sa conversion au christianisme.

Et encore faut-il soigneusement remarquer, pour l'époque normande, que les manuscrits presque contemporains n'offrent guère d'autre miniature que celle, plusieurs fois reproduite par la gravure, où Guillaume de Jumièges offre sa *Chronique de Normandie* à Guillaume le Conquérant assis sur un trône (2).

Quant aux manuscrits des *Chroniques de Normandie* qui furent exécutés plus tard, leurs peintures, souvent remarquables, contiennent forcément des anachronismes que j'ai à peine besoin de signaler.

(1) Bibl. du Havre, ms. 332, f^o 78. — Le *Chronicon minus fontanellense* est conservé à Rouen, sous le n^o Y. 237.

(2) Bibl. de Rouen, *Willelmi Gemmeticensis Historia Normannorum*, Y. 14, f^o 116.

La raison en est que nos vieux calligraphes ignoraient complètement l'art de la critique, et qu'ils dessinaient toujours invariablement, — quelque fût le sujet traité, grec ou romain, et à quelque époque qu'il appartînt, — les édifices, les maisons, les meubles et les costumes qu'ils avaient sous les yeux.

C'est ainsi qu'ils n'hésitaient pas à revêtir les héros d'Homère ou de Virgile des armures de nos chevaliers normands, et que nous les verrons bientôt représenter Jérusalem ou Florence, en peignant notre beffroi communal, nos églises et nos places publiques.

Nos peintres verriers n'agissaient pas autrement d'ailleurs, et tout le monde connaît à Rouen le splendide vitrail de Saint-Godard, où le roi Dagobert trône avec un riche costume du xvi^e siècle et arbore bravement l'ordre de la Toison d'or!

Ce n'est guère qu'à partir du xiv^e siècle, en réalité, et pour les événements contemporains, que l'illustration des manuscrits échappe à cette grave critique.

Les réflexions qui précèdent s'appliquent donc aux manuscrits des *Chroniques de Normandie*, qu'on peut consulter à Rouen, à Paris et à Londres, et que je mentionnerai alternativement en suivant l'ordre chronologique des faits historiques.

ROUEN SOUS LES DUCS DE NORMANDIE



Lettre ornée
tirée du
Livre d'ivoire
(XI^e-XIII^e sc.)

Bibl. de Rouen, Y. 27, f^o 79.
sur Rouen en 886.

N 841. les pirates du Nord profitant de la faiblesse du pouvoir royal en France, vinrent piller et brûler Rouen pour la première fois, sous la conduite d'Ogier-le-Danois.

Ils y abordèrent de nouveau en 846, avec le terrible Raghénar-Lodbrog, et ravagèrent les bords de la Seine jusqu'à Paris.

La dernière expédition fut conduite par Rolfou Rollon qui s'avança

sur Rouen en 886. Rollon imposa sa tyrannie cruelle aux Rouennais jusqu'à l'époque où il embrassa le christianisme et conclut avec Charles le Simple le traité de Saint-Clair-sur-Epte (912). Sa domination ainsi affermie devint pour Rouen une source de puissance et de prospérité (1).

Malheureusement, le plus ancien manuscrit de l'œuvre de Wace, un fragment du XII^e siècle conservé au British Museum, n'est orné d'aucune miniature. Il en est de même des manuscrits de Dudon de Saint-Quentin et de Guillaume de Jumièges que nous possédons à Rouen. Ce dernier ne nous offrira qu'une très

(1) Chéruef, *Histoire de Rouen pendant l'époque communale*, t. I, XXXVIII.

curieuse lettre ornée qui représente l'auteur offrant sa chronique à Guillaume-le-Conquérant.

Nos manuscrits, exécutés au x^e et au xi^e siècle, ne représentent guère que des sujets religieux. Les peintures qui ornent les riches manuscrits anglo-saxons de la Bibliothèque de Rouen sont remarquables pour le temps. Je n'y puis signaler, comme reflet peut-être des choses du temps, que cette cité antique ou plutôt cette forteresse vers laquelle se dirigent les trois personnages à cheval qui figurent dans une des miniatures du fameux missel de l'archevêque Robert (1).

Cet in-folio du xi^e siècle, dont les peintures rappellent le style grec du Bas-Empire, paraît avoir été donné à l'abbaye de Jumièges par Robert, ancien abbé de ce monastère, qui avait été appelé par Édouard le Confesseur au siège de Londres, puis à celui de Cantorbéry.

Quant à la mort de la Vierge, cette belle composition que j'emprunte à notre *Bénédictionnaire* (2), analogue au célèbre Bénédictionnaire anglo-saxon de saint Ethelwood, de la fin du x^e siècle (3), c'est à peine si nous pourrions y puiser quelques indications relatives au mobilier et au costume (4).

Mais, quoi qu'il en soit de l'origine jadis contestée

(1) Bibl. de Rouen, Y. 6, f^o 36.

(2) *Id.*, Y. 7, f^o 54 v^o.

(3) Voir le t. 24 de *l'Archæologia* (1832), pp. 1, 136.

(4) « La Vierge est couchée sur un lit et semble converser avec quatre femmes, dont deux essuient leurs larmes ; au haut est une main ouverte et une couronne qui semble descendre. » *Notice de deux manuscrits de la Bibliothèque de Rouen*, par M. Gourdin. (*Précis Acad.*, 1812, p. 172).

de ces manuscrits, les peintures qui les ornent n'en sont pas moins des monuments précieux qui attestent les progrès de la calligraphie, non moins que le talent et la méthode artistique des enlumineurs de cette époque.

Puisque nous recherchons les productions des x^e et xi^e siècles, il me faut citer, comme autre spécimen de ce genre de calligraphie, la grande lettre majuscule qui orne le *Traité des psaumes* de saint Augustin, manuscrit du xi^e siècle, provenant de Saint-Evrault puis de Saint-Ouen, et conservé à la Bibliothèque de Rouen (1).

Cette composition, d'un dessin assez compliqué, avec la combinaison de sa légende, représente des personnages portant les costumes du temps, notamment un guerrier couvert de la cotte de mailles qui rappelle les Normands de la célèbre tapisserie de Bayeux, cette autre sorte de miniature, unique en son genre.

Si nous sortons maintenant des documents contemporains, nous étudierons l'histoire de nos ducs à l'aide de plusieurs manuscrits dont les miniatures retracent de nombreux épisodes de notre histoire locale à cette époque.

Manuscrits des chroniques de Normandie. — Le plus ancien des manuscrits enluminés que je dois examiner maintenant, date du commencement du xiv^e siècle. Il est conservé à la Bibliothèque nationale et contient de belles lettres ornées, avec des encadrements et miniatures dans le goût du temps (2).

(1) Les manuscrits du xiii^e siècle n'offrent guère que des lettres ornées.

(2) *Les vraies croniques de Normandie*, en prose, ms. fr., 5388.

L'enlumineur y a peint de naïfs tableaux représentant, par exemple, « comment les jeunes hommes du royaume de Danemarche » vinrent faire irruption dans nos contrées (1).

Plus loin, après avoir mentionné la légende du duc Ausbert, premier duc de Normandie, il raconte comment son fils Robert fut engendré (2). Ce fils, en effet, « par sa mauvestie fu apellé Robert le deable ». Il était si méchant que, tout enfant, « il rompoit et couppoit aux dents le bout des mamelles » de sa nourrice.

En examinant ces peintures, on peut constater qu'à cette époque la miniature avait perdu chez nous, comme ailleurs, le caractère de l'art antique dégénéré, et même cette ornementation spéciale où le grotesque et l'effroyable s'étaient ensuite introduits, ainsi que ces lettres ornées si bizarres dont on trouve des spécimens dans le *Livre noir* (3) et dans le *Livre d'ivoire* que nous conservons précieusement à Rouen (4).

L'art nouveau d'alors, c'est-à-dire l'art gothique, s'était installé par degrés dans les miniatures, avec son dessin ferme et énergique, ses sujets techniques peints sur de riches fonds où l'or et les couleurs les plus brillantes imitaient la mosaïque.

Plus tard, au xv^e siècle, nos artistes excelleront tout à fait dans le coloris. Leurs productions marquée-

(1) F^o 10.

(2) F^o 18.

(3) Bibl. de Rouen, ms. Y. 41.

(4) *Ibid.* ms. Y. 27.

ront des progrès nouveaux et un acheminement vers la perfection.

Avec les miniatures du commencement du xiv^e siècle que je viens de signaler, nous sommes dans la légende de l'histoire rouennaise et normande.

Nous la rencontrons encore dans nos manuscrits du xv^e siècle que je suis obligé de citer prématurément, au point de vue calligraphique, comme celui des *Croniques de Normendie* de la Bibliothèque de Rouen (1), qui semblerait plutôt appartenir au xiv^e à cause des fonds et du caractère rudimentaire de ses compositions assez médiocres.

Nous y retrouvons la mention du duc Ausbert, premier duc de Normandie, et le récit des exploits fabuleux de *Robert le Deable*.

On y voit aussi « comment le duc Ausbert commanda que Robert le Deable fût occis (2) ».

Puis, notre enlumineur normand se rapproche de l'histoire en décrivant « comme Rou et son frère desconfit le roy de Danemarche (3); » et « comme Rou descendit en Normendie par la rivière de Saine, et retint Rouen pour sa mestresse ville ». Le farouche Rollon débarque par mer avec ses pirates et attaque une cité entourée de murailles et flanquée de tours rondes, comme les villes gallo-romaines.

Les miniatures du manuscrit qui représente ces épi-

(1) Bibl. de Rouen, Y. 26. — Plusieurs de ces miniatures à la fin du manuscrit ont été seulement dessinées.

(2) *Ibid.*, fo 7.

(3) *Ibid.*, fo

sodes sont d'un style grossier, d'un dessin raide et d'un coloris sec, qui contrastent avec la richesse harmonieuse des modelés et des couleurs dans les miniatures appartenant aux autres manuscrits du xv^e siècle.

Je citerai, par exemple, le bel exemplaire in-folio des *Chroniques de Normandie*, exécuté probablement à Rouen vers 1450, qui provient du cabinet d'A.-F. Didot, et qui est entré dans la riche collection de M. Yate Thompson, de Londres. La première des quinze miniatures qui ornent ce manuscrit représente aussi la descente de Rollon en Normandie. Le vaisseau qui porte le chef scandinave aborde devant une ville fortifiée dont on admire les beaux édifices et qui semble être la ville de Rouen (1).

Je dois encore une mention toute particulière à un autre très beau manuscrit des *Chroniques de Normandie* qui fut exécuté à Rouen, au xv^e siècle, et qui était l'un des plus riches de la Bibliothèque des échevins de cette ville (2).

Ce manuscrit fut offert à Colbert, avec douze autres remarquables par le luxe de l'exécution, en vertu d'une délibération prise le 28 janvier 1682 par le corps municipal qui recherchait les faveurs du puissant ministre (3).

(1) Il existe au *British Museum* un autre manuscrit des *Chroniques de Normandie* d'une belle écriture, mais dont les miniatures n'ont pas été exécutées.

(2) Bibliothèque nationale, ms. fr. 2623.

(3) Voir pour l'histoire et la description de ces précieux manuscrits, le *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, par L. Delisle, pp. 475 et 554; Richard, *Notice sur l'ancienne Bibliothèque des éche-*

Ces manuscrits, auxquels je ferai bientôt de nombreux emprunts, entrèrent plus tard dans la Bibliothèque du Roi, et sont actuellement conservés à la Bibliothèque nationale (1).

Notre exemplaire des échevins de Rouen, qui faisait partie de ce don princier, est orné de dix miniatures qui égalent en fini les plus belles productions du xv^e siècle, et qui font le plus grand honneur à nos miniaturistes rouennais.

Je me vois contraint de les mentionner prématurément ici pour suivre l'ordre des événements historiques.

L'une d'elles reproduit aussi la légende de Robert le vins de Rouen, p. 5; Paulin, Paris, *Les Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*.

Je crois utile d'énumérer ces treize manuscrits provenant de l'ancienne Bibliothèque des échevins de Rouen et d'indiquer les numéros sous lesquels ils sont actuellement catalogués à la Bibliothèque nationale. Ce sont :

- 1^o *La Bible* (les mss. fr. 3 et 4 répondent à ce n^o 1);
- 2^o *La Cité de Dieu de Saint-Augustin* (fr. 23 et 24);
- 3^o *Extrait du régime des princes. Traités de la vieillesse et de l'amitié, de Cicéron. Traités d'Alain Chartier* (fr. 126);
- 4^o *Le Decameron de Boccace* (fr. 129);
- 5^o *Les Hommes et Femmes illustres de Boccace* (fr. 131);
- 6^o *Chronique de Jean de Courcy* (fr. 2685);
- 7^o *Valère Maxime* (probablement fr. 45 et 46);
- 8^o *Histoire romaine* (fr. 295);
- 9^o *Grandes chroniques de France jusqu'au règne de Charles VI*;
- 10^o *Histoire de Charles VI et de Charles VII* (fr. 2596);
- 11^o *Livre I de Froissard*;
- 12^o *Chroniques de Normandie* (ms. fr. 2623).
- 13^o *Histoire de Guillaume de Tyr* (ms. fr. 2629),

(1) L. Delisle, loc. cit., p. 544.

Diabie, mais les plus remarquables sont celles qui sont consacrées à l'histoire des successeurs de Rollon lequel, décédé en 921, avait laissé pour lui succéder, Guillaume-longue-épée.

Ce prince, peu énergique, recherchait l'amitié des Français et vit les anciens compagnons d'armes de son père se révolter contre lui.

Riulf, chef des Normands du Cotentin, désireux de s'affranchir de sa suzeraineté, vint assiéger Rouen en 932; il campa sur le terrain qui a conservé le nom de *Pré de la Bataille*.

Une des belles miniatures du manuscrit de notre ancienne Bibliothèque des échevins de Rouen, représente le duc, avec sa longue épée, au fort de la mêlée.

Il semble que l'artiste enlumineur se soit préoccupé de la vérité topographique en plaçant exactement l'action du côté de la ville où elle s'engagea effectivement, c'est-à-dire vers l'endroit qui a conservé le nom du *Pré de la Bataille*. On aperçoit, derrière les murailles, plusieurs monuments, parmi lesquels il est facile de reconnaître la tour du Beffroi. Au loin, la Seine se perd en de gracieux méandres au milieu d'un ravissant paysage (1).

Le duc rentrait en triomphe à Rouen, lorsqu'un messenger vint lui annoncer la naissance de son fils, *Richard-sans-peur*, qui lui succéda en 943.

Le jeune duc était mineur quand son père fut assassiné par Arnoul, comte de Flandre. Les premières années de son règne furent troublées par la lutte vio-

(1) Bibl. nationale, ms. fr. 2623, fo 14.

lente des Scandinaves qui retournaient au paganisme contre l'ancienne population qui se réclamait du roi de France.

Louis d'Outremer, fils de Charles-le-Simple, saisit l'occasion de réunir la Normandie à la couronne et vint à Rouen en s'annonçant comme le libérateur des chrétiens :

« Li Reis vint à Rouen, en la cité entra,
Riches fu li ostel ù il se héberga (1) ».

Il essaya de s'emparer du jeune duc, mais à la première nouvelle du danger ses tuteurs normands soulevèrent tout le peuple qui affectionnait le duc enfant :

« Mult s'ala par la vile la novele espessant
Ke li Roiz tint Richart é si l'aloit muchant (2) ».

La perfidie de Louis d'Outremer souleva l'indignation générale, et, tous, bourgeois et guerriers, coururent au château en menaçant de tuer le roi.

Une miniature du même manuscrit, la plus intéressante peut-être pour notre histoire locale, rappelle la ruse que Louis d'Outremer employa pour échapper au danger qui le menaçait, et nous introduit au cœur de la ville de Rouen, qui nous apparaît avec le cachet sévère et quelque peu mélancolique des cités du moyen âge.

La scène, très exactement représentée, se passe dans la partie située au nord-ouest de la ville, du côté du château bâti par Rollon dont les abords sont envahis par les guerriers armés. Ils arrivent en masse de l'in-

(1) Wace, p. 142.

(2) *Ibid.*

térieur de la cité et débouchent d'une rue qui ne peut être que la rue actuelle de la Grosse-Horloge où s'alignent une série de maisons gothiques, et passent devant la tour du Beffroi.

Le roi est sorti du château où il détenait le jeune duc, et, le tenant entre ses bras, il le montre à la foule en lui persuadant qu'il n'a pour lui que des intentions paternelles et veut le faire élever suivant son rang (1).

On ne peut trouver un tableau plus saisissant d'une émeute à Rouen au moyen âge.

Le roi réussit ainsi à calmer le peuple par cette ruse grossière et put quitter la ville, dont il confia le gouvernement à Herluin pendant qu'il faisait transférer le jeune Richard dans la forteresse de Laon.

Notre manuscrit rouennais contient une troisième vue de la ville, du côté du château bâti par Rollon. C'est à l'occasion d'un épisode du règne de Richard II, quatrième duc de Normandie (996-1027). Une miniature représente ce prince arrivant à Rouen dans l'intention de punir son frère Guillaume qui avait refusé de se rendre à l'assemblée des barons pour prêter serment de fidélité. Le duc est à cheval, ayant à ses côtés Raoul, comte d'Evreux, suivi d'une nombreuse escorte. Son frère, qu'il a fait prisonnier, est à genoux devant lui. En même temps, et par une singulière conception d'ubiquité, l'enlumineur a représenté ce dernier s'évadant d'une tour du château à l'aide d'une corde.

Dans le fond de cette gracieuse composition, on aperçoit une forêt dans laquelle on chasse le cerf. Un valet

(1) Bibl. nat., ms. fr. 2623, fo 19.

sonne de la corne pendant que le cerf est poursuivi par les chiens (1).

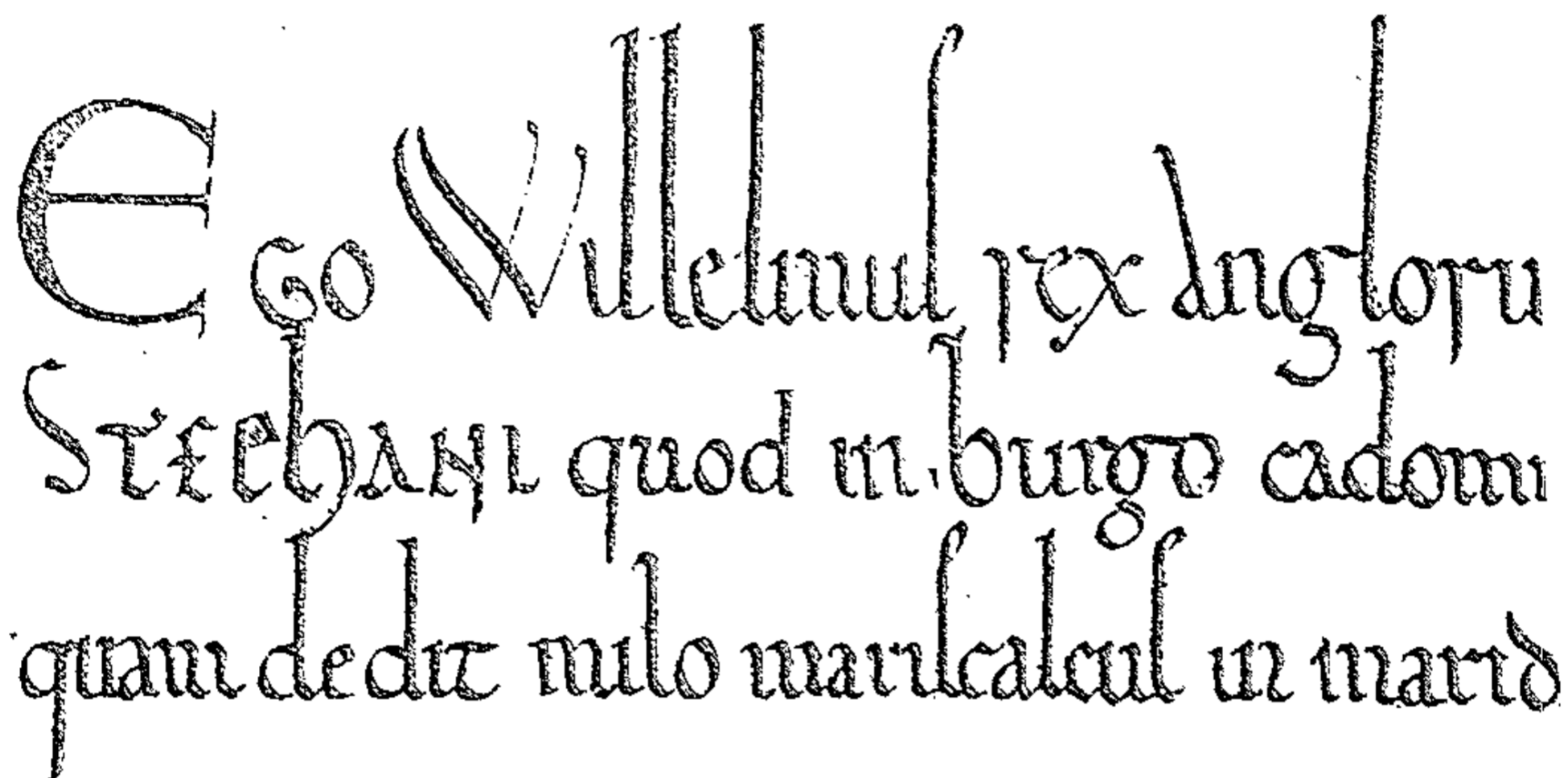
Je ne puis multiplier les exemples ni décrire toutes les miniatures que nos artistes rouennais ont consacrées à l'histoire de nos autres ducs : à Richard III; à Robert I^{er}, dit le Magnifique, qui est représenté distribuant des pièces d'or aux religieux dans une riche abbaye, et dont un autre enlumineur a rappelé la munificence dans une miniature qui représente : « comme le duc Robert jouoit aux eschées avec un chevalier, et, en jouant, donna un vase d'or à un clerc qui les regardoit jouant (2); à Guillaume-le-Conquérant, le plus célèbre de nos ducs, qui gouverna notre contrée pendant près d'un demi-siècle et qui s'illustra par la conquête de l'Angleterre (1035-1087) (3). Une miniature le représente fondant chez nous une abbaye et faisant construire une de ces nombreuses églises dont les seigneurs couvraient alors le pays, et que nos architectes édifiaient dans le style roman un peu massif mais imposant dont il nous reste encore de nombreux types. D'autres miniatures sont consacrées à Robert II, surnommé Courte-Heuze (1087-1106); aux derniers ducs de Normandie, rois d'Angleterre : Henri I^{er}, Henri II,

(1) Bibl. nat., f^o 34 v^o.

(2) Bibl. de Rouen, ms. Y. 26, f^o 59.

(3) Le superbe manuscrit des *Anchiennes et nouvelles Croniques d'Angleterre*, que j'ai également consulté au *British Museum*, contient de grandes miniatures dont l'une représente le départ du duc : « Cy parle de l'assemblée que fist le duc Guillaume le Bastard pour aller en Angleterre (14 E. w., f^o 222).

Richard-Cœur-de-Lion; enfin, à Jean-sans-Terre, deuxième et dernier duc de Normandie.

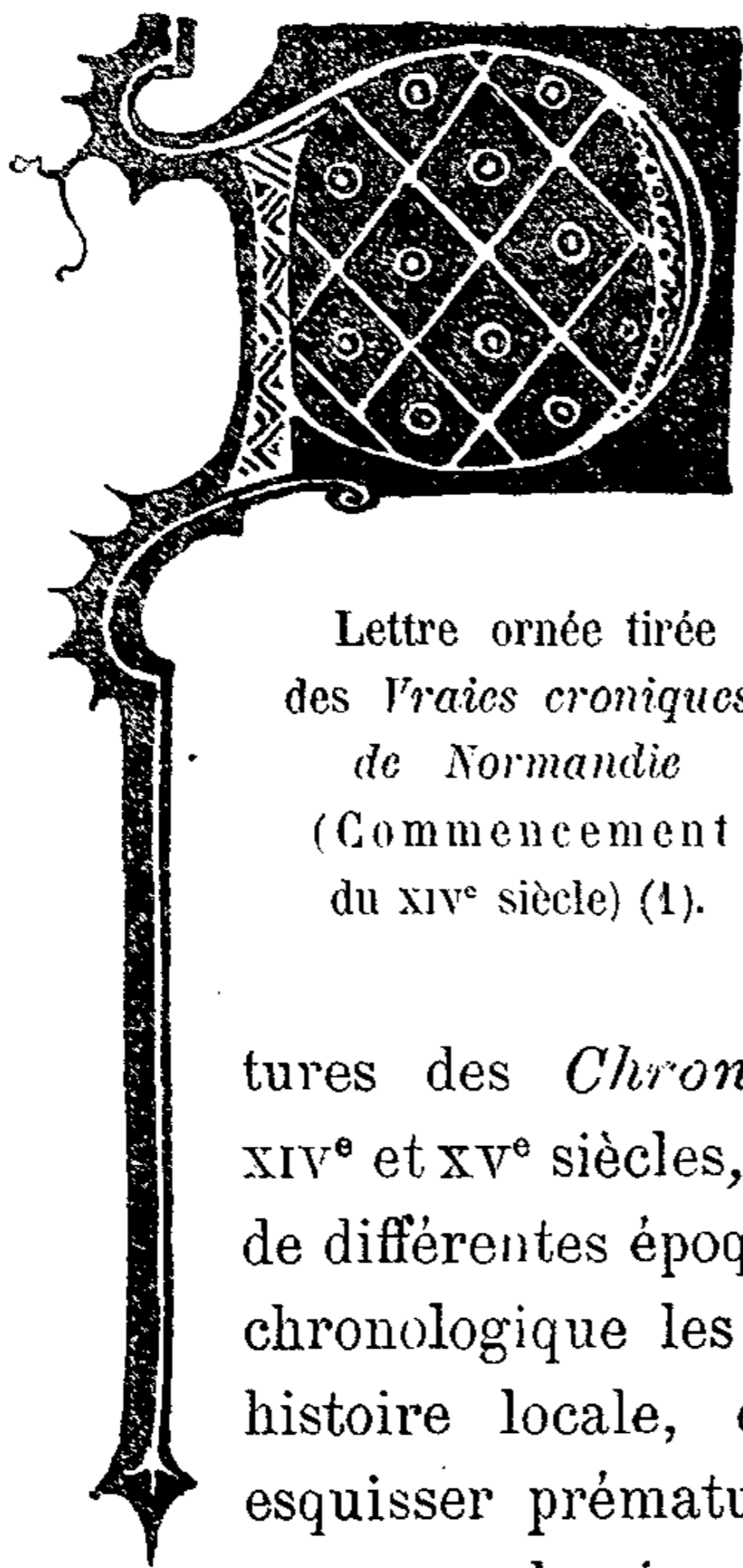


Ego Willelmus rex Angloru
Stephanu quod in Burgu cadom
quatuor dedit milo mariscalcu in marid

Extrait fac-simile d'une charte de Guillaume duc de Normandie
et roi d'Angleterre (XI^e siècle).

Je n'ai pas à rappeler que ce prince, après avoir soulevé la noblesse par un acte de lâche cruauté en assassinant son neveu prisonnier, le jeune Arthur de Bretagne, resta à Londres sans se soucier des Rouennais, pendant que Philippe-Auguste, roi de France, s'emparait de notre belle province et entra à Rouen, *la noble ville jusqu'alors invincible*, où il déployait l'étendard fleurdelisé au-dessus de la bannière aux trois lions (1204).

ROUEN DEPUIS LA CONQUÊTE DE PHILIPPE-AUGUSTE
JUSQU'À LA DOMINATION ANGLAISE



Lettre ornée tirée
des *Vraies croniques*
de Normandie
(Commencement
du XIV^e siècle) (1).

RESQUE au début du XIII^e siècle, notre ville de Rouen cessait donc d'être la capitale d'un Etat souverain pour entrer dans cette vaste unité de la France où elle devait occuper le second rang pendant plusieurs siècles.

Malgré les anachronismes que j'ai déjà signalés dans les miniatures des *Chroniques de Normandie* des XIV^e et XV^e siècles, j'ai dû étudier les documents de différentes époques pour suivre dans l'ordre chronologique les phases successives de notre histoire locale, et j'ai été amené ainsi à esquisser prématurément les progrès réalisés par nos enlumineurs.

Il me faut maintenant revenir quelque peu en arrière, en ce qui concerne l'art de la miniature, pour la période qui s'étend de la conquête de Philippe-Auguste à l'invasion anglaise.

Désormais, le style gothique règne en maître dans la

(1) Bibl. nat., ms. 5388.

calligraphie et dans l'ornementation de nos manuscrits.

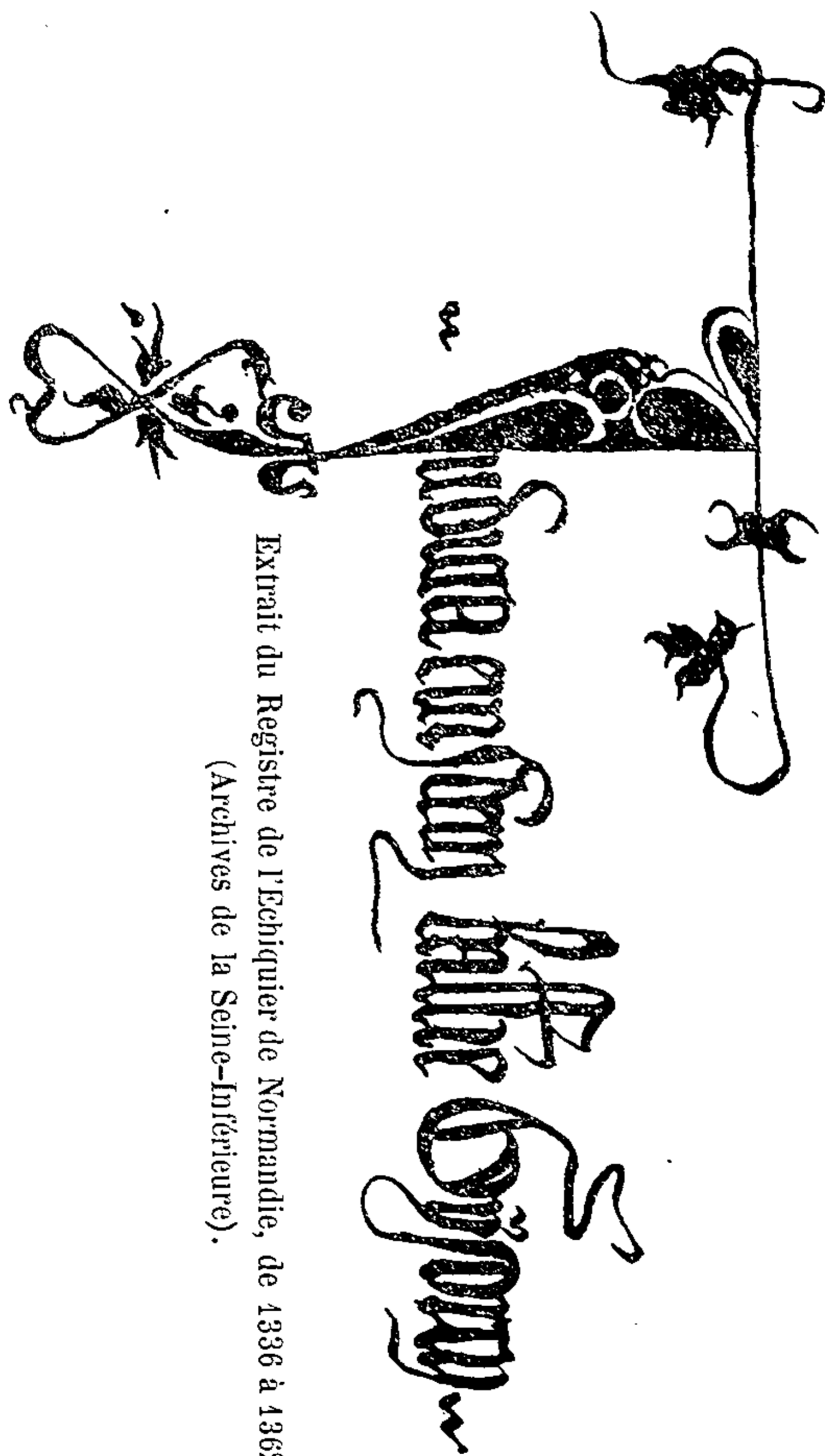
Les documents sont peu nombreux à cette époque qui marque cependant chez nous l'essor des corporations d'arts et métiers, et de nos libertés communales.

Et pourtant d'importants événements s'étaient accomplis après les règnes de Louis VIII et de saint Louis, comme la réorganisation de l'Echiquier de Normandie qui devait être tenu désormais deux fois à Rouen, à Pâques et à Saint-Michel, avec l'assistance de commissaires chargés de faire prévaloir la volonté du roi dans ces assemblées féodales (1302); la lutte de la commune contre les officiers royaux; les émeutes populaires soulevées par les exactions de Philippe-le-Bel; la suppression momentanée de la commune; enfin, l'établissement sous Louis X d'une nouvelle constitution, avec la *Charte aux Normands* qui rendit aux bourgeois de Rouen toutes les libertés confisquées, et confirma les franchises de la province. Les Rouennais furent si flattés de cette concession qu'ils la firent confirmer par les rois postérieurs et en firent multiplier les copies.

En dehors des *chartes* de cette époque que nous conservons précieusement aux archives municipales, et des *Registres de l'Echiquier* qui sont aussi des monuments de la calligraphie des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, je dois citer plusieurs miniatures représentant des séances de cette juridiction supérieure et des scènes de la vie judiciaire.

C'est ainsi que nous trouvons la séance d'une cour

de justice dans un des manuscrits de la *Coutume de Normandie* exécuté au XIII^e siècle (1).



Il en est de même du *Coutumier de Normandie* provenant de l'ancienne collection Dutuit qui remonte

(1) Bibl. nat. ms. latin 4650.

aux premières années du XIV^e siècle et dont l'exécution est très soignée. La plus grande des miniatures qu'il renferme, représente le roi de France sur son trône, avec le sceptre et la couronne, remettant le *Coutumier de Normandie* à l'archevêque de Rouen qui est debout devant lui; derrière l'archevêque se trouvent les six évêques crossés et mitrés, et, au-dessous, des barons et des légistes, nu-tête, au nombre de quinze. C'est un travail remarquable par la finesse du dessin et la richesse du coloris (1).

La première lettre de ce coutumier est aussi ornée d'une petite vignette figurant un moine calligraphe.

Ce précieux manuscrit légué récemment à la ville de Paris, et dont la place semblait pourtant marquée dans notre Bibliothèque municipale, a été copié dans le diocèse de Rouen, comme l'indique le calendrier placé en tête.

C'est encore une séance de l'Echiquier de Normandie que représente l'une des belles miniatures du manuscrit acquis par M. Lormier en 1892, et actuellement aux mains d'un collectionneur anonyme qui me l'a obligeamment communiqué (2).

Des compositions analogues se retrouvent d'ailleurs dans nos premières éditions imprimées du *Coutumier de Normandie* avec la *Charte aux Normands* si chère à nos pères.

(1) *Coutumiers de Normandie*, textes critiques publiés par E. Tardif, t. II, Introduction lviii.

(2) F^o 13.

J'ai cru devoir reproduire ici la plus intéressante (1).
Nous pourrions ainsi rapprocher nos miniatures de



Une Assemblée de magistrats au moyen âge (Echiquier de Normandie).

(1) *Le Coustumier de Normandie nouvellement imprimé à Rouen*
(probablement par Guillaume Gallemier).

ces gravures et ornements à l'aide desquels nos premiers typographes s'efforcèrent d'imiter l'art des calligraphes miniaturistes.

En effet, nous rencontrerons encore plus tard, dans le manuscrit de l'ancienne collection Lormier, un tableau représentant diverses scènes de la procédure criminelle : l'arrestation d'un malfaiteur, un duel judiciaire, une pendaison et une décapitation (1).

Dans un autre ordre d'idées, comment pourrais-je omettre la belle miniature des *Chroniques de Froissard*, à la Bibliothèque nationale, qui représente l'arrestation de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, par le roi Jean-le-Bon, dans la forteresse que Philippe-Auguste avait fait construire au nord de la ville de Rouen, au quartier de Bouvreuil, lorsqu'il avait mis fin au règne des ducs de Normandie? (2)

Je rappelle les incidents de cette arrestation mouvementée.

Les Rouennais refusaient de payer les nouveaux impôts promis par les États-Généraux.

Le roi n'avait pas osé employer la force contre une commune si puissante. Il avait même essayé de flatter les bourgeois de Rouen en nommant son fils aîné Charles, duc de Normandie, mais ceux-ci, soutenus par le comte de Harcourt et par le roi de Navarre, n'en avaient pas moins persisté dans leur refus.

Jean exaspéré par cette résistance résolut d'en tirer vengeance et vint à Rouen pendant que les grands feu-

(1) F^o 86.

(2) Bibl. nat., ms. fr. 2643.

dataires, attirés dans cette ville par l'entrée solennelle du duc, se livraient à la joie bruyante d'un festin. Le 5 avril 1356, il entra tout à coup dans la salle du banquet, armé de toutes pièces et suivi d'une nombreuse escorte de chevaliers. Son apparition subite frappa de terreur la plupart des convives qui avaient à se reprocher de criminelles intrigues (1).

Parmi ces nobles convives aimés des Rouennais se trouvaient Jean, comte de Harcourt, les seigneurs de Préaux, de Gravelle et de Clère, et plusieurs autres. Le roi les fit prendre et emprisonner en diverses chambres du château. Après dîner, dit Froissard, « il monta à cheval et ceux de sa route et allèrent en un champ derrière le chasteau appelé le champ du pardon. Et là le roy fit mener en deux charrettes lesdits comte de Harcourt, les seigneurs de Gravelle, M^{re} Maubué (de Mainémare), et Colinet-Doublet. Et illec furent leurs testes coupées. Après furent trainez tous quatre jusques au gibet de Rouen ».

Montfaucon, dans les *Monuments de la Monarchie françoise*, décrit la belle miniature qui reproduit l'arrestation des grands feudataires de Normandie et du roi de Navarre (2).

Le gibet de Rouen où le roi fit attacher les cadavres des victimes après la sanglante exécution du *Champ du Pardon*, se trouvait alors au sommet du mont de la Justice (mont Fortin). Ces cadavres, attachés aux

(1) Chérueil, *Histoire de Rouen pendant l'époque commniale*, t. II, p. 175.

(2) T. II, pp. 295 et suiv.



Nicolas Oresme, précepteur de Charles V et doyen de l'Eglise de Rouen,
offre au roi sa traduction de la *Politique d'Aristote*.
(Miniature de la *Politique d'Aristote*, Bibl. nat., ms. fr. 2643).

fourches patibulaires avec des chaînes de fer et livrés au caprice des vents, attestèrent longtemps aux Rouennais *durement troublés*, dit Froissard, la haute justice du roi !

Après Jean-le-Bon, et sous le règne de Charles V, nous trouvons dans les manuscrits le souvenir de Nicolas Oresme, son précepteur, qui fut aussi grand-maître du collège de Navarre, doyen de l'église de Rouen, et évêque de Lisieux en 1377.

Son portrait est plusieurs fois reproduit dans les belles miniatures des manuscrits de sa traduction d'Aristote, notamment dans celui de la *Politique d'Aristote* de la Bibliothèque nationale.

Une de ces miniatures décrite et reproduite dans les *Monuments de la Monarchie française* par Montfaucon (1), représente le grand théologien offrant son livre à son royal élève.

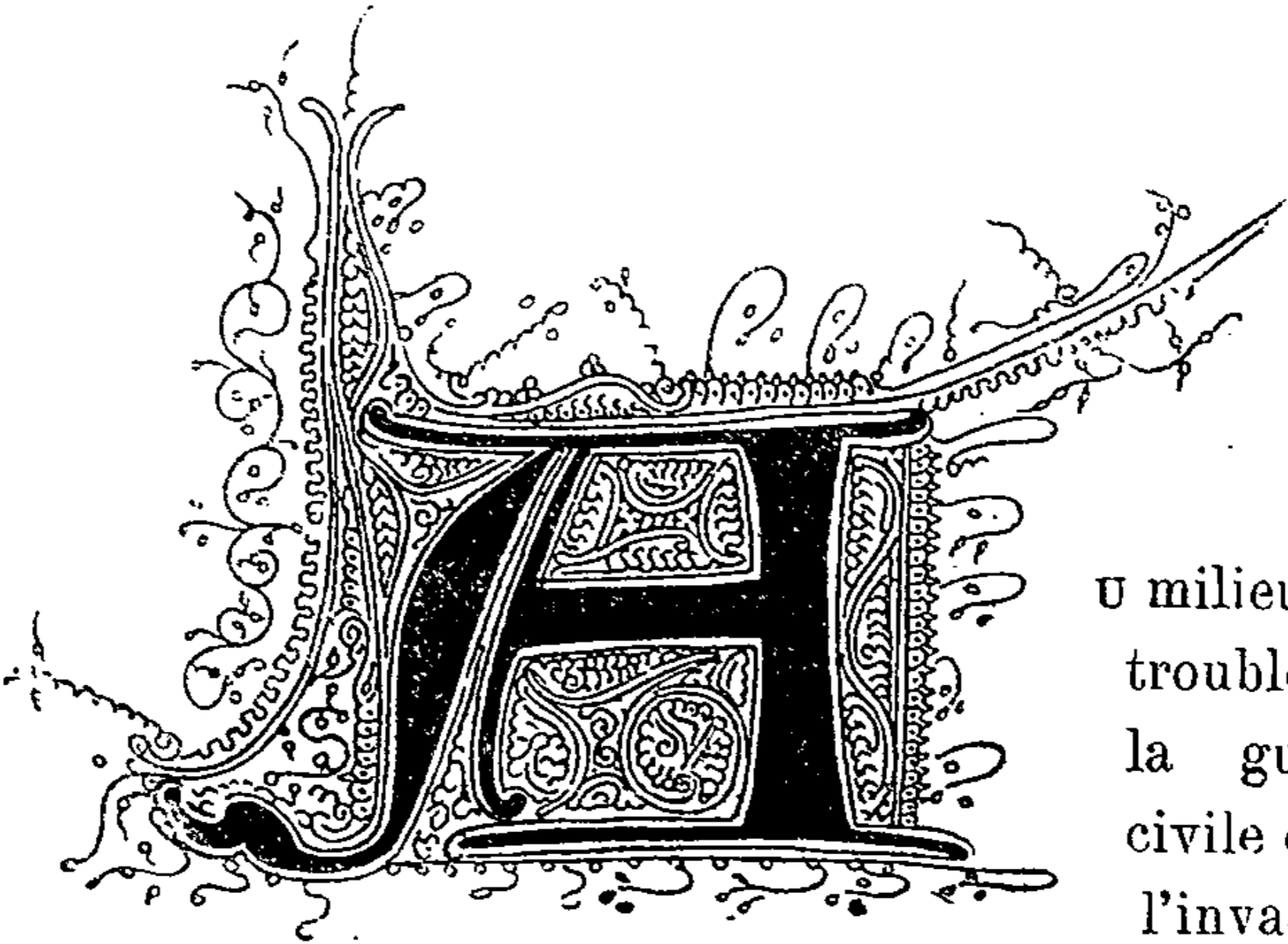
Le superbe exemplaire des *Ethiques et Politiques d'Aristote*, de la Bibliothèque de Rouen, nous offre aussi une représentation analogue (2).

Ce manuscrit clôt la série des documents que je puis citer ici concernant le XIV^e siècle.

Il nous faut donc passer sur les troubles de *la Harelle*, sous le règne de Charles VI, et arriver à l'époque néfaste de la domination anglaise qui, pendant plus de trente années, fera peser la plus dure servitude sur les malheureux habitants de notre cité !

(1) T. III, p. 32, pl. VII.

(2) Y. 2. Cette miniature est reproduite en gravure dans le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque municipale de Rouen*, par Ed. Frère.

ROUEN SOUS LA DOMINATION ANGLAISE ET AU XV^e SIÈCLE

Lettre ornée tirée de *Lettres d'amortissement*
de Charles VI (1400).

U milieu des troubles de la guerre civile et de l'invasion anglaise, l'art de la calligra-

phie ne semble pas s'être ralenti à Rouen, et il est fort intéressant d'étudier, dans les manuscrits enluminés, cette période à la fois triste et glorieuse de notre histoire locale.

Il est certain, en effet, que si les lettres languirent alors, à cause du malheur des temps, les arts, encouragés par le clergé et protégés par les Anglais, furent au contraire cultivés avec succès.

L'architecture gothique noblement représentée par les Colin de Berneval et les Jean Salvart, ne devait prendre pour la dernière fois son essor qu'après l'expulsion des envahisseurs, mais nos maîtres verriers

rouennais excellaient déjà dans leur art et ornaient de vitraux peints nos édifices religieux et civils.

De leur côté, nos calligraphes et enlumineurs faisaient école et joignaient à un talent remarquable la patience nécessaire pour la perfection des détails (1).

Nous devons à l'érudition de M. Ch. de Beaurepaire la révélation de plusieurs contrats passés vers cette époque par des écrivains et enlumineurs de Rouen, qui nous fournissent d'utiles renseignements sur leurs salaires et sur le prix des livres liturgiques.

C'est d'abord un contrat d'allouement pour le métier d'enlumineur que passa, en janvier 1394, Girard Jumier qui s'obligeait envers Jehan Lekeu, de Saint-Laurent de Rouen, à « escrire et enluminer et toutes autres choses appartenant audit mestier pour xv livres tournois pour ledit an » (2).

C'est encore un contrat analogue qui intervint, en mars 1420, entre Jaquet Le Caron, enlumineur, et un seigneur anglais, « William Bradwardin, escuier, seigneur de Saint-Vaast et de la Poterie », qui le louait à l'année « pour luy servir de son dit mestier d'escripre et enluminer au mieulx qu'il pourra et saura... et parmy ce que ledit escuier sera tenu et promist trouver, ledit temps durant, audit Jaquet toutes ses nécessités de boire, mengier, coucher, lever, feu lit et hostel bien et suffisamment son estat, et lui paier, pour chacun an,

(1) Chéruel, *Histoire de Rouen sous la domination anglaise*, p. 220.

(2) « Et sera tenu, porte le contrat, ledit Jehan, à trouver audit Girard boire, mengier, couchier et lever ». *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, 1902, p. 206.

la somme de xx livres tournois aux quatre termes, par egal portion, et luy bailler et trouver une robe et un chapperon bons et suffisans pour chascun an... et lui bailler toutes les estoffes que il appartient pour faire ledit mestier » (1).

Ce sont, enfin, soit les comptes du trésorier de l'archevêque de Rouen en 1396, qui mentionnent le paiement de LXIX livres à Jacques du Pasteur pour avoir enluminé et orné d'images un Pontifical ; soit la vente faite le 13 décembre 1400 par Jehan Le Queu, libraire en la paroisse Saint-Laurent, d'un « messel de bon volume, à l'usage et ordinaire de Rouen, bien escript, bien nocté, sur bon vélin, bien lié, enluminé, pour xi l. t. » ; soit encore l'extrait des comptes de Saint-Nicolas de Rouen de 1438 à 1469, mentionnant des achats ou réparations de missels, antiphonaires ou autres livres liturgiques (2), etc.

Ces quatre documents établissent la faveur dont jouissaient déjà nos artistes de Rouen et l'importance de leurs travaux.

L'art ne les conduisait pas à la fortune, mais s'ils travaillaient souvent à gages, et pour de modestes émoluments, il leur arrivait parfois de s'associer pour composer et éditer en commun, comme nous dirions aujourd'hui, une œuvre importante destinée à quelque prince ou seigneur susceptible de la payer généreusement.

C'est ce que nous révèle la *Traduction du Deca-*

(1) *Bull. de la Comm. des Ant.*, p. 207 (Tab. de Rouen, Reg. 48, f° 215 v°).

(2) *Ibid.*, p. 209.

meron de Boccace, par Laurent de Premierfait, manuscrit du commencement du xv^e siècle qui appartient à la ville de Rouen et peut-être même au duc de Bedford, — si l'on en juge par les armoiries peintes dans la première vignette, — et qui représente, dans une miniature gémignée, l'auteur offrant son livre au duc de Berry, et deux calligraphes qui sont occupés à la transcription du manuscrit.

« Laurent, dit M. P. Paris, qui ne savait pas le florentin, s'associa à un cordelier nommé Antoine d'Arèche ou plutôt d'Arezzo, qui devait sans doute partager les profits supposés de la spéculation littéraire (1). » Dans notre vignette, on voit les deux traducteurs à l'œuvre. Ils sont appuyés sur les deux revers parallèles d'un même pupitre. Antoine écrit dans un livre placé au-dessous d'un autre livre. Laurent a également devant les yeux le manuscrit auquel il travaille.

Ce tableau charmant nous démontre que dès le commencement du xv^e siècle nos artistes avaient réalisé de grands progrès. Dans les compositions que nous allons rencontrer désormais, le dessin des figures apparaîtra moins raide qu'aux époques précédentes. On sent déjà le développement de l'art et la pureté de la forme : cependant la beauté païenne ne viendra pas encore, comme nous le constaterons aux siècles suivants, effacer le caractère religieux de la peinture.

L'ornementation va se modifier également. Les

(1) P. Paris, *Les manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, t. 1, p. 238.

miniatures que renferment nos manuscrits du xv^e siècle vont refléter le luxe des cours, avec leurs riches bordures formées de fleurs brillantes, d'animaux bizarres, de sujets capricieux, quelquefois indécents, mais toujours gracieux.

Désormais, les documents abonderont à cause des graves évènements qui signaleront l'invasion anglaise.

Histoire. — Ces évènements dont notre ville fut le théâtre sont reproduits dans nos plus beaux manuscrits de Rouen, de Paris et de Londres, parmi lesquels j'aime à citer : les *Vigilles de la mort de Charles VII* ; les *Chroniques de Jean Chartier* ; les *Chroniques de Monstrelet* dont le plus bel exemplaire en deux volumes fut exécuté à Rouen, et a fourni les dessins qui illustrent tant d'ouvrages de luxe ; les *Chroniques de France* ; enfin, la *Vie du comte de Warwick*, manuscrit de 1439 conservé au British Museum (1).

Quand on parcourt ces chefs-d'œuvre de la calligraphie, on reconnaît fréquemment, dans les paysages de leurs vignettes et miniatures, notre ville du moyen âge avec ses hautes murailles entourées de fossés profonds, ses portes fortifiées, ses édifices, ses maisons, et presque toujours la montagne Sainte-Catherine avec sa forteresse.

Il en est ainsi pour les dessins ou miniatures qui nous ont conservé le souvenir du siège héroïque que nos ancêtres soutinrent contre les Anglais en 1418.

Une naïve miniature des *Vigilles de Charles VII* rappelle comment l'ennemi avait investi étroitement la

(1) *Life of earl of Warwick, with drawings by John Rous.*

ville pour la priver de tout secours, l'entourant de toutes parts de canons qu'on aperçoit entre les tentes symétriquement disposées en face des murailles et des fossés remplis d'eau. Le feu de la place, — si je puis appliquer cette expression moderne aux primitifs engins de nos aïeux, — répond aux décharges de l'artillerie anglaise, du haut des remparts derrière lesquels sont massés les hommes d'armes envoyés par le duc de Bourgogne, et nos milices bourgeoises.

Nous pouvons emprunter au manuscrit anglais exécuté en 1439 et orné de curieux dessins dus à John Rous, qui a retracé les principaux événements de la vie du comte de Warwick (1), une vue de l'investissement de la cité du côté de la porte Martainville, au pied de la montagne Sainte-Catherine.

L'auteur du dessin à la plume qui représente cet épisode du siège de Rouen pourrait bien avoir suivi le noble prince dans ses campagnes en Normandie, car sa composition n'est pas fantaisiste et, tout au moins, les détails de la topographie qu'elle comporte semblent exacts.

Ce dessin, qui reproduit les riches tentes des chefs de guerre anglais abritées derrière des palissades, les canons et les hommes d'armes, en un mot le campement ennemi devant la porte Martainville dont le pont-levis est dressé, est précédé d'une légende que je traduis ainsi littéralement du texte anglais : « Comment le comte Richard était au siège de Rouen, et là fut placé premièrement entre la tente du roi et l'abbaye

(1) Cotton, ms. Julius E IV, art. 6. British Museum.

Sainte-Catherine, et comme on avait pris ladite abbaye de Sainte-Catherine, il était commis de garder la porte *Marteville*. »

Cette légende confirme le récit de M. Puiseux et précise un point de notre histoire locale sur lequel plusieurs chroniqueurs étaient en désaccord (1).

Lorsque la ville fut obligée de se rendre à Henri V, au bout de six mois d'une résistance désespérée, et après avoir en vain fait demander des secours à Charles VII et au duc de Bourgogne, elle eut à supporter une taxe de trois cent mille écus d'or (dix-huit millions de notre monnaie) et dut livrer aux vainqueurs ses plus courageux défenseurs, dont l'illustre Alain Blanchart qui marcha héroïquement au supplice en disant que « s'il avait du bien, il ne l'emploierait pas pour empêcher un Anglais de se déshonorer » !

Le manuscrit abrégé des *Chroniques de Monstrelet* contient une belle miniature où l'on voit « comment la ville de Rouen fut rendue au roy d'Angleterre par traittié et paiant grant somme d'argent, et comment il entra en grant triumphe en la ditte ville » (2).

La ville fortifiée apparaît dans le lointain, du côté de Saint-Hilaire, pendant que Guy le Bouteiller, gouverneur, accompagné d'une députation du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie, vient remettre les clefs de la place au roi d'Angleterre qui siège sous la tente royale, entouré de son oncle, de ses frères et de ses principaux capitaines.

(1) Puiseux, *Siège et prise de Rouen...*, p. 83.

(2) Bibliothèque nationale, ms. fr. 2680, f° 274.

Pendant plus de trente ans, Rouen va rester, pour ainsi dire, la capitale du pays de conquête de la France devenue anglaise ! C'est dans ses murs que se déroulera le procès de notre héroïne nationale, Jeanne d'Arc, et que se dressera le bûcher du Vieux-Marché !

C'est au château de Bouvreuil que résideront, avec les membres du grand Conseil de gouvernement, le duc de Bedford, devenu régent de France, après la mort de son frère Henri V, et le jeune roi Henri VI qu'on fera venir à Rouen pour relever les courages abattus et raffermir la confiance ébranlée des partisans des Anglais (1).

C'est dans la grande salle de ce château que se tiendront, sous la présidence de Cauchon, la plupart des séances du procès de foi imaginé pour perdre l'héroïne.

C'est sur la place du Vieux-Marché, enfin, que l'innocente victime sera livrée aux flammes, sous prétexte d'hérésie, pour avoir sauvé sa patrie !

Le manuscrit des *Vigilles de Charles VII* a représenté le martyre de Jeanne en une naïve miniature, curieuse parce qu'elle est, à ma connaissance, la plus ancienne reproduction de ce drame célèbre, mais beaucoup moins intéressante pour notre histoire locale que celle du cabinet de M. E. Pelay, qui date du commencement du XVI^e siècle.

(1) Le *Missel de Bedford*, superbe manuscrit exécuté probablement à Bayeux, et conservé précieusement au British Museum (Add. ms. 18850), renferme des portraits authentiques du duc de Bedford et de son épouse Anne de Bourgogne. — On trouve aussi le portrait, plusieurs fois répété, du roi-enfant, Henri VI, dans un charmant psautier à son usage (*Psalter Henrici VI, Domit. XVII*, British Museum).

Ce dernier document qui est entré si heureusement dans la collection du distingué collectionneur rouennais et que MM. Vallet de Viriville, Wallon, Bouquet, et Ch. de Beaurepaire avaient déjà signalé à l'attention des érudits, me semble avoir été exécuté à Rouen ou, tout au moins, par un enlumineur qui connaissait notre ville et l'avait probablement habitée.

Si la perspective des édifices n'y est pas rigoureusement observée, il est facile pourtant d'y reconnaître le Vieux-Marché, le côté ouest de la place, les halles de la Boucherie, les églises Saint-Sauveur et Saint-Michel.

Jeanne est au pied du bûcher, ou plutôt devant une sorte d'échafaud en bois sur lequel on a disposé un bûcher, pensent quelques-uns, ou plutôt une chaudière, suivant d'autres, d'où les flammes sortent par anticipation.

La victime abandonnée par l'Eglise, se trouve placée entre frère Martin l'advenu, son confesseur, qu'elle enverra bientôt quérir la croix de l'église Saint-Sauveur, et Gieuffroy Thérage, le bourreau laïque à qui le bailli de Rouen, Raoul le Bouteiller, assisté de son lieutenant-général Laurens Guedon, se contente de faire un signe de la main, du haut de son estrade, sans prononcer aucune sentence légale de condamnation, mais en balbutiant seulement : « Emmenez-la, emmenez-la ! », ou encore : « Fais ton devoir ! »

L'artiste n'a pas figuré les autres estrades, peut-être pour simplifier son dessin, peut-être aussi parce qu'à cette période de la séance du supplice, les membres

du tribunal inquisitorial, dont le rôle était terminé, s'étaient retirés en délaissant la condamnée au bras séculier.

De chaque côté de l'échafaud, et derrière les halles de la Boucherie se presse la multitude des bourgeois et manans de Rouen.

Cette composition animée, conçue et exécutée conformément à la tradition encore vivace à Rouen du drame émouvant de 1431, et d'après les données suffisamment exactes de la topographie ancienne de la place du Vieux-Marché, est du plus haut intérêt pour notre histoire locale et mériterait certainement une place d'honneur dans l'un de nos Musées.

Après le supplice de Jeanne d'Arc, Rouen devait encore rester sous la domination des Anglais jusqu'en 1449, bien que de tous les côtés les partisans de Charles VII et ses vaillants capitaines reprissent successivement toutes les bonnes villes de France.

En vain, plusieurs des anciens compagnons d'armes de la Pucelle, Poton de Xaintrailles et La Hire renouvelèrent, en 1436, les efforts tentés antérieurement pour surprendre la ville et en chasser les envahisseurs. Cette nouvelle tentative échoua comme les précédentes.

Nous trouvons dans un exemplaire des *Chroniques de Monstrelet* exécuté au commencement du xvi^e siècle, un dessin rehaussé d'or (1) qui rappelle cette courageuse tentative de nos capitaines français. La foule des assaillants anglais se rue sur l'enceinte fortifiée qui abrite les Français. Dans le lointain apparaît la

(1) *Les Chroniques de Monstrelet*, ms. fr. 20361, f^o 229, Bibl. nat.

ville de Rouen d'où sont partis nos ennemis. Ce dessin, qui est dans le goût de la Renaissance, me paraît d'autant plus digne de fixer l'attention, que j'ai constaté l'exactitude d'une vue de l'enceinte fortifiée de Paris reproduite un peu plus loin par le même artiste.

Mais, revenons à nos manuscrits du xv^e siècle, et demandons à leurs miniatures le récit par l'image de la délivrance finale de notre ville et des fêtes somptueuses qui signalèrent l'entrée de Charles VII, en 1449.

Grâce à nos calligraphes enlumineurs, nous pouvons suivre pas à pas, pour ainsi dire, la rapide et merveilleuse campagne qui devait affranchir Rouen et la Normandie du joug de l'Angleterre.

De nombreuses et belles miniatures des *Vigilles de Charles VII* relatent les préliminaires de l'attaque de Rouen.

Trois jours se passèrent en escarmouches, sans résultat appréciable de part et d'autre.

Sur ces entrefaites, des émissaires ayant proposé au roi de l'introduire dans la ville, en plaçant des bourgeois dans deux tours qui leur seraient livrées, quatre mille hommes commandés par le maréchal de Jalognes, les sires d'Orval, de Blainville et autres, vinrent se poster devant la porte Beauvoisine. Dunois, les comtes d'Eu, de Clermont, de Saint-Pol, Pierre de Brézé et Robert de Flocques, se placèrent entre la ville et les Chartreux, dans le faubourg Saint-Hilaire où devait commencer l'attaque.

L'assaut qui fut donné de ce côté est représenté dans une grande miniature des *Chroniques de Mons-*

trelet (1) due à quelque artiste rouennais, et qui reproduit également les détails suivants de la chronique de Robert Blondel. Les échelles furent dressées et déjà quelques Français, qui venaient d'être armés chevaliers, faisaient grandement et honorablement leur devoir de monter sur les murs ; déjà aussi leurs soldats, maîtres des deux tours, se répandaient dans la ville au lieu de garder les remparts, lorsque Talbot, secondé par la population qui craignait le pillage, accourut avec trois cents Anglais, repoussa les assaillants et replanta sa bannière sur les murs.

Le 19 octobre 1449, les habitants, qui étaient restés sur leurs gardes, commencèrent à courir sus aux Anglais. Le bruit s'étant répandu qu'ils massacraient les citoyens, on sonna la *grosse horloge* en signe d'alarme. Les bourgeois étaient déjà maîtres de quelques tours et portaux, lorsque Dunois arriva avec « une grande compagnie de gens d'armes ».

Le fort Sainte-Catherine se rendit aux premières sommations.

Vers midi, Dunois se présentait, bannières déployées, devant la porte Martainville, avec plusieurs capitaines dont les seigneurs de Blainville et de Maunÿ.

C'est là qu'une députation des bourgeois vint le trouver et lui offrir les clefs de Rouen sur un plateau, en lui demandant des moyens efficaces de protection.

Bientôt Pierre de Brézé, avec les archers de Dunois et de Robert de Flocques, investirent le château de

(1) Ms. fr. 2679, fo 318, Bibl. nat.

Bouvreuil et surtout le Vieux-Palais où Talbot s'était renfermé avec douze cents hommes.

Le gouverneur anglais ainsi bloqué tenta, mais en vain, d'avoir une entrevue avec Charles VII. Le roi fut inflexible et exigea qu'on lui remît Harfleur, Honfleur et toutes les places du pays de Caux.

Sommerset, à bout de ressources, fut obligé de subir toutes les conditions et de laisser Talbot en ôtage, avec plusieurs autres seigneurs, en garantie de sa parole. Après la signature du traité, disent les chroniqueurs, il sortit en pleurant de cette ville magnifique, le 4 novembre 1449.

Pendant qu'un héraut plantait les bannières royales sur les portes et forteresses de la place, Charles VII se disposait à faire son entrée en sa bonne ville de Rouen.

Jamais entrée de roi ne fut plus brillante et ne revêtit plus de faste et de magnificence.

Les chroniqueurs contemporains nous ont laissé de brillants récits de cette fastueuse cérémonie à laquelle les enlumineurs ont consacré leurs plus belles miniatures.

Dans les *Vigilles de Charles VII*, on voit le défilé des gens d'église qui accompagnent Raoul Roussel et sortent de la ville pour aller au-devant du roi (1). Ils s'avancent processionnellement « en chappes, portans joyaulx et reliques, et chantant le *Te Deum*... pour la resjouissance du joyeux advenement du roy. »

Puis, ce sont les bourgeois qui viennent lui faire la

(1) *Vigilles de Charles VII*, f° 182.

révérence et lui offrir, suivant l'usage, les clefs de la ville.

Ce double cérémonial est figuré dans une même miniature du manuscrit de la *Chronique de Jean Chartier* (1) qu'on pense avoir été exécuté à Rouen et qui appartenait jadis à la Bibliothèque des échevins de Rouen.

L'archevêque sort de la porte Beauvoisine, mitré, avec la crosse, pendant que les bourgeois font la révérence et remettent les clefs de la ville au roi.

Le même mode de composition a été adopté par l'enlumineur des *Chroniques de Monstrelet*, d'origine rouennaise également, dans une superbe miniature qui dénote chez son auteur une connaissance effective des lieux, puisqu'il représente exactement la montagne Sainte-Catherine avec l'abbaye-forteresse et le prieuré Saint-Michel à mi-côte (2).

Cette miniature reproduit, dans tous leurs détails, les descriptions de Monstrelet et de Jean Chartier, notamment l'ordre du cortège.

Charles VII entra par la porte Beauvoisine.

Conformément au récit des chroniqueurs, une miniature des *Vigilles de Charles VII* nous montre quatre bourgeois portant au-dessus de la tête du roi un « poële magnifique » (3).

« Le boulevard, la porte et l'entrée estoient tendus de draps à la livrée du roy, avec ses armes au milieu. »

(1) Bibl. nat., ms. fr. 2691, f^o 184.

(2) Bibl. nat., ms. fr. 2679.

(3) *Vigilles de Charles VII*, f^o 184.

On voyait, depuis cette « porte de Beauvais jusqu'à l'hostel épiscopal, d'un côté et d'autre de la dicte rue (Beauvoisine), de riches draps de diverses couleurs, et en la plus grant partie à chiel par dessus (1) ».

Ces riches draperies, entre lesquelles s'avance le roi à la tête d'un brillant cortège, apparaissent surtout dans la curieuse miniature des *Chroniques de France* où je note cette singularité que Charles VII est précédé de son chapeau royal porté par un cheval blanc (2).

Suivant l'usage, la jeunesse prenait part à la solennité par des jeux qui n'étaient pas « indignes de la majesté royale ».

C'est ainsi que le monarque et sa brillante escorte purent admirer, chemin faisant, les personnages qui avaient été disposés par les carrefours, par exemple : « une fontaine aux armes de la ville, qui sont l'*Agnus Dei*, gectant bruvages par ses cornes » :

Un peu plus loin, on trouvait un tigre et ses petits « qui se miroient en miroiers ».

Puis, on avait représenté plusieurs histoires de saints et de saintes « en moult de lieux, qui juoient des personnages moult authentiquement ».

En arrivant près de Notre-Dame, le cortège passa devant une estrade sur laquelle se trouvait « un cerf volant qui avoit une couronne en son col, et le tenoient deux pucelles à deux las de soye ».

(1) Voir encore, pour les détails du cortège et de la cérémonie : Jean Chartier, éd. elz., t. II, p. 169. — Mathieu d'Escouchy, t. I, p. 229 ; — Robert Blondel, t. II, p. 340.

(2) Bib nat., ms. fr. 4811, nouvelles acquisitions, fo 70 vo.

C'était une gracieuse allusion aux armes du roi dont le support était un cerf ailé ou cerf volant.

D'après Robert Blondel, ce cerf, qui était placé « au plus près de nostre Dame », et qu'on aurait pu croire vivant, fléchit les genoux quand le roi passa, et lui offrit une couronne.

On le voit s'agenouillant devant Charles VII, dans dans une miniature des *Vigilles* :

Et quand le roy illec passa
Dire ses graces en l'église
Ledit cerf si s'agenouilla
Par honneur et plaisance exquise (1).

Le miniaturiste a représenté, dans cette gracieuse composition, la comtesse de Dunois, Marie d'Harcourt, et la duchesse de Sommerset qui apparaissent aux fenêtres d'une maison voisine du parvis de la cathédrale et contemplant ce joyeux spectacle.

Ce détail est parfaitement exact. Jean Chartier ajoute même qu'auprès de ces nobles dames, se tenaient le sire de Talbot qui assistait aussi à l'entrée triomphale du roi en la cathédrale de Rouen « avec les autres Angloys détenus en ostaige, qui estoient moult pensifs et marris en leur cœur ».

Les cloches sonnaient à toutes volées lorsque le roi descendit de cheval pour entrer dans l'antique basilique où il demeura quelque temps en oraison avant de se rendre à l'archevêché où son logis avait été préparé.

Cette longue période de la domination anglaise à

(1) *Vigilles*, f^o 185.

Rouen, suivie de la recouvrance de la Normandie, est assurément celle qui a le plus largement et le plus heureusement inspiré le pinceau de nos artistes.

Un dernier document qui s'y réfère et qui en est comme l'apothéose est la miniature du manuscrit de la *Chronique de Jean Chartier*, appartenant à la Bibliothèque de Rouen, qui représente Charles VII entouré des grands seigneurs de sa cour, parmi lesquels apparaît la vaillante Pucelle dans le même groupe que Dunois et Brézé (1).

C'est, pour ainsi dire, l'épilogue des luttes sanglantes de la guerre de Cent-Ans, et le gage des longues années de gloire et de prospérité que devait assurer à notre pays l'intégrité nationale reconstituée.

Mœurs, coutumes, architecture. — Nous avons dû suivre jusqu'à présent les travaux de nos enlumineurs du xv^e siècle relatifs à l'histoire.

Il nous reste maintenant à les étudier au point de vue de la calligraphie, des mœurs et aussi des coutumes et de l'architecture des édifices publics ou privés.

Combien d'observations curieuses n'aurions-nous pas à relever dans les manuscrits que l'on considère comme ayant été exécutés dans nos ateliers de Rouen ?

Je ne puis parler que pour mémoire de la *Cité de Dieu* en deux volumes, traduction de Raoul de Prellès au commencement du xv^e siècle, qui contient de petites mais belles miniatures, et dont le feuillet de garde du premier volume porte cette mention qui accuse son origine : « Ce livre fu à Jehan Marcel et l'a acheté de

(1) Bib. de Rouen, U. 94.

M. Estienne Gaultier et lui couste en premier achat quatre-vins et dix salus d'or, et l'a donné à cet hostel (-de-ville de Rouen), signé Keryel (1).

Je me borue également à signaler la *Chronique de Jean de Courcy*, dite *de la Bouquechardièrre* (2), qui offre à profusion les armes de Rouen et de Normandie, mais dont les superbes miniatures ne m'ont pas présenté d'autres détails pouvant s'appliquer à notre cité.

Je ne m'arrêterai pas autrement non plus à l'*Histoire de César*, d'après Lucain, Salluste et Suétone, manuscrit qui fut donné à la ville de Rouen par « mondit seigneur le Patriarche » Louis de Harcourt en 1475, et « baillé par les mains de sire Nicolas Poillevillain, lors receveur de ladite ville » (3); ni aux beaux manuscrits liturgiques de la Bibliothèque de Rouen que fit exécuter l'archevêque Robert de Croismare, comme le *Rituel à l'usage de l'église de Rouen*, déjà cité, et le *Manuel* (4) que nous retrouverons bientôt.

Mais je dois une mention spéciale au livre de Boccace, *De casu nobilium virorum et feminarum*, qui

(1) Ms. fr. 23, 24. Bibl. nat.

(2) Ce nom lui vient du fief de Bourg-Achard qui appartenait à la maison normande de Courcy. Jean de Courcy, écuyer en 1399 et chevalier en 1420, appartenait à l'une des plus anciennes familles de la Normandie. Il composa cette énorme compilation d'études historiques qui se termine en 1422, pendant que la France était en proie aux discordes civiles. Il mourut à Caudebec en 1431.

(3) Ms. fr. Fonds Colbert, ancien 301, Bibl. nat. — Louis de Harcourt mourut à Rouen dans une maison de la paroisse Saint-Godard qu'on désignait encore, il y a quelques années, sous le nom de la *maison du Patriarche*.

(4) Voir Ed. Frère, *Catalogues de manuscrits...*, p. 53.

fut exécuté au début du xv^e siècle et dont les miniatures sont d'un excellent style, comme la présentation au duc de Berry et la réunion de plusieurs architectes, maçons et cultivateurs (1). Les fonds de ces compositions, en sorte de mosaïque, rappellent encore la méthode du xiv^e siècle, bien que le dessin et le coloris attestent les grands progrès réalisés par nos artistes.

Je dois la même mention à la traduction du *Decameron de Boccace*, par Laurent de Premierfait, qui appartient aussi au commencement du xv^e siècle (2).

En examinant l'une des belles miniatures qui ornent ce manuscrit, on peut se demander si l'enlumineur, à propos de Florence, n'a pas représenté simplement les horreurs de la peste à Rouen, en peignant nos rues et nos monuments qu'il avait sous les yeux. Il pouvait y être amené d'autant plus naturellement que notre ville était souvent ravagée alors par ce terrible fléau (3).

Quoi qu'il en soit, on aperçoit dans cette miniature de nobles personnages qui sont assis autour d'une fontaine, dans un merveilleux paysage. Cette sorte d'aréopage siège tout près d'une ville entourée de murs et de tours, à l'intérieur de laquelle nous assistons à un spectacle qui forme un contraste saisissant avec la scène qui se passe extérieurement. Il semble que ce soit la cérémonie sinistre de l'enfouissement hâtif de cadavres

(1) Bib. nat., ms. fr. 131.

(2) Bib. nat., ms. fr. 129.

(3) Nous lisons dans l'*Abrégé d'un journal historique de Rouen* qu'en 1502, la mortalité fut si grande « qu'en la paroisse de Saint-Vivien moururent trente-deux prêtres et environ 17,000 personnes. » Bib. nat., ms. fr. 129, f^o 1.

qu'on a jetés hors des maisons et qui jonchent le sol des rues désertes. Des fossoyeurs venus, peut-être du *Clos des marqueurs*, les recueillent dans un quartier que domine au loin l'abbaye-forteresse de Sainte-Catherine, peut-être dans ce quartier Saint-Vivien si souvent décimé par les épidémies au moyen âge. Pendant qu'on jette les cadavres de l'autre côté d'un mur qui pourrait être la limite du cimetière de Saint-Ouen, et qu'on procède à une double mise en fosse, des religieux célèbrent un service funèbre dans une superbe église gothique dont la façade et la grande rosace rappellent quelque peu, semble-t-il, l'abbatiale de Saint-Ouen (1).

Si ce n'est là qu'une hypothèse, on ne saurait en méconnaître la vraisemblance quand on sait que nos artistes s'inspiraient toujours des événements et des monuments contemporains pour peindre leurs tableaux.

Dans les Extraits du *Livre de regimine principum*, traduit par Jehan Golen, etc., dont l'auteur est un Normand, Alain Chartier, nous retrouvons les armes de Rouen dans la bordure de la première vignette (2).

Ce manuscrit, dit M. P. Paris (3), avait appartenu aussi à la ville de Rouen avant d'entrer dans la Bibliothèque Colbert. Le *Livre de senectute*, traduit par Laurent de Premierfait, est précédé d'une belle présentation à Louis, duc de Bourbon, mort en 1410.

Dans les miniatures, qui sont fort jolies, on remarque

(1) Bibl. nat., ms. fr. 129, f° 1.

(2) Bibl. nat. ms. fr. 126, vol. in-f° masc., commencement et fin du xve siècle.

(3) *Les manuscrits français de la Bibl. du Roi*, t. 1, p. 223.

l'acteur assis dans une chaire; autour de lui, la noblesse, le clergé et la chevalerie disputent devant France.

Je dois mentionner surtout deux charmants tableaux représentant une scène de notre commerce maritime et les travaux des champs (1).

Dans le premier, des nefes arrivent par le fleuve, abordent devant une ville et non loin d'un pont de pierre qui semble être notre vieux pont de Mathilde; des marchands, porteurs de sacs d'argent, paraissent conclure des marchés entre eux. Peut-être aussi faut-il voir dans un château-fort qui domine la ville, l'abbaye de Sainte-Catherine.

Dans le second, le spectacle n'est pas moins animé. Des artisans sont occupés à tailler des arbres; d'autres personnages labourent les champs à l'aide d'une charue, et ensemencent les sillons, pendant qu'au dernier plan des architectes ou maçons travaillent la pierre en vue de quelque construction.

Ce sont là de petits tableaux bien vivants qui mettent en action nos marchands, cultivateurs ou artisans rouennais dans leur propre ville et aux environs.

D'autres manuscrits nous offrent des scènes de mœurs ou des cérémonies, comme le *Manuale secundum usum Rothomagensem* de la Bibliothèque de Rouen, qui est aux armes de Robert de Croismare, archevêque de Rouen. La jolie miniature du f° 26 représente la cérémonie d'un baptême dans une de nos riches basiliques. L'enfant est présenté au prêtre assisté d'un

(1) F° 1.

clerc, par la marraine, une noble dame ou riche bourgeoise de l'époque qu'accompagnent plusieurs suivantes, et par un personnage luxueusement vêtu (1).

La vignette d'une des riches bordures du *Missel suivant l'usage de Rouen*, qui fut exécuté dans notre ville, d'après M. de Bastard, vers le milieu du xv^e siècle, représente la lugubre cérémonie d'un enterrement, devant des femmes vêtues de deuil, avec le cérémonial et le mode de sépulture déjà reproduits précédemment (2).

Nous la retrouvons avec plus de pompe et de solennité, à l'occasion des funérailles d'un prieur de Saint-Lô de Rouen, dans le *Livre d'heures du prieuré de Saint-Lô*.

Le sujet est traité avec une grande exactitude de détails et une science consommée du dessin et du coloris. Au milieu d'une magnifique église gothique, se trouve un catafalque recouvert d'un vaste drap bleu, à brocards d'or : quatre cierges brûlent dans quatre chandeliers d'or : à droite et à gauche, des moines revêtus d'un costume entièrement noir, psalmodient l'office des morts, tandis que le prêtre officie à l'autel ; au premier plan à droite, quatre religieux groupés autour d'un lutrin paraissent chanter à l'unisson (3).

(1) Bibl. de Rouen, ms. Y. 49, f^o 26.

(2) *Missale secundum usum Rothom. studioso compositum*. Bibl. de Rouen, ms. Y. 4.

(3) Cette miniature est reproduite dans la Description de ce beau Livre d'heures, par Bachelin, 1869. — Voir aussi L. P. de Glanville, *Histoire du prieuré de Saint-Lô*. — Ce précieux manuscrit, qui a si malheureusement échappé à notre ville, renferme de superbes miniatures dans lesquelles apparaît fréquemment une ville gothique sur le bord d'un fleuve

Une autre cérémonie, bien populaire au xv^e siècle, la procession du Saint-Sacrement, nous apparaît dans une lettre ornée du *Rituel à l'usage de l'église de Rouen* (1).

Ce volume est de toute beauté avec ses miniatures, ses riches bordures et ses lettres capitales d'azur sur fond d'or.

Je signale encore dans ce manuscrit une autre lettre ornée représentant saint Romain.

C'est un souvenir de l'antique privilège en vertu duquel un condamné à mort était délivré chaque année par le chapitre après avoir levé la fierte sur l'édicule actuel de la place de la Haute-Vieille-Tour.

C'est pourquoi notre évêque est représenté avec un prisonnier chargé de fers qui est à ses genoux et qui attend de lui la liberté.

Quant à l'office divin, je ne saurais en citer un tableau plus complet et plus intéressant à tous les points de vue, que celui qui a été décrit et publié par M. Darcel d'après le beau *Livre d'heures* appartenant à la Bibliothèque de Rouen (2).

A côté des cérémonies, nous pouvons encore étudier, dans nos manuscrits du xv^e siècle, les détails de notre organisation judiciaire et les scènes de la vie usuelle.

C'est dans le *Grand Coutumier de Normandie* de l'ancienne collection Lormier, dont j'ai déjà parlé, que

où naviguent de beaux navires d'or. Ailleurs, est figuré un personnage dans lequel on a cru reconnaître Jeanne d'Arc.

(1) Bibl. de Rouen, Y. 4, f^o 24.

(2) Bibl. de Rouen, fonds Leber, n^o 142. — Voir *L'Office au XV^e siècle*, par Alfred Darcel, 1853.

nous trouverons la description des choses de justice, comme les séances de l'Échiquier de Normandie, déjà peintes par les enlumineurs du xiv^e siècle; l'arrestation d'un malfaiteur qu'on incarcère dans une de nos prisons; la curieuse représentation d'un duel judiciaire; les supplices infligés aux condamnés à qui le bourreau tranche la tête ou qu'il attache aux lugubres potences qui se dressaient aux abords de la cité (1).

Ce beau volume qui a si malheureusement échappé aux collections de notre ville, avait été transcrit à Rouen, ainsi que l'indique le calendrier, dans les premières années du règne de Louis XI, avant 1469 (2).

Avec la traduction des *Ethiques et des Politiques d'Aristote*, par Nicolas Oresme, nous abordons un autre ordre d'idées et nous pénétrons dans un de nos vieux logis rouennais dont le pavage carrelé est des plus curieux. Des personnages placés autour d'une table jouent aux dés, pendant que de nobles dames sont en prières dans un appartement voisin (3).

Ce très beau manuscrit du milieu du xv^e siècle qui provient de la commune de Rouen dont il porte les armes à l'intérieur et à l'extérieur, et dont la reliure, exécutée à Bolbec par un nommé Gillet, en 1455, a

(1) Le *Grand Coutumier de Normandie*, actuellement aux mains d'un collectionneur anonyme, ms. du xv^e siècle. — Je crois devoir signaler que dans la *Généalogie* qu'il contient, ce précieux manuscrit figure un personnage identique à celui qu'on croit représenter Jeanne d'Arc dans le *Livre d'heures de Saint-Lô*.

(2) *Coutumiers de Normandie*, textes critiques publiés par E.-J. Tardif, t. II, Introduction, LXII.

(3) Bibl. de Rouen, ms. Y. 2, f^o 107.

conservé ses gros clous à tête en cuivre doré, contient encore d'autres miniatures de grande dimension, remarquables par la perfection du dessin et du coloris, par les costumes et le style des constructions (1).

L'une d'elles, déjà décrite par M. André Pottier (2), représente une halle couverte, une espèce de bazar qu'on pourrait appeler les *Nouvelles Galeries* de Rouen au xv^e siècle. La boutique la plus apparente est celle d'un orfèvre dont les plats, les aiguières, les ciboires d'or ou d'argent sont exposés sur une étagère tendue en rouge. Le marchand vêtu, du costume de la bourgeoisie, avec le chaperon en tête et la robe à manches fendues, conclut avec un personnage de même costume un marché dont il reçoit le montant, tandis que des serviteurs, que le peintre a faits fort petits pour mieux dégager la scène, s'empressent d'emporter les pièces qui viennent d'être achetées. Le second trafiquant est un marchand d'étoffes qui touche d'un acheteur le prix d'une pièce qu'il vient de vendre. Quelques marchandises sont empilées sur l'étal, mais la plus grande partie de ses marchandises est soigneusement rangée dans une élégante armoire gothique placée derrière lui.

Enfin, le troisième marchand est un cordonnier-chaussetier. Un bahut lui sert de boutique, et, autour de lui sont étalés ou suspendus *escaphignons*, *houseaux* et *fourmes* à becs pointus. Il tient en sa main une

(1) *Catalogue des Manuscrits de la Bibl. de Rouen*, par Ed. Frère, p. 35.

(2) Willelmin, *Monuments français inédits*, t. II, p. 13.

hachette avec laquelle il se prépare à débiter son cuir.

Il est difficile, dit M. André Pottier, de rencontrer, dans quelque ouvrage que ce soit, un ensemble de détails plus propre à caractériser l'extérieur des habitudes et des usages mercantiles à cette époque.

Ces réflexions s'appliquent à une autre miniature du même manuscrit reproduisant la boutique d'un épiciier qui est en conversation avec un client devant des marchandises, toiles, chapeaux, barrique, etc., composant son achalandage. Dans le lointain, derrière les murailles de la ville auxquelles est adossée la maison, apparaît une forteresse qui rappelle l'abbaye de Sainte-Catherine (1).

Une scène d'intérieur non moins curieuse à étudier nous est offerte par une miniature qui appartient à H. Langlois et qui a été reproduite par M. Willemin (2).

C'est la première page d'un livre de comptes de la confrérie de la Charité-Dieu et Notre-Dame-de-la-Re-couvrance, fondée en l'église des Carmes, à Rouen, en 1466.

Cette belle peinture qui avait été arrachée de ce livre dont il ne subsistait plus que les deux premiers feuillets, représente un règlement de comptes opéré entre les confrères de la Société, sous la surveillance d'un religieux du couvent des Carmes.

(1) Willemin, *Monuments français inédits*, f° 127 v°.

(2) *Monuments français inédits*, t. II, p. 12. — Il convient de rapprocher de ces miniatures, au point de vue du commerce de détail à Rouen, la quatrième miniature du *Grand Coutumier de Normandie* de l'ancienne collection Lormier.

Dans cette curieuse composition, on se sent à Rouen et au milieu de Rouennais du xv^e siècle, peut-être même dans le couvent des Carmes.

Nous nous retrouvons encore au centre de la cité, grâce à l'enlumineur des *Croniques de la Conquête de Jérusalem*, par Guillaume de Tyr (1).

Ce beau manuscrit accuse son origine rouennaise par les armes de Rouen et de la Normandie qu'il présente, avec l'écusson fleurdelisé, dans la bordure du folio 167.

La miniature la plus intéressante pour notre histoire locale est consacrée, dans la partie que je reproduis, aux difficultés qui suivirent la mort de Godéfray de Bouillon, et à la Tour de David qui devait être rendue au patriarche de Jérusalem. Pour la placer sous les yeux du lecteur, notre artiste ne trouve rien de plus simple, suivant le procédé habituel, que de peindre une des tours de l'enceinte murale de Rouen, vue à l'intérieur de la ville, avec le quartier central, c'est-à-dire les rues qui avoisinent notre Beffroi communal qui apparaît avec sa vieille cloche si chère aux bourgeois. Ces rues sont envahies par les gens d'armes qui passent devant nos édifices et nos hôtels privés pour se rendre à la prétendue Tour de David (2).

On rapprochera avec intérêt cette jolie miniature de celles que j'ai décrites précédemment à l'occasion des *Chroniques de Normandie* dont les enlumineurs nous ont déjà introduit au cœur de la cité du xv^e siècle (3).

(1) Bibl. nat., ms. fr. 2629.

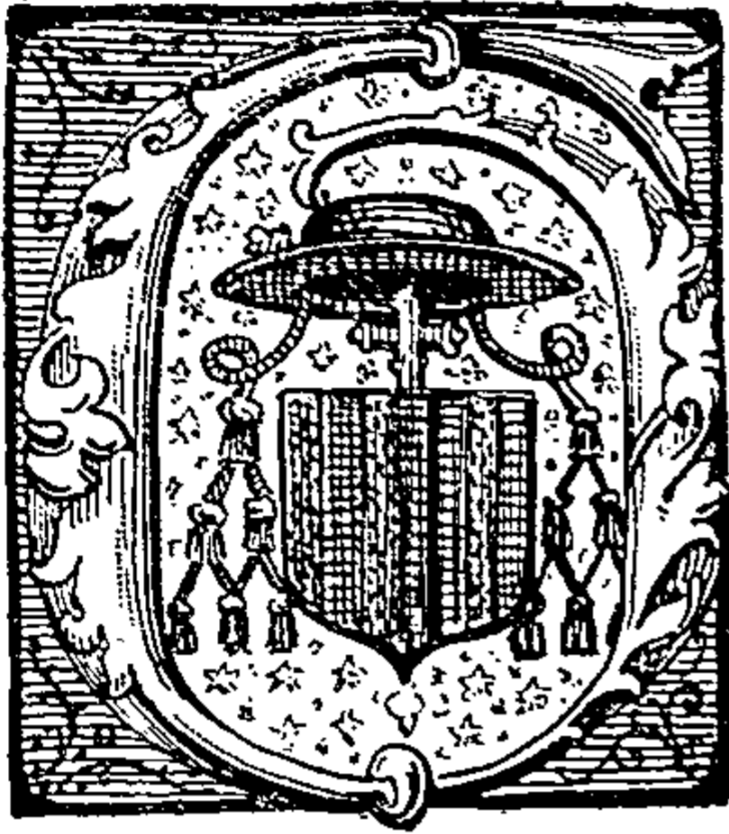
(2) *Ibid.*, f^o 115.

(3) Bibl. nat., ms. fr. 2623.

Nous pourrions maintenant sortir de la ville du moyen âge et l'apercevoir dans un lointain harmonieux, comme nous l'avons fait déjà avec quelques-unes des miniatures que la suite des événements de l'histoire locale nous a contraint d'examiner un peu prématurément, et comme nous le ferons plus complètement désormais à l'aide des manuscrits qu'il nous reste à étudier.

Mais il nous faut, pour cela, faire un nouveau pas en avant et sortir définitivement des documents qui appartiennent au xv^e siècle.

Nous venons de franchir, en effet, une nouvelle et importante étape, et nos artistes, heureusement influencés par la Renaissance des arts si largement favorisée par le cardinal d'Estouteville et par l'archevêque Robert de Croismare, ont atteint, de progrès en progrès, le xvi^e siècle qui marque l'apogée de la miniature à Rouen, sous l'illustre cardinal Georges d'Amboise de princière et magnifique mémoire !

LA MINIATURE A ROUEN DEPUIS LE XVI^e SIÈCLE

Lettre ornée de la *Cité de Dieu*,
ms. latin exécuté à Rouen
en 1501 (Bibl. nat. n° 2070).

GEORGES I^{er} d'Amboise, ministre du roi Louis XII et archevêque de Rouen (1494-1510), a laissé dans notre ville et dans notre Normandie le souvenir impérissable d'une époque de rénovation et de grandeur qu'attestent encore de nos jours d'admirables monuments dus à son initiative et à sa munificence princière.

Depuis un demi-siècle, la France se reposait des malheurs de la guerre civile sous l'unité monarchique. Les infortunes qu'avaient jadis subies les Rouennais, avaient opéré une révolution profonde dans les idées, en même temps que les arts et les lettres, sous l'influence du goût italien, avaient pris un nouvel et brillant essor.

L'art gothique, appelé à disparaître peu à peu, gagnait alors en richesse et en profusion d'ornements ce qu'il perdait en pureté et en simplicité. C'était le temps où nos aïeux élevaient ces superbes édifices civils et religieux qu'on appelle Saint-Maclou, l'hôtel du Bourgtheroulde, le Palais-de-Justice, la tour de Beurre, la tour de Saint-Ouen, celle de Saint-Laurent, les plus

délicieuses sculptures de la Cathédrale, l'escalier de la Bibliothèque, etc.

La découverte de l'imprimerie et les premiers essais de la gravure préludaient déjà à l'enfantement du monde moderne et menaçaient l'art des calligraphes et des enlumineurs qui semblait être, par une sorte de contradiction, de plus en plus en vogue.

C'est alors, en effet, qu'on vit éclore sous le pinceau de nos artistes ces exquis productions si rares et si recherchées aujourd'hui, comme si les intéressés redoublaient d'efforts pour lutter contre la typographie née d'hier mais parvenue très rapidement à la vigueur de l'adolescence.

Les larges bordures des manuscrits, couvertes jusqu'à présent de rinceaux légers figurant de jolies dentelles brochées de fleurs brillantes, d'animaux bizarres, de figures grotesques, vont transformer peu à peu cette ornementation et la remplacer par les délicieuses arabesques que nous admirerons sous les règnes de Louis XII, de François I^{er} et de Henri II.

Georges d'Amboise fort épris de l'art italien — qui avait fait des progrès immenses depuis que Cémabuë et Giotto lui avaient donné jadis une vie nouvelle, — avait acquis les plus beaux manuscrits de la Bibliothèque royale de Naples. A Rouen, il continua à nos calligraphes enlumineurs la protection que leur avait accordée son prédécesseur Robert de Croismare, et il alimenta leurs ateliers de ses commandes personnelles.

Il résulte des comptes de son trésorier, qu'il employa pour lui-même et pour sa librairie, des parche-

miniers, des écrivains, des peintres et des relieurs (1). Les comptes de l'année 1502 notamment, mentionnent l'exécution de plusieurs manuscrits à ses frais. Nous connaissons les noms d'un certain nombre d'artistes qu'il chargea de ces travaux : Jean Serpin, Etienne du Moustier, Nicolas Hiesse, Robert Boyvin, Etienne de Vaulx, etc. (2).

Il convient de joindre à ces noms ceux d'autres calligraphes qui nous ont été successivement révélés par notre savant collègue M. Ch. de Beaurepaire.

Les manuscrits que fit exécuter l'illustre cardinal pouvaient supporter facilement la comparaison avec ceux des meilleurs maîtres italiens.

M. Léopold Delisle a constaté, avec l'autorité de sa science, que quelque fût l'éclat des manuscrits exécutés en Italie, l'art français ne se laissait pas éclipser.

« Le cardinal d'Amboise, dit-il, trouva à Rouen des écrivains et des enlumineurs dont le travail n'était pas moins parfait que celui des écrivains et des enlumineurs de Naples et de Florence. Chez nos artistes, les lignes sont peut-être moins pures, les ornements ne sont peut-être pas choisis avec autant de science et disposés avec autant de bonheur, les détails sont moins finis et les figures d'enfants ne sont pas traitées avec la même grâce et la même légèreté, mais cette infériorité n'est-elle pas rachetée par la variété des orne-

(1) Voir Deville, *Comptes de la construction du château de Gaillon*.

(2) Léopold Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, t. I, p. 253.

ments, par la vigueur de l'exécution et par la profusion des peintures dans le corps des manuscrits? (1) ».

Et l'éminent érudit, en citant les noms qui nous ont été conservés dans les comptes de la construction du château de Gaillon cités plus haut, énumère nos plus beaux manuscrits actuellement à la Bibliothèque nationale : *Les Chroniques de Monstrelet*; *La Fleur des histoires*; *Les Triomphes de Pétrarque*; *Les Remèdes de l'une et l'autre fortune*, etc., que nous allons successivement examiner. Il attribue ces belles productions à une même école d'écrivains et d'enlumineurs. « Cette école, à n'en pas douter, dit-il, est celle de Rouen dont les principaux représentants figurent dans les comptes analysés plus haut. »

Pour justifier cette appréciation si flatteuse pour notre amour-propre local, M. Léopold Delisle établit l'origine et la filiation, pour ainsi dire, de ces belles productions, de ces véritables chefs-d'œuvre qui atteignaient parfois un si haut prix que les princes seuls pouvaient s'en procurer la jouissance.

Jetons un rapide coup d'œil sur ces manuscrits, en commençant par la *Cité de Dieu* d'où provient la lettre initiale aux armes de Georges d'Amboise placée en tête de ce chapitre.

Une légende latine du f° 193 nous apprend que cet exemplaire fut exécuté sur les ordres du grand cardinal et que l'écrivain « Cyprien le termina très dévotement avec sa plume l'an 1501 (2) ».

(1) L. Delisle, *ibid.*

(2) Ad vota reverendissimi Patris et prestantissimi domini : Domini

La même origine appartient au *Decretum Gratiani*, dit *Manuscrit Simon*, du nom de son propriétaire qui l'offrit à la Bibliothèque de Rouen en 1882 (1). On y trouve également les armes du puissant prélat que M. Léopold Delisle a constatées sur de nombreux manuscrits de la Bibliothèque nationale (2).

M. N. Beaurain a établi que ce manuscrit doit être un volume du *Décret de Gratien*, celui qui figure dans l'inventaire dressé en 1508, deux ans avant la mort du cardinal, sous cette rubrique : « Troys volumes du Grant Decret dont le premier contient *les Distinctions*. »

Si les miniatures font défaut dans ce manuscrit, nous en pouvons contempler d'admirables, en pleine page, représentant des scènes allégoriques ravissantes, avec des villes gothiques, de gracieux paysages, des nefes de l'époque, etc., dans les *Remèdes de l'une et l'autre fortune*, traduction anonyme de Pétrarque (3).

Ce superbe exemplaire, dit M. P. Paris, est celui que le traducteur offrit à Louis XII auquel il est dédié. La première miniature est de présentation. Les deux figures du traducteur et du roi paraissent être des portraits exacts, mais la plus remarquable de toutes les

Georgii De Ambasia, cardinalis, etc... « *Cyprianus calamo suo finem devotissime dedit...* ». (Bibl. nat., ms. latin 2070, fo 193).

(1) Bibl. de Rouen, 708, E. 1 a.

(2) *Le Manuscrit Simon*, par N. Beaurain, *Journal de Rouen* des 4 janvier et 4 mars 1882.

(3) Bibl. nat., ms. fr. 225.

miniatures est au feuillet 165 (1). Cette miniature mérite de fixer tout spécialement notre attention.

La scène allégorique qui y est représentée, se passe non loin d'une grande ville que domine une montagne défendue par une forteresse. L'enlumineur très habile y a fait intervenir les principaux personnages de l'époque, bien connus et aimés des Rouennais. On reconnaît, notamment, parmi eux Louis XII, le cardinal d'Amboise ; Anne de Bretagne et la petite Claude, depuis mariée à François I^{er} et âgée de quatre ans en 1503 ; les principaux magistrats de la cité, etc.

C'est en cette dernière année que la traduction et, sans doute, la copie furent exécutées, comme nous l'apprennent les six vers suivants qui terminent le volume :

En moys de may le jour sixiesme
Mille cinq cens et le troisieme
Fut achevée et parfaicte
Cette translation. Et faicte
Dedens Rouen la bonne ville
A tous lisans soit-elle utile.

Non moins remarquables sont les miniatures du manuscrit de la *Fleur des histoires*, par Jean Mansel, qui fut exécuté aussi pour Georges d'Amboise, dont on voit au premier feuillet l'écu surmonté d'un chapeau de cardinal (d'or pallé de gueule). Le mot : *Rotomagensis* tracé sur le bord d'un grand vase, au f^o 90, ne laisse aucun doute sur l'origine de ce volume. La première miniature et les vignettes qui l'accompagnent, dit

(1) Paris, *Les Manuscrits français de la Bibliothèque du roi*, t. II, p. 230.

M. Paris, ne semblent pas de la même main que les ornements.

Au f° 11, l'auteur est représenté assis devant un pupitre et composant son ouvrage.

La plupart des miniatures, qui sont au nombre de quatre cent vingt-huit, tout en retraçant des épisodes de l'histoire romaine, nous fournissent les détails les plus curieux sur les costumes, les armes, les constructions, les supplices, etc., usités au commencement du XVI^e siècle.

Avec les *Triumphes de Pétrarque* en italien, et la traduction des commentaires de Bernard Illicinius, nous quittons le domaine de l'histoire pour rentrer dans celui des compositions philosophiques ou plutôt allégoriques.

Bernard Illicinius, né à Sienne, et admirateur enthousiaste du génie de Pétrarque, avait la réputation d'un fort bon poète (1).

C'est sous le règne de Louis XII, et à Rouen, qu'il exécuta cet ouvrage où il raconte comment Pétrarque connut Laure de Novès qu'il immortalisa.

Je transcris exactement le titre de cet admirable manuscrit qui ne le cède en rien aux plus beaux de cette époque, sous le double rapport de la perfection des ornements et de la correction de l'écriture :

Les triumphes du poethe messire françoys Petrarche translatez à Rouen de vulgaire ytalien en françoys (2).

(1) P. Paris, *Ibid.*, t. V, p. 113.

(2) Vol. in-f° parvo de 401 feuilles, commencement du XVI^e siècle, ms. fr. 594, Bib. nat.

Suit le Prologue du traducteur ; puis, on trouve au folio 2 v^o, une grande vignette représentant l'écu de France.

Dans une autre miniature en pleine page, l'enlumineur a peint l'acteur endormi dans un verger, tandis que l'amour triomphant apparaît dans le plan supérieur (1). Cette charmante composition se retrouve encore plus largement traitée dans les miniatures suivantes. Vénus dépouillée de ses vêtements mais non de ses charmes, est élevée sur un piédestal en avant d'un temple ; au-dessous d'elle, Cupidon armé de ses flèches et de son carquois, se tient debout sur un char de triomphe qu'escortent à l'envi tous les illustres amoureux de l'antiquité chrétienne et profane.

Ce grand travail, dit M. Paris, est d'une excellente exécution.

Une étude plus complète des belles miniatures in-folio qui ornent les manuscrits de nos compilateurs ou traducteurs des premières années du xvi^e siècle, nous détournerait de notre recherche des documents concernant la ville de Rouen ou ses monuments.

Je préfère avancer un peu dans l'examen auquel nous nous livrons, et mentionner le *Livre des Fontaines* exécuté (2) et offert à la ville en 1525 par le célèbre échevin rouennais, Jacques Le Lieur, qui fut un artiste de quelque valeur, en même temps qu'un poète d'un réel mérite.

(1) Vol. in-f^o parvo de 401 feuilles, etc., f^o 3.

(2) Le texte est de Jacques Le Lieur, dont on voit la signature et le paraphe à la fin de chaque feuillet. Il déclare lui-même que les plans ont été mesurés, dessinés et lavés (*pourtraictes*) de sa propre main.

Son œuvre est assurément loin de pouvoir soutenir la comparaison, au point de vue artistique, avec les délicieuses compositions que nous venons d'admirer, mais elle n'en est pas moins précieuse pour nous au point de vue de l'histoire et de la description de notre cité à la fin du moyen âge. S'il faut y relever, avec MM. de Jolimont et J. Adeline, une certaine inexpérience du dessin et des fautes de perspective (1), il est juste de reconnaître que les détails, quoique négligemment traités, sont d'une précieuse exactitude, — à part la manie inhérente au goût de l'époque, d'arrondir partout l'ogive, — et que, somme toute, l'ensemble est des plus harmonieux, surtout dans la grande vue de Rouen.

Ce fut à l'occasion de la création de nouvelles fontaines et d'une distribution plus abondante d'eaux potables, que la ville, aidée des largesses de Georges d'Amboise (2), procéda à d'importants travaux de canalisation. Notre échevin, à la fois poète, dessinateur et enlumineur, a reproduit en élévation la structure fort remarquable de chaque fontaine, l'aspect d'un très grand nombre de monuments militaires, religieux ou civils qui se trouvaient sur le parcours des eaux souterraines, et jusqu'aux maisons qui bordaient les rues sous lesquelles passaient les canaux. Il a de plus placé

(1) T. de Jolimont, *Les principaux édifices de la ville de Rouen en 1525*, p. vii. — J. Adeline, *Etude sur les vues et plans de Rouen* (Société rouennaise de bibliophiles, 1875).

(2) Jacques Le Lieur parle de lui avec enthousiasme et l'appelle *émulateur des vertus romaines, vrai zélateur et amateur de l'honneur, bien et augmentation de la chose publique, etc.*

en tête du manuscrit une vue générale et panoramique de la ville, exécutée sur une grande échelle, et qui constitue un monument unique en son genre.

Par une singularité digne de remarque, l'artiste, au lieu de peindre l'extérieur de la maison de Ville, a remplacé cet édifice par une jolie miniature représentant la salle des séances dans laquelle les conseillers et le greffier assemblés reçoivent, de la main de l'auteur, le don du manuscrit.

Le *Livre des Fontaines* est actuellement le principal trésor de nos archives municipales, mais le grand plan ou vue générale de Rouen, après avoir subi une réparation quelque peu regrettable, à mon avis, mais devenue nécessaire en 1845, a été détaché du manuscrit et figure au Musée-Bibliothèque.

Je ne tenterai pas une description plus détaillée de cette précieuse peinture sur vélin qui est bien connue de tous les érudits rouennais, ni de l'ensemble du manuscrit qui a été habilement gravé par notre collègue M. J. Adeline.

Je préfère signaler une autre vue d'ensemble de la ville de Rouen, peinte peut-être par Le Lieur ou d'après ses dessins, dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, qui fut exécuté pour notre ville quelques années plus tard, et qui a pour titre : *Chants royaux, ballades et rondeaux* (1).

Ce manuscrit renferme plusieurs pièces présentées ou couronnées aux Puits des Palinods, tenus au couvent des Carmes de Rouen, probablement de 1536 à 1537.

(1) M. Fr. 379, fo 45 v^o, Bib. nat.

On y trouve sept chants royaux de Jacques Le Lieur, trois ballades et trois rondeaux, avec sa signature, et sur une des peintures qui accompagnent ces morceaux, on reconnaît l'auteur représenté endormi, et voyant en songe le sujet du reste du tableau (1).

Il contient aussi à chaque page une miniature. « La plupart de ces miniatures, dit M. P. Paris, sont admirables de dessin, d'expression, de couleur; les autres, moins belles, sont encore de la plus remarquable ordonnance. Je les crois presque toutes de mains différentes. La première, la plus belle en même temps, semble l'ouvrage d'un excellent peintre, peut-être d'un élève de Léonard de Vinci » (2).

Ces miniatures sont la reproduction de tableaux qui, longtemps conservés dans la cathédrale d'Amiens, ont été en grande partie disséminés dans diverses collections.

Chacun de ces rouleaux contient une sorte de petit poème en vers.

Il en est ainsi pour la miniature qui nous offre une vue générale de Rouen.

Cette vue d'ensemble, plus restreinte que la précédente, et prise en amont du pont Mathilde (3), sert de

(1) Jacques Le Lieur est encore représenté, vu à mi-corps, dans le cartouche peint et doré d'un admirable manuscrit in-8°, orné de vingt-quatre miniatures très soignées, et contenant diverses poésies sur la passion de Notre-Seigneur. Ce manuscrit est passé, de la collection de M. Sigogne dans celle du duc d'Aumale, et doit se trouver par conséquent aujourd'hui au château de Chantilly.

(2) P. Paris, *Ibid.*, t. III, p. 257.

(3) Le pont est flanqué de deux grosses tours qui n'existent pas dans

cadre à la scène charmante *d'un cerf apprivoisé*, qui se passe sur la rive gauche, de l'autre côté du pont, et dans laquelle figurent des Rouennais et des Rouennaises revêtus des riches costumes de la bourgeoisie d'alors.

La légende ou poème donne le sens de cette composition :

Dedens le monde en un parc de liesse
 Ung cerf privé faisoit sa résidence
 Que conduysoit liberté la déesse
 Auec honneur bon renom et prudence
 Discretion et meure prouidence
 Pour son plaisir prendre à sa volonté
 Auecques luy auoit par euidence
 Il n'est tresor si grand que liberté.

On remarquera l'ornementation ou encadrement spécial de cette miniature, dont les colonnes et surtout l'entablement sont dans le style de la miniature où Jacques Le Lieur offre son *Livre des Fontaines* aux échevins de Rouen.

Il convient de rapprocher de ces documents, les miniatures un peu plus fantaisistes du *Cartulaire de Saint-Maclou*, que nous conservons aux archives départementales, et dans lesquelles on aperçoit, au dernier plan, la ville de Rouen avec ses principaux édifices que domine toujours la montagne Sainte-Catherine (1).

Au recto du premier feuillet de ce petit in-folio, l'artiste a peint, dans une lettre ornée, saint Maclou con-

la vue du *Livre des Fontaines*. Il faut remarquer aussi le curieux échafaudage placé sur la tour centrale de la cathédrale, dont la pyramide avait été incendiée en 1514.

(1) Archives de la Seine-Inférieure, G. 5873.

sacré évêque, et en outre diverses scènes de la légende de ce saint.

En regard, et en pleine page, une belle peinture représente le même personnage enfant, endormi dans une île. On voit son livre qui flotte sur l'eau, pendant que quelque maître rouennais, accompagné de nombreux enfants dans l'attitude de l'admiration, retient ou attire le livre à l'aide de son bâton. La scène se passe au milieu d'un riant paysage, délicieusement peint où il est aisé de reconnaître la ville de Rouen, encadrée de collines verdoyantes et d'où émergent la Cathédrale alors privée de sa pyramide (1) et l'église Saint-Maclou avec sa flèche de pierre.

On trouve encore au verso du deuxième feuillet liminaire, en pleine page, une belle peinture malheureusement piquée, dans laquelle le même saint présente à la Vierge trois personnages à genoux. Ce sont trois membres d'une famille Dufour qui lui offrent un livre, une charte et une châsse. La Vierge est assise sous un riche dais et tient sur ses genoux l'enfant Jésus qui bénit.

Dans ces gracieuses compositions, comme dans les manuscrits de Jacques Le Lieur, nous constatons cette ornementation spéciale qui accuse le nouveau goût artistique en faveur.

Nous la retrouvons encore dans un manuscrit de la Bibliothèque de Rouen où se trouvent les *Œuvres poétiques* de notre échevin rouennais (2).

(1) Cette pyramide qu'on appelait l'*Aiguille de Rouen*, fut incendiée en 1514 et ne fut reconstruite qu'en 1542-1544.

(2) Bibl. de Rouen, Y. 226 a.

Chaque feuillet de ce petit volume oblong est encadré de sujets qui reproduisent des allégories plaisantes ou gracieuses, des scènes de la vie intime de nos aïeux au xvi^e siècle. Ces scènes revêtent une forme d'autant plus artistique que ce sont des enfants qui en sont les acteurs.

Ces délicieuses miniatures, dont quelques-unes sont malheureusement très fatiguées, nous offrent le tableau de notre trafic par mer; puis, nous introduisent dans la ville par l'une des portes principales, sous prétexte de représenter la *Cité de Dieu*, et nous conduisent à travers rues et places, au milieu d'églises et de maisons gothiques du plus pittoresque effet.

Vient ensuite un défilé de prédicateurs, de religieux, de magistrats et de personnages graves ou bouffons. Puis, nous assistons aux jeux des enfants et aux travaux de nos artisans et gens de métier : boulangers, charcutiers, barbiers, alchimistes, pharmaciens, etc.

Des scènes analogues — quelques-unes assez indécentes — sont reproduites dans un autre manuscrit provenant du cabinet de M. de Bastard et acquis par la Bibliothèque nationale : C'est le *Livre d'heures des enfants* qui fut écrit et enluminé à Rouen, quelques années auparavant, à l'occasion du baptême de Marie Ango, née le 28 juillet 1514 dans la paroisse de Saint-Patrice, et qui comprend cent soixante groupes d'enfants, neuf cent cinquante-six compositions diverses, et environ quatre mille figures.

Suivant un usage très fréquent que j'ai déjà signalé,

la première miniature de ce manuscrit représente la famille Ango qui l'avait fait exécuter (1).

Ce n'est pas seulement, en effet, dans les manuscrits destinés aux princes ou aux grands seigneurs qu'on rencontre de véritables portraits, « une foule de volumes n'ayant pas cette haute destination, dit E.-H. Langlois, renferment cependant dans leurs décorations les portraits de leurs calligraphes ». Ajoutons qu'on y trouve souvent aussi ceux des personnages qui les ont commandés aux enlumineurs.

Ici, le père et la mère de l'enfant nouveau-né sont agenouillés dans une église, avec une autre fille, et récitent une longue prière en vers où l'on trouve notamment les noms et qualités des parrain et marraine.

Si les vers qui contiennent cette relation de la naissance et du baptême de Marie Ango, en forme de prière, sont assez médiocres, nous y puisons, par contre, de curieux renseignements sur les mœurs de la riche bourgeoisie du temps, et sur l'usage assez répandu de faire composer des livres d'heures ou des livres de famille qui rappelaient des événements importants et qu'on conservait précieusement dans la suite.

A côté des sujets religieux et des scènes plaisantes ou gracieuses que renferme ce manuscrit, on trouve souvent la pensée de la mort qui est figurée dans plusieurs vignettes. C'est ainsi qu'on voit dans la bordure de l'un des feuillets, en un double tableau finement étudié, la mort d'un enfant représentée sous ce titre : « *Comme le premier enfant a David mourut* », et

(1) F^o 6 v^o.

« *Comme David remercie notre Seigneur* ». Douleur et résignation ! tels sont les deux sentiments qui ont inspiré ces jolies vignettes et qui nous font assister à une scène intime des plus touchantes.

Dans une autre miniature, ou plutôt autour d'un autre feuillet, nous retrouvons la légende de nos premiers apôtres rouennais : saint Mellon, dont le culte était resté en honneur à Rouen, avec l'invocation : « *Ora pro nobis beate Mellone!* » et saint Romain, représenté avec la *gargouille*, en marge de l'oraison qui lui est propre.

En dehors de ces charmantes vignettes consacrées à nos deux évêques rouennais, l'enlumineur a peint en bordure saint Romain accompagné du prisonnier qui rappelle encore le fameux privilège dont jouissait le Chapitre. Il a placé en outre, dans un élégant cartouche, des enfants qui capturent et emmènent le monstre, emblème du paganisme dans nos contrées.

Chose curieuse et que je dois mentionner, nous retrouvons des compositions analogues et de petites vignettes absolument semblables dans les *Heures à l'usage de Rouen*, joli manuscrit de même forme et de même style que le précédent, qui provient de la vente du comte de Lignerolles et qui a été acquis pour la Bibliothèque de Rouen il y a quelques années (1).

Quelques-unes de ces vignettes sont consacrées aux évangélistes qui, par l'attitude et le costume, me paraissent assez bien représenter les types de nos calligraphes

(1) Bibl. de Rouen, ms. Y. 163 a.

du xvi^e siècle, penchés sur leurs pupitres et ornant patiemment les manuscrits.

Nul doute pour moi que cet élégant volume n'ait été exécuté à Rouen et ne soit dû, si non au même artiste, du moins au même atelier que le *Livre d'heures des enfants*.

Nous y trouvons le titre suivant :

Cy ensuyvent les heures
A l'usage de Roue Toutes
au long sans ries requir.

C'est ce même titre que nos premiers imprimeurs rouennais composaient, dans le même temps, et tiraient en lettres rouges, dans leurs éditions successives ornées de gravures, pour donner à leurs imprimés l'apparence de manuscrits, et pour concurrencer et vaincre plus facilement les séduisantes compositions des calligraphes et enlumineurs.

L'art gothique s'éclipse, bien entendu, dans les derniers manuscrits que je viens de parcourir. C'est désormais l'ornementation de la Renaissance qui triomphe avec ses gracieuses arabesques.

La transformation est manifeste dans les miniatures que j'ai analysées en dernier lieu. On la retrouve dans une peinture du registre ou *Livre des chirurgiens* (1) qui représente deux maîtres rouennais porteurs de fioles et escortés de malades.

Mais, elle apparaît plus complètement encore, après

(1) Conservé aux Archives de la Seine-Inférieure. — Voir aussi : *L'Art et la Médecine en Normandie*. Rouen, 1903.

le règne de François I^{er}, dans les fraîches et élégantes miniatures de l'*Entrée de Henri II à Rouen* (1).

Le 1^{er} octobre 1550, le roi et Catherine de Médicis étant venus à Rouen, des fêtes brillantes furent données en leur honneur. Après avoir reçu l'hommage des dignitaires du clergé et des gens de justice, des corps de métier et des bourgeois, lesquels « sortirent en grant nombre par la porte du Pont ». Henri II passa à cheval sur le pont de pierre où avaient été élevés des arcs de triomphe, et fit son entrée dans la ville.

La dixième miniature, la plus curieuse, représente cette entrée solennelle et la fête brésilienne où parurent, réunis à des matelots normands, des habitants de la vaste contrée des Tupinambas, récemment découverte à cette époque.

On y voit le pont dit de Mathilde et une partie de la ville, mais certains détails, comme les tours de la cathédrale, sont beaucoup moins exactement traités que dans la vue d'ensemble du *Livre des Fontaines*.

Toutefois, M. S. de Merval qui a décrit cette miniature dans la belle réimpression des *Bibliophiles normands* (2), dit qu'on peut y relever « une foule de particularités intéressantes et une vue très détaillée de la ville de Rouen, où l'on reconnaît encore facilement un assez grand nombre de monuments : la flèche de la cathédrale achevée en 1544, Saint-Martin-du-Pont, Saint-Jean, etc. »

Il faut signaler aussi les longs canons placés en

(1) Bibl. de Rouen, Y. 28.

(2) *L'Entrée de Henri II, roi de France...*, p. 15.

avant des murailles de la ville, qui saluent de leurs salves le passage du roi et de la reine sur le pont; le triomphe de Neptune; les sirènes et les monstres marins qui couvrent le fleuve sillonné par de nombreuses barques dont les rameurs sont protégés par des boucliers armoriés; et l'île sur laquelle les *Brasiliens* se livrent à leurs danses et à leurs combats.

Ce sont là des exhibitions dont nous agrémentons encore nos grandes Expositions.

Le distique gravé au-dessous de cette peinture est ainsi conçu :

*Casta Diana, Orpheus, Næptunus, aurea et ætas
Hic sunt; sed majus Numen adesse vident.*

C'était une flatterie à l'adresse du Roi, considéré comme « une Divinité plus grande que les dieux figurés à l'entrée du pont et qui voient passer le cortège royal » !

A cette occasion encore, je constate que nos miniaturistes ne voulaient pas se laisser vaincre par les typographes et les graveurs. Ces derniers n'avaient garde, d'ailleurs, de laisser échapper une si belle occasion de signaler les ressources de leur art par la description illustrée de cette entrée fastueuse.

En effet, dès le 5 août, avant même que les fêtes n'eussent été données, Robert Le Hay, « marchand libraire demeurant à Rouen », obtenait le privilège exclusif d'imprimer *l'ordre et magnificence des joyeuses et nouvelles entrées dudict seigneur Roy et de la Royne sa bien aimée compaigne, célébrées en sa bonne ville de Rouen.*

La lutte continuait donc toujours, patiente et opiniâtre, de part et d'autre.

Ce manuscrit termine à peu près, avec le Cartulaire de l'Hospice-Général (1555) (1), la série des principaux documents que nous offrent les travaux de nos calligraphes enlumineurs, et que je puis étudier dans ce rapide examen.

Sans doute, la miniature éclipsait encore alors, par l'éclat de ses couleurs et par la splendeur de l'or bruni, le travail plus ingrat de la gravure ; mais il semble que la deuxième partie du xvi^e siècle marquât déjà un ralentissement dans les productions de cet art appelé fatalement à disparaître parce qu'il ne répondait plus aux nécessités du temps.

D'habiles artistes exécutèrent encore, sous Louis XIII et sous Louis XIV, quelques missels ou de beaux livres de prières. Ils ne purent faire revivre la calligraphie qui était bien morte, mais morte dans la gloire en léguant à la postérité des chefs-d'œuvre incomparables.

Nous possédons à Rouen un spécimen très remarquable des derniers travaux exécutés en ce genre. C'est le graduel de Saint-Ouen dit de *Daniel d'Eaubonne*, in-folio maximo de 136 feuillets, relié avec fermoirs et aux armes de l'abbaye.

Cet énorme volume, exécuté en 1682 et qui fait justement l'admiration des étrangers, ne doit être cité ici qu'à cause de la richesse de son ornementation, mais il ne renferme aucune vue de Rouen ou de ses monuments (2).

(1) Archives départementales.

(2) Bibl. de Rouen, Y. 52.

Les peintures qu'il contient et qui ont trait aux différentes fêtes de l'année, outre qu'elles sont de dimensions peu usitées, se recommandent par le fini de l'exécution et par une fraîcheur de coloris véritablement surprenante. On y remarque aussi de grandes lettres ornées, dont quelques-unes exécutées dans le goût ancien. Ces lettres initiales, ainsi que les fins de page, dit Ed. Frère, sont de véritables chefs-d'œuvre de peinture gouachée (1). La dernière majuscule par laquelle débute l'Office des morts, est d'une originalité saisissante. Elle représente un squelette hideux et grimaçant qui se détache sur une riche draperie violette. Le tableau final est une composition macabre qui laisse dans l'esprit du lecteur une impression grave et pénible.

C'est une impression analogue qu'on éprouve en refermant ce colossal manuscrit, monument attardé de la calligraphie, qui fut comme la dernière lueur d'un art à peu près éteint depuis longtemps !

Au surplus, Monsieur, ces mutations successives dans le domaine des arts n'ont rien qui puisse nous surprendre, car elles sont la conséquence inéluctable des inventions qui signalent la marche incessante de l'humanité.

N'assistons-nous pas de nos jours à une révolution semblable depuis que la photographie, puis la photogravure, la simili-gravure et la phototypie, sont venues concurrencer si redoutablement la gravure sur bois et

(1) *Catalogue des manuscrits...*, p. 38.

la gravure au burin qui sont à la veille, peut-être, de sombrer à leur tour ?

Et ne sommes-nous pas les premiers — nous-mêmes qui déplorons la disparition de l'art délicat des miniaturistes, — à recourir, au détriment de la gravure, à ces procédés scientifiques et presque chimiques, pour la reproduction plus exacte et plus économique des chefs-d'œuvre que je viens de décrire ?

J'arrête sur ces réflexions, Monsieur, l'examen auquel je me suis plu à vous convier, de ce genre tout spécial de documents inédits et peu connus concernant l'histoire de nos monuments et de nos vieux logis rouennais.

Je sens bien, d'ailleurs, que si la multiplicité, la diversité et la richesse des miniatures qui se succèdent, étincelantes d'azur, de vermillon et d'or, dans cette revue rapide et presque féerique, inspirent et soutiennent le narrateur qui a pu les admirer, l'énumération froide et trop prolongée de ces merveilles absentes, dans un discours qui ne peut parler aux yeux, serait nécessairement fastidieuse.

L'enthousiasme, dans ces conditions, ne peut être communicatif.

D'ailleurs, Monsieur, si j'ai tenté de piquer la curiosité, de ce chef, après votre intéressante reconstitution de la vieille maison à Rouen, il n'est pas impossible que cette longue digression à laquelle je me suis laissé entraîner seconde quelque peu l'œuvre si utile que vous avez accomplie ce soir en attirant l'attention de tous sur les richesses artistiques peu connues et trop sou-

vent méconnues que possède encore notre vieille cité.

Puisque tant de monuments et de curieux logis parmi ceux que révèlent nos miniatures ont malheureusement disparu, n'est-ce pas une raison pour veiller désormais avec un soin jaloux sur ceux qui attestent encore parmi nous le passé glorieux de notre ville, et la recommandent à l'admiration des étrangers?

C'est en nous efforçant de répandre partout les notions exactes de l'histoire et de l'art; c'est en mettant en lumière et en faisant toucher du doigt, pour ainsi dire, — comme vous l'avez si bien fait, Monsieur, — le côté pittoresque et la valeur de notre architecture locale, que nous inciterons nos concitoyens à se montrer plus que jamais soucieux de la défense et de la conservation du riche patrimoine que nous ont légué nos vieux constructeurs rouennais!

RAPPORT SUR LES PRIX DE VERTU

LU A LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DE L'ACADÉMIE DE ROUEN,
LE 11 DÉCEMBRE 1902,

Par le Docteur COUTAN.

MESSIEURS,

« Un homme pousse-t-il le désintéressement jusqu'au dévouement, on l'appelle un héros, qu'il soit caché dans la position la plus humble, ou placé sur un théâtre » (1).

Tel est le héros, d'après Victor Cousin.

C'est une page de l'histoire de l'héroïsme en Normandie que votre rapporteur a la mission de dérouler, ce soir, devant vous.

Chaque année, au déclin de l'automne, l'Académie Française, à laquelle nous rattache un lien dont nous sommes justement fiers, consacre une séance solennelle à la glorification de l'héroïsme en France (2). Elle moissonne, s'il est permis de s'exprimer ainsi, les vertus écloses çà et là sur le sol de la patrie.

A nous, aujourd'hui, de glaner dans le champ limité

(1) Victor Cousin, *Le vrai, le beau et le bien*, 20^e édition, 1878, p. 262.

(2) M. Hanotaux, membre correspondant.

de notre province. Si la moisson est moins abondante, encore suffit-elle à témoigner de la générosité de la race normande.

La vertu est partout la même ; la louange, seule, est inégale.

PRIX DE LAREINTY

Le voyageur, qui se rend de Saint-Valery-en-Caux à la plage de Veulettes, s'engage d'abord dans une rue étroite et longue, qui tire son nom de l'ancienne chapelle Saint-Léger, dont le clocher en ruine apparaît au loin comme une *lanterne des morts*.

« Sta, viator ; heroem calcas ».

Arrête-toi, voyageur. Ce n'est pas la tombe, mais le seuil d'un héros qui s'offre à toi. Là, dans cette maisonnette qui tourne le dos à la mer et la face au plein soleil, demeure un brave marin, dont le dévouement est légendaire.

Jean-Baptiste Quesnel est né à Saint-Valery-en-Caux le 10 mars 1837.

A peine âgé de vingt-deux ans, il fait ses débuts, en 1859, à bord de la canonnière *La Redoute*, pendant la campagne d'Italie. Bientôt il est patron du grand canot et reçoit du Gouvernement italien la médaille du mérite militaire. Il passe successivement sur le vaisseau *Arcole*, sur *La Ville-de-Nantes*, où il est nommé quartier-maître de manœuvres de première classe ; enfin, sur le yacht impérial *Jérôme-Napoléon*. Par-

tout sa conduite est exemplaire. Ses chefs, unanimes, attestent son zèle, son honneur et sa fidélité.

Jean-Baptiste Quesnel, vous n'avez pas démenti ces témoignages si honorables. Votre vie entière en est la preuve.

Deux enfants de Saint-Valery vous doivent leur salut. L'un, en 1875, était tombé dans le bassin ; l'autre, l'année suivante, dans la retenue des chasses.

Quesnel préludait ainsi au grand sauvetage qui devait illustrer sa carrière.

Le 13 avril 1887, à la pointe du jour, le paquebot anglais *Victoria*, trompé par le brouillard, mettait le cap sur la pointe d'Ailly et ne tardait pas à échouer au milieu des roches.

Je n'essaierai pas de retracer la scène du naufrage ; ce serait la tâche d'une plume plus alerte que la mienne. La panique fut indescriptible et causa la mort de onze passagers. Les autres durent leur salut à des épaves qui leur permirent d'atteindre le rivage, ou furent recueillis par les canots du bord.

Deux de ces embarcations, portant chacune environ vingt personnes, allèrent à la dérive, poussées par une forte brise, dans la direction du Havre. Vers neuf heures, elles passaient à la hauteur de Saint-Valery, où leurs signaux de détresse furent aperçus.

Mais la mer était basse ; partant, le bassin à sec. Impossible, à cette heure, de lancer le bateau de sauvetage. Par bonheur, la retenue des chasses était pleine. En un clin d'œil, les écluses sont ouvertes, et le canot soulevé, poussé par cette trombe d'eau, fran-

chit la passe comme un trait et gagne le large en un instant. Les malheureux naufragés, à peine vêtus, mourant de faim, transis de froid, brisés par l'émotion, étaient, enfin, hors de danger. Quelques heures plus tard, ils atterrissaient dans le port de Fécamp, où leur était réservée une hospitalité digne de la France et de leur infortune.

Jean-Baptiste Quesnel, sous-patron du canot de sauvetage, ai-je besoin de le dire, avait été le principal acteur de ce geste épique.

Quant au *Victoria*, bercé, pendant quelques marées, par le flux et le reflux, il ne tarda pas à sombrer entièrement. Ainsi périt ce navire, qui avait porté, un jour, non pas César et sa fortune, mais un prince français, frappé d'ostracisme, comme Aristide, et digne, comme lui, d'être surnommé le Juste (1).

PRIX DUMANOIR

Pierre Lenormand est « un sauveteur d'eau douce ». Comme le disait naguère M. Henry Houssaye, dont j'emprunte les termes, « c'est une constatation, ce n'est pas une atténuation. La rivière, avec ses courants et ses tourbillons, n'est guère moins perfide que la mer ».

Lenormand est né, le 24 février 1829, à Trouville-la-Haule, village situé près des bords de la Seine, à laquelle il devait rester fidèle toute sa vie.

(1) C'est le 25 juin 1886 que M. le comte de Paris, exilé, s'embarqua au Tréport, à destination de l'Angleterre.

Dès l'âge de onze ans, il entre dans la marine, poussé par une vocation irrésistible.

Pendant la guerre de Crimée, il est matelot à bord de *L'Austerlitz*, et, en août 1854, il prend part au bombardement et à la capitulation de Bomarsund, forteresse russe, à l'entrée du golfe de Botnie. Pour ce fait, il reçut de la reine d'Angleterre une médaille en argent.

Personne, alors, ne pouvait prévoir que l'*entente cordiale* aurait, un jour, pour réplique l'injure de Fachoda.

Quelques années plus tard, en janvier 1865, Lenormand obtenait une médaille d'honneur en argent, pour avoir sauvé deux femmes tombées dans la Seine, le mois précédent.

Survient la guerre franco-allemande.

Lenormand est réquisitionné pour le service de l'armée par le sous-intendant militaire du Havre et, pendant tout le mois de janvier 1871, il assure le transport des approvisionnements entre Aizier et notre grand port de la Manche. Il agit, pour ainsi dire, sous les yeux de l'ennemi, qui faisait de fréquentes incursions dans ces parages ; plusieurs fois il est assailli par les balles et toujours il leur échappe. Le ruban tricolore, à peine visible sur sa poitrine au milieu de l'éclat des médailles, atteste les services périlleux qu'il rendit alors à la défense nationale.

Nous voici arrivés à l'année 1887, qui marque l'apogée de cette carrière si remplie de belles actions, que

j'ai dû en passer plusieurs sous silence, craignant de lasser votre bienveillante attention.

Lenormand commandait alors son vapeur *Le Calvados*. Le 2 septembre, il quitte le Havre, vers neuf heures du soir. La nuit est sombre, le ciel est noir, pas un croissant de lune, ni même « cette obscure clarté qui tombe des étoiles », dont parle notre Corneille.

Vers une heure du matin, arrivé à la hauteur du hameau de la Vacquerie, le capitaine Lenormand entend tout à coup des cris déchirants, des appels désespérés. Il avance, guidé par ces voix, et aperçoit, non sans peine, le steamer anglais *Romeo*, chaviré sur babord, en plein fleuve. La force du flot est telle qu'une première tentative d'abordage échoue. Lenormand renouvelle la manœuvre et, malgré un tourbillon d'eau contraire, il réussit, cette fois, à accoster. L'ancre et une échelle sont présentées, et sur cette passerelle de fortune se précipitent onze naufragés, se tenant par la main, les vêtements en lambeaux, ou même entièrement nus, pâles comme des morts, dignes du pinceau d'un Géricault.

Un an plus tard, *Le Calvados*, qui avait été pour l'équipage du *Romeo* l'arche du salut, se perdait, à son tour, dans les eaux de Honfleur. Le coup était dur ; c'était presque la ruine.

Voilà pourquoi Lenormand ne connaît ni trêve, ni repos, et comment, malgré son âge, il ne cesse de naviguer entre le Havre et Paris ; il est partout, excepté au foyer domestique, où il serait si heureux de jeter l'ancre sans retour.

PRIX OCTAVE ROULAND

« Si nous admirons le courage, l'audace, l'héroïsme des sauveteurs, dit excellemment M. Henry Houssaye, des vertus plus humbles nous surprennent et nous touchent davantage. Celles-ci sont, en quelque sorte, plus étrangères à notre être. Elles nous dépassent, elles confondent notre entendement, disons-le, notre égoïsme. Elles nous semblent extrahumaines. Sauver un équipage en détresse, arracher des flammes un enfant, c'est comme escalader une redoute ou prendre un drapeau à l'ennemi. Si tout le monde n'a pas l'élan sublime qu'il faut pour ces choses-là, tout le monde comprend qu'on les fasse, envie ceux qui les font, voudrait les avoir faites. Mais qui envie ces longues existences de dévouement quotidien et d'abnégation continue, passées tout entières au foyer des pauvres, au chevet des incurables, dans l'atmosphère de la misère, de la peste et de la mort ? Si l'on était assuré contre les risques, nul ne demanderait mieux que d'être un héros, mais on recule à la pensée d'être un saint. Au fond de nous-mêmes, nous ne laissons pas de plaindre un peu ceux qui ont fait de leur vie un perpétuel sacrifice, et c'est pourquoi notre admiration est si attendrie, si révérente et si grande » (1).

M^{lle} Marie Streiff est née à Déville, de parents lorrains, fixés depuis longtemps en Normandie. Elle n'a jamais quitté le pays natal, où elle exerce l'état de cou-

(1) Henry Houssaye, *Discours sur les prix de vertu*, séance publique annuelle de l'Académie française (20 novembre 1902).

turière et où tout le monde la connaît. C'est vraiment la voix populaire qui l'a désignée aux suffrages de l'Académie. De tous les rangs de la société s'est élevé, en sa faveur, un concert de louanges et d'admiration. En elle, en effet, se rencontrent toutes les vertus domestiques, la piété filiale, le dévouement, l'abnégation.

Elle avait trois frères. L'un est mort prématurément ; un autre, parvenu à l'aisance, a rompu avec elle, plutôt que de lui venir en aide. Après avoir fermé les yeux de ses vieux parents, Marie Streiff est demeurée seule avec le plus jeune, atteint d'une affection incurable. Joseph, tel est son nom, est hydrocéphale, de naissance. Sa tête est d'une grosseur démesurée. Il a le front de Jupiter Olympien, mais ce front n'enfantera jamais Minerve. Depuis son enfance, il est sujet à des crises épileptiques, dont la fréquence croissante, dans ces dernières années, l'a rendu incapable d'aucun travail.

Ne dites pas à Marie Streiff que les hospices et les asiles ouvrent toutes grandes leurs portes à ces déshérités. Elle a promis à ses parents de ne jamais abandonner le pauvre infirme, et elle tient parole. Elle a renoncé aux joies de la maternité. Joseph n'est plus seulement son frère, il est son fils d'adoption.

Mademoiselle Marie Streiff, je ne pousserai pas plus loin la peinture de vos vertus. Je vous ai promis de ne pas offenser votre modestie ; moi aussi, je tiens parole.

Le cimetière de Villequier doit sa célébrité aux tombes d'Adèle, femme de Victor Hugo (1), et de leur

(1) Telle est, dans son laconisme hautain, l'épithète de l'épouse du poète, née Adèle Foucher.

filles Léopoldine, victime, comme son mari, du caprice de l'onde.

Le site de ce rustique *campo-santo* est incomparable. Il est, pour ainsi dire, suspendu au flanc escarpé de la colline, en vue de la Seine, dont la large nappe s'étale à ses pieds et disparaît, dans le lointain, sous les sombres futaies de la forêt de Brotonne. L'église du village élève au-dessus de lui son clocher, dont la silhouette élégante ne peut cependant point rivaliser avec les flèches voisines de Norville et de Caudebec.

C'est là que, depuis cinq ans, repose la mère d'Eugénie Billaux, à laquelle l'Académie va décerner l'un des prix Rouland (1).

Voulez-vous connaître la demeure de la jeune héroïne ?

A la sortie de Villequier, le chemin s'engage dans une gorge ombragée, dont la solitude est animée par le murmure d'un ruisseau, qui se fraye bruyamment un passage jusqu'au fleuve prochain. La montée est un peu rude, mais le voyageur, charmé par l'aspect des lieux, ne songe guère à sa fatigue. Déjà, la plaine succède à la vailleuse, et bientôt apparaît le hameau du Quesnay, blotti dans une dépression du sol. Un groupe de trois hêtres borde le chemin et couvre de son ombrage l'humble chaumière de la famille Billaux.

Le père est absent. Il est maçon et se rend, chaque jour, à Villequier, pour gagner le pain de ses enfants.

(1) Nous avons appris, depuis la lecture de ce rapport, que Mme Billaux a été inhumée dans le cimetière de Bébec, hameau de Villequier.

Ils sont cinq : trois garçons et deux filles. Le fils aîné, âgé de quatorze ans, travaille aux champs et commence à pourvoir à sa subsistance. Les autres sont encore retenus à l'école. Le dernier seul, hélas ! ne quittera jamais le toit paternel.

Eugénie, surprise par notre visite, nous reçoit sur le seuil, avec un sourire modeste. Soudain un bruit étrange frappe nos oreilles. Est-ce le vagissement d'un nouveau-né, ou la plainte d'un malade ? Non, mais un cri rauque et guttural, qui n'a presque rien d'humain.

Je vous quitte, nous dit Eugénie, c'est mon petit frère qui appelle. Quelques instants s'écoulent, et nous la voyons revenir, soutenant dans ses bras un pauvre être inerte, sans regard et sans voix.

Du jour où il est né, il y a huit ans déjà, ses membres paralysés n'ont jamais pu le porter, son intelligence ne s'est pas encore éveillée. Il ne distingue même pas l'ange qui veille, jour et nuit, sur sa frêle existence. Ce n'est pas à lui que pourrait s'adresser le vers célèbre du poète :

« Incipe, parve puer, risu cognoscere matrem ».

Voilà le triste objet des soins et de la sollicitude maternelle d'Eugénie Billaux.

N'est-elle pas vraiment héroïque cette jeune fille, qui, à vingt ans, ne connaît d'autre amour que l'amour d'un frère qui ne la paiera jamais de retour ?

CLASSE DES SCIENCES

RAPPORT
SUR LES
TRAVAUX DE LA CLASSE DES SCIENCES
PRÉSENTÉ
Par M. CANONVILLE-DESLYS, Secrétaire.

MESSIEURS,

Les travaux ont été peu nombreux. C'est une constatation que vos Secrétaires de la Classe des Sciences font chaque année, depuis que de nombreuses Sociétés scientifiques créées à Rouen ont drainé quelque peu les études de sciences. Les médecins font leurs communications à la Société de médecine, les ingénieurs se font entendre à la Société industrielle. Par suite, une antique et respectable tradition de l'Académie se perd de plus en plus : les sciences, les lettres et les arts ne sont plus également représentés dans nos séances.

Je fais donc, comme mes devanciers, appel à la bonne volonté de mes collègues de la Classe des Sciences pour faire disparaître cette inégalité. Quelques-uns craignent peut-être d'apporter ici des documents déjà con-

nus. Evidemment la littérature offre plus de place à l'inédit, mais la vie est tellement dévorante que bien des découvertes échappent à ceux qui ne font pas des études scientifiques leur travail journalier ; ceux-là seraient heureux d'entendre des observations, des analyses intéressantes qu'ils auraient certes pu lire ailleurs, dans quelques revues, mais qu'ils n'ont eu ni le temps ni le loisir d'approfondir.

L'Académie avait mis cette année au concours (prix Bouctot), le sujet suivant : « Applications diverses de l'électricité à la guerre ; état de la question ; indiquer quelque application nouvelle ou quelque perfectionnement des applications déjà connues. »

Aucun mémoire n'a été envoyé. L'Académie a été ainsi privée d'une étude d'actualité et d'un rapport scientifique.

M. Lechallas nous a lu un chapitre des plus intéressants d'un de ses ouvrages philosophiques parus depuis, *Le Beau et le Laid*. Ce chapitre a pour titre : *Qu'est-ce que l'Art*.

Il y passe en revue les diverses définitions de l'art données par le comte Léon Tolstoï, par le professeur viennois Hanslick, par M. Combarieu, dans son livre sur les rapports de la musique et de la poésie considérés au point de vue de l'expression, par Stuart Mill, Camille Bellaigue, Johannès Weber, Lionel Dauriac, et notre grand poète philosophe Sully-Prudhomme.

A la thèse que l'art consiste essentiellement dans la transmission des émotions, il oppose celle rigoureusement contraire que cette transmission a un caractère

purement pathologique et est la négation même de l'art. C'est entre les deux extrêmes de l'art pur et de l'art tout émotionnel qu'il place la forme de l'art qui répond le mieux à sa vraie nature, et il applaudit aux conclusions formulées dans ce sens à la fin d'une des études esthétiques de Schiller : *De la cause du plaisir que nous prenons aux objets tragiques*.

M. Lechallas a soutenu en terminant que l'art a pour objet de produire la beauté et il refuse de rétrécir à ce point la nature de celle-ci qu'elle corresponde exclusivement à des rapports d'ordre purement formel. Les sentiments et les pensées de l'âme humaine sont, suivant lui, une réalité très haute et l'on ne saurait en interdire l'expression à l'art sans le priver d'une des sources les plus riches de la beauté.

Il a enfin cité deux sonnets comme spécimens de la poésie impassible et de la poésie qu'inspirent la pensée et l'émotion : *la Chasse*, dans les Trophées de José-Maria de Hérédia, et *le Doute*, dans les Épreuves de Sully-Prudhomme.

Trois autres travaux ont été lus dans le cours de l'année à l'Académie; mais comme vous en avez décidé l'impression dans votre Précis analytique, l'analyse ferait ici double emploi.

M. le docteur Boucher nous a lu une note sur la peste au xx^e siècle. Cette étude, très documentée, est venue compléter le discours de réception de notre collègue par l'exposé des travaux modernes sur cette question. Il nous a montré quels sont les foyers permanents de la triste maladie, les formes qu'elle revêt et, sous l'in-

fluence de l'illustre Pasteur et de ses élèves, comment on a compris la véritable manière de l'étudier, d'en atténuer les redoutables effets, et de faire, suivant le mot de Roux, de la peste « une maladie historique ».

Sous le titre de : *Un début dans la médecine légale*, M. le docteur Giraud a fait le récit très émouvant d'un des premiers incidents de sa carrière médicale ; il nous a montré, ce qui est d'une brûlante actualité, comme quoi un médecin légiste, si savant soit-il, est sujet à se tromper et combien il doit tenir compte des plus petits détails d'observation, s'inspirant sans cesse de cet axiome que le vrai peut quelquefois n'être point vraisemblable.

Enfin M. Barbier de la Serre, membre correspondant, nous a donné un travail intitulé : *A propos du recensement de 1901*. Il a cherché, à l'occasion de ce dernier recensement, les variations de la population dans l'ancienne province de Normandie, dans les cinq départements qui la représentent à peu près aujourd'hui et plus particulièrement dans celui de la Seine-Inférieure. Il a conclu que notre département occupe un des premiers rangs en France par sa population, ses richesses naturelles, son activité industrielle et commerciale, mais que, malheureusement, il recule jusqu'aux derniers sous certains rapports : la mortalité infantile, l'alcoolisme, la désertion des campagnes.

Il ne me reste plus qu'à constater que, pendant l'exercice, la classe ne s'est augmentée d'aucun membre, mais qu'elle n'a pas eu le regret d'enregistrer le décès d'un seul.

LA PESTE

A LA FIN DU XIX^e ET AU XX^e SIÈCLE

Par M. LE D^r BOUCHER.

Dans l'étude que je vous ai présentée il y a quelques années sur la peste à Rouen au XVI^e et au XVII^e siècle, j'avais tâché, d'après les documents de l'époque, de vous tracer un tableau aussi fidèle que possible des effets désastreux de la maladie, de son retentissement sur la vie sociale qui se trouvait suspendue dans notre grande cité, et de l'affolement des populations en présence du fléau.

Il restait à compléter ce travail par un aperçu résumé des recherches modernes sur cette redoutable affection, reparue dans ces temps derniers avec une intensité particulièrement effrayante chez des peuples qui, au point de vue de l'hygiène, en étaient encore aux mesures primitives du moyen âge.

Sous l'influence de causes qui commencent seulement à être connues, la peste prend soudain des proportions formidables, envahit toute une région de l'Extrême-Orient et devient menaçante pour l'Europe. Ce mode d'origine asiatique a été fort probablement celui de toutes les épidémies qui ont décimé le vieux monde.

Dans ce plateau central de l'Asie, encore si mystérieux et si peu exploré, il en existe un foyer permanent, au milieu des populations de la Mongolie orientale, peut-être les plus misérables du globe. De là, de façon assez vraisemblable, le mal s'est étendu vers le Nord, dans la région du lac Baïkal et au Sud, dans le massif montagneux du Yunnan, où il s'est établi définitivement.

Comment a-t-il été se fixer dans la Cyrénaïque et dans l'Ouganda, au milieu du continent noir ? l'explication en est assez obscure, si bien que certains auteurs admettent que ces deux pays d'Afrique sont aussi des centres permanents du fléau (1). Mais ce qui est indéniable, c'est que partout où règne l'islamisme la maladie rencontre des circonstances favorables pour son éclosion. Le fatalisme, l'indifférence, et d'autre part la malpropreté, sont tels parmi les mahométans des classes populaires, que l'on ne voit guère comment ces peuples seront débarrassés de ce terrible danger qui, par leur intermédiaire, peut nous atteindre, s'ils ne tombent pas sous l'entière domination des races d'Occident.

Constantinople, la capitale de la Turquie, offre à chaque instant des cas isolés de peste dont on ne parle pas. En Asie-Mineure, l'affection fait son apparition à des intervalles très rapprochés.

Toutefois, avec les mesures de désinfection actuelles, appliquées par des médecins formés dans toutes les Universités d'Europe, et sur place, à Beyrouth, à Constan-

(1) La Géographie actuelle de la peste. *Revue médicale*, janvier 1900. Ch. Nicolle.

tinople, les précautions sanitaires, même assez incomplètes, ont jusqu'alors suffi à éteindre la plupart des épidémies naissantes.

L'Asie-Mineure, sillonnée de missions, d'écoles, d'hôpitaux organisés à l'européenne, peut encore offrir une certaine barrière à l'extension du fléau, mais jusqu'à présent ceci n'existe pas encore pour le grand plateau du Thibet et de la Mongolie, entièrement soustraits au contrôle et à l'influence des nations civilisées.

C'est de ce centre que rayonna en 1894 la peste bubonique, que, suivant l'expression de *Roux*, on pouvait presque considérer comme une maladie historique. En mars, dans l'espace de quelques semaines, elle faisait 60,000 victimes à Canton, puis elle ravageait toute la côte orientale chinoise, Hong-Kong, Formose, Haïnan, pour de là pénétrer en Hindoustan et frapper la ville de Bombay.

Le voisinage, pour nos possessions d'Indo-Chine, de certains pays infectés : Lang-Tchéou, Packoï, Mong-Tzé, déterminèrent le ministre des Colonies à envoyer sur place une mission confiée à M. Yersin, un des élèves les plus distingués du Laboratoire Pasteur.

La peste différait-elle de ce qu'elle avait été autrefois ? les médecins établissaient que ses caractères étaient bien les mêmes. On constatait trois formes principales : *bubonique*, *septicémique* et *pulmonaire*.

Dans la forme *bubonique*, le début avait lieu par la fièvre, des nausées, des douleurs dans la tête et les membres, suivies du gonflement douloureux des *ganglions* des aines, des aisselles ou du cou. Ces ganglions

suppuraient vers le huitième jour, et alors pouvait survenir la guérison avec ou sans accompagnement d'éruptions ulcéreuses de la peau, *les charbons*. Quand la suppuration ne se produisait pas, les phénomènes généraux augmentaient de gravité par suite de l'infection générale du sang.

Cette infection d'emblée, emportant le malade en quelques heures, était la caractéristique de la forme septicémique.

Enfin la forme pulmonaire revêtait tous les caractères d'une grippe intense suivie de pneumonie à laquelle il ne manquait rien, matité à la percussion, râles à l'auscultation, expectoration teintée, point de côté douloureux, etc... Seul l'examen bactériologique pouvait permettre de reconnaître son origine.

Cet examen bactériologique avait été fait pour la pneumonie ordinaire en 1884, par Talamon et Fraenkel, et depuis lors, le monde savant attendait avec une bien légitime impatience l'application des procédés de Pasteur à l'étude de la peste.

Vous savez, Messieurs, que sous l'impulsion de cet illustre savant, on s'était mis à observer de plus près les détails minutieux qui avaient échappé à nos aïeux. Un grand principe avait été posé par lui dans ses études sur les ferments : « *Pour chaque fermentation, disait-il, il existe un ferment unique* » et peu à peu on s'était aperçu, on avait vérifié par des expériences d'une précision rigoureuse que, pour chaque *maladie, fermentation de l'organisme*, il existe aussi un germe spécifique.

Ce qui se produisait pour les vins, pour les vinaigres, pour les bières, avait son équivalent pour les animaux, *charbon du bétail, choléra des poules*, maladie des *vers à soie, rouget des porcs*, etc. . . . Des causes identiques engendraient les mêmes effets.

Au Congrès de Londres, en 1881, Pasteur, devant l'élite des médecins de l'univers, démontrait que les germes donnant lieu au choléra des poules, conservés et cultivés dans le bouillon perdaient leur virulence à mesure que le bouillon vieillissait, et que ce vieux bouillon injecté à des animaux sains, leur permettait de résister à l'inoculation d'un bouillon fraîchementensemencé et par contre très virulent, tandis que les poules qui n'avaient point subi cette *vaccination antérieure* étaient foudroyées en peu de temps par cette deuxième inoculation.

Le 5 mai 1881 commençaient les expériences de Pouilly-le-Fort, sur l'inoculation du charbon atténué. Cette communication et cette expérience furent le point de départ de la révolution scientifique la plus considérable de l'histoire.

On reconnut successivement la cause de la plupart des maladies infectieuses : lèpre, érysipèle, pneumonie, fièvre typhoïde, tuberculose, infection paludéenne, suppuration, etc., etc.

Partout se créèrent des laboratoires où l'on étudia, dans les moindres détails, ces ennemis jusqu'alors inconnus de la société humaine, d'autant plus terribles, que leur petitesse même leur avait permis d'échapper à toutes nos investigations. Puis, les observateurs s'atta-

chèrent à découvrir toutes les causes susceptibles d'enrayer leur virulence, et avant de tenter sur l'homme les méthodes de *vaccination* qui avaient donné dans les mains de Pasteur de si extraordinaires résultats, on communiqua toutes ces maladies aux animaux en s'efforçant de les guérir par des injections préventives.

Pour la diphtérie, on sait quels merveilleux effets on a obtenus. En revanche, pour la tuberculose, pour la pneumonie, pour l'érysipèle, pour la fièvre typhoïde, les résultats sont encore défectueux, mais dans le monde entier des recherches se poursuivent dans ce sens, et de très précieuses données ont été recueillies.

On comprend donc avec quelle intensité d'intérêt on suivait la mission Yersin, d'autant que Pasteur avait exprimé en 1874, à l'Académie de médecine, cette idée que la *peste était due à un microbe*. Nous croyons devoir citer quelques extraits du premier rapport (1) du jeune savant :

« Lorsque j'arrivai à Hong-Kong, le 15 juin, écrit-il, plus de 300 chinois avaient succombé. On construisait en toute hâte des baraquements provisoires, les hôpitaux de la Colonie ne pouvaient plus suffire à abriter les malades.

« Je m'installai avec mon matériel de laboratoire dans une cabane en paillette que je fis construire avec l'autorisation du gouvernement anglais dans l'enceinte de l'hôpital principal.

« La mortalité est très forte, 95 0/0 dans les hôpi-

(1) *La peste bubonique à Hong-Kong*, par Yersin. Note présentée au Congrès de Buda-Pesth, par le Dr Treille.

taux. Les logements occupés par les Chinois des classes pauvres sont partout des bouges infects où l'on ose à peine entrer et où s'entasse un nombre incroyable de personnes. Beaucoup de ces taudis n'ont pas même de fenêtres et sont au-dessous du niveau du sol.

« Il était tout indiqué de rechercher tout d'abord s'il existe un microbe dans le sang des malades et dans la pulpe des bubons.

« *La pulpe des bubons* est dans tous les cas remplie d'une véritable purée d'un *bacille court, trapu, à bouts arrondis, assez facile à colorer par les couleurs d'aniline et ne se teignant pas par la méthode de Gram*. Les extrémités de ce bacille se colorent plus fortement que le centre, de sorte qu'il présente souvent un espace clair en son milieu.

« La pulpeensemencée sur gélose, donne un développement de colonies blanches, transparentes, présentant des bords irréguliers lorsqu'on les examine à la lumière réfléchie.

« Si on inocule cette pulpe à des souris, à des rats ou à des cobayes, on tue sûrement ces animaux et ils présentent à l'autopsie les lésions caractéristiques de la peste avec de nombreux bacilles dans les ganglions, dans la rate et dans le sang. »

Par la suite, la mission japonaise, dirigée par le professeur *Kitasato* vérifiait les *caractères du bacille, sa coloration, ses cultures, sa résistance aux agents chimiques et sa destruction rapide par une exposition pendant trois ou quatre heures aux rayons du soleil*.

La mission russe avec MM. *Wyssokowitz* et *Zabo-*

lotny instituait une série d'expériences sur les singes et constatait la sensibilité extrême de ces animaux à la maladie, la pénétration du virus pesteux par les moindres éraillures de la peau, par des piqûres insignifiantes.

Yersin ayant envoyé des cultures de bacille de la peste à l'Institut Pasteur, *Calmettes* et *Borrel* entreprirent, sous la direction de *Roux*, l'immunisation du cheval. Il était imprudent et dangereux d'injecter tout d'abord une culture de bacilles vivants en si petite quantité que ce soit. Cela pouvait provoquer la peste d'emblée.

Ces observateurs stérilisèrent donc les cultures en les chauffant à 70° pendant un certain temps, jusqu'à destruction des bacilles. Le résidu ainsi obtenu ne contenait plus que le poison ou la toxine, résultat de leurs sécrétions mêlées avec leurs cadavres. Ce liquide injecté au cheval à doses progressives permit de lui inoculer en dernier lieu des cultures *vivantes* sans lui communiquer la maladie.

Mais, fait plus intéressant encore, si on pratique une saignée à cet animal, si on recueille la partie liquide du sang en négligeant la couenne ou le caillot, on a le *sérum*. Ce sérum injecté sous la peau jouit de la propriété d'empêcher les animaux inoculés ensuite avec le virus pesteux, de contracter la peste. C'est donc un *vaccin* préventif.

De plus, même la maladie étant déclarée, sous l'influence de l'injection du sérum, les phénomènes fébriles cessent, les bubons s'affaissent, pourvu toutefois que le début de l'affection ne remonte pas à plus de quarante-

huit heures, laps de temps après lequel elle peut avoir produit des troubles irréparables. C'est donc un remède *curatif*.

Avec ce premier sérum, Yersin vaccinait à Canton vingt-six individus malades, dont deux seulement moururent.

Puis il revint d'Indo-Chine travailler, au Laboratoire Pasteur, à l'étude et à la préparation de ce nouveau moyen de traitement.

Le premier cheval dont on s'était servi, mourut peu après une inoculation intra veineuse de cultures vivantes de la peste.

C'était un premier insuccès et un danger, car le procédé pouvait contaminer les personnes et les objets en contact avec l'animal en expérience. Roux jugea qu'il n'avait pas le droit d'exposer le pays à une épidémie possible provenant de son laboratoire et il n'utilisa plus que des cultures stérilisées à 70°.

Yersin étant retourné en Indo-Chine en 1897, créa un laboratoire à Nha-Trang en Annam et *immunisa* plusieurs chevaux pour avoir provision de sérum. Tout un personnel indigène fut mis au courant des pratiques pastoriennes.

Puis il alla vacciner les Indiens malades de Bombay. Était-ce l'hygiène déplorable de ceux-ci, leur peu de résistance par suite de leur alimentation presque uniquement végétarienne au mode nouveau de préparation du sérum, toujours est-il que le succès ne fut pas le même qu'à Canton.

La mortalité de 90 0/0 tomba seulement à 72 0/0. Elle se maintenait considérable et terrifiante.

Les médecins anglais refusèrent d'accepter la méthode Yersin et employèrent le système de *Haffkine* qui consiste dans l'inoculation directe à l'homme des cultures du bacille de la peste stérilisées par le chauffage à 70°.

L'immunité donnée par ce procédé paraît avoir une durée plus longue que celle conférée par le sérum, mais *il faut aussi un temps plus long pour l'acquérir* et pendant *cette période les personnes sont plus sensibles à la peste que celles qui n'ont pas été vaccinées.*

On peut donc recourir à ce moyen dans les pays non infectés. Quand au contraire la peste est déclarée dans un endroit, cette méthode est dangereuse, puisqu'elle crée une infériorité de résistance.

La mission allemande envoyée à Bombay avait constaté les résultats acquis jusqu'alors, elle s'était livrée à des expériences de culture du bacille dans l'eau ordinaire, où il ne vit pas plus d'un jour, puis dans l'eau stérilisée où il vit trois jours. Elle avait aussi vérifié ce fait que le bacille sec a perdu toute virulence au bout de sept jours, d'où le peu de probabilité de réviviscence dans le sol pour expliquer le retour des épidémies. Cette perte de virulence démontrait comment les balayeurs des rues de Bombay n'avaient pas été atteints par le fléau ; mais la Commission considérait la vaccination par le sérum de Yersin et de l'Institut Pasteur comme insuffisante.

La peste n'étant pas arrêtée dans ses progrès envahissants, gagnait successivement le golfe Persique, Kurrachie, les rives de la mer Rouge, Aden.

En 1898, elle éclatait à Vienne par suite d'une im-

prudence probable de l'employé du laboratoire de bactériologie.

Franz Barisch, chargé de nourrir les animaux soumis aux expériences relatives à la peste, tomba malade le 15 octobre atteint d'une sorte de pneumonie infectieuse. On trouva dans son expectoration des bacilles caractéristiques et il fut rigoureusement isolé. Il mourut le 18 octobre. Le 19, les deux garde-malades qui l'avaient soigné étaient prises. Le 21, c'était le tour du Dr Müller qui succomba en deux jours, également par suite d'une pneumonie (1).

Voici la noble lettre qu'écrivait ce jeune savant sur son lit de mort :

« CHERS PARENTS, FRÈRES ET SŒURS,

« Il n'y a plus aucun doute, je suis malade de la peste et je sais parfaitement que dans peu de jours la mort viendra. Je dois donc, chers parents, prendre congé de vous, car je ne vous verrai plus sur la terre. Pardonnez-moi toutes les préoccupations que vous avez eues à cause de moi, vivez heureux et tranquilles et soyez persuadés que je mourrai très calme et sans souffrance. Le testament que j'ai écrit avant mon départ pour Bombay vaut également aujourd'hui. Je ne souffre pas et j'espère mourir sans tourments.

« Votre affectueux fils et frère vous baise la main.

« HERMANN. »

(1) *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, 30 octobre 1898.

Le Dr Müller, membre de la Commission autrichienne, avait soigné les pestiférés à Bombay, et il partageait vis-à-vis le sérum, qu'il avait vu impuissant dans l'épidémie, la méfiance de la mission allemande, aussi refusa-t-il l'emploi de ce moyen de traitement. L'une des infirmières, sœur de l'ordre du Sacré-Cœur, Albertine Pecha, succombait aussi, tandis que l'autre se rétablissait. Deux des religieuses malades furent soumises aux injections du sérum et les mesures d'isolement et de désinfection les plus énergiques ayant été prises, il n'y eut point de nouveaux cas.

La peste continuant de s'étendre était signalée à Tamatave, à la Réunion, elle gagnait Plymouth, Trieste. Mais ces épidémies successives s'éteignaient sur place par suite de l'isolement rationnellement établi et des précautions sanitaires appliquées dès le début.

Celle qui frappa Porto fut plus sérieuse. Bien que déclarée officiellement au mois d'août 1899, elle paraît devoir remonter à mars ou avril et elle se prolongea jusqu'en octobre (1).

La prévention contre la sérothérapie était telle que MM. *Calmettes* et *Salimbeni* envoyés par le gouvernement français et membres de l'Institut Pasteur, se virent dans l'obligation de proposer aux médecins du pays et aux divers délégués étrangers de nommer une Commission internationale pour rechercher devant elle la valeur du sérum.

(1) L'efficacité du sérum antipesteux de l'Institut Pasteur, démontrée par son emploi dans l'épidémie actuelle de Porto par M. Nicolle. *Normandie médicale*, 1^{er} novembre 1899. — *Idem*, *Revue médicale*, 25 janvier 1900.

Les expériences furent décisives. Les animaux vaccinés furent inoculés avec le virus pesteux et résistèrent à l'infection, tandis que les animaux témoins inoculés sans vaccination préalable, succombèrent.

Sur 104 personnes traitées, il y eut 14 décès, soit 13 0/0. Mais de toutes les formes de la peste, la pneumonie était la plus redoutable, elle passait même pour incurable, lorsque M. Calmettes eut l'ingénieuse idée d'employer l'inoculation intra-veineuse plus énergique que les autres procédés, ce qui permit d'obtenir trois cas de guérison.

Quant aux vaccinations préventives, aucun de ceux qui s'y étaient soumis ne fut atteint, sauf le Dr Pestona, qui ne se soumit point à une deuxième vaccination préventive.

« L'action du sérum antipesteux sur l'organisme humain est des plus intéressantes à suivre. Jamais ce sérum, pas plus que les autres sérums thérapeutiques ne donne lieu au moindre accident. Deux heures après l'inoculation, on note une élévation légère de température $1/2$ à 1° . Cette élévation est tout à fait passagère; rapidement le nombre de microbes contenus dans le sang diminue et disparaît; les symptômes généraux s'amendent.

Si l'on ne renouvelle pas l'inoculation du sérum, cette amélioration n'a qu'un temps; l'état général redevient mauvais et la température s'élève à nouveau. Ces rechutes se reproduisent chaque fois qu'on cesse d'employer le sérum jusqu'à ce que la convalescence soit nettement établie; elles sont dues à la longue résis-

tance des bacilles pesteux localisés dans la rate et les ganglions lymphatiques. Il est donc *nécessaire de répéter les inoculations du sérum.* » (C. Nicolle, *Normandie médicale*, 1^{er} novembre 1899.)

L'Amérique du Sud, le Paraguay, Santos, Buenos-Ayres, Rio-de-Janeiro étaient successivement atteints par la peste.

En 1900, elle éclatait à Glasgow et disparut en deux mois après avoir frappé trente-quatre personnes.

En 1901, il y a eu à Naples une épidémie de peu d'importance, une autre à bord du *Sénégal*, dont les passagers ont dû subir une quarantaine sévère au Frioul.

En somme, toutes ces manifestations sont promptement circonscrites par les moyens rapides de défense que l'on peut utiliser, il semble qu'en période de paix, lorsque l'on profite de toutes les ressources de l'hygiène, la peste n'est pas plus à redouter que n'importe quelle autre maladie infectieuse. Seulement en temps de troubles, guerre ou révolution, avec un service sanitaire désorganisé, elle pourrait peut-être constituer un grave danger, au même titre que le choléra ou la variole noire épidémiques.

Quelles sont les données nouvelles recueillies par l'observation moderne pendant ces récentes épidémies? Et d'abord, comment se fait la contagion? Le germe de la maladie peut entrer dans l'économie, par les émanations, par les poussières qui pénètrent *l'arbre respiratoire* et par *les excoriations de la peau*.

C'est donc un fait d'observation qui avait amené nos

aïeux à employer pour les médecins et autres personnes soignant les pestiférés, ces vêtements assez grotesques en treillis ou en marocain avec masque aux yeux de cristal et un long nez rempli de parfums, pour se protéger contre les poussières et émanations, ce qui leur donnait l'aspect grotesque de monstrueux oiseaux. De nos jours, dans les salles d'hôpital et dans les pavillons d'isolement où se trouvent des maladies contagieuses, le médecin n'entre pas sans être revêtu d'une blouse qu'il prend et quitte à l'entrée.

Le Dr *Simond* a constaté aux Indes que la station nocturne auprès des cadavres transmet fréquemment la forme pneumonique si redoutable. Au sujet des rats et souris qui depuis la plus haute antiquité sont considérés comme les agents les plus énergiques de propagation de l'épidémie, il a fait cette curieuse remarque, que lorsque ces animaux sont malades de la peste, leur corps se couvre d'une infinité de puces dont la piqure joue probablement un rôle dans l'inoculation du virus, d'autant que le corps de ces petits animaux a été trouvé rempli de bacilles pesteux.

D'ailleurs, l'un des noms chinois qui désignent la peste pourrait se traduire littéralement par « maladie des rats ». Les animaux qui mangent les rats, serpents et les chacals peuvent prendre d'eux l'affection. Seul le mécanisme de transmission paraissait obscur. Cette intervention des parasites de l'homme est intéressante, on a incriminé au même titre les punaises. Yersin ayant broyé des pattes et des têtes de mouches mortes dans son laboratoire, aensemencé avec cette pulpe des bouil-

lons dans lesquels se sont développés des colonies de bacilles de la peste. La mouche pourrait donc être un agent de transmission en portant avec ses pattes les germes sur les muqueuses aux commissures des lèvres, des yeux, aux narines, ou dans les aliments.

Depuis longtemps, il était d'observation courante que la peste est véhiculée dans les poussières apportées sur un navire par les semelles et chaussures des individus appartenant à un pays contaminé ; par le vent, par les vêtements, linge de corps, objets de literie, chiffons, laines, tapis, cheveux provenant de pestiférés ou d'habitations ayant renfermé des malades. Des peaux non tannées ont pu propager l'affection ainsi que des aliments et des boissons, mais cela d'une façon plus rare, en quelque sorte exceptionnelle.

Le climat ne paraît pas avoir une grande influence sur le développement de la maladie, toutefois, les grandes chaleurs paraissent limiter son extension, et, d'autre part, elle n'a pas été constatée au-delà du 70° de latitude nord.

Les orages dans les pays tropicaux, d'après de nombreuses relations, favorisent son extension.

Le manque d'hygiène et de propreté joue un rôle considérable dans la transmission du fléau. A la conférence sanitaire de Venise, l'inspecteur Mac Gregor signalait ce fait que la maladie s'était surtout développée à Bombay dans de vastes habitations contenant jusqu'à 1,200 individus au nombre de cinq à six par petites chambres obscures, ouvrant sur des corridors infects. Sir Mackensie, lieutenant général du Bengale, traitait

ces locaux « *d'immondes porcheries* », où, ajoutait-il, un porc normalement constitué serait dans l'impossibilité de vivre.

De plus, l'ignorance des populations indiennes, leurs préjugés religieux, l'exposition des cadavres pour se conformer aux rites traditionnels, vont à l'encontre de tous les règlements des Commissions de salubrité publique et rendent difficile la pratique des mesures préventives qu'ils cherchent à esquiver de toutes façons.

Les mêmes considérations s'appliquent à leurs fêtes qui attirent de grands rassemblements de population, aux pèlerinages, comme celui de la Mecque et de Djaghernath.

Sans doute, l'Europe a essayé déjà à plusieurs reprises de se protéger. Des Congrès sanitaires ont eu lieu à Venise en 1892, à Dresde en 1893, à Paris en 1894, à Venise en 1897.

C'est ainsi qu'il avait été décidé à celui de Paris que « tout navire traversant la mer Rouge avec cent pèlerins doit avoir un médecin à bord, une étuve à désinfection. »

« Tous les navires à pèlerins doivent subir l'inspection sanitaire à Kamaron. »

Cela est appliqué par les différentes nations civilisées, mais en dehors de la zone où l'Europe surveille, c'est le désordre le plus absolu et le manque de contrôle.

Le Gouvernement turc se soucie aussi peu de la santé des nations de l'Europe et de leurs décisions sanitaires que de la vie de ses sujets arméniens.

Heureusement que le corps médical ottoman qui compte beaucoup de Grecs, d'Allemands, de Français, s'efforce par une louable initiative de lutter contre cette incurie et cette négligence et qu'il parvient à en neutraliser en partie les désastreuses conséquences.

Cet élément assez incomplet de défense n'existe malheureusement pas pour le plateau central de l'Asie où la peste se manifeste encore à l'état endémique au milieu de populations barbares et primitives.

Néanmoins, la France a envoyé un missionnaire scientifique, le D^r *Matignon*, attaché à la légation de Chine, chargé d'aller vérifier en Mongolie l'existence d'un de ces foyers permanents de la peste.

A Toung-Riayng-Tzé, le D^r *Matignon* a trouvé ce qu'il cherchait. Dans ces régions où la misère et la malpropreté sont inouïes, il existe une sorte de rongeur de la famille des marmottes, l'artomys bobac ou tarabagane, dont le rôle serait considérable pour la conservation et la transmission du fléau.

Le D^r Zabolotny a en effet démontré que chez ces animaux la peste existait à l'état spontané.

Si ces recherches, encore toutes récentes, sont confirmées, on sera parvenu enfin à retrouver la chaîne mystérieuse qui à travers les âges relie toute les épidémies d'une affection dont le germe a par lui-même une faible vitalité, puisqu'il se détruit spontanément au bout de quelques jours dans le sol, en vingt-quatre heures dans l'eau, en quelques minutes à la lumière solaire.

On s'expliquerait ainsi comment le rat qui appartient à la même espèce que les tarabaganes serait si sen-

sible à la maladie qu'il communique à l'homme. Il est donc urgent de procéder à la désinfection complète des navires provenant des pays contaminés, et à ce point de vue on possède des agents extrêmement énergiques dans l'acide sulfureux et dans l'acide carbonique qui permettent de débarrasser complètement un bateau de tous les rongeurs qu'il peut contenir.

Bien plus, on est arrivé à employer contre eux un virus, le virus de Danyse qui, inoculé à l'animal, lui donne une maladie épidémique septicémique, décimant rapidement tous les rongeurs de son espèce. Et il n'est pas impossible que par ce moyen, des foyers permanents de l'horrible fléau que l'on a étudié dans ses moindres particularités, puissent disparaître dans un temps donné.

Et si par hasard la peste se déclarait dans un de nos ports, dans une de nos villes, grâce à l'isolement rigoureux comme on sait le pratiquer actuellement, grâce aux mesures de désinfection, grâce aussi aux perfectionnements apportés dans les procédés de vaccination préventive, il est probable que l'épidémie s'éteindrait sur place en peu de temps, ainsi que l'on a eu l'occasion de le constater pour ces petites épidémies que je vous ai signalées en 1900 et 1901, et qui de 1898 à nos jours ont frappé le monde civilisé.

A ce point de vue-là, et pour cette catégorie d'habitants du globe, le mot de Roux est toujours juste, la peste serait une maladie historique.

UN DÉBUT
DANS LA
PRATIQUE DE MÉDECINE LÉGALE

Par M. le D^r A. GIRAUD

Le rôle des experts commis dans les affaires de justice criminelle est toujours délicat. En effet, c'est sur les connaissances techniques de l'expert que va s'appuyer le magistrat instructeur pour maintenir ou abandonner des charges contre l'accusé. Le plus souvent, l'expert, grâce aux études spéciales qu'il a faites, peut répondre sans grand embarras aux questions qui lui sont posées, mais il peut aussi se trouver aux prises avec des cas fort embarrassants et avec des circonstances fort difficiles à éclaircir. C'est alors qu'on ne doit négliger aucun petit détail d'observation. On a dit que des petites causes peuvent produire de grands effets ; de même, des circonstances, auxquelles on n'avait d'abord prêté aucune attention, révèlent des causes d'erreur auxquelles nul ne songeait, et une affaire criminelle peut changer de face, du tout au tout, au cours d'une expertise. J'ai eu pour début, dans la pratique de la médecine légale, une affaire de ce

genre. J'ai été très frappé de ce fait, qu'une erreur judiciaire pouvait être commise avec la meilleure bonne foi du monde et sans aucune passion, si le magistrat instructeur n'avait pas été pris de scrupule et n'était pas venu nous poser des questions qui, tout d'abord, nous avaient, nous experts, fort ennuyés. Voici d'ailleurs le récit des faits, datant aujourd'hui de trente années :

J'étais reçu docteur depuis quelques semaines ; j'attendais un poste promis de médecin-adjoint dans un asile d'aliénés et je résidais à l'asile de Maréville, près Nancy ; mon père était directeur de cet établissement ; j'étais très lié avec les médecins en chef, et j'étais camarade des internes. Je trouvais là, tout à la fois, la vie de famille et un beau champ d'études dans un asile régional recevant des aliénés de quatre départements.

Le 9 février 1882, à la tombée de la nuit, on vint de la petite commune de Laxou, sur le territoire de laquelle est l'asile de Maréville, demander du secours. Deux enfants, en bonne santé le matin, étaient trouvés sans vie, dans la chambre occupée par leurs parents. L'interne de garde, auquel on s'était d'abord adressé, accourut me chercher en me disant : « On demande de suite un médecin à Laxou ; comme il s'agit d'une histoire dans laquelle la justice va probablement intervenir, il faut un docteur, et les deux médecins en chef sont sortis. » Je me rendis à Laxou, accompagné d'un des internes que le fait intéressait. Dans un logis pauvre, mais propre, je trouvai étendus sur un lit et recouverts d'un drap blanc, deux enfants : un petit garçon de six ans

environ, et une petite fille de quatre ans environ. Les deux enfants étaient habillés proprement ; ils avaient la figure pâle, la tête sans coiffure, les cheveux assez en désordre, mais les traits n'étaient pas tirés. Les enfants étaient froids, sans vie, et non seulement le décès était constant, mais d'après les constatations que je pus faire, la mort devait dater de plusieurs heures. Il n'y avait sur le corps des enfants que je fis déshabiller, aucune trace de violence extérieure, aucune trace de lutte. D'après ce qui m'était dit, les enfants avaient été laissés seuls dans la chambre par leur mère, et celle-ci, à son retour, les avait trouvés enfermés dans un coffre en bois blanc placé à un coin de la chambre. Il y avait présomption que les enfants fussent morts asphyxiés dans ce coffre.

Comme c'était prévu, l'action judiciaire ne tardait pas à s'engager. Le soir même, les gendarmes étaient venus faire leur enquête, et, comme le coffre leur avait paru suspect, ils étaient restés, gardant à vue les parents des enfants, en attendant les instructions du Procureur de la République.

Le lendemain, dans la matinée, avait lieu la descente de justice ; le procureur de la République et le juge d'instruction me faisaient appeler pour entendre ma déposition sur la cause de la mort des enfants. Je répondis que les enfants me paraissaient morts par asphyxie dans l'air confiné, mais que je ne pouvais pas en fournir la preuve, l'autopsie étant nécessaire pour confirmer cette présomption. Sur cette déclaration, le juge d'instruction me donna commission de

poursuivre les constatations que j'avais déjà faites et m'adjoignit pour procéder à l'autopsie des enfants, au médecin habituel du Parquet, le docteur Lallemand, que je connaissais d'ailleurs tout particulièrement.

Je n'entrerai pas dans les détails de l'autopsie, qui fut faite l'après-midi, à l'amphithéâtre d'anatomie de l'École de médecine de Nancy. Il me suffira de dire que nous avons trouvé des lésions caractéristiques de la mort par asphyxie, et rien d'autre. Mes présomptions se trouvaient par conséquent confirmées.

J'ai déjà dit que le coffre où les enfants avaient trouvé la mort paraissait suspect aux gendarmes. Le juge d'instruction, de son côté, dans la descente de justice, fit des constatations qui lui parurent de nature à engager gravement la responsabilité des parents, tout au moins de la mère des enfants. Le coffre était une boîte en bois blanc, mesurant à l'intérieur environ quatre-vingts centimètres de longueur, sur quarante-huit de largeur et quarante-six de profondeur. L'épaisseur des parois était de deux centimètres et demi. Jusqu'ici rien d'anormal ; mais les magistrats constataient que le couvercle du coffre n'avait pas une forme plane : ce couvercle était gondolé, concave en dessus, de telle sorte que son bord antérieur restait séparé du bord supérieur de la caisse par un espace de deux centimètres de hauteur. En raison de cette disposition du couvercle, lorsqu'on le laissait retomber par son propre poids, la patte fermoir ne pouvait pas entrer dans le porte-cadenas, et la saillie de celui-ci ne répondait pas exactement à l'encoche du fermoir. Le juge d'instruction

avait eu beau multiplier ses essais, soit en laissant tomber doucement le couvercle, soit en le laissant tomber brutalement. Dans ce dernier cas, le couvercle, faisant ressort, rebondissait, mais jamais la porte fermoir ne s'accrochait dans le porte-cadenas. La seule manière de fermer réellement le coffre consistait à presser d'une main sur le bord antérieur du couvercle, pendant qu'on appuyait de l'autre main sur la patte fermoir. Des constatations faites dans la descente de justice, découlait ceci : Du moment que le couvercle en tombant de son propre poids ne peut pas être retenu par son fermoir, les enfants livrés seuls à eux-mêmes dans la chambre n'ont pas pu, en jouant, se faire prendre dans le coffre comme dans un piège. S'ils étaient entrés dans ce coffre, dont la fermeture était loin d'être hermétique, dont le couvercle bâillait quand la porte fermoir n'était pas prise dans le porte-cadenas, ils pouvaient sortir dès qu'ils se seraient sentis indisposés. Pour que les enfants, pensaient les magistrats, eussent été enfermés dans ce coffre, sans pouvoir en sortir, et au point d'y mourir étouffés, il avait fallu l'intervention de quelqu'un d'autre ; il avait fallu les deux mains, l'une pressant sur le bord antérieur du couvercle, l'autre appuyant sur le fermoir.

Le père des enfants était sorti de bonne heure pour aller à son travail de la mine, laissant sa femme à la maison avec ses enfants. Il n'y avait pas de charges contre lui. Toute la responsabilité du fait retombait sur la mère, qui, tout en niant avoir enfermé les enfants dans le coffre, reconnaissait être sortie après leur avoir

donné à manger, et les avoir laissés seuls à la maison. Il n'y avait pas d'indice qu'une autre personne fût entrée dans la chambre, qui était fermée à clef, pendant l'absence de la mère des enfants. Cette femme fut arrêtée à la suite de la descente de justice.

En ce qui nous concernait, nous pensions, après avoir déterminé par l'autopsie les causes de la mort des enfants, que notre rôle était terminé. Le juge d'instruction, pressé par le temps, nous avait fait prêter serment, nous avait donné des instructions de vive voix, et nous avait dit qu'il nous enverrait ultérieurement notre commission régulière. Une véritable surprise nous attendait.

Nous reçûmes la commission suivante :

« Attendu que, suivant les déclarations de C. B..., femme V..., mère des deux enfants, elle aurait le 9, à sept heures du matin, après avoir fait déjeuner ses enfants de pain et de pommes de terre, quitté son domicile pour aller, en compagnie de la femme B..., cueillir de la salade à une lieue de Laxou ; qu'à son retour, vers trois heures de l'après-midi, après avoir cherché ses enfants dans tous les recoins de la chambre, d'où ils n'auraient pu s'échapper, ni par la fenêtre, ni par la porte, qu'elle avait pris soin de fermer en sortant, et qui l'était encore à son retour, elle avait eu l'idée d'ouvrir le couvercle du coffre, dont la patte fermoir était engagée dans l'anneau où s'accroche le cadenas, et qu'alors seulement ses deux enfants lui étaient apparus couchés, pâles et inanimés, l'un à côté de l'autre, au fond de la caisse ; qu'en conséquence, elle

suppose que ses enfants, après son départ, seraient entrés en jouant dans le coffre, s'y seraient blottis, et que la patte fermoir, dont le couvercle est armé, s'étant par hasard prise en retombant dans l'anneau fixé sur le côté antérieur du coffre, les enfants s'y seraient trouvés retenus et auraient succombé à l'asphyxie.

« Attendu que cette version paraît inadmissible, à raison des constatations faites sur le couvercle du coffre ; qu'en effet, ce couvercle est gondolé au point de présenter une ouverture de deux centimètres à son point de jonction avec la face antérieure du coffre, d'où il résulte que la patte fermoir ne s'engage point dans l'anneau, de quelque manière qu'on laisse descendre le couvercle, soit doucement, soit brusquement et de tout son poids ; qu'une pression énergique sur la patte étant nécessaire pour l'engager, même à moitié dans l'anneau, les enfants n'ont pu se trouver enfermés dans le coffre que si une main étrangère en a fixé la patte à l'anneau.

« Cette version écartée, reste à examiner les questions suivantes :

« 1^o D'après l'état des cadavres, au moment où M. le docteur Giraud les a examinés, à quelle heure de la journée du 9 les enfants paraissent-ils être morts, c'est-à-dire combien d'heures ont-ils vécu dans le coffre ?

« 2^o Le fait de leur mort est-il conciliable avec l'hypothèse contraire à l'allégation de la mère, que le couvercle aurait été entrebâillé, et dans l'examen de cette hypothèse, tenir compte de la force inégale des enfants

et se rappeler que le plus fort des deux était précisément à côté de l'ouverture par laquelle l'air se renouvelait ;

» 3° Si cette hypothèse doit être écartée, expliquer comment les enfants (si d'ailleurs l'autopsie ne révèle pas une cause de mort antérieure à leur mise en coffre, ou l'absorption d'un soporifique dont l'action combinée avec l'air épais du coffre les aurait immédiatement frappés d'inertie) ont pu être découverts, côte à côte, comme s'ils s'étaient tranquillement endormis et que l'asphyxie les eût surpris dans leur sommeil. Rien dans le malaise qui précède la suffocation par manque d'air ne vient-il réveiller l'énergie vitale, de manière à provoquer contre la cause morbide une lutte qui aurait laissé apparaître l'un ou l'autre des cadavres dans une position contractée ? Faut-il admettre que les enfants, se voyant enfermés, aient éprouvé, au bout d'un temps très court, une irrésistible envie de dormir, à laquelle ils auraient cédé en se laissant glisser sur le dos, et qu'ils seraient tombés dans l'inertie d'abord, puis dans l'asphyxie ?

» Commettons, etc. »

La réception de cette pièce nous mit de fort méchante humeur. Nous avons des éléments pour répondre à la première question, l'heure probable de la mort des enfants. Ces éléments étaient la constatation du début de la rigidité cadavérique et l'état d'avancement de la digestion des aliments pris au déjeuner du matin.

La seconde question était beaucoup plus embarrassante. Les enfants pouvaient-ils être asphyxiés si le

couvercle du coffre était resté entrebâillé? Cela nous paraissait invraisemblable, mais le vrai peut n'être pas vraisemblable, et notre réponse pouvait avoir une grosse importance au point de vue de l'accusation. De toute façon, nous ne pouvions pas répondre à la légère et donner une opinion sans preuve à l'appui. Nous connaissions des expériences faites sur des animaux enfermés sous des cloches, mais cela ne nous éclairait nullement sur le point très délicat de déterminer si le renouvellement de l'air restait incomplet dans un coffre dont le couvercle était entrebâillé.

La troisième question était la plus ennuyeuse pour nous. Les enfants avaient-ils pris un soporifique? On nous le demandait beaucoup trop tard, et nous trouvions que le juge d'instruction nous prenait en traître en nous le demandant après coup, sans nous avoir parlé de son hypothèse au moment de l'autopsie. En effet, comme nous avions trouvé très nets les signes de l'asphyxie et rien d'autre, nous avions exclu toute idée d'empoisonnement; nous n'avions pas conservé les matières contenues dans l'estomac, en prévision d'une analyse future. C'était une faute, mais elle était faite et était irréparable. Tout en maugréant, nous décidâmes de nous mettre à l'œuvre, pour tâcher de résoudre le moins mal possible les problèmes posés, et la première indication était de recourir à l'expérimentation sur des animaux. C'est toujours fort délicat de conclure des animaux à l'homme, surtout quand on prend les animaux qu'on trouve sous la main et qu'on descend dans l'échelle animale. Nous avions songé à des chiens, mais

nous n'en trouvions pas qu'on pût sacrifier. Comme le disait un vieux médecin de Nancy, qui s'était jadis beaucoup occupé de physiologie, depuis que les chiens sont devenus des citoyens payant patente, on ne trouve plus de chiens sans maître. Nous dûmes commencer par nous rabattre sur les lapins.

Nous avions besoin, dans nos expériences, d'analyser l'air, et, sur notre demande, le juge d'instruction nous adjoignit un chimiste, M. Forthomme, professeur à la Faculté des Sciences de Nancy.

Si le dicton populaire est vrai, les oreilles du juge dûrent tinter, car le nouvel expert commença par maugréer avec nous, disant : « On ne sait vraiment pas où s'arrêteront les juges d'instruction. Ils finiront par nous demander, quand ils nous feront examiner des taches de sang, de déterminer, à l'aide de nos réactions, le nom de la rue et le numéro de la maison habitée par la victime. »

Mais la mauvaise humeur n'a qu'un temps, et nous faisons avec nos lapins expériences sur expériences. Nous avons trouvé dans le Laboratoire de M. Forthomme un préparateur très distingué, M. Duprez, qui devait plus tard devenir sous-directeur du Laboratoire municipal de Paris ; M. Duprez était un aimable compagnon qui s'est fait notre collaborateur bénévole.

Nous avons calculé que le rapport entre le volume des enfants et la capacité du coffre où ils avaient trouvé la mort était d'environ un à six, et nous avons cherché à établir le même rapport entre le volume des lapins que nous prenions et la capacité de la boîte où nous les

enfermions. Tout d'abord, nous avons pris une boîte légère, le couvercle entrebâillé, et un poids sur le couvercle. Nos lapins se portaient à merveille et faisaient remuer le couvercle.

Nous fîmes faire une boîte plus solide, avec robinets de prise d'air, un carreau dans une paroi pour observer nos animaux, et l'écartement du couvercle réglé par une vis pour le maintenir fixe dans nos expériences. Tant que nous laissions le couvercle entrebâillé, nos lapins supportaient le séjour dans l'air confiné; la proportion d'oxygène diminuait sensiblement, l'air se chargeait d'acide carbonique dans l'intérieur de la boîte; la vie restait possible. Mais nous avons remarqué en même temps que le couvercle de nos boîtes se gondolait, de plan devenait concave en haut, comme le couvercle du coffre des enfants. Le bois jouait du fait de l'humidité produite par la respiration des animaux. C'est à un tel point que dans une expérience où nous avons fermé le couvercle sans laisser d'écartement, au moment où les animaux paraissaient près de succomber, la proportion d'oxygène s'étant abaissée à 5,5 0/0, et la proportion d'acide carbonique étant montée à 15,6 0/0, c'est-à-dire l'air n'étant plus respirable, des fissures s'ouvrirent dans la boîte, et l'air introduit par ces fentes ranima nos lapins, qui furent fort malades, mais ne moururent pas dans l'expérience. Ce jour-là, le couvercle était absolument déformé; son écartement avec le bord antérieur de la boîte, quand il ne fut plus maintenu par la vis de réglage, variait suivant les points de 12 à 16 millimètres.

Cette déformation du couvercle de nos boîtes nous fit apparaître la question sous un jour nouveau. Les constatations faites le premier jour sur le coffre des enfants pouvaient bien ne pas avoir la valeur qu'on leur avait attribué. Un doute ne nous suffisait pas, nous voulions une démonstration complète. A cet effet, tout en poursuivant nos études sur la mort des lapins dans l'air confiné, et en voyant que les animaux meurent doucement, sans convulsions, après s'être couchés sur le flanc, et comme anesthésiés par l'acide carbonique, nous avons réclamé pour une autre série d'expériences le coffre même qui avait été saisi par la justice comme pièce à conviction.

Ce coffre apporté au Laboratoire de la Faculté présentait un complet changement d'aspect. Il avait séché au Palais-de-Justice. Le couvercle était devenu plan : l'encoche du fermoir répondait à l'anneau porte-cadenas, et quand le couvercle était baissé, la patte fermoir était naturellement prise dans le porte-cadenas. Il ne restait plus rien de ce qu'on constatait le premier jour.

Un torchon mouillé sur le couvercle, le déforma très rapidement et le rendit convexe. Une terrine d'eau chaude à l'intérieur du coffre ramena la forme concave constatée par le juge d'instruction. Après avoir laissé le couvercle reprendre la forme plane, nous avons déposé dans le coffre un mouton ; nous avons laissé le couvercle tomber doucement ; la patte fermoir s'est prise seule dans le porte-cadenas, et nous avons laissé les choses en l'état, en observant toutefois notre animal par une petite lucarne vitrée que nous avons ménagée

et en faisant des prises d'air, à l'aide d'un robinet disposé à l'avance, pour suivre l'altération de l'atmosphère dans laquelle se trouvait le mouton. Nous n'avons pas laissé mourir notre mouton. (D'abord cela nous paraissait un sacrifice inutile, et puis nous l'avions emprunté à un boucher complaisant, et nous aurions été obligé de le payer.) Quand nous avons délivré la bête, qui était restée tranquille comme un vrai mouton, l'anneau porte-cadenas était très adhérent à la patte fermoir, et dès que le fermoir fut dégagé de l'anneau, le couvercle se détendit comme mû par un ressort, prit une forme concave en dessus ; son bord antérieur s'écartait de plusieurs centimètres de la paroi du coffre. De quelque façon qu'on laissât retomber le couvercle, la patte fermoir ne pouvait plus s'engager dans l'anneau porte-cadenas. La déformation du couvercle était encore très accusée quatre jours après l'expérience du mouton.

Nous sentions que l'accusation allait tomber, et nous n'avions plus qu'à déposer notre rapport. Nos conclusions étaient que les enfants étaient morts asphyxiés par défaut d'air respirable, entre onze heures du matin et une heure de l'après-midi ; qu'ils avaient dû séjourner quatre à six heures dans le coffre avant de mourir.

En second lieu, qu'ils auraient probablement vécu si le couvercle avait eu un entrebâillement de deux centimètres, mais rien ne prouvait que cet entrebâillement existât au début de leur séjour dans le coffre.

En troisième lieu, que l'absence de lutte s'expliquait

par le mécanisme même de l'asphyxie dans l'air confiné.

Nous étions sortis à notre honneur des questions fort embarrassantes qui nous étaient posées, et ce fut au tour du juge d'instruction d'avoir un mouvement de mauvaise humeur, car il est toujours désagréable de se dire qu'on a fait fausse voie. Nous n'avions fait aucune critique de l'instruction, c'était hors de notre rôle et c'eût été déplacé de notre part; mais l'expérience du mouton dans le coffre où les enfants étaient morts, détruisait l'hypothèse que les deux petits malheureux n'avaient pas pu s'enfermer dans le coffre en jouant, et on ne pouvait plus supposer d'intention criminelle, ni suspecter la sincérité de la mère, dont l'arrestation cessait d'être motivée.

Nous avons, au début, trouvé le juge d'instruction trop curieux à notre gré, mais nous devons reconnaître que s'il s'était borné à nous demander les causes de la mort des enfants, l'accusation suivait son cours et une erreur judiciaire était possible.

Quant au juge d'instruction de Nancy, c'était un magistrat trop consciencieux pour garder longtemps de l'humeur en pareil cas. Il se hâta de donner une ordonnance de non lieu, et nous confia que l'affaire avait tourné en queue de boudin.

A PROPOS DU RECENSEMENT DE 1901

Par M. BARBIER DE LA SERRE

Ces opérations quinquennales, qui se répètent régulièrement, dans le but de fixer d'une manière officielle le chiffre de la population, par départements, arrondissements, cantons et communes, comportent, en outre des enseignements utiles pour le statisticien, l'ethnologue et même le moraliste. J'ai donc cru intéressant de rechercher, à l'occasion du dernier recensement, les variations de la population dans notre province, et plus spécialement dans le département de la Seine-Inférieure.

Les cinq départements qui représentent à peu près, aujourd'hui, l'ancienne province de Normandie, avaient, il y a cent ans, une population totale de 2,390,844 âmes. Cette population est aujourd'hui de 2,417,167, soit une augmentation de 26,323 unités, ce qui est bien peu pour une période de cette durée. L'augmentation, du reste, est loin d'avoir été régulière et constante ; elle atteignit, au bout de cinquante ans, le taux de 6,377 par an, puis, dans les cinquante années suivantes, était assez brusquement remplacée par une diminution

annuelle de 5,851. Il est infiniment regrettable qu'un pays, riche comme le nôtre, à la fois agricole, industriel et commerçant, dans un siècle de progrès, suive la loi des nations en décadence, dans lesquelles la natalité diminue, si la mortalité n'augmente pas, et pour lesquelles l'émigration à l'étranger n'est pas compensée par une immigration suffisante (1).

ANNÉES des RECEN- SEMENTS.	CHIFFRE de la POPULATION.	AUGMENTATION		DIMINUTION	
		TOTALE d'un recen- sement à l'autre.	par an.	TOTALE d'un recen- sement à l'autre.	par an.
1801	2.390.844	»	»	»	»
1821	2.581.675	190.831	9.541	»	»
1851	2.709.716	128.041	4.235	»	»
1876	2.554.699	»	»	155.017	6.200
1901	2.417.167	»	»	137.532	5.500

Notre voisine, la Bretagne, n'a pas suivi cet exemple. Partie, en 1801, d'un chiffre de population inférieure au nôtre (2,202,715) contre 2,390,844 en Normandie, elle nous dépassait, cinquante ans plus tard (2,838,777 contre 2,709,716), et aujourd'hui elle compte 3,224,369 habitants, 807,202 de plus que la Normandie. L'accroissement de la population a été, en cent ans, de 1,027,654 ou 10,276 par an. La raison de cette différence considérable est connue : le taux de la natalité,

(1) Voici les chiffres officiels pour quatre recensements faits au XIX^e siècle, et pour le dernier, celui de 1901 :

en Bretagne, est très supérieur au nôtre; les familles y sont nombreuses, attachées au pays, sans que d'ailleurs les conditions hygiéniques, la longévité, la *robustesse* présentent une différence bien sensible. L'émigration, non plus, ne paraît pas plus active que chez nous.

Je reviens à la Normandie et aux fluctuations de sa population. Le chiffre donné par le recensement de 1801, était probablement inférieur à celui des dernières années de l'ancien régime, car les événements de la Révolution et les guerres qui suivirent n'étaient pas faits pour l'augmenter; mais depuis, et jusqu'en 1851, l'augmentation se produisit assez régulièrement. Au sortir des expéditions ruineuses et meurtrières de l'Empire, on entra dans une période de tranquillité, de réparation. Les forces vives de la nation se manifestaient avec une grande énergie. Ce fut l'époque prospère du commerce et de l'industrie. La Normandie gagna d'abord, en vingt ans, 191,000 habitants; au bout de cinquante, l'augmentation était de 319,000 unités; et dans la seconde moitié du XIX^e siècle elle tomba à 26,000, par suite de la diminution qui se produisit sur le chiffre de 1851.

Si maintenant nous examinons quelles ont été ces variations dans les diverses parties de la province, en suivant la division par départements, division du reste artificielle, ne répondant pas aux conditions de la vie individuelle et sociale, mais la seule abordable par suite de la marche suivie dans les documents officiels, nous trouvons, dans le Calvados, une progression assez sou-

tenue pendant les vingt premières années du siècle, puis la population reste stationnaire; vers 1876 elle retourne au chiffre primitif de 450,000 habitants, mais vingt-cinq ans plus tard, on constate une perte de 40,000 unités, ou près de 9 0/0 sur le chiffre de 1876.

Dans l'Eure, le progrès est assez sensible pendant vingt ans; puis les chiffres restent stationnaires jusqu'au milieu du siècle. La décroissance s'accuse ensuite rapidement: 7 0/0, puis 17 0/0 de perte sur le chiffre primitif, et 19 0/0 sur celui de 1851. Certains arrondissements ont perdu, en trente ans, le cinquième et même le quart de leur effectif.

Dans la Manche, accroissement assez rapide jusqu'en 1851, puis baisse plus rapide encore, le département, à la fin du XIX^e siècle a 40,000 habitants de moins qu'au commencement: il a donc perdu 7 0/0 de ses habitants. L'Orne n'est pas mieux partagée: après s'être élevée en 50 ans de 396,000 à 440.000, elle retombe dans le même laps de temps à 327,000, soit un gain de 11 0/0 suivi d'une perte de plus de 25 0/0. Ce département a été le plus éprouvé par la dépopulation.

Dans la Seine-Inférieure, nous trouvons des résultats plus consolants: l'accroissement a été continu depuis cent ans et les augmentations successives, sur un chiffre initial de 610,000 habitants, ont été, en vingt ans, de 7,5 0/0; puis en trente ans, de 13,9 0/0; de 4,5 0/0, en vingt-cinq ans, et enfin de 6 0/0, pour arriver au chiffre de 854,000 habitants. Comme on le voit, le taux d'accroissement n'a pas été régulier, il a atteint son maximum de 1801 à 1821, s'est abaissé dans

les cinquante-cinq années qui ont suivi, et a remonté dans les vingt-cinq dernières.

Je m'arrête maintenant au département de la Seine-Inférieure, et après les variations dans le chiffre de sa population, je me propose d'étudier celles de ses déplacements. C'est un lieu commun bien souvent répété de dire que les campagnes se dépeuplent au profit des villes. Le fait est malheureusement indiscutable; il est aussi vrai et même plus qu'ailleurs pour notre département, et je ne veux y insister que pour examiner la disposition géographique de ce déplacement. La distinction entre les deux populations rurale et urbaine, ne peut d'ailleurs être faite qu'approximativement à cause de la difficulté d'établir une ligne de démarcation un peu précise. Il y a cinquante ans on évaluait ainsi, pour l'ensemble du territoire français, l'importance relative de ces deux fractions de la population : rurale 0,75; urbaine 0,25. Vingt-cinq ans plus tard le rapport devenait, pour la première, 0,675, et pour la seconde 0,325, après avoir passé par les chiffres 0,695 et 0,305. il y a donc décroissance continue, depuis au moins un demi-siècle, du nombre des habitants des campagnes relativement aux autres. La même loi s'observe dans notre département, mais ici la proportion est renversée, la population urbaine est la plus nombreuse et l'on compte 357,000 ruraux pour 497,000 citadins, les uns représentant 42 0/0, les autres 58 0/0 du total. C'est ce qui contribue à assurer à la Seine-Inférieure une augmentation continue du nombre de ses habitants, l'augmentation se produisant à peu près

exclusivement sur la catégorie la plus nombreuse. Il n'est pas probable cependant que les villes bénéficient à elles seules de ce que perdent les campagnes; il doit y avoir une émigration partielle de la population rurale à l'étranger, parallèlement à une immigration du dehors dans les grandes villes. Cet exode est favorisé par l'espoir, souvent trompeur, d'une vie plus facile, d'un gain plus élevé, par l'appât de plaisirs factices, de jouissances malsaines. On se garde de faire entrer en ligne de compte les soucis, les déceptions, les regrets qu'amène avec elle la vie industrielle et commerciale. Le fils du cultivateur devient employé de commerce, clerc de notaire, ouvrier de filature; il ambitionne un emploi municipal ou une place du Gouvernement, et le plus souvent, arrivé au terme de sa carrière sans être plus riche qu'au commencement, il laisse des enfants chétifs qui n'auraient même plus la force de travailler aux champs et chercheront à continuer la vie de leur père, heureux s'ils ne tombent pas quelque jour à la charge de l'Assistance publique. L'industrie est cependant une belle chose, le commerce a ses avantages, les fonctions publiques ne sont pas confiées à des ignorants ou à des incapables; mais les ouvriers des villes sont assez nombreux; il y a même pléthore dans beaucoup de cas. Que les ruraux restent donc là où la Providence les a fait naître; ce ne seront ni le travail, ni le gain honnête, ni les saines conditions de la vie matérielle qui leur feront défaut.

Je reviens à mes chiffres, je n'en donnerai plus que quelques-uns pour ne pas abuser de la patiente bien-

veillance de mes auditeurs. On a vu que notre département possédait au dernier recensement 854,000 habitants, en chiffres ronds. C'est une densité, c'est-à-dire une population ramenée à l'unité de surface, de 139 habitants par kilomètre carré, alors que la moyenne pour toute la France est de 70 habitants par kilomètre carré. Si donc toute la France était ainsi peuplée, le nombre de ses habitants serait bien près de doubler. Je sais bien que la chose n'est pas possible; notre département a une telle population parce qu'il est riche et peut la nourrir; il y a des contrées qui n'en comporteraient pas plus du tiers ou du quart. Et si l'on ne tenait compte que de la surface réellement habitable, en défalquant les eaux, les bois, les pentes trop déclives, on arriverait à une densité plus forte, environ 149 habitants par kilomètre carré.

La population de la Seine-Inférieure a augmenté, depuis cinq ans, de 14,000 unités, ou 1,64 0/0; c'est un des rares départements qui présentent une augmentation dans l'excédent du nombre des naissances sur celui du nombre des décès; cette augmentation est de 737 unités sur le chiffre de 1896.

Si l'on examine ce qui s'est passé à l'intérieur du département, suivant ses divisions administratives, on trouve l'arrondissement de Dieppe sensiblement stationnaire, depuis cinq ans, le gain de certaines communes compensant la perte des autres. Yvetot et Neufchâtel perdent ensemble 5,600 habitants. Le Havre et Rouen en gagnent 19,600, d'où finalement une augmentation de 14,000, due presque entièrement aux villes

de Rouen et du Havre et à leur banlieue, où se sont surtout concentrées les industries locales et notamment l'industrie textile et ses dérivés. Celle-ci forme dans le département six groupes principaux : celui du Havre avec Gravelle et Sanvic ; celui de Bolbec et Lillebonne ; celui de Barentin et Pavilly, avec plusieurs communes de la vallée de la Sainte-Austreberthe ; celui de la vallée de Maromme (Monville, Malaunay, Déville, etc.) ; celui d'Elbeuf, qui comprend Caudebec, Saint-Pierre, Orival et Saint-Aubin ; enfin celui de Rouen et des communes adjacentes : Darnétal, Petit-Quevilly, Sotteville, et par extension Saint-Etienne et Oissel. En cinq ans, les groupes du Havre et de Rouen se sont accrus respectivement de 9 et 4 0/0 ; celui de Maromme de 7 0/0 ; ceux de Bolbec et de Barentin sont restés à peu près stationnaires, et celui d'Elbeuf est en diminution de 5 0/0 ; mais sur l'ensemble de ces six groupes, qui représentent aujourd'hui 406.000 âmes, il y a une augmentation de 7,7 0/0, beaucoup plus accusée que sur l'ensemble du département. L'industrie apparaît donc, une fois de plus, comme le facteur le plus puissant des mouvements de la population : celle-ci augmente inévitablement lorsque l'industrie prospère, et, sans être exclusivement industrielle, elle présente des variations qui sont en raison directe de celle de la population ouvrière proprement dite.

L'industrie n'est pas, du reste, la seule cause de l'augmentation de population. Il suffit qu'une localité soit adoptée par la mode, comme station balnéaire, qu'une autre devienne le lieu de villégiature des habi-

tants de la ville voisine, ou se trouve être le point de croisement de plusieurs voies ferrées, il y a là autant de causes d'une augmentation plus ou moins rapide : Sainte-Adresse, Etretat, Yport, Mont-Saint-Aignan, Boisguillaume en sont autant d'exemples ; le chiffre de ces communes, prises ensemble, a plus que doublé en cinquante ans. Par contre, et c'est le revers de la médaille, nous trouvons sur de petites communes exclusivement rurales, notamment dans le pays de Caux, des diminutions effrayantes qui, pour une trentaine d'entre elles, vont jusqu'à 50 0/0 et au-delà ; dans quelques années, si le mouvement continue, elles auront cessé d'exister.

On pourrait faire dire beaucoup d'autres choses aux chiffres, toujours éloquents malgré leur aridité, et les résultats d'un recensement se trouvent intimement liés à d'autres questions de l'ordre le plus élevé, de l'intérêt le plus considérable : rapport des naissances aux décès, des naissances légitimes aux autres, des naissances aux mariages ; durée de la vie moyenne, mortalité aux divers âges, etc. Je n'entrerai pas dans ces considérations dont les éléments me feraient défaut ; je ne veux que formuler cette conclusion :

Si notre département occupe un des premiers rangs en France par sa population, ses richesses naturelles, son activité industrielle et commerciale, il recule jusqu'aux derniers, sous certains rapports : la mortalité infantile, l'alcoolisme, la désertion des campagnes. Ce sont là des maladies dont heureusement une société

peut guérir, avec l'amélioration du régime hygiénique, les progrès de la thérapeutique, le relèvement du niveau moral et de l'esprit chrétien.

CLASSE DES BELLES-LETTRES
ET DES ARTS

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA CLASSE DES LETTRES ET ARTS

POUR L'ANNÉE 1901-1902

Par M. RAOUL DESBUISSONS, Secrétaire.

MESSIEURS,

Le rapport annuel et obligatoire du Secrétaire, que vos rapporteurs ont appelé quelquefois une revue de fin d'année, ou plus gravement un examen de conscience, doit comprendre non seulement un aperçu synthétique de vos travaux mais aussi l'histoire en raccourci de votre Compagnie, le récit des faits et gestes de son existence pendant le dernier exercice, et même le reflet de ses sentiments et de ses impressions.

A ce dernier titre, mon premier devoir est de signaler les vifs regrets que vous avez éprouvés en voyant descendre volontairement du Bureau, malgré vos pressantes instances, l'érudit Secrétaire qui, pendant plus de deux années, avait occupé, avec autant d'assiduité que de dévouement, le pupitre de la Classe des Lettres. Si M. l'abbé Vacandard ne peut être remplacé, le successeur désigné par votre bienveillante indulgence fera tous ses efforts pour vous prouver sa bonne volonté et sa gratitude.

L'Académie se réjouit toujours des événements heureux qui se sont produits au sein de sa famille littéraire; elle a applaudi à la haute distinction accordée, par bref pontifical, à l'un de ses membres résidants les plus anciens, les plus actifs et les plus aimés, M. l'abbé Loth, appelé aux honneurs de la Prélature.

Elle s'est associée aux nombreux témoignages de respectueuse estime offerts à M. Léopold Delisle, membre correspondant, à l'occasion de son double cinquantième comme Directeur de la Bibliothèque de l'École des Chartes et membre de la Société de l'Histoire de France, en lui adressant votre cordial hommage de confraternité littéraire qui lui a été porté par l'un de vos membres les plus qualifiés, M. Ch. de Beaurepaire.

Elle a été heureuse enfin de féliciter M. le chanoine Porée pour le prix qui lui a été décerné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres au concours des Antiquités de la France. « La deuxième médaille, dit M. Paul Viollet, dans son rapport, a été décernée à M. le chanoine Porée pour son ouvrage intitulé : *Histoire de l'Abbaye du Bec*. L'histoire de cette célèbre abbaye qui fut, au XI^e et au XII^e siècle, le centre d'un puissant mouvement littéraire, est conduite avec une irréprochable méthode. C'est une monographie excellente et des plus complètes. La fondation, les époques de grandeur et celles de décadence ont été étudiées avec le même soin, traitées avec la même impartialité, la même sûreté de critique, la même simplicité de bon goût ».

La nouvelle de cette distinction accordée à votre

honorable membre correspondant et les termes flatteurs qui l'accompagnaient n'étaient point faits pour vous surprendre; quelques jours auparavant, nombre d'entre vous avaient le plaisir de se grouper autour de M. le chanoine Porée, à l'Assemblée générale de l'Histoire de Normandie qu'il était venu présider, et applaudissaient à son intéressant discours sur un *Itinéraire archéologique en Normandie au XVII^e siècle par le normand Du Buisson-Aubenay*.

Vous avez ouvert vos rangs à deux membres nouveaux : je n'ai pas à vous rappeler, — souvenir d'hier, — l'accueil que vous avez fait en séance publique à M. Georges Ruel, l'architecte érudit dont les œuvres et les reconstitutions archéologiques vous avaient été présentées avec une autorité toute spéciale dans le rapport de son confrère M. Lefort. Vous trouverez au *Précis* le discours de réception de votre nouveau collègue, présentant, dans une forme très littéraire, la poétique évocation d'un des vieux logis de bois qui, au xv^e siècle, abritaient nos aïeux dans les rues étroites de notre cité; vous y trouverez aussi la savante réponse de votre Président, recherchant et étudiant les traces de ces antiques demeures à travers les plans-miniature et les manuscrits enluminés se rattachant à notre histoire locale.

Au titre de membre correspondant vous avez donné vos suffrages à M. Eugène Guénin, lauréat de l'Académie française, pour une série d'ouvrages remarquables sur l'*Histoire de la Colonisation*, et dont le dernier

volume, *Ango et ses Pilotes*, analysé et commenté devant vous par M. G. A. Prévost, est particulièrement précieux pour notre histoire normande, à laquelle il apporte de nombreux et intéressants documents puisés aux archives de France, d'Espagne et de Portugal, sur la vie de Jean Ango, de ses intrépides navigateurs et sur les faits considérables auxquels il a été mêlé.

Ainsi, Messieurs, avez-vous partiellement comblé les vides que la mort a faits parmi nous, non pas, et nous en rendons grâce à Dieu, dans les rangs des membres résidants, mais en nous privant douloureusement de trois membres correspondants, M. Armand Gasté, M. le comte des Maisons et M. le Dr Rousselin.

Lorsque l'année dernière nous profitions, par l'entremise de M. Héron, de l'étude si alerte et si pleine de la vie littéraire du xvii^e siècle, sur *Madeleine de Scudéry* et le *Dialogue des Héros* de roman de Boileau, nous étions loin de penser que nous recevions la dernière communication du savant et fécond professeur de la Faculté des Lettres de Caen, M. Armand Gasté. Membre de notre Compagnie depuis l'année 1887, il nous avait prêté le plus utile et le plus gracieux concours, nous gratifiant, avec une périodicité ininterrompue, de ses nombreux ouvrages, notamment sur les vieux écrivains normands et sur l'histoire littéraire de la Normandie, mettant au jour à chaque instant des documents inédits tantôt sur Bossuet ou Malherbe, tantôt sur Diderot et d'Holbach... ; mais la longue énuméra-

tion de ses écrits dépasserait les limites nécessairement restreintes de ce rapport.

Il convient toutefois de signaler ici ses importants travaux relatifs aux Vaux-de-Vire ». Déjà, en 1858, M. Eugène de Beaurepaire avait déclaré qu'il était temps de restituer à l'avocat virois Jean Le Houx (xvi^e siècle), la paternité à peu près exclusive de ces chansons, attribuée jusqu'alors à Olivier Basselin (xv^e siècle) ; M. A. Gasté a repris après lui et élucidé la question. Il a démontré, à l'aide de la critique la plus judicieuse, que toutes les chansons publiées dans les éditions successivement données de 1841 à 1858 sous le nom de Basselin n'étaient pas de lui et devaient être sans exception restituées à Jean Le Houx. Cette attribution est aujourd'hui acceptée par les autorités les plus hautes, et c'est un grand honneur pour M. Gasté d'avoir porté la lumière sur ce point obscur de la littérature normande. Rappelons encore les paroles suivantes que notre honorable collègue, M. Ch. de Beaurepaire, consacrait, devant la Société des Bibliophiles Normands, à notre regretté correspondant :

« On reconnaît généralement aux Virois, les pères du Vau de Vire, une humeur vive et enjouée, une aimable franchise, un bon sens tout gaulois qui ne se laisse prendre ni aux grands mots, ni aux belles apparences... Ces traits de caractère paraissent parfaitement convenir à M. Gasté. On s'explique aisément l'affection qu'avaient pour lui ses élèves et ses auditeurs : nul plus que lui ne savait mettre d'agrément dans ses leçons et faire mieux sentir les charmes du pays

natal..... Nous ne pouvons oublier que nous lui devons ce précieux recueil d'opuscules de toute sorte qui parurent à l'occasion de *la Querelle du Cid*, l'un des principaux épisodes de la vie de notre grand poète rouennais Pierre Corneille... ».

Esprit brillant et cultivé, causeur charmant et très apprécié parmi les relations d'élite qu'il avait dans notre région, M. le comte des Maisons apportait aux choses de la littérature et surtout de l'art, toute l'ardeur de sa vive imagination et de son tempérament généreux. La peinture et la musique se disputaient ses loisirs; on se souvient notamment des œuvres musicales qu'il avait composées et fait exécuter somptueusement, et dont l'église de Caumont et l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville ont conservé les échos. Parmi les ouvrages littéraires qu'il nous avait gracieusement envoyés, il convient de retenir : *Chansons de Saint-Éloi*, paroles et musique; *Le 13 et 14 Nisan*; *Procession générale du Roumois*, et *Notice sur la Confrérie de Charité de Saint-Ouen-de-Thouberville*; *Une pointe en Espagne, en Portugal, au Maroc et en Algérie*, tiré seulement à 25 exemplaires; et un important journal de voyage en Terre-Sainte.

M. le docteur Rousselin, ancien médecin en chef et directeur de l'Asile d'aliénées de Saint-Yon, chevalier de la Légion d'honneur, a été membre résidant de votre Compagnie depuis l'année 1876 jusqu'en 1882, date à laquelle, s'éloignant de notre ville, après avoir fait

valoir ses droits à la retraite, il devint et resta votre membre correspondant.

Les travaux de votre regretté collègue eurent plus spécialement pour objet l'étude des maladies mentales et le traitement des aliénés auxquels il consacra toute sa longue et honorable carrière. Son nom restera en honneur à côté de celui des aliénistes éminents, dont notre ville conserve le souvenir : le docteur Parchappe, dont il fut l'élève préféré, les docteurs Foville, Morel et plusieurs autres.

Il appartenait plus qu'à tout autre, à leur distingué continuateur, notre collègue M. le docteur Giraud, de dire sur la tombe du docteur Rousselin, les services par lui rendus à la cause de nos malheureux frères plongés dans les ténèbres de l'âme, en cherchant à les ramener à la lumière ou à amoindrir leurs souffrances. Il a en effet, avec la compétence du spécialiste et la reconnaissance de l'ami, rappelé l'étude de M. Rousselin sur *La double influence des crises et du traitement dans la guérison de la folie*, signalé son rôle important soit comme membre fondateur et secrétaire de l'Association des médecins aliénistes, soit comme Inspecteur général des Services des aliénés et du Service sanitaire des prisons, fonctions qu'il occupa pendant six années, soit dans l'organisation du nouvel Asile de Saint-Yon, dont il dirigea la translation et l'agrandissement.

Nous possédons, de M. le docteur Rousselin, un ouvrage sur *Les Colonies pénitentiaires de la Corse*, rapporté de ses voyages d'inspection, et où il a recherché, décrit, discuté, avec l'élévation d'un esprit jus-

tement préoccupé des considérations humanitaires, non seulement les causes d'insalubrité locale formant obstacle à la colonisation, mais aussi les conditions nécessaires à l'existence, aux travaux et surtout à la moralisation des détenus. M. le docteur Rousselin laisse le souvenir d'un homme de bien, au cœur noble et à la haute intelligence, et d'un chrétien convaincu, loyal et bienveillant. Il consacrait à la bienfaisance et à l'administration de la fabrique de l'église Saint-Etienne d'Elbeuf, les loisirs d'une verte vieillesse.

Nous devons ici ce pieux hommage à nos collègues regrettés, de même que nous ne manquons pas de faire célébrer chaque année, à la reprise de nos travaux, le service funèbre prévu par nos statuts, en mémoire des bienfaiteurs et des membres défunts de l'Académie.

C'est encore ce culte du souvenir, en même temps que le souci de notre histoire, qui a guidé notre excellent archiviste dans le précieux travail auquel il a voulu consacrer ses patientes investigations. Vous savez qu'il a mené à bien, à travers de sérieuses difficultés, la reconstitution de la *Liste générale* des membres de l'Académie, comprenant le classement de ses membres à différents titres, d'abord dans la première partie de 1744 à 1793, puis de 1803 jusqu'à nos jours. Vous avez entendu avec le plus vif intérêt les feuilles d'Introduction de ce « Livre d'Or », exposant notamment l'historique du rétablissement et de la réinstallation de l'Académie en 1803, la reconstitution et les modifications de ses statuts à diverses époques, ainsi que son mode de fonctionnement ; vous avez approuvé le

travail de M. Héron en lui exprimant vos vifs sentiments de reconnaissance et vous avez décidé l'impression de cet ouvrage, avec l'espoir que l'état de nos finances permettrait d'en achever la publication le plus tôt possible.

Cette réserve qui, nous l'espérons, n'apportera pas de retard à la réalisation de votre vote, révèle des inquiétudes qui ne sont point chimériques et qui ont fait l'objet, pendant plusieurs séances, de vos vives préoccupations. C'est, en effet, avec une pénible surprise qu'au commencement de cette année, vous avez appris que, sans enquête préalable et par un trait de plume, la Commission municipale chargée de répartir les crédits du budget entre des « Sociétés diverses », et après elle l'Administration, avait réduit l'allocation annuelle attribuée à notre Compagnie. Les administrations passent, mais souvent de pareilles décisions restent. Votre bureau, néanmoins, n'a négligé ni les requêtes ni les démarches pour faire comprendre à nos nouveaux édiles que cette allocation ne devait être ni confondue ni comparée avec d'autres subventions, à raison du caractère spécial sinon de restitution, tout au moins de dédommagement et d'indemnité, ayant présidé à sa fondation il y a bientôt un siècle, lors du rétablissement de l'Académie de Rouen, dont les biens importants qui comprenaient alors, vous le savez, la rente de 1,100 livres léguée par l'abbé Legendre, une subvention de 600 livres créée par Necker, son remarquable Jardin-des-Plantes et une bibliothèque de 3,500 ouvrages, avaient été confisqués en 1793 et avaient profité fina-

lement à la Municipalité (1). Si cet engagement moral d'équitable réparation cessait d'être tenu, il faudrait dire que le fonctionnement de l'Académie se trouverait entravé, et que notamment, le nouveau travail entrepris par son infatigable archiviste M. Héron, le classement du *Catalogue* de son importante bibliothèque, reconstituée peu à peu, devrait être définitivement abandonné. Il semble que l'importance des travaux de l'Académie, le caractère non seulement scientifique et littéraire, mais encore hautement humanitaire des œuvres récompensées par ses soins et à l'aide de ses fondations apportent des raisons décisives pour que ses ressources soient respectées.

C'est ainsi que, cette année encore, honorant les actes d'héroïsme et de dévouement — trop souvent et trop vite oubliés — elle a pu décerner quatre prix de vertu représentant ensemble 1,900 francs : le prix Dumanoir à M. Lenormand, ancien capitaine de marine marchande, à La Mailleraye ; le prix de la Reinty, au patron de barque J.-B. Quesnel, de Saint-Valery ; et les deux prix Octave Rouland à M^{lles} Marie Streiff, de Déville et Eugénie Billaux, de Villequier. Les rapports de M. le docteur Coutan vous ont dit, en termes élevés et touchants, le mérite de ces modestes et admirables lauréats.

Animée également du désir de développer et favoriser les Beaux-Arts dans notre région, l'Académie a devancé l'attribution du prix triennal fondé par M. Bouctot pour

(1) *L'Académie de Rouen, ses origines, ses transformations*, par M. le docteur Merry Delabost, p. 28-29.

le décerner à une œuvre devant figurer à l'Exposition rouennaise organisée pour le printemps prochain, avec le concours de la Ville de Rouen, par la Société des Amis des Arts, et elle a décidé en outre d'offrir une *Médaille d'or*, pour un autre des exposants.

J'arrive, Messieurs, à vos travaux personnels. L'examen de conscience de la Classe des Lettres peut lui apporter ce témoignage intime qu'elle s'est acquittée de tous ses devoirs. « De tous » est cependant peut-être un peu trop dire!... Pardonnez cet alexandrin inconsidérément apparu, comme un lutin malfaisant, au moment où ma modeste prose voulait évoquer le spectre divin de la poésie absente! En feuilletant la collection de vos *Précis*, il ne faut remonter que bien peu d'années pour y trouver la série ininterrompue des volumes contenant des œuvres poétiques graves ou légères, dont l'une au moins avait les honneurs de la séance publique. Il n'en est plus ainsi, et vous me permettrez d'ajouter : Hélas! Et pourtant, il reste encore des poètes dans nos rangs. Penseraient-ils peut-être que le séjour des neuf sœurs est au goût du jour bien peu « modern style », et que Pégase, comme le disait dans un de ses derniers chants un de vos membres regrettés,

Est tout à fait exclu de la cote des prix ? (1)

Qu'ils auraient tort! Vous ne partagerez pas, Messieurs, ce pessimisme un peu ironique et vous attendrez avec confiance, non pas sous l'orme, mais plutôt

(1) M. Decorde, *Prose et vers. Précis* 1884.

sous le hêtre de Tityre, le retour de quelque pèlerin du Parnasse.

A défaut de poésie, M. Samuel Frère vous a lu une comédie judiciaire, *le Divorce*, un divorce qui avorte heureusement dans la salle d'attente de l'avoué, où la fille et la bonne de l'homme de robe, qui n'entendent rien à la procédure, ébranlent la cliente dans ses desseins, suppriment les documents décisifs en sa faveur, et reçoivent pour honoraires l'accolade reconnaissante de celle-ci. A la scène, les choses peuvent se passer ainsi, mais vous avez compris que leur portée pratique ne saurait être de faire augmenter les produits des études, ni d'engager leurs titulaires à laisser leurs filles rôder autour des salles d'attente. Avec cette saynète, l'auteur n'a certainement pas brigué les succès du théâtre, qui de nos jours exigent des situations plus corsées, mais il nous a permis d'apprécier, à côté du juriste familier du Palais, le lettré délicat agenceant l'honnête et fine comédie qui se prépare derrière les paravents du salon de famille.

Parmi les œuvres purement littéraires, nous comptons encore : *l'Histoire de Gabik*, imitée d'une légende bretonne « par un Français d'avant-hier », dont M. Samuel Frère vous a donné la primeur. Pour cette fois, l'auteur de *l'Épingle de Saint-Guirec* a présenté son conte breton dans le style imagé des chroniqueurs du moyen âge et nuancé de fantaisie à la manière des contes drôlatiques de Balzac, et il a reconstitué, dans la langue approximative des temps qui l'ont vu naître, la vieille légende du jeune meunier trégorrois Gabriel

ou Gabik, déjà recueillie par maints écrivains, et où l'auteur très moderne a su mettre le coloris spécial aux choses du pays d'Armor qui lui sont chères, et l'originalité des féeriques descriptions.

Les études historiques tiennent toujours la plus large place dans vos séances hebdomadaires, et celles surtout qui ont trait aux temps lointains de notre histoire locale. Au premier titre, il convient de citer sur ce point les intéressants chapitres de son *Histoire de Rouen* qui vous ont été communiqués par M. Sarrazin. Les origines de notre vieille cité, les diverses formes et l'étymologie de son nom, d'après les plus anciennes médailles, le résumé des découvertes archéologiques se rapportant à l'époque gallo-romaine, les *tumuli*, les camps fortifiés, les pierres celtiques, les fontaines sacrées ou Waëls, les habitations lacustres des Véliocasses et même un essai d'examen de leur constitution législative, ont tour à tour captivé votre attention. A la suite de ces lectures, nombre d'entre vous, dans un échange prolongé de savantes observations, notamment sur les différentes tournures du mot Rotomagus, sur les fontaines gauloises et les monuments druidiques de notre région ont projeté vers ces époques reculées de lumineux aperçus.

Vous savez combien soucieux des moindres détails historiques se montre toujours M. l'abbé Vacandard ; c'est ainsi qu'à différentes reprises, il vous a signalé d'abord l'origine et l'étymologie douteuse du nom de La Délivrande qui aurait peut-être marqué la limite des

pays des Viducasses et des Baiocasses ; puis, à propos d'une monographie sur Saint-Bénigne de Dijon, par M. le chanoine Chomton, il a examiné successivement la valeur de la *Légende de Saint-Bénigne*, le caractère des différentes églises tant romanes qu'ogivales, élevées sous le vocable de ce saint et fait le récit des événements dont ces églises furent le théâtre ; enfin, dans une courte communication, il a résumé les raisons qui autorisent à ne pas identifier *Guy d'Arezzo* avec *Guido Augensis*, auteur d'un traité *de Musica* au XII^e siècle.

Continuant ses travaux approfondis d'histoire de la primitive Eglise, votre même laborieux collègue a entrepris, après sa *Vie de saint Ouen*, le récit des gestes et des œuvres de *saint Victrice*, qui fut le septième évêque de Rouen à la fin du IV^e siècle. Il a cherché à percer le mystère de son pays d'origine, peut-être la Grande-Bretagne ou les bords de l'Escaut, de son passage dans les légions romaines et de sa conversion, puis il vous a parlé de son apostolat en Gaule, dans la Maurinie et le pays des Nerviens, de sa mission et de son séjour en Grande-Bretagne. Dans l'étude du précieux manuscrit de saint Victrice, le *De Laude Sanctorum*, M. l'abbé Vacandard surtout vous a prouvé que son érudition n'était pas moindre en linguistique qu'en apologétique. L'exposé de la métrique spéciale de cet ouvrage, basée sur la quantité ou sur l'accent, et des règles qui régissaient les divers modes du *cursus*, les explications et démonstrations tracées au tableau, vous ont initié à ce style rythmé auquel s'astreignaient la plupart des écri-

vains de marque contemporains : saint Paulin de Nole, saint Ambroise de Milan, le pape Innocent I^{er}.....

A peu près vers la même époque, pendant les progrès de l'évangélisation en Occident, un mouvement de recul s'accusait à l'autre extrémité de l'Empire romain avec l'entrée triomphale de Julien l'Apostat à Constantinople. Cet autre aspect du iv^e siècle vous a été montré par M. Paul Allard, dans les extraits de son nouveau volume en préparation sur Julien. Avec sa science consommée du monde romain, l'éminent historien des Persecutions vous a introduit dans la Haute Cour de justice instituée par l'Auguste, au commencement de son règne, pour venger les injures du César, vous a donné la composition de ces commissions mixtes qui siégeaient à Chalcédoine, sur la rive asiatique du détroit, dans la crainte des impressions et des mouvements populaires, les noms, l'origine et le caractère de ces juges, leur œuvre souvent inspirée par la passion et dépassant les limites du bon et du juste, au dire d'Ammien Marcellin, et vous a donné l'idée de la valeur morale — dans tous les temps — des tribunaux d'exception créés pour une besogne politique. Cette chronique judiciaire du iv^e siècle a été complétée par le résumé des procès de représailles terribles jugés aux prétoires d'Italie et d'Illyrie.

Si ces différents ouvrages, destinés à une autre publicité, ne peuvent trouver place dans votre *Précis* annuel, vous y trouverez, au contraire, plusieurs autres importants travaux qu'il convient de mentionner plus brièvement, puisque vous les relirez avec tout l'intérêt

que vous avez pris à les entendre. Grâce à M. Ch. de Beaurepaire, vous possédez en effet une véritable histoire de l'*Oratoire de Rouen* qui, pendant cent quatre-vingts ans, tint une place dans la vie religieuse et littéraire de notre pays aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Plusieurs physionomies attachantes des Bénédictins du commencement de ce siècle, ainsi que les méthodes de travail qui présidaient à leur science proverbiale vous sont apparues dans la *Correspondance inédite de M. le marquis Le Ver et de Dom Bétencourt*; M. l'abbé Loth vous a fait profiter de ces documents précieux dont il est l'heureux propriétaire; des archives intéressantes dans un autre genre et qui seront publiées au *Précis* ont fait l'objet de la *Note sur deux ventes sur saisie de la seigneurie du Bosgouet au XVI^e siècle*, dans laquelle M. G. A. Prévost vous a fourni d'utiles renseignements sur les familles ayant possédé ce domaine, sur les expropriations forcées à cette époque et sur la façon dont la bourgeoisie, la petite noblesse et les prêtres de campagne employaient alors leurs capitaux. Trois autographes authentiques se rattachant à la carrière médicale de *Fagon, premier médecin de Louis XIV*, ont été l'occasion, pour M. Henri Frère, d'une étude biographique et anecdotique sur cet illustre médecin, à la suite de laquelle diverses remarques intéressantes ont été faites autour des noms des autres médecins de Louis XIV, Vallot, Lachambre et d'Aquin, le prédécesseur de Fagon, et du Rouennais (?) Guy de la Brosse, grand-oncle de celui-ci et médecin de Louis XIII.

Ce sont encore des documents du XVII^e siècle, mais imprimés, qui vous ont été communiqués par M. l'abbé Tougard, membre correspondant, accompagnés de savantes explications sur ces ouvrages, les uns comprenant divers fascicules de *Périodiques* imprimés à Rouen en 1632, chez David Ferrand, rue aux Juifs, et chez Claude Levillain, rue du Bec; l'autre, une *Grammaire illustrée*, dédiée au duc d'Anjou, frère de Louis XIV, éditée à Paris chez Jean Gaillard en 1649.

Toujours au courant de tout ce qui touche à l'histoire de la Nouvelle-France, qui a fait l'objet de plusieurs de ses études, M. Christophe Allard vous a lu sous ce titre modeste : *La sépulture d'Octave Crémazie*, une notice biographique sur le poète populaire et patriote des Canadiens français, décédé au Havre sous le pseudonyme de Jules Fontaine, et dont le nom peut briller à côté de ceux de Benjamin Sulte et de Louis Fréchette.

J'aurais terminé le résumé de vos nombreux travaux historiques, si je ne devais encore mentionner une importante communication faite à vos deux dernières séances, et qui, pour cette raison, et nous le regrettons, ne pourra être soumise à l'examen de la Commission du *Précis* et à votre décision que pour le prochain exercice : *La vicomté de l'Eau et le commerce de Rouen au XVIII^e siècle*, par M. H. Wallon. C'est le récit, d'après les archives de la Chambre de commerce de Rouen qui, pour lui, n'ont pas de secret, de la lutte opiniâtre soutenue par le commerce de Rouen contre la maison de Condé, pour défendre ses intérêts au

sujet des droits de coutume et des droits de poids frappant les marchandises. Les différentes phases de cette longue procédure, les multiples détails de cette étude qui, en réalité, contient l'histoire de la Vicomté de l'Eau depuis 1698 jusqu'à sa suppression à la Révolution, ne manqueront pas de vivement intéresser tous ceux qui ont souci de l'histoire commerciale de notre place.

La biographie des artistes est inséparable de l'histoire des Beaux-Arts. Vous trouverez au *Précis* une notice, due à la plume élégante de M. Paulme, sur un peintre aquarelliste normand Septime Lepippre, fécond et original, mais dont les œuvres — comme l'injuste fortune le veut souvent — ne trouvèrent le succès qu'après la mort prématurée de leur auteur.

Dans une seconde critique artistique dont une autre publicité privera notre *Précis*, M. Paulme vous a également présenté un vivant aperçu des gravures, aquarelles et dessins gouachés du regretté graveur normand Félix Buhot, dont l'œuvre fut récemment exposée au musée du Luxembourg.

Les questions artistiques, surtout lorsqu'elles touchent aux monuments dont notre ville se montre fière à juste titre, ne sauraient vous laisser indifférents; la reconstruction du perron de 1607, supprimé en 1830, à l'angle S.-O. de la cour du Palais-de-Justice, avait attiré l'attention inquiète de plusieurs d'entre vous. Votre savant confrère, M. Lefort, architecte en chef du Département, est venu vous apporter dans de complets et chaleureux développements les raisons

esthétiques et historiques qui, d'après lui, justifiaient les travaux en cours dont le projet avait été approuvé par le Ministre des Beaux-Arts. Ces explications ont formé la matière d'une brochure accompagnée de jolies reproductions des gravures de Jolimont, de Pugin, de Millin, publiée depuis par l'auteur, qui en a fait l'objet d'un gracieux envoi à l'Académie et à chacun d'entre vous. L'Académie n'a pu que suivre avec intérêt les arguments de l'honorable architecte, mais elle a estimé qu'elle n'avait pas d'avis à formuler, en présence d'un fait accompli et à l'occasion duquel elle n'avait pas été antérieurement consultée.

Mentionnons encore les œuvres suivantes, dont plusieurs de vos membres vous ont fait l'aimable envoi :

Les Etudes esthétiques, de M. Georges Lechalas.

Le discours de M. Homais, bâtonnier de l'Ordre des Avocats sur *le rôle du Barreau actuel dans la manifestation de charité et de solidarité publiques vis-à-vis de toutes les infortunes*.

Le Magasin de sauvetage de Quillebeuf, de M. H. Wallon.

Et parmi les envois de vos membres correspondants :

L'Energie française, de M. Hanotaux.

Origine frauduleuse du Ms. 191 Ashburham Barrois, par M. Léopold Delisle.

Saint-Pierre-de-Dreux et N.-D. de Chartres. — Gisors en 1610, de M. Louis Regnier.

Εκκλησιαί Βυζαντιναι εξακριβουμεναι, de M. Manuel Gédéon.

Diffendiano la Famiglia saggia contro il divorzio, de M. Michel Angelo Billia.

L'ensemble de vos travaux, Messieurs, pendant cet exercice, a tenu trente-deux séances, sans compter la séance publique. En comprenant les rapports sur ouvrages et les rapports nécessités par le fonctionnement de votre Compagnie, la Classe des Lettres a fourni, pour sa part, vingt-huit lectures, communications et mémoires. Ne peut-elle pas, en toute justice, réclamer son rang parmi les classes laborieuses ?

NOTICE
SUR
L'ORATOIRE DE ROUEN

Par M. CH. DE BEAUREPAIRE

La congrégation de l'Oratoire, fondée par Pierre de Bérulle, en 1611, autorisée par lettres-patentes du 21 janvier 1612, approuvée par bulle du 10 mai 1613, réussit à s'établir à Rouen dès l'année 1616.

Ce ne fut pas toutefois sans d'assez sérieuses difficultés. Lorsqu'il fut question de faire enregistrer au Parlement les lettres-patentes obtenues du Roi, le 17 avril de cette dernière année, en faveur de l'établissement projeté, il se rencontra une opposition formelle de la part des curés de la ville, dont la cause fut énergiquement soutenue par le procureur général Du Vicquet (1).

Les Oratoriens furent ainsi amenés à exposer dans un mémoire authentique le but de leur congrégation et à établir la preuve qu'elle était de nature à ne donner

(1) Le Discours de Du Vicquet a été imprimé dans la *Somme bénéficiale* de Bouchel.

aucun ombrage à l'autorité de l'Ordinaire et à ne porter aucun préjudice aux droits du clergé paroissial.

Ce mémoire se trouve inséré dans les registres du Parlement. C'est un document important qu'il me paraît à propos de rapporter *in extenso* malgré sa longueur. Il nous renseigne aussi exactement que nous pourrions le désirer sur la première constitution de cette Société qui occupe une place considérable dans l'histoire religieuse et littéraire de la France.

« Les demandeurs, pour satisfaire à l'arrêt de la Cour par lequel il leur avoit esté enjoinct de produire les statutz de leur congrégation, déclarent qu'ilz ne sont point relligieux, mais seulement prestres associez ensemble suivant la coutume ancienne et première institution, vivans en commun souz l'obéissance vollontaire d'un supérieur, qui est Monsieur de Bérulles.

« Qu'ilz n'ont point d'exemption de l'Ordinaire et qu'ilz n'en prétendent aulcune : mais ilz sont immédiatement deppendans des Evesques des lieux, là où leur congrégation est establye, ne travaillant que par eux, que soubz eux et pour eux.

« Et par conséquent, ilz ne sont extraordinaires, ains en l'ordre de la hiérarchye de l'église, accomplissant tout ce que les curez (1) requerront d'eux, comme confesser et administrer les saintz sacrementz aux paroisses, soubz eux et par leur autorité expresse, et

(1) Dans le texte de la Déclaration qui est conservé parmi les papiers de l'Oratoire le mot *curés* a été rayé, et on lui a substitué en interligne le mot *supérieurs*. Les mots écrits ci-dessous, en italique, ont été rayés dans le même texte.

non autrement, car sans leur volonté la congrégation ne pourroit et ne voudroit travailler en ses fonctions, n'ayant aucun pouvoir que par l'aucthorité des évesques en chaque diocèse *et ne faisant en chaque parroisse que ce que Mess^{rs} les curez les pryent et permettent de faire.*

« Les dévotions particulières qui se font en leurs maisons se font avec telle subordination qu'elles n'empeschent celles des parroisses. Pour cela les dictz de la congrégation taschent, tant qu'il est en eux possible, de ne faire aucune action publique aux heures que les parroisses sont empeschées en la cellébration du s^t office, non seulement le jour de Pasques, mais aussy aux bonnes festes, renvoians les comunians aux parroisses et exortans très vollontiers les catholiques d'assister tous les dimanches à leur messe parrochiale.

« De sorte qu'ilz sont tellement subordonnez à l'ordre hiérarchique de l'église qu'ilz n'emportent rien par dessus les prestres séculiers du diocèse où ilz sont establis, sinon qu'ilz sont associez ensemble pour s'ayder mutuellement à mieux faire les actions et fonctions de la prestrise, particulièrement à instruire les prestres es choses de leur profession et à faire la doctrine chrestienne par les villes, bourgs et villaiges du diocèze où ilz sont establis, et autres bonnes œuvres qui leur sont enjoinctes par les prélats selon les besoins du peuple.

« Ainsy ilz font en commun ce qu'un chacun d'eux pourroit faire en son particulier, s'il n'estoit point en la congrégation; et comme ung simple prestre ne peult rien faire des actions qui requièrent jurisdiction, s'il

n'est employé par l'Ordinaire du lieu, de mesme la congrégation ne peult et ne veult travailler qu'à la mesme condition. Car les prestres d'icelle n'ont ny plus ny moins de puissance pour estre en ceste société que s'ilz n'y estoient pas; et elle ne leur donne ny ne leur oste aucune qualité, ung chacun y estant et y exerçant ce qu'il pourroit exercer en son particulier sans aucun aultre advantage ny privilège.

« Seulement le publicq en retire ceste commodité qu'estans ainsy vivans en une mesme société selon l'usage primitif de l'église, ilz sont plus à la main pour estre trouvez et employez par ceulx qui désirent service et assistance d'eux; et sy par accident ou malladye l'un ne peult vacquer, l'autre peult suppléer; et la communicquation d'estudes faict que les ungs peulvent proffiter et s'advencer des labeurs et industries des aultres, qui est une commodité, sans incommodité aucune, que le public reçoit de ceste société.

« Ilz gardent exactement en chaque diocèse les statutz que les prestres du diocèse y doibvent observer et ce que requiert le droict commun de la vie et conversation exemplaire des ecclésiastiques; et hors de cela ilz n'ont aucuns statutz particuliers.

« Afin néantmoins que le tout aille chez eux de bon ordre, ilz ont quelque reiglement journallier qu'ilz observent. La première heure du jour, qui est sur les quatre heures du matin, ilz la donnent à Dieu en la prière. Ce qui leur reste jusques au disner, ilz l'employent, partie à l'estude, partie à la récitation de leur office et à la cellébration de la sainte messe. Après le

repas ilz ont conversation ensemble et conférence en laquelle on propose troys points, l'un de l'escripture sainte, l'autre de théologie morale, le troisieme de l'histoire ecclésiastique. Un chacun dict son opinion. Puis celuy qui a la charge de la proposer dict pour conclusion celle de quelque Père de l'Eglise, lequel on luy a baillé pour le suivre.

« Après ces matières résolues ung chacun se retire en sa chambre; et ce qui luy reste jusques à la fin de la journée, il l'employe coustumièrement à deux choses: la première en la prière; la seconde à l'estude; enfin il peult conférer avec quelqu'un ou plusieurs des plus doctes de la congrégation pour avoir ayde d'eux aux difficultez qu'il a rencontré en ses estudes, lesquelles finies, il se prépare par la prière pour commencer son repos de la nuict, qui est environ les neuf heures du soir (1). »

Ce mémoire est accompagné, dans le registre du Parlement, des attestations suivantes :

« La présente déclaration a esté signée du père Charles Maignart, prestre de l'Oratoire et envoyé par Monsieur de Bérulle, supérieur de la congrégation, pour supplier humblement la Court d'intériner les dictes lettres patentes de Sa Majesté à la charge de faire ratifier ladicte déclaration au dict sieur de Bérulle, son supérieur, et autres qu'il appartiendra. Faict ce pre-

(1) On a ajouté en tête du texte de ce document, tel qu'il est conservé dans le fonds de l'Oratoire, ces mots pour titre : « Déclaration de l'Institut et règlementz des presbtres de la congrégation de l'Oratoire envoyés à Dijon. »

mier jour de juillet mil six cens seize. » Signé : Maignart.

« Je Pierre de Bérulle, Prestre commis par Monseigneur le Révérendissime evesque de Paris pour supérieur de la congrégation des Prestres de l'oratoire établi depuis peu en la ditte ville suivant les lettres patentes de Sa Majesté vérifiées en Parlement, signe et ratifie la presente declaration. Tesmoing mon seing cy miz. Fait à Paris en nostre maison de l'oratoire ce sixiesme juillet mil six cent seize. » Signé : Pierre de Bérulle.

« Je Guillaume Gibieuf, Docteur en Théologie de la faculté de Paris et Prestre de l'Oratoire sousigne à la presente declaration. Temoin mon seing cy mis le dixiesme juillet mil six cent seize. » Signé : G. Gibieuf.

« Je Claude Boyvin, Prestre de l'oratoire, sousigne la presente déclaration tesmoing mon seing cy mis le sixiesme juillet mil six centz seize. » Signé : C. Boyvin.

Le dispositif de l'arrêt d'enregistrement, rendu le 19 août, porte : « La Court, du consentement du procureur général, a ordonné et ordonne que les dites lettres-patentes seront registrées pour du contenu en icelles joyr par les impétrantz selon leur forme et teneur, à la charge de leur déclaration signée d'eulx, laquelle demeurera au greffe de la dicte Court et sera insérée à la fin du présent arrest, et de ne faire aucune action publique en leur maison et collège es jours de dimanche et festes solemnelles es heures que les églises parrochiales seront occupées en la célébration du saint

office afin que les parroissiens ne soient distraictz de l'assistance accoutumée au service d'icelles; qu'ils ne pourront administrer les S^{ts} Sacrements ny de confession à aucuns des parroissiens, sinon par permission de l'Ordinaire, du consentement des curez des dites parroisses, ny entreprendre sur les droitz et fonctions des ditz curez et de se contenir selon les S^{ts} décretz, constitutions canoniques et loix du Royaulme, et sans que aucuns ne pourront disposer de leurs biens meubles et immeubles en faveur de la dite congrégation par donation testamentaire ou entre-vifz plus que ce qui pourroit escheoir à l'ung de leurs héritiers qui en auroit le moins, à peine de nullité. » Signé : Faucon (premier président), Martel (conseiller rapporteur).

Les lettres-patentes, ainsi que la requête des Oratoriens, avaient été communiquées par le Parlement aux conseillers-échevins de Rouen. Ceux-ci avaient demandé que les prêtres de la nouvelle société se soumissent « d'instruire eux-mêmes gratuitement la jeunesse aux bonnes lettres jusques à les rendre capables d'entrer dans une quatrième classe, et ce pour le temps que la Ville les reconnoistroit estre utiles au public ». Le Parlement jugea sans doute que cette condition n'avait point de raison d'être puisqu'il y avait un collège. Il n'en fut fait aucune mention dans le dispositif de l'arrêt.

Voici donc les Oratoriens dûment autorisés à vivre en communauté à Rouen. Il leur restait à trouver où se loger. Leur établissement se fit, le 1^{er} septembre 1617, par le P. Bourgoing, dans une maison de la rue des

Faulx, paroisse S^{te}-Croix-S^t-Ouen, maison qu'on prit à louage de Jean Maignart, avocat, moyennant un loyer de 200 livres par an.

Le P. Bourgoing y mit pour supérieur le frère de cet avocat, Charles Maignart, alors curé de S^{te}-Croix-S^t-Ouen, signataire de la déclaration dont nous avons rapporté le texte. Il y mit, en même temps, pour économe, le P. Dubois. Ces premiers Oratoriens occupèrent cette demeure jusqu'en 1622, époque où ils prirent possession de l'Hôpital du Roi, qui leur avait été donné, en partie du moins, dès le mois de juin 1618. C'était une maison qui avait été fondée, en 1278, par Guillaume de Saâne, Trésorier de la Cathédrale de Rouen, et qui, depuis longtemps, avait perdu son caractère d'établissement hospitalier, bien qu'elle continuât de dépendre du grand aumônier de France.

De toutes les communautés religieuses du diocèse, l'Oratoire fut celle que favorisa le plus l'archevêque François de Harlay, précisément parce que, conformément au règlement précité, elle se faisait un devoir spécial de rester inviolablement attachée à l'autorité de l'Ordinaire.

Aussi voit-on qu'il en fit un éloge tout à fait singulier dans une sorte de mandement, daté de Gaillon, le 11 septembre 1646, par lequel il autorisait les Oratoriens à prêcher et à catéchiser dans toute l'étendue de son diocèse (1).

(1) *Cum igitur assiduus et indefessus in procuranda populorum salute predictæ vestræ congregationis zelus per universam Galliam, maxime vero in provincia nostra, lætis in dies successibus, piorum*

Ce prélat prit parmi les Oratoriens un de ses vicaires généraux, Toussaint Thibault, docteur en droit canon (1). Il confia la chaire de la Cathédrale, pour le carême de 1636, au P. Le Jeune, surnommé l'*Aveugle* ou le *Missionnaire de l'Oratoire*, qui fut, en France, comme le rénovateur de la prédication chrétienne, et dont les sermons, malgré les changements que notre langue a éprouvés, sont encore lus avec profit. Un autre oratorien, le P. Dufaur, fut chargé par lui de faire l'oraison funèbre de Louis XIII. Mgr de Harlay étant mort en 1653, ce fut un autre oratorien, le P. Le Boux, depuis évêque de Périgueux, qui prononça, le 4 avril 1653, dans la cathédrale de Rouen, l'oraison funèbre du prélat défunt.

Pendant une cinquantaine d'années, les Oratoriens se contentèrent, pour leurs offices religieux, de la chapelle de l'Hôpital du Roi (2). Elle était située sur la paroisse Saint-Laurent, vers la rue Beauvoisine, et c'était

omnium in se convertat animos et in majorum operum erigat fiduciam. nos vestris rationabilibus gratiose, ut par est, inclinati, vobis, tanquam specialibus sanctæ Rothomagensis ecclesiæ filiis, mensuram tritici quam in Dominici gregis alimoniam prudentes et fideliter impendatis opportuno credimus in tempore, et talenta partimur salutari fœnore duplicanda... Datum Gallioni, in archiepiscopali arce nostra, in audientia nostra archiepiscopali, septembris undecima anni Domini Oratorii 1646.

(1) Thibault était prieur de Beaumont-le-Perreux. Il avait été commis à desservir la cure de Saint-Pierre de Neufchâtel, « pour lors abandonnée de pasteur. » Il en donna les droits curiaux à François Le Vallois, vice-gérant du doyenné de Neufchâtel, 24 mai 1644 (Tab. de Rouen. Minutes de Maubert).

(2) Elle était sous le vocable de sainte Barbe.

de ce côté que le public y avait accès, comme on peut le voir par le plan de Gomboust de 1655. Vers 1658, ils adoptèrent le projet de construire une autre église, plus spacieuse, à l'angle des rues des Arsins et de l'Hôpital, et, par conséquent, dans la circonscription de la paroisse S^{te}-Croix-St-Ouen dont le curé était membre de leur congrégation. Les échevins de Rouen, cette année-là, sur la recommandation de la duchesse de Longueville, femme de Gouverneur de la province, donnèrent une somme de 1,000 l. pour aider à la construction de la nouvelle église. Les murs en étaient construits en partie, lorsqu'en 1664, du temps où le P. Claude Saumaize était supérieur, on se préoccupa de l'achèvement des travaux, et cela avec d'autant plus de raison, que les murs dépérissaient, et que, dans le public, on accusait les Oratoriens d'affecter à d'autres objets les aumônes qu'ils avaient recueillies pour la construction de leur église. Ce ne fut pourtant qu'en 1667 que les travaux furent repris. Le premier article de dépense que je rencontre dans les comptes est du mois d'août de cette année. Il est ainsi conçu :

« A Henri Gosset, maçon, pour l'église, 263 l. 5 s. 8 d. » Près de trois ans après, au mois d'avril 1670, le voyer de la Ville donnait l'alignement pour la grande porte de l'église (1). Au mois de novembre suivant on

(1) On peut s'expliquer la lenteur des travaux par l'épidémie de peste qui tenait toute la population en crainte dans les derniers mois de l'année 1668. Les comptes de l'Oratoire font connaître quelques-uns des préservatifs auxquels on eut recours. « Juillet, à Colinet, de Sotteville, payé pour du chardon bény, 30 s. Au mesme pour du genièvre et autres

procédait à sa dédicace comme l'indique un article ainsi conçu : « Aux gardes qui ont gardé les portes pendant la dédicace de notre église, 12 l. Aux tambours qui sont venus jouer de leurs trompettes (*sic*), 1 l. 10 s. Au cirier, pour bougies pour servir à l'évêque qui officiait... Payé pour les volailles et gibier que l'on a achetés pour traiter les personnes qui ont dîné pendant 3 jours de l'ouverture de l'église neuve, 36 l. » A ces détails on reconnaît les habitudes de simplicité qui distinguèrent toujours l'Oratoire.

Henri Gosset avait été le principal maçon, et, sans doute, aussi, comme nous dirions, l'architecte de cette église.

Un nommé Louis Bagot, maître maçon, fut employé pendant quatre-vingt-douze jours de l'année 1669, à raison de 25 s. par jour, à blanchir les murs, à travailler à la corniche et aux chapiteaux. Il avait sous ses ordres un manœuvre payé 15 s. par jour. En 1670,

herbes pour servir de préservatif contre la peste, 30 s. Pour 1 once de clou de girofle, 10 s. Pour de l'angélique, ail et grains de genièvre pour faire du vinaigre pour préserver de la peste, 30 s. Aout, pour des drogues pour faire une composition contre la peste, 38 s. 6 d. Pour de l'ail et du genièvre pour faire du vinaigre, 5 s. 6 d. A Colinet de Sotteville pour de la graine de genièvre et pour des herbes fortes pour faire ledit vinaigre. Pour des petites boettes de fer blanc pour les Pères de la maison, 18 s. Pour de l'angélique, 3 s. 6 d. Pour 1 pot d'eau-de-vie pour mettre les drogues pour préservatif de peste, 24 s. Pour 1 once de clou de girofle, 10 s. Au messenger de Paris pour le port de 2 petites boettes d'orviétan, 60 s. A Feuillardin, de Sotteville, pour 2 crappaux pour faire un préservatif contre la peste, 10 s. Octobre, pour une livre de poudre à canon et demion d'eau-de-vie pour faire un parfum et servir d'évent, 28 s. »

Bagot ébauchait les chapiteaux et *agréait* les fenêtres. Un tailleur de pierres coupait les bases de 2 piliers derrière le maître-autel. Un peintre, du nom d'Alain, peignait le lambris, œuvre du menuisier Rivière, payé comme Bagot 25 s. par jour, mais dont l'apprenti ou manoeuvre recevait 20 s. au lieu de 15. Au mois d'octobre, un sculpteur, dont le nom n'est point indiqué, fit quatre têtes de chérubin qui lui furent payées 10 l.

Le chœur était pavé en pierres tirées des carrières d'Allemagne près de Caen, tandis que les autels étaient construits en pierres tirées des carrières de Ranville (1).

« Cette église, lisons-nous dans l'*Histoire de Rouen* de 1731, est prise de manière que tout y paroît très propre. On voit aux vitres les armoiries des personnes distinguées qui ont contribué à cet édifice. »

Les comptes nous font connaître les noms des principaux donateurs :

« Reçu de M. De la Fosse, grand pénitencier, et de M^r son frère, pour les 2 vitres au bas de l'église neuve, 120 l. (juillet 1669) (2).

De M. de S. Supplix, doyen du Parlement, pour la vitre du chœur, 110 l. (3).

(1) Je doute que cette église fût d'une solidité à l'épreuve. Le P. Visiteur, dans son procès-verbal de visite du 4 avril 1743, remarquait que l'angle de la rue des Arsins menaçait ruine et risquait d'entraîner une partie de l'église.

(2) François De la Fosse, nommé pénitencier, sur la résignation faite par l'oratorien Du Brueil, 18 sept. 1662; décédé le 28 janv. 1689.

(3) Pierre Costé sr de St Supplix.

De M. Druel, prestre, pour une autre, 100 l. (1).

De l'abbé d'Aulnay, 150 l. (2).

De M. Maignart de Bernières, 150 l. (3).

De M. Duplessis, 150 l. (4).

De M. l'official, 100 l. (5).

Les 2 petites vitres de la chapelle basse ont été données par M. Haubertau, 122 l.

Deux autres petites vitres ont été données par M. Hebert, avec des images au lieu d'armes. »

Cette église, consacrée spécialement au mystère de la Société de Jésus, Marie et Joseph, comprenait 5 autels, dont l'un, dédié au Saint Enfant Jésus (6), avait été construit à l'aide des aumônes de personnes de piété au mois de juillet 1669. Un autre était dédié à saint Joseph, et était orné d'un tableau peint, en juin 1672, par un artiste rouennais, dont le nom n'a point été signalé (7).

La contretable du grand autel fut construite d'après les dessins du sculpteur rouennais Millets Desruisseaux,

(1) Peut-être Guill. Druel, prieur-curé de Cressy.

(2) Louis Dufour, abbé d'Aulnay, curé de St-Maclou, décédé en son presbytère, le 17 juin 1679.

(3) Philippe Maignart, écuyer, abbé, sr de Bernières, conseiller au Parlement, héritier du Président de Bernières et occupant la maison qui avait été fiefée à ce dernier par les religieux de Saint-Ouen.

(4) Ch. Puchot sr du Plessis, consr au Parlement.

(5) Alphonse de Chalon, official.

(6) Avril 1678, a été payé 50 l. pour la décoration de la chapelle de l'Enfant Jésus, données par M^{lle} Rouillard.

(7) Juin 1672 « au garson du peintre qui a fait le tableau de saint Joseph, 1 l. 10 s. »

lequel y employa quatre piédestaux de marbre portant chacun une figure.

Des bas-reliefs, d'une sculpture soignée, y furent plus tard ajoutés.

Mais le principal ornement de cet autel consistait dans un tableau du peintre De la Fosse, représentant le *Sermon de N.-S. dans le Désert*. Le P. Visiteur, dans son acte de visite du 8 avril 1743, recommandait de veiller à la conservation de ce tableau auquel on attachait un grand prix. Un autre père Visiteur, le 27 août 1751, s'applaudissait de la restauration qui en avait été faite. « Le R. P. Le Forestier, écrivait-il, a donné des preuves de son zèle pour la maison de Dieu en faisant laver le tableau du maître-autel dont la beauté disparaissait sous l'amas de poussière dont il était couvert. Il a fait aussi redorer la petite bordure dans laquelle il est enquadré et a fait faire la même réparation au bas-relief sans que cette dorure ait altéré en rien les traits des figures qu'on y admire. » Ce tableau, sous la qualification « de grande et superbe composition » fut recueilli et catalogué par Le Carpentier, lors de la formation du Musée départemental, aujourd'hui Musée municipal. Je ne saurais dire ce qu'il est devenu. Il est à croire qu'il orne présentement quelque église de village, où sa valeur doit être complètement méconnue.

D'après une notice manuscrite de l'oratorien Perrée, de 1682, il y avait dans cette église une double tribune sur la grande porte avec un petit jeu d'orgues ; une autre petite tribune qui regardait sur le grand autel du côté de l'Évangile ; 4 caveaux pour les sépultures, l'un

pour M. Le Seigneur et sa famille, les autres pour les Pères et pour toute sorte de personnes indifféremment. L'église était ouverte à 5 h. et demie du matin (1) et fermée à 7 heures du soir en été; ouverte à 6 heures du matin et fermée à 5 heures du soir en hiver (2). On y prêchait, ou du moins on devait y prêcher, depuis le 25 novembre jusqu'au dimanche de l'octave du S^t Sacrement (3). L'Oratoire fournissait un prédicateur à la Cathédrale pour les mois de mai, août et novembre, et un autre à S^t-Ouen pour les deux jours de Vendredi-Saint et de Pâques.

Le mobilier de cette église n'offrait rien de remarquable. Le procès-verbal de visite du P. Perrere y signale cependant une pièce de tapisserie de haute-lisse, 2 tapis pour orner la chaire, suivant l'usage d'alors, d'assez beaux parements pour le grand autel et pour ceux de l'*Enfance*, de la *Vierge*, de *S^t Joseph* et de *S^{te} Barbe*.

Il est à remarquer que la chapelle S^{te} Barbe, l'ancienne église de l'Hôpital du Roi, était encore debout vers le milieu du xviii^e siècle. Mais dès le mois de septembre 1671, elle avait été transformée en un atelier de carrosserie. Du moins avait-on pris soin, par respect pour les corps qui y avaient été inhumés, d'en

(1) Pour les Pères, en 1682, l'Oraison du matin commençait à 4 h. et demie. On y lisait les Méditations du P. Bourgoing.

(2) Sur la rue des Arsins, en face de la maison de M. Thomas Du Fossé, il y avait une petite porte pour entrer dans l'église.

(3) Le bedeau serrait les chaises dans une petite chambre et les louait à ceux qui venaient entendre la prédication.

faire transférer les terres dans la nouvelle église, ainsi qu'en témoigne cet article de compte : « Juillet 1670, aux manœuvres qui ont fait 96 journées à porter les terres de l'église vieille à la nouvelle par ordre de MM. les grands vicaires, 96 l. » Mais plusieurs auraient préféré la destruction complète à une marque trop visible de profanation permanente. C'est sans doute à ce sentiment, bien étranger à notre temps, qu'obéissait le procureur général du Parlement. Il demandait que la chapelle fût démolie. On voit même qu'il avait été député, avec M. Brice, conseiller de grand'chambre, pour la visiter et la faire abattre. Ce ne fut que par égard pour un des Oratoriens qu'elle fut conservée, mais à titre provisoire. Le provisoire, comme on voit dura longtemps (1).

Le 25 août 1750, les Oratoriens avaient permis à Jacques-Henri du Tot « de faire construire sur la rue des Arsins une galerie qui lui procurerait accès pour venir entendre la messe au moyen d'une fenêtre grillée qu'il lui serait permis de faire percer dans le mur de la chapelle S^{te}-Barbe ». Après la mort de M. du Tot et celle de sa femme, M^{me} Formont de Varneville, leur

(1) « 1683. M. le procureur général nous inquiette touchant notre ancienne église. Il a esté député de la Cour avec M. Brice, ancien conseiller de grande chambre pour la visiter et la faire abattre. Il m'en a parlé plusieurs fois. J'ay empesché jusqu'à présent qu'il n'a passé outre, et m'a promis de ne rien faire tant que je seray à Rouen. » (Notes de l'oratorien Perrée.) Pendant assez longtemps une confrérie de S^{te} Barbe, établie primitivement dans la chapelle de l'Hôpital du Roi, avait tenu son siège dans cette église. Mais plus tard, cette confrérie abandonna les Oratoriens pour se transférer ailleurs.

hôtel passa d'abord à la marquise de Houdetot de Cany; ensuite au comte de Cany, son héritier; plus tard à M. de Motteville, au comte et à la comtesse de Germiny, auxquels la même faveur fut continuée par actes des 12 et 18 janvier 1754, 22 mai 1766, 6 juillet 1769, 22 avril 1786. Le 11 octobre 1792, on voit que cet hôtel était devenu la propriété du citoyen Curmer. On conservait encore, à cette date, la galerie et la tribune saillante dans l'église, ornée d'un crucifix en bois doré, d'un christ en ivoire, de 3 chaises et 1 prie-dieu, le tout propriété des Oratoriens, en vertu de l'acte de concession du 12 janvier 1784 précité.

Je crois avoir réussi à dresser une liste à peu près complète des supérieurs de l'Oratoire de Rouen. Je la rejette comme appendice à la fin de ce mémoire. Il suffira de rappeler ici les noms de ceux d'entre eux qui ont le plus marqué.

Bourgoing (François), né à Paris le 18 mars 1585, d'une ancienne famille parlementaire, l'un des six premiers membres de la congrégation, et l'un de ceux qui contribuèrent le plus à sa propagation, non seulement en France, mais dans les Pays-Bas; en fut le supérieur général après le P. de Condren, en 1541; mérita, comme orateur, les éloges de Bossuet qui prononça son oraison funèbre; auteur de divers ouvrages de piété; éditeur des œuvres du cardinal de Bérulle, et son premier biographe; décédé le 26 septembre 1662. Avait été, comme nous l'avons vu, le fondateur et le premier supérieur de la maison de Rouen en 1617.

Maignart (Charles), curé de St^e-Croix-St-Ouen dès

1616, supérieur du 3 janvier 1618 à 1631 ; connu principalement par le zèle qu'il déploya pour la défense de la doctrine de Jansénius ; mort le 15 janvier 1650, âgé de soixante-cinq ans, à Port-Royal-des-Champs, où il s'était retiré avec sa belle-sœur Anne Hallé, après avoir résigné sa cure, en 1643. Ce fut pendant son administration que la communauté fut transférée de la rue des Faulx à l'Hôpital du Roi.

Morin (Jean), né à Blois en 1591, d'une famille calviniste ; l'un des hommes les plus savants du XVII^e siècle ; très versé dans la théologie et dans la connaissance des langues orientales ; décédé le 28 février 1659 ; avait été supérieur de l'Oratoire de Rouen, d'octobre 1633 à septembre 1634.

Seguenot (Claude), d'Avalon en Bourgogne ; auteur d'un livre intitulé : *La Conduite de l'Oraison*, 1635 ; fut enfermé pendant quelques années à la Bastille, à cause de ses opinions jansénistes. Par deux fois supérieur de l'Oratoire de Rouen, du 1^{er} décembre 1634 à juillet 1638 ; du 7 janvier 1649 au mois de juin 1658.

Sainctpé (François de), né à Vallegrand, au diocèse de Paris, le 28 février 1596 ; curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen après Maignart ; supérieur de Saint-Magloire à Paris, pendant plusieurs années directeur de la duchesse d'Orléans ; fut supérieur de l'Oratoire de Rouen de janvier 1643 à décembre 1648.

Chassain (François), natif de Montbrison, supérieur de l'Oratoire de Dijon en 1718, supérieur de l'Oratoire de Rouen de 1719 à 1728 ; décédé dans cette ville le 20 octobre 1720.

Giraud (Jacques), auteur d'une traduction en vers latins des Fables de La Fontaine, publiée sous ce titre : *Fabulæ Selectæ Fontanii e Gallico in latinum sermonem conversæ in usum studiosæ juventutis. Rothom.* MDCCLXXII, dédiée à Miromesnil, garde des sceaux, avec double approbation de l'Académie de Rouen, à laquelle cet auteur appartenait, des 3 mai 1769 et 28 juin 1775. Giraud fut supérieur de l'Oratoire du 2 mai 1758 à novembre 1761.

Parmi les Oratoriens les plus connus, soit par leurs écrits, soit par le rôle qu'ils ont rempli dans leur congrégation, on peut citer, pour avoir passé par la maison de Rouen, les PP. Du Brueil, Lamy et Mercastel.

J.-B. Du Brueil, né à Saint-Rambert-en-Forez, vers 1614, entra dans la congrégation au mois de mars 1629 ; enseigna les humanités, la philosophie et la théologie ; fut Visiteur de la congrégation pendant dix-huit ans ; prêcha plusieurs fois dans les meilleures chaires du royaume ; fut longtemps interné à cause du zèle qu'il marqua pour la défense de la doctrine janséniste ; avait été curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen, mais résidait à l'Oratoire, de 1671 à 1673. On conserve parmi les papiers de cette maison le testament de cet ecclésiastique dont il est fait naturellement le plus grand éloge, comme d'un illustre confesseur de la foi, dans le *Nécrologe de Port-Royal*.

Bernard Lamy vint à Rouen au mois de mars 1694, et il y passa les dernières années de sa vie. Il y mourut le 29 janvier 1715. Par son testament, daté de Rouen, 3 janvier 1753, il demandait que tout l'argent qu'on

trouverait dans sa chambre, soit en espèces, soit en billets, fût employé à la construction d'un rétable selon le dessin dont on avait commencé l'exécution. Il avait publié un grand nombre d'ouvrages encore estimés; il laissait inachevé celui qu'il composait sur le temple de Jérusalem (*De Templo*, etc.), dont les tables étaient préparées par un chartreux de Gaillon, le P. Nicolas de Verson, que compromit plus tard son ardeur à soutenir la doctrine janséniste. La riche bibliothèque du P. Lamy ne resta pas à Rouen : elle fut transportée à Paris où elle put servir aux recherches des savants pères Lelong et Desmolets. Le corps de Bernard Lamy fut inhumé dans l'église de l'Oratoire de Rouen. Y eut-il une inscription? S'il y en eut, elle fut certainement des plus simples; et, en tout cas, elle dut paraître indifférente aux démolisseurs de l'église, à l'époque de la Révolution.

J.-B.-A. de Mercastel, savant mathématicien, fut membre de notre Académie de Rouen. Il était à l'Oratoire de cette ville dès le 23 octobre 1717, et il y mourut le 8 mars 1754. Il s'était absenté de cette maison pour remplir les fonctions de Visiteur en 1740, 1741, etc. Il y était revenu en 1743.

Entre autres personnages connus qui ont fait à l'Oratoire de Rouen un séjour plus ou moins prolongé, nous remarquons le P. Malbranche, (1) l'un des plus illustres

(1) « août 1671. Des Pères Malbranche receu pour le séjour qu'ils ont fait céans en passant par Rouen, la somme de 19 l. Août 1673, du 23, j'ay donné un escu pour un cheval pour le R. P. Malbranche qui estoit venu icy nous secourir, et un sol marqué au petit garçon qui l'a emmené, 3 l. 1 s. 3 d. »

philosophes de notre pays, le *Platon français* au jugement de Jules Simon ; l'abbé d'Heauville (1), vicaire général d'Avranches sous l'épiscopat de Daniel Huet, auteur d'un catéchisme en vers pour l'instruction du Dauphin, dont il s'est fait plusieurs éditions ; l'abbé de Chaulieu (2), sorti fort heureusement d'une congrégation qu'il n'eût fait que compromettre ; le chanoine de Chalon de Maigremont (3), un des bienfaiteurs du collège de cette ville, et le P. Thorentier, qui passait pour un des meilleurs prédicateurs de son temps.

L'Histoire de Rouen, de 1731, ne signale aucune sépulture notable dans l'église de l'Oratoire.

On n'a conservé au greffe du Tribunal civil de Rouen qu'un très petit nombre de cahiers des actes d'inhumations faites dans cette église.

J'ai relevé ceux que voici :

7 février 1744, inhumation du P. Pierre Corrigoult, supérieur de la maison, et qui y était décédé le jour précédent. Témoins les PP. de Mercastel et Roucellet.

4 février 1762 « fut apporté de St-Martin-sur-Rennelle le corps de Messire Nicolas Le Masson, chevalier, seigneur d'Estennemare-Pelletot, Maître en la Chambre des Comptes, doyen de cette Cour, décédé d'hier à

(1) « Sept 1671. De M. l'abbé d'Eauville, reçu la somme de 75 l. à raison de 30 s. par jour pendant une retraite qu'il a faite, 75 l. »

(2) « Mars 1671. De M. de Chaulieu, ci-devant de l'Oratoire, reçu aujourd'hui, 13 de ce mois, la somme de 100 l. pour sa pension pendant quelques mois qu'il a été dans cette maison. »

(3) « 4 juillet 1698. Reçu de M. de Mesgremont, chanoine, 35 l., outre quelques denrées pour la chambre qu'il occupe, pour le repas pris à la communauté pendant 6 mois. »

83 ans. » Témoins M^{ro} M^e Nicolas Robert Le Masson de Pelletot, conseiller au Parlement, et Messsire Raoul de Sonning, écuyer, s^r de Lignon.

19 juillet, même année, inhumation du P. Denis Doullé, décédé la veille sur la paroisse Saint-Lô, à l'âge de près de soixante-dix-huit ans.

1^{er} janvier 1765, inhumation des PP. Vincent-Damien Du Resnel de Saint-Serre, prêtre de l'Oratoire, décédé la veille. C'était le frère de l'abbé Du Resnel, l'académicien. Il était entré à l'Oratoire pour y résider, le 19 août 1746; il payait à la maison une pension de 400 l. par an.

17 janvier 1765, inhumation du P. Charles-Adrien Le Forestier.

1^{er} mai, même année, inhumation du P. Pierre Roucellet, décédé le 29 avril précédent.

On sait par d'autres documents que là furent aussi inhumés le P. de Villars, 1^{er} mai 1695 (1), le P. Nouët (juin, même année) (2), le P. Charles Desmarets, curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen, décédé à l'Oratoire le 28 mai 1675. Arrivé à l'âge de soixante-douze ans et infirme, il avait fait, le 5 mai 1682, son testament dans lequel il déclarait qu'il voulait être enterré à la dernière place de l'église de l'Oratoire, dans un coffre couvert, comme on en avait à la Cathédrale, ce qui prouve que l'usage général était encore d'inhumer les corps la tête découverte (3).

(1) « Mai 1695, pour le cercueil de feu le R. P. de Villars, 3 l. 10 s.; pour le fossoyeur, 2 l.; et pour les billets imprimés 15 s. »

(2) « Juin 1695, payé pour les frais funéraires de feu le R. P. Nouët, 6 l. »

(3) L'inventaire de son mobilier fut fait par le P. Du Brueil et par

L'Oratoire avait comme fête principale celle des *Grandeurs du Verbe*, instituée par le cardinal de Bérulle, laquelle était célébrée le 28 janvier. Il avait aussi une confrérie particulière dite de l'*Enfant Jésus* (1), et s'était obligé, par suite de contrats de fondations, à faire des missions dans certaines paroisses du diocèse (2). Un de ses principaux bienfaiteurs avait été le président Le Paulmier de la Bucaille qui lui avait légué une somme de 3,000 l., à charge d'en faire l'emploi pour l'établissement, s'il y avait lieu, d'un collège à Montivilliers (3).

Dans leurs procès-verbaux de visite, les Visiteurs de la Congrégation ne manquent jamais de vanter l'excellent esprit et la parfaite régularité qui régnaient à l'Oratoire de Rouen et qui faisaient de cette maison le

l'abbé Garance. Desmarets, né à Dieppe vers 1702, auteur de : *Elevations sur la Passion de N. S. J. C.* ; *Réfutation de l'Apologie des Jésuites*, par le P. Pirot ; écrivit, d'après les déclarations de Madeleine Bavent : *Histoire de Magdelaine Bavent, religieuse du Monastère de Saint-Louis de Louviers, avec sa confession générale et testamentaire*, etc. 80 p. Paris, 1652.

(1) « 20 déc. 1684, pour 12 petits livres des Litanies de l'Enfance, 41. 3 s. 30 janv. 1685, tapisserie tendue en notre église le jour de notre fête de Jésus. Mai 1693, payé à l'imprimeur 40 s. pour les billets d'indication de la fête des *Grandeurs*. » La confrérie de l'*Enfant Jésus* avait été érigée en vertu d'un bref du 17 mai 1664.

(2) « Août 1673, frais de missions, 10 douzaines de chapelets et 300 images de papier. » Au mois d'août 1708, l'abbé Couet remit aux Oratoriens, de la part de l'archevêque Mgr Colbert, 200 l. formant le complément de la somme de 300 l., promise par ce prélat pour la mission de Gournay.

(3) En attendant cet établissement (qui n'eut pas lieu), il y avait obligation, pour les Oratoriens, de dire, chaque semaine, une messe pour M. de la Bucaille et pour sa femme.

modèle de toutes les autres (1). Malgré des témoignages aussi favorables, il est impossible de n'être point frappé des signes de décadence qui s'y faisaient remarquer. Contrairement à ce qu'on eût pu croire, la chute des Jésuites n'avait apporté aucun profit aux Oratoriens, que, dans le public, on considérait comme leurs rivaux, et auxquels on attribuait des tendances différentes en fait de doctrine religieuse. Ce qui est certain, c'est qu'au moment de la Révolution, la communauté était réduite à 3 membres (2), Collet des Brunnetières, Autour et Toinard (3).

J'ai peu de renseignements sur ce qu'ils devinrent après leur dispersion. Collet des Brunnetières fit au Bureau de l'Agent National le dépôt de ses lettres de prêtrise, et il s'abstint de les réclamer quand il pouvait le faire, en toute sûreté, après la chute de Robespierre. Elles ont été conservées parmi les papiers de l'administration départementale. Dans le temps où les ecclésiastiques étaient astreints au serment, il conservait la confiance du Conseil général de la commune de Rouen,

(1) Visite du T. R. P. général 20 avril 1703. « Cette communauté, écrit le P. E. Renou, Visiteur, est par sa regularité en possession d'être le modèle de nos autres maisons. Elle a été établie et a eu pour premier supérieur l'un des 5 prêtres qui s'unirent à notre très honoré Père pour former la congrégation. Il en possédait pleinement l'esprit, qu'il a laissé, comme un héritage, à ceux qui devoient dans la suite composer cette maison qu'il a particulièrement chérie. »

(2) En 1682, elle était composée de 8 prêtres, 3 frères et un domestique; en 1718, de 16 prêtres ou domestiques.

(3) Toinard (Pierre-Joseph), né le 7 avril 1725, entré dans la congrégation des missionnaires de Lyon, le 3 novembre 1742; à l'Oratoire, le 22 décembre 1762.

qui le nomma, le 5 février 1791, membre adjoint de l'administration du Collège. Il signa d'abord des Brunnetières, prêtre de l'Oratoire, plus tard Collet, après la suppression de sa communauté.

Le 28 messidor an IX, on le trouve à la Ferté-Bernard, pays de sa famille. A cette date, il signe un certificat pour attester qu'un nommé J.-B. Le Rat, avait été frère-donné de l'Oratoire de Rouen.

On l'a parfois confondu avec André-Marc Collet, ancien vicaire de Saint-Herbland, qui fut pendant quelque temps vicaire épiscopal de Gratien et qui obtint la remise de ses lettres de prêtrise le 18 germinal an III (1).

Autour, domicilié à Rouen, rue de la Liberté, arrêté le 14 germinal an II, comme prévenu d'*incivisme* et d'aristocratie, fut mis en liberté le 15 brumaire an III par arrêté du Comité de sûreté générale de la Convention (2).

Ces trois derniers Oratoriens avaient continué de résider dans leur maison jusqu'au mois de novembre 1792.

Le 30 octobre de cette année, ils recevaient la lettre suivante, datée du même jour :

« Citoyens, nous avons l'honneur de vous prévenir que demain matin, en vertu de la Délégation que nous

(1) Collet des Brunnetières (Florent), né le 15 mars 1725, entré à l'Oratoire le 20 octobre 1743, ordonné prêtre par Mgr de Saulx-Tavannes le 5 avril 1749. Il avait reçu des lettres d'approbation de l'archevêché, les 2 janvier 1790 et 10 janvier 1791.

(2) Autour (Charles-Antoine), né le 10 nov. 1720, entré à l'Oratoire en décembre 1744.

avons reçu du Directoire du District, des commissaires pris dans notre sein se transporteront à la maison que vous occupés pour y faire le recensement des meubles, y apposer les scellés nécessaires et délivrer à chacun de vous le mobilier que la loi vous accorde. Signé : Le maire et officiers municipaux de la commune de Rouen, J. Asselin. De Bonne fils, Payenneville. »

Quelques jours après, le 13 novembre 1792, les Administrateurs du District de Rouen, assemblés dans l'ancienne chambre d'audience du Bureau des Finances, procédaient à l'adjudication de ce qui avait servi de résidence aux Oratoriens. L'immeuble est ainsi désigné « Une grande maison rue de l'Hôpital, n° 12 et l'église, emplacement, maison claustrale et jardin dont jouissait la communauté des Oratoriens, rues de l'Hôpital et des Arsins. » L'adjudication s'en fit, par le prix de 11,500 francs, aux citoyens Nicolas-Louis Lamine, sculpteur architecte, demeurant à Rouen, rue Saint-Vivien, n° 142, et Louis-Charles Gaillon, négociant, rue Saint-Romain, n° 29. On excepta de la vente « les cloches, l'horloge et les timbres, la chaire à prêcher, les lambris, les tableaux, les décorations d'autel, les grilles et autres ouvrages de fer et les cercueils en plomb, s'il s'en trouvait. »

Un procès verbal des bâtiments avait été dressé préalablement par les architectes Gueroult et Le Brument, mais je n'ai pu le découvrir. Aujourd'hui, il ne reste pas la moindre trace de leur église, et ce qui peut subsister des autres parties de leur établissement ne paraît

présenter aucun caractère qui mérite d'être signalé. Ici la ruine a été complète.

Le nom de rue de l'Oratoire, pendant un certain temps en usage, n'a pu même prévaloir sur celui de rue de l'Hôpital, qui nous rappelle encore l'établissement fait, au temps de saint Louis, par le charitable Trésorier de la Cathédrale, Guillaume de Saône, fondateur du collège du Trésorier de Paris, ami de l'archevêque Eudes Rigaud.

APPENDICE

LISTE DES SUPÉRIEURS DE L'ORATOIRE DE ROUEN

Bourgoing (François), 1617.

Maignart (Charles), 3 janvier 1618-1631.

Allard (Guillaume), 20 mars 1633, 4 octobre même année, originaire de Bourges, nommé théologal de Nevers, décédé le 6 septembre 1662.

Morin (Jean), octobre 1633, septembre 1634.

Seguenot (Claude), 1^{er} décembre 1634, juillet 1638.

Troillart (Gilles), de Chartres, 1638, septembre 1641.

Bréart (Robert), de Pont-l'Evêque, septembre 1641, octobre 1642.

Sainctpé (François de), janvier 1643, décembre 1648.

Seguenot (Claude), 7 janvier 1649, juin 1655.

De Clieu (Mathieu), juillet 1655, juillet 1658.

Parisot (Joseph), de Langres, septembre 1658, 11 juin 1661.

Roncherolles (François de), vers 1662. Plus tard, Assistant en la maison de Paris.

Saumaize (Claude), de Dijon, janvier 1663, 20 février 1669.

Carmagnole (André de), du diocèse de Fréjus, 29 janvier 1670-1673.

Roussel de la Coquerie (Pierre), de Vire, 11 mars 1673, 26 novembre 1675.

Lombard (Edme), de Troyes, 15 août 1676-1679.

Perrée (Jean), de Dieppe, 22 août 1679, septembre 1684 ; entré dans la congrégation au mois d'août 1654 ; avait régenté pendant dix ans la philosophie et pendant six ans la théologie à Saumur.

Raymbaud (François), d'Angers, 16 septembre 1686, 20 août 1689 ; envoyé ensuite à Angers.

Boillot (Pierre), 1690, nommé Visiteur cette même année.

Patornay (Jean-François), de Salins en Bourgogne, 12 octobre 1690-1694, envoyé de Rouen à Saumur.

Lerat (Louis), 15 juin 1695, 12 août 1696.

Verdier (Réné), 1699, janvier 1702, envoyé comme Visiteur à Riom en janvier 1703.

Estival (François), janvier 1703, août 1705 ; avait été supérieur de l'Oratoire de Caen. « Septembre 1702. Donné au R. P. Estival, supérieur de Caen, député pour l'Assemblée générale, 63 l. pour la députation des 7 prêtres qui composent cette communauté. »

D'Albert, juillet 1708.

Prevost (Julien), 1^{er} mars 1702, 11 mai 1718.

Chassain (François), 1719, 2 octobre 1728.

Estival (François), régit la maison en qualité d'Ancien, 15 décembre 1728. Décédé à l'Oratoire de Rouen le 11 novembre 1736 ; appartenait à la famille Méliand

qui a fourni un Intendant à la Généralité de Rouen.
Cotterel, supérieur, 3 mars 1729, 21 février 1732.

Lauret (Charles-Félix), 19 avril 1732, 8 août 1738.

Décédé à l'Oratoire de Rouen et inhumé dans l'église
de cette maison.

Corigoust (Pierre), 4 novembre 1738, 8 août 1743.

Roucellet (Pierre), 28 septembre 1744, 27 août 1751.

Rabbe (Balthazar), 8 février 1752, 25 mai 1755 (1).

Giraud (Jacques), 2 mai 1756, novembre 1761.

Nau (Claude-Charles-Joseph), novembre 1761, no-
vembre 1763 ; avant supérieur à Dieppe en 1752.

Joly de Chavigny (Henri-Marie), 26 novembre 1763,
19 mars 1769.

Marsille (François-Placide), 8 juin 1769, 9 avril 1773.

Collet des Brunnetières (Florent), 3 janvier 1774,
31 octobre 1792.

(1) Le 29 frimaire an II, il réclamait du district de Rouen les arrérages
d'une rente viagère de 200 l. qui lui appartenait sur la congrégation.

LE MARQUIS LE VER ET DOM BÉTENCOURT

Par M. l'Abbé JULIEN LOTH.

MESSIEURS,

Tous ceux qui cultivent notre histoire locale connaissent le nom de M. le marquis Le Ver, qui fut, en son temps, l'un des bibliophiles les plus instruits et les plus favorisés de notre Normandie qui en a compté pourtant, et qui en compte encore de si renommés. Il avait réuni dans son château de Roquefort une riche et importante bibliothèque de plus de vingt mille volumes où les manuscrits et les documents sur l'histoire de France en général et sur l'histoire de la Picardie et de la Normandie en particulier, tenaient la première place. Qu'il me suffise de nommer le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Wandrille, qui atteignit, à la vente faite par son neveu en 1866, le prix de 5,000 francs et fut cédé heureusement par Bachelin à la Bibliothèque Nationale; le Registre du Conseil secret du Parlement de Normandie, vendu 1,000 francs; un dictionnaire latin-français manuscrit, de 1440, vendu 2,000 francs, etc. M. Le Ver avait recueilli un grand nombre

de manuscrits dont se sont enrichies les bibliothèques publiques de nos provinces et les collections particulières. Nous n'avons pas à raconter l'exode de ces magnifiques volumes et de ces précieux documents qui demanderaient une étude spéciale, nous voulons parler seulement d'une épave qui, après mainte aventure, est parvenue jusqu'à nous et a trouvé place dans notre modeste presbytère.

Il s'agit d'un volume factice où M. Le Ver avait eu la bonne pensée de réunir les lettres de ses savants correspondants et ses propres réponses. M. Le Ver n'était pas seulement un collectionneur, il avait une profonde érudition et il aimait, comme les vrais savants, à la mettre à la disposition de tous. Je n'ai pas à vous rappeler qu'il fut l'un des fondateurs de la Société des Antiquaires de Normandie et qu'il en fut élu directeur en 1832. Il a enrichi de ses communications les nombreuses Sociétés savantes dont il était membre, et s'il n'a publié que des brochures, devenues d'ailleurs très rares, il a beaucoup écrit pour lui et pour les autres. Parmi les correspondants qui avaient recours à ses lumières et dont notre volume renferme les lettres, je citerai, pour la Normandie, MM. Deville, Floquet, Emmanuel Guillard, de Gerville, Guilmeth, Hyacinthe Langlois, Le Prevost, Licquet, de Toustain-Richebourg, tous ces hommes de talent, d'initiative, de dévouement qui ont donné aux lettres et à l'histoire normandes un élan, un éclat que le temps n'a pas encore affaiblis. Toutefois, ce n'est pas dans le trésor de

leur correspondance avec M. le marquis Le Ver que je puiserai aujourd'hui.

Je donnerai la préférence à un vénérable vieillard qui lui a adressé, à quatre-vingt-six ans, quelques-unes de ses dernières lettres. Son nom n'est pas inconnu du monde savant. C'est Dom Bétencourt, l'auteur des *Noms féodaux*, qui fut, sous la Restauration, un des membres les plus laborieux de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Ce digne homme m'a vivement intéressé parce qu'il m'a semblé voir revivre en lui un de ces anciens bénédictins dont on ne célébrera jamais assez la science historique et les services éminents qu'ils lui ont rendus.

Pierre-Louis-Joseph Bétencourt était né à Arras le 7 juillet 1743 et avait fait profession, le 17 mai 1766, dans la célèbre abbaye d'Auchy en Artois. Ses premiers travaux d'érudition le firent distinguer par Mgr de Conzié, évêque d'Arras, qui était lui-même un esprit très cultivé et qui joua, pendant l'émigration, un rôle assez en vue dans les conseils du comte d'Artois. Dom Bétencourt fut appelé par le frère cadet de Mgr de Conzié, qui était archevêque de Tours, à traduire en français, en 1783, le Cartulaire manuscrit de l'archevêché de Tours.

Ce travail est encore conservé dans les archives du département d'Indre-et-Loire.

Dom Bétencourt se livra ensuite à la publication du Cartulaire de son abbaye. A vrai dire, ce Cartulaire existait déjà, mais le savant religieux voulait en faire une nouvelle édition en établissant son texte d'après les

originaux et en l'ornant de nombreux dessins de sceaux. Nous verrons plus loin qu'il attachait, avec raison, une grande importance aux anciens sceaux. La Révolution l'empêcha d'achever cette publication, dont le tome premier, imprimé en 1788, a seul paru.

Il adressa la même année, au *Journal des Savants* (cahier de septembre), une dissertation sur le titre de marquis.

Contrairement à l'opinion reçue, il prouve que ce titre était en usage avant le xvi^e siècle, et il cite des exemples tirés du trésor des chartes du roi et des archives du prince de Condé, lesquelles, paraît-il, ne s'ouvriraient pas facilement. Il avait fait la connaissance, dans ses premiers séjours à Paris, pour ses travaux, de Dom Clément, dont il parlera dans ses lettres à M. le marquis Le Ver. Ce savant bénédictin mit la dernière main à l'ouvrage commencé par Dom Maur d'Antene, continué par D. Clémencet et Durand, *l'Art de vérifier les dates*, ce monument d'une vaste érudition et du labeur le plus prodigieux.

Dom Bétencourt était lié d'une étroite amitié avec Dom Brial, né la même année que lui, en 1743, et qu'il connut aux Blancs-Manteaux. Les liens qui les unissaient, resserrés plus tard dans l'exil, firent le charme de leur vieillesse : ils moururent à une année d'intervalle. Or, Dom Brial est, comme on sait, le continuateur de Dom Bouquet dans cette œuvre magistrale qui honore l'érudition française, *le Recueil des historiens de France*.

Dom Brial s'est plu à signaler les services que lui

rendit Dom Bétencourt dans l'accomplissement de sa tâche, notamment dans le tome onzième des *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi*, et le tome quinzième de *l'Histoire littéraire de la France*.

Dans l'exil qu'il passa assez doucement en Angleterre, Dom Bétencourt s'attacha au comte d'Artois à qui sans doute Mgr de Conzié l'avait présenté et recommandé. Il paraît avoir beaucoup voyagé pendant cette époque, il résida assurément à Rome, où il fit provision de science archéologique. Il revint à Londres en 1800 et y vécut dans la société brillante qui entourait le comte d'Artois, mais il n'oublia pas ses travaux. Il fréquenta assidûment les riches collections anglaises où il puisa nombre de matériaux qu'il mit plus tard en œuvre, dans son livre des *Noms féodaux*.

L'abbé de Bétencourt (c'est ainsi qu'on l'appelait alors), avait quatre-vingt-cinq ans lorsqu'il entra en correspondance avec M. le marquis Le Ver. Il lui écrit le 1^{er} octobre 1828 :

« Je vois par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21 septembre que je ne dois qu'à votre courtoisie l'opinion que vous vous faites de mes facultés intellectuelles. Mais *ruit hora*. Entré depuis trois mois dans ma quatre-vingt-sixième année, ayant reçu en même temps pour garnisaire une sciatique, mes mouvements se trouvent prodigieusement entravés, et par surcroît de détresse, le tremblement de la main droite qui m'avait déterminé à quitter le service de Monsieur (le comte d'Artois) lors de la rentrée, me

livre de temps en temps de plus violents assauts. »

Il répond à une question de M. Le Ver sur une prétendue abbaye de Bohain qui avait exercé en vain ses recherches et qui n'a jamais existé. « Au reste, dit-il, le Walter Butkens, cistercien, est une autorité compromise depuis que des écrivains hollandais l'ont accusé « d'avoir forgé de faux actes pour appuyer ses « mensonges historiques. »

Butkens a publié *les Trophées sacrés et profanes du duché de Brabant*, 4 vol. in-folio, où sans doute M. Le Ver a trouvé mention de l'abbaye de Bohain.

« Ne me parlez pas, continue Dom Bétencourt, de ce Courcelles se disant généalogiste du roi, c'est un de ces généalogistes faméliques déjà si nombreux avant la fin du dernier siècle ; il a succédé à l'ex-capucin La Chesnay des Bois dans le travail du prétendu Dictionnaire de la noblesse, et n'a pas dérogé. » M. de Courcelles a publié, en effet, un assez grand nombre d'ouvrages sur la noblesse.

M. de Merval, il m'en souvient, portait le même jugement sévère sur l'ouvrage si connu et plusieurs fois réédité de La Chesnaye des Bois.

Dom Bétencourt continue : « Vous n'êtes pas le seul, Monsieur, à me reprocher d'avoir négligé notre pays commun (l'Artois). Ma réponse est bien simple : il n'y a pas aux archives du royaume une panse d'A qui ait rapport à l'Artois. Et cela n'est pas surprenant. Nous avons été longtemps étrangers à la France, et plus longtemps encore de cœur que de fait. Avec notre caractère antique, prouvé par la sincérité de nos capitu-

lations, par notre opposition ouverte à l'hérésie, à la gabelle, au timbre, aux corvées, aux fermiers généraux, etc., par la répugnance de nos bons aïeux à envoyer leurs jeunes gens à Paris, par notre dédain pour tout ce qui venait de France, au point que lorsqu'on présentait une mauvaise pièce de monnaie, je me souviens très bien d'avoir entendu dans mon enfance s'écrier : « Bah ! c'est de l'argent de France ». De là, vous pouvez juger si nous étions d'humeur à y laisser emporter nos archives. »

Dom Bétencourt parle ensuite de la vente de Dom Brial, son ami, qui était mort le 24 mai 1828. Ces deux vieillards, depuis leur rentrée en France, ne se quittaient jamais, ils habitaient l'un près de l'autre et mettaient en commun leurs souvenirs, leur science et les consolations de leur foi.

Ce passage de la lettre de Dom Bétencourt est à noter :

« N'étant point disposé, dit-il, à laisser mettre à l'ancan la partie des matériaux qui me restent, et dont mon âge avancé ne me permet plus de faire usage, ils sont à votre service et vous pourrez les faire prendre chez moi quand vous voudrez. J'ai vu avec peine ceux de M. Brial exposés au cri public. Sa renommée seule, car j'y ai trouvé bien du grabuge, et lui-même me l'avait avoué, a fait jeter dessus à corps perdu, surtout par quelques Anglais, attendu qu'il jouissait parmi eux d'une bien plus haute considération que parmi ses compatriotes : *nemo propheta in regione sua*, au point qu'ils ont envoyé, il y a environ deux ans, un des

leurs pour tirer son portrait qu'ils ont ensuite fait graver à Londres, d'où ils en ont envoyé quelques exemplaires à l'original. »

Dom Bétencourt termine sa lettre par un innocent jeu de mots. Il était assez gai, paraît-il, de son naturel.

« Je vous aurais répondu plus tôt, si force ne m'était d'attendre le bon plaisir de ma main qui, comme toutes mes facultés mentales et physiques, est en pleine insurrection. Que voulez-vous ?

« *L'insurrection est le plus saint des devoirs !* A coup sûr, il n'est rien moins que *sain* comme je l'éprouve à mon grand dam, et ne sais même si vous pourrez me déchiffrer. »

Dans sa réponse à cette lettre, le marquis Le Ver, après les politesses accoutumées, venant à parler de la charte de la commune de Hesdin, de 1215, relève une erreur de M. Pastoret qui a traduit le mot *vicenagium* par voisinage, tandis qu'il signifie, selon lui, le vin et l'eau que le vassal était tenu de donner à son seigneur. « Vous remarquerez, Monsieur, dit-il, d'après la signification du mot *vicenagium*, qu'on devait cultiver la vigne autour de Hesdin (dans l'Artois) sous le règne de Philippe-Auguste. Quelqu'un m'a dit qu'en 1760 il avait connu l'ancien procureur de l'abbaye d'Auchy qui lui avait assuré que lorsqu'il y faisait son noviciat, on cultivait encore dans un enclos de cette abbaye de quoi faire le vin pour la boisson des religieux. »

La seconde lettre adressée par Dom Bétencourt au marquis Le Ver présente, selon moi, un vif intérêt par

les détails qu'elle nous donne sur l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1829.

« En rentrant définitivement en France, à la fin de 1817, écrit D. Bétencourt, j'y trouvai M. Brial déplorant l'abandon presque dédaigneux de la littérature du moyen âge, quoique la première et principale attribution de notre Académie.

« M. Pastoret, déjà surchargé par le gouvernement, s'était retiré de la Commission de *l'Histoire littéraire*, lui abandonnant ses travaux antécédents et se bornant à continuer la *Collection des ordonnances* dont le dix-huitième volume vient de paraître.

« M. Brial a fait de même, étant peu satisfait des nouveaux collègues qu'on lui avait donnés. M. Dacier, notre secrétaire perpétuel, distingué par son édition de Froissard et autres travaux, est depuis deux ans sur le grabat, conservant néanmoins, par privilège de son titre, celui de membre de la Commission avec les 1,200 francs annuels d'indemnités qui y sont attachés. » Il s'agit ici de Bon-Joseph Dacier, admis en 1772 à l'Académie des Inscriptions, conservateur de la Bibliothèque nationale en 1800, membre de l'Académie française en 1823, mort à Paris en 1833, à quatre-vingt-onze ans. Permettez-moi de vous citer un mot touchant sur sa mort. Comme il témoignait une certaine inquiétude en face de l'Éternité : « Rassurez-vous, lui dit un de ses amis, si Dieu vous entend un quart d'heure, vous êtes sauvé. »

Dom Bétencourt continue : « M. Dutheil, savant très distingué, en était sorti, plusieurs années auparavant,

par la mort. » (M. Dutheil a publié les *Mémoires extraits de la Bibliothèque nationale* et le *Théâtre d'Eschyle* en 1795).

« Il ne nous reste plus de bien marquant que M. Daunou. Quant aux autres, vous pourrez en juger en parcourant le dernier tome de notre *Histoire littéraire*. Au milieu de cette désertion de notre histoire nationale pour se jeter dans celle étrangère, comme le sanscrit, le chinois, le tartare, l'arabe et capitalement les hyéroglyphes, je me rappelle que jè commençai ainsi l'une de mes dernières lectures : « *In exitu Israël de Egypto...* Revenons un moment dans nos foyers. » Outre M. Daunou, M. Naudet, notre confrère, commence à poindre d'une manière très distinguée et promet beaucoup par son assiduité infatigable à l'étude. Au dehors nous avons M. X..., connu par de nombreux et solides ouvrages qui font autorité, même de son vivant, dans notre littérature ancienne ; il avait désiré entrer parmi nous, mais une propension presque habituelle à la boisson n'a pas permis d'accueillir son vœu, quoiqu'il fût en même temps celui de l'Académie. » Ce qu'il y a de piquant, c'est que dans la biographie des contemporains d'Arnault et de Jouy, on lit : « Le mérite de M. de X... le porte depuis longtemps à l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres ; mais le mérite n'est pas toujours une recommandation suffisante. »

Je continue la lettre de D. Bétencourt : « Ajoutez mon ami Pétrie garde des archives de la tour de Londres, lequel, à l'instar de Bouquet et de ses succes-

seurs, se propose de donner une collection des historiens de son pays, et met en ce moment beaucoup d'activité à s'occuper de la Normandie, si longtemps soumise à ses anciens souverains. Celui-ci, j'en suis sûr, ne manquera pas de recueillir notre succession si jamais elle tombe en déshérence. »

D. Bétencourt ne s'est pas trompé. M. Pétrie a publié en 1830 un *Magni rotuli scaccarii Normanniæ*, que M. Lechaudé d'Anisy a réimprimé dans le tome VIII des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*.

« Je compterai aussi, continue la lettre, M. Champollion l'aîné, très méritant, mais que l'esprit de parti, encore dans sa virulence, a écarté jusqu'à présent de notre sein. Je vois également M. l'abbé de la Rue, l'un de nos correspondants, professeur d'histoire à Caen. » Cet hommage rendu par le vieux bénédictin à l'une de nos célébrités normandes n'est pas à négliger. « Mais, ajoute-t-il, ces débris épars ne suffisaient pas pour me rassurer sur la destinée d'une science fondée au xvii^e siècle par de savants solitaires, lorsque ma bonne fortune me fit rencontrer, dans un compatriote, un nouvel athlète déjà armé de toutes pièces, entendant la langue de notre sphère et surtout d'un courage impavide dans un champ qui présente bien moins de fleurs que de ronces et d'épines. » Ce compliment délicat est à l'adresse du marquis Le Ver qui en a ressenti une joie extrême. Dom Bétencourt nous apprend dans la suite de sa lettre qu'il avait songé à préparer une nouvelle édition de *l'Art de vérifier les dates*. Cette der-

nière partie de son épître à M. Le Ver n'est pas moins digne d'attention que la première.

« En quittant Paris deux ou trois mois avant les massacres, dit D. Bétencourt, je laissai en dépôt à peu près tous mes effets, papiers, et entr'autres un exemplaire en trois volumes de *l'Art de vérifier les dates*. Au moment de la Terreur, tout cela a été dissipé d'une manière ou d'une autre, comme infesté de miasmes aristocratiques. Ne pouvant plus, néanmoins, en pays étranger, supporter la privation d'un ouvrage qui avait fait si longtemps mes délices, je m'adressai à une dame de mes anciennes connaissances (les femmes étaient moins suspectes alors que les hommes) pour m'acheter un exemplaire semblable à celui que j'avais perdu. Elle me satisfit, mais non sans de longues excuses sur ce que la plupart des marges étaient couvertes de notes à la main. C'était pour moi se plaindre que la mariée était trop belle. En effet, j'ai peu vu de critique aussi docte, aussi profonde, aussi serrée. L'auteur semble avoir dans sa tête l'ouvrage tout entier dont il s'agit, car souvent il redresse un passage du troisième volume par un autre du premier, etc. Revenu en France avec ce trésor, et stationné pendant sept ans aux archives du royaume, je saisis cette occasion d'amplifier ces notes avec d'autant plus d'empressement que j'avais acquis la conviction que Dom Clément a négligé ce dépôt si éminemment authentique pour vérifier des dates, et mes citations ne trouvant plus de place sur les marges, force m'a été de les porter sur des cahiers particuliers qui, avec la révision de quelques chroniques

spéciales, peuvent former un petit volume. D'autant les années me gagnaient et me voyant enfin dans l'impuissance de continuer à besogner. » Que fit D. Bétencourt? Il céda son travail à M. Barrois qui le présenta dans une vente publique et le vendit pour 223 francs. C'était bien peu pour un tel travail.

Il est vrai qu'une nouvelle réimpression de *l'Art de vérifier les dates* avait paru en 1818, présenté par M. de Saint-Allais, et avait eu pour souscripteurs le Roi, tous les princes, nombre de bibliothèques publiques et privées, les principaux libraires de Paris et de la province et quelques centaines d'amateurs. L'ouvrage de D. Bétencourt arrivait évidemment trop tard. Il ne fut pas sensible à ce désagrément. « Ces infiniment petits, dit-il, ne me passent pas l'épiderme. Le seul regret qui me reste est de douter, malgré les apparences contraires, que tant de matériaux soient tombés es-mains d'un connaisseur versé en cette partie, que l'on dit Lyonnais, et à qui, quel qu'il soit, j'aurais préféré mon compatriote (le marquis Le Ver). » Le bon vieillard se soulage aussi en disant que l'édition de 1818 est une « spéculation de commerce qui a tant choqué M. Brial et autres, et n'a pas grand débit. »

Il y a aussi à glaner dans les lettres que le marquis Le Ver adressa à Dom Bétencourt. Il a lu les mémoires dont il lui a fait présent, notamment celui sur le blason « dont le préambule l'a extrêmement frappé par la profondeur des idées ». « Je crois, Monsieur, dit-il, que personne avant vous n'avait remarqué le passage de Richer, moine de Senones, que vous citez relativement

à l'ouverture du tombeau de Charles le Chauve, lors de l'inhumation de Philippe-Auguste en 1223. Ce passage est cependant très remarquable et très intéressant pour les usages des tombeaux du moyen âge, car il se trouverait que dans le IX^e siècle, on mettait des charbons dans le cercueil, comme c'était l'usage encore dans les XI^e et XIII^e siècles. On y mettait de l'eau bénite, de l'encens et des charbons, dit Jean Beleth. De l'eau bénite pour empêcher les démons d'approcher du corps, de l'encens pour en éloigner la mauvaise odeur, et les charbons pour indiquer que le terrain ne doit plus servir aux travaux ordinaires. On trouva des petits pots de terre rouge avec de l'encens et des charbons dans le cercueil de Philippe, archidiacre de Paris, fils de Louis Le Gros, inhumé en 1161 devant le grand autel. » M. Le Ver lui parle du Cartulaire de l'abbaye d'Auchy, non du Cartulaire imprimé, mais de l'ancien qu'il a étudié attentivement et dont il a fait une table raisonnée. Les observations qu'échangent à ce sujet, qui leur était familier à tous deux, les savants correspondants, n'ont qu'un intérêt très restreint.

Au cours de leur controverse des plus courtoises, Dom Bétencourt fait, dans une de ses lettres, une leçon de diplomatique qui ne serait pas déplacée à l'Ecole des Chartes.

« Je vois, dit-il, que vous opposez le P. Ménéstrier et autres écrivains à des actes originaux émanés de la puissance publique; cela est contre l'ordre hiérarchique des *autorités écrites* où ces autorités marchent imperturbablement en première ligne, et y rentrent de

droit lorsqu'elles paraissent après avoir été longtemps inconnues.

« Viennent en seconde ligne les témoins ou écrivains contemporains. C'est de ces deux bases que relèvent nécessairement toutes les compositions postérieures, passées et à venir. La dernière de ces bases (les témoins ou écrivains contemporains), lorsque Mably se plaignait, il y a un demi-siècle, que l'une et l'autre manquaient à notre histoire, a acquis plus de consistance par le complément de la collection des anciens historiens de France, dont le dernier volume paraîtra à la fin de cette année. Mais quant à la première (les actes émanés de la puissance publique), la plus essentielle, la plus capitale, elle restera malheureusement longtemps en arrière.

« Déjà près de soixante ans se sont écoulés depuis que les savants de Saint-Maur ont compulsé les archives des divers chapitres et abbayes du royaume et en ont recueilli une abondante moisson qui, grâce à notre satanique révolution, reste dans le vague des épaves. Cependant quelque soit le prix de ces archives privées, il n'égale sûrement pas celui des actes renfermés dans les dépôts nationaux, tant de la capitale que des diverses provinces ; et néanmoins celui de Paris n'a guère été fouillé que pour la partie *administrative*, comme apport du recueil de nos Ordonnances, et fort peu ou point du tout pour la partie *historique*.

« Aussi ne cessé-je de regretter que *l'Art de vérifier les dates*, que je regarde sans hésiter comme une des planètes et non des satellites de notre histoire, n'ait

pas préféré cette source de premier ordre aux Chroniques qui ne marchent qu'en second. J'avoue pourtant que je me suis rendu à la réflexion de M. Brial à qui j'en parlai, savoir que leurs devoirs religieux auxquels les Blancs-Manteaux étaient bien plus spécialement attachés que tous autres, ne leur permettaient point de franchir journellement la rivière pour aller à la Chambre des Comptes dont les originaux ne se déplaçaient point. »

Dom Bétencourt continue sa leçon dont les développements me paraissent, malgré leur longueur, mériter votre attention.

« Au nombre des sources historiques, les inscriptions telles que le célèbre Gruter (*Janus Gruterius, Inscriptiones antiquæ totius orbis romani*. Amsterdam, 1707, 4 vol. in-folio) et récemment notre confrère Visconti, ont recueillies ; les médailles, les statues et autres monuments dont on nous envoie chaque jour des gravures par le canal du ministre de l'Intérieur, tiennent un rang distingué, et seraient, comme déjà ils le sont, d'un grand secours pour redresser les travaux de nos devanciers.

« Dans je ne sais quelle lecture, j'avais proposé de joindre à ces diverses bases les gravures des sceaux, comme ayant l'avantage sur les médailles de donner une date certaine, par celle de la pièce où ils sont placés ou suspendus. Cette proposition avait d'abord été reçue avec une sorte d'acclamation, dans l'attente peut-être que le surcroît d'attributions augmenterait le traitement de la Commission des inscriptions et mé-

dailles, composée de quatre membres recevant annuellement 1,200 francs. Quoi qu'il en soit, on en est demeuré là, et j'y reste aussi, persuadé qu'il n'y a que des savants solitaires qui ne meurent point, comme ceux de Saint-Maur, qui puissent mener à bonne fin une besogne d'aussi longue haleine et remplie de tant d'aspérités. Ajoutons que la matière fragile de ces documents les a rendus presque tous frustes, surtout parmi ceux tant soit peu anciens. Aussi, en ai-je trouvé une caisse presque pleine de leurs débris aux archives du royaume.

« Quant aux pierres tumulaires, je n'y ai jamais eu grande confiance, la plupart sont des après-coup. »

Dom Bétencourt en vient ensuite à quelques observations du marquis Le Ver qui se rattachent à l'histoire générale et méritent, ce me semble, d'être connues.

« Vous trouvez *remarquable*, Monsieur, que des bourgeois aient tenu fief. J'en conclus que j'ai prêché dans le désert, car dans mes préliminaires aux noms féodaux, la distinction entre le fief noble et le fief simple ou roturier, ou bourgeois, y est textuellement professée. On trouve même au texte ou pièces justificatives, c'est-à-dire aux articles par ordre alphabétique, les chances curieuses qu'éprouvait un fief bourgeois passant aux mains d'un noble et *vice versa*. »

D. Bétencourt n'a pas grande confiance dans la tradition. Il s'écrie : « Tradition de faits passés, comme preuve d'aveux, quatorze siècles auparavant ! Le chemin serait un peu long pour remonter à la source, c'est-à-dire aux actes et aux témoins contemporains.

« Au reste, la marche dans les sciences littéraires a été la même dans les sciences physiques. A partir de Copernic, Descartes et autres grands hommes, de nouvelles découvertes constatées par les voyages ainsi que par le secours des instruments, ont produit des faits, et ces faits, comme les originaux et les témoins dans l'autre littérature, ont fait ample justice des traditions nées dans des siècles de profonde ignorance. »

M. le marquis Le Ver acceptait avec déférence les remarques de Dom Bétencourt, mais lui répondait assez librement. Il ne craignait pas d'appuyer son sentiment de preuves qui attestaient chez lui une grande lecture, et quand le sujet était épuisé, il conversait familièrement des choses du jour.

« Je lis en ce moment, lui écrit-il, avec bien de l'intérêt, le mémoire de M. Naudet sur l'état des personnes en France sous les rois de la première race. C'est véritablement la matière sur laquelle devrait travailler votre savante Compagnie. C'est avec peine que je vois aujourd'hui négliger notre histoire du moyen âge. Bientôt il n'y aura plus d'auteurs qui la sauront traiter. On verra une foule de systèmes remplacer la vérité, car c'est ordinairement la marche de l'ignorance. Elle invente. Avec le système des Guizot, des Cousin et compagnie, parviendra-t-on à découvrir la vérité? M. Guizot avec son système que nos discordes politiques viennent encore des Romains et des Francs, dont la fusion ne s'est pas faite; M. Augustin Thierry, dans son *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, lorsqu'il dit que les troubles de ce pays

sont venus de la réaction du peuple vaincu contre le peuple vainqueur, aussi en fait-il la cause des troubles occasionnés par l'Anglais Thomas Becket contre le Normand Henri II. Il est adroit, il écrit bien, son style est vif, mais il fausse souvent ses citations pour les faire cadrer à son système et l'appuyer.

« N'appelle-t-il pas les compagnons de Guillaume-le-Conquérant des valets armés et chevaliers ceux que Thomas Becket faisait? »

Ainsi nos deux savants échangeaient leurs idées dans une correspondance que la mort devait bientôt interrompre.

La dernière lettre de D. Bétencourt au marquis Le Ver est du 22 février 1829. « Un jeudi d'avril 1829, écrit son neveu, M. François Morand, membre du Comité des travaux historiques, D. Bétencourt me demanda d'être attentif. J'étais assis; il me lut, debout, deux actes de sa dernière volonté. L'un de ces actes réglait l'ordre et les conditions de ses funérailles et me chargeait de l'exécution. Tout y était prévu dans les moindres détails et venait d'être écrit. J'éprouvais à cette lecture une émotion que mes vingt ans rendaient naturelle, sans qu'elle trouvât grâce devant le sévère vieillard. Il était resté calme et me réprimanda. « Refuseriez-vous de me fermer les yeux, me dit-il. Qui prendra soin de moi, si ce n'est vous? » Il vécut encore quelques semaines, et, à minuit sonnant, entre le 15 et le 16 mai, je lui fermais les yeux. »

Dibdin qui avait connu D. Bétencourt en Angleterre, le revit en France en 1818. Il en parle ainsi dans la

relation de son voyage : « L'abbé est plus que de moyenne taille ; il porte ses cheveux gris, sa physionomie est expressive ; il parle beaucoup et bien, et parfois avec gaieté. Cependant, son esprit et son enjouement sont bien tempérés par les années. »

Le marquis Le Ver lui survécut onze ans. Il est mort dans son château de Roquefort le 8 octobre 1840.

J'ai peut-être fatigué l'attention de l'Académie par ces souvenirs du passé ; qu'elle daigne me pardonner ! J'ai éprouvé un grand charme à contempler cette figure d'un vieux bénédictin où se rencontraient la science, la gravité, la bienveillance qui caractérisaient d'ordinaire ces hommes d'étude et de foi, les vrais pères de l'érudition française, et j'ai pensé, naïvement sans doute, que d'autres partageraient mes impressions. En tout cas, on n'est jamais mal venu à rendre hommage, dans notre Compagnie, aux écrivains désintéressés, connus ou oubliés, qui ont eu le culte de la science historique et des glorieuses traditions de la patrie.

Note sur deux ventes sur saisie de la Seigneurie du Bosgouet

AU XVI^e SIÈCLE

Par M. G. A. PREVOST.

Dire que les Archives publiques, largement ouvertes aux travailleurs, éclairées en partie par de remarquables inventaires, renferment, malgré les atteintes du temps, des documents du plus haut intérêt, est une vérité rebattue. On sait moins que, çà et là, dans d'anciennes familles, on a pu conserver aussi, en dépit des destructions de la Révolution, de la dent des rongeurs, et de la couverture des pots de confiture, des pièces parfois fort anciennes et qui ont aussi leur valeur documentaire. Pour celles-ci, vu leur caractère de propriété privée, je crois que l'on est excusable de solliciter un tour de faveur. C'est pourquoi je demande aujourd'hui à l'Académie de Rouen la permission de lui communiquer trois documents provenant d'un précieux chartrier que des relations de voisinage de campagne, transformées bientôt en amitié, m'ont, il y a quelques années, permis de consulter.

Le propriétaire de ce chartrier n'était pas, d'ailleurs,

un inconnu pour l'Académie; c'était un de nos correspondants pour la classe des Sciences, M. Gustave Power, que nous avons perdu l'année dernière. Vous dire que ces titres provenaient de la famille de sa mère c'est encore rappeler un nom bien connu de nous, car elle s'était appelée M^{lle} Le Boulanger de Boisfremont et était fille du peintre de Boisfremont, qui fut membre de notre Académie, et dont la vie, accidentée comme un roman, a été écrite dans notre *Précis* par M. Hellis. Les Le Boulanger de Boisfremont avaient possédé, au XVIII^e siècle, les seigneuries du Bosgouet, des Roques, de Boisfremont, situées sur les confins de l'arrondissement de Pont-Audemer et de la Seine-Inférieure. Comment une partie de ces domaines et les anciennes archives passèrent aux mains de la famille de notre confrère, cela encore est assez singulier. Aux environs de Cayenne, à la fin du XVIII^e siècle, vivait une famille de planteurs d'origine irlandaise, les Power. Vers 1830, le fils du chef de la maison vint à Paris, faire ce voyage en France, qui était le complément de beaucoup d'éductions. Il y vit M^{lle} de Boisfremont, l'épousa et l'emmena à la Guyane. Mais l'affranchissement des nègres, décrété subitement en 1848, vint tuer en un instant l'industrie telle qu'elle y fonctionnait. Les planteurs durent désertier. Les usines, les habitations devinrent, en quelques années, de précoces ruines; et lorsque, peu après, la France fonda à Cayenne des établissements pénitenciers, l'emplacement choisi pour l'un d'eux fut justement celui du domaine des Power, et

un des officiers chargés de présider à cette organisation en traçait cette pittoresque esquisse :

« Il y avait là autrefois de vastes champs cultivés, de nombreux esclaves, une famille de maîtres investie d'un pouvoir seigneurial.

« Quand nous visitâmes pour la première fois ces ruines, on voyait encore un grand hangar, et sous ce hangar une machine à vapeur qui faisait tourner le moulin à cannes.

« Tout était en place, comme dans le palais de la *Belle au Bois-dormant*. On eût dit que les nègres se réveillant allaient arriver tout à l'heure pour le travail. La vue de cette belle machine gisant là sur les bords du fleuve nous étonna fort. De la sucrerie proprement dite, quelques poteaux et une grande cheminée d'usine restaient seuls debout. En cet endroit de belles batteries de fonte disparaissaient, à moitié enfouies dans le sol. »

« Sur le sommet de la colline, au milieu d'un petit plateau dominant tout le pays, s'élevait jadis la maison du *maître*. Les fondations avaient résisté au temps. Six marches en pierre de taille indiquaient l'emplacement de l'entrée principale. De belles mosaïques en marbre noir et blanc étaient là comme les épaves d'une prospérité évanouie (1). »

Le chef survécut peu à ses usines, et la veuve revint, avec ses deux jeunes fils, vivre sur ses domaines de Normandie ; le second fut notre confrère. L'étude des sciences le captivait. Il suivit les cours de l'Ecole Cen-

(1) Armand Jousselein, *Un déporté à Cayenne*, nouvelle édition, Paris, Calmann Lévy, 1878, in-12, p. 133-135.

trale ; mais une fois muni de son diplôme, il revint se fixer dans le pays de sa famille maternelle. Il s'attacha d'abord à l'étude de l'entomologie et forma, notamment, une intéressante collection des coléoptères de France, qu'il a léguée à la ville de Pont-Audemer. En même temps, il faisait valoir une ferme dépendant de sa propriété de la Brosse, et son attention se porta spécialement sur la culture du pommier à cidre. Il consigna le résultat de ses observations et de ses expériences, dans deux volumes qu'il vous a offerts, et qui font autorité. Mais ce n'est pas tout de faire un livre, même un utile et bon livre. La bonne pratique est plus méritoire que la théorie. Or M. Power ne s'était pas borné à écrire sur l'amélioration des espèces. Il avait, à Saint-Ouen-de-Thouberville, des pépinières d'où sortaient chaque année des entes obtenues et cultivées d'après les méthodes et les procédés les plus sûrs, et qui, outre la satisfaction légitime de procurer au producteur les plus belles récompenses dans les concours, avaient le mérite de disséminer çà et là d'excellents sujets dont le rendement et la qualité contribuaient à la prospérité du pays. Sa réputation, s'étendant de plus en plus, lui avait valu la vice-présidence d'une des sections de la grande Société nationale des Agriculteurs de France ; et, enfin, la décoration du Mérite agricole était venue — tardivement — récompenser une vie en grande partie consacrée à l'agriculture.

Les études scientifiques et les occupations agricoles n'empêchaient pas M. Gustave Power de s'intéresser au passé de notre pays et à l'histoire locale. Lui et moi

nous faisons, il y a quelques années, près de Saint-Ouen-de-Thouberville, des fouilles qui amenaient la découverte d'un petit temple gallo-romain. Il rêvait aussi de classer et d'étudier les documents de son riche chartrier. La mort est venue briser ce projet, mais, à vrai dire, je rends une sorte d'hommage à notre confrère, en vous signalant aujourd'hui trois de ces pièces ayant trait à des ventes de la terre du Bosgouet (1) au xvi^e siècle.

.....

Ces documents ne servent pas seulement à faire connaître les noms des propriétaires et les formalités judiciaires des expropriations forcées; ils ouvrent, en plus, sur le rôle de la question d'argent, sur la manière d'entendre l'administration de sa fortune et sur la façon dont la bourgeoisie, la petite noblesse et les prêtres de campagne employaient leurs capitaux, des aperçus intéressants.

Dans les premières années du xvi^e siècle, la seigneurie du Bosgouet appartenait à François Le Cornu, receveur des tailles en l'élection de Caudebec, qui mourut en 1507.

A sa mort, il était redevable envers le Trésor royal d'une somme de 1,000 livres (2). Il laissait une veuve et trois enfants mineurs, dont l'aîné, Robert, habitait à Rouen, chez « Maistre Yves Lange, son maistre », sans que nous sachions si c'était un professeur chez qui

(1) Commune ayant fait partie du diocèse de Rouen, comprise aujourd'hui dans le département de l'Eure (arrondissement de Pont-Audemer).

(2) V. Pièce justificative n^o 1.

il faisait ses études ou un patron qui lui apprenait son état. La succession ne présentait, paraît-il, aucuns biens mobiliers sur lesquels le Trésor pût se payer. Un sergent royal vint alors au Bosgouet, le 22 octobre 1508, mettre le fief en la main du roi. Après un délai de quarante jours, par trois dimanches, il y revenait annoncer que le fief serait vendu aux prochaines assises de Pont-Audou et Pont-Audemer, sur le prix de cent livres de rente. Mais le procureur général de la Cour des aides et le receveur général des finances firent, sur ces entre-faites, décider que la vente aurait lieu à Rouen en la cour des généraux. Nouvelles criées en ce sens. En même temps, il était ordonné qu'il serait procédé par des nobles du pays, par des vavasseurs et par des gens de métier à une estimation minutieuse et détaillée de la valeur et des revenus de la seigneurie : Neuf nobles, Jehan Hardelay, Jehan Bertaume l'aîné, Jehan Fergeot (probablement Fergeol), Jehan Bertaume le jeune, Richard du Quesnay sieur du lieu, Nicolas Filleul sieur de Fresnes, Robert Tournebu sieur d'Offranville, Colin et Raoulin Hardelay ; Six vavasseurs : Robert Hardelay, Guillaume et Jean Aubery, Guillaume Vieil, Jehan du Bosc et Perrenot du Vivier ; puis avec eux : Guillaume Helye, Guillaume Desmarets et Perrin Mansel, laboureurs ; Jehan Jourdain, Jehan de la Haye et Guillaume Cottoys, charpentiers ; maistre Toussaint de Carrouge et Pierre Marie, maçons, trouvèrent que le revenu était de 600 l. 14 s. 4 d. t.

En conséquence, la vente fut, de nouveau, annoncée sur ce prix, remboursable par 6,007 l. 3 s. 4 d. t.

Personne ne se présenta. Les créanciers et les tuteurs des mineurs émirent alors la prétention que le receveur général des finances de Normandie était tenu de prendre ce fief au prix d'estimation. D'incidents en incidents, de remises en remises, on en vint à une nouvelle adjudication, le 4 juin 1509.

Dans l'intervalle, les créanciers ou opposants eurent à justifier de leurs titres et créances. Ils se présentèrent au nombre de vingt-six; voici, rapidement énoncés, leurs noms, les causes et le montant de leurs créances.

Le receveur général des finances de Normandie, pour le débet de 1,000 livres, et les frais de poursuites et de procédure.

Jehan de Poncher, trésorier des guerres, pour 443 l. 10 s., solde d'une assignation de paiement plus considérable, recouvrable sur la recette des tailles de Caudebec.

Guillaume Cappel, chanoine de Rouen, pour une cédule de 509 l. 10 s. 1 d., et, en plus, pour un prêt de 7 marcs, 3 onces d'argent.

Nicolas de Mai, écuyer, pour 250 l. 10 s., reliquat d'assignations à lui délivrées sur la recette des tailles de Caudebec pour paiements d'une pension à laquelle il avait droit.

François Blanchefort, écuyer, sieur du lieu, 150 livres pour les mêmes causes.

Jean de Heris, écuyer, pour paiement des arrérages et du principal d'une rente de 150 l. t. créée en sa faveur par Le Cornu, le 7 juillet 1506. Il n'avait reçu, en tout, qu'une demi-année d'arrérages. On sait que

ces rentes n'étaient que des prêts à intérêt. De Hérís avait prêté à Le Cornu un capital dont ce dernier lui payait 150 l. d'intérêt.

Guillaume Legras, doyen et chanoine de Rouen, pour le principal et les arrérages d'une rente de 15 livres, dont il lui était dû plusieurs années.

Jacques Le Pelletier, l'aîné, écuyer, sieur de Martainville, pour une rente de 100 sols créée en 1503 et dont il n'avait rien reçu.

Un mot seulement au sujet de cet article : On sait que ces Le Pelletier étaient de très riches financiers auxquels on doit la construction du superbe château de Martainville-sur-Ry. On est, au premier abord, surpris d'en voir un prêter une somme si infime.

Antoine Surmullet, cessionnaire d'une rente de 16 l. t., créée originairement en faveur de messire Robert de Mainemares, chevalier, seigneur de Bellegarde.

Robert et Jacques du Quesnay, écuyers, pour une rente de 100 s., créée en faveur de leur père (dû six ans et demi).

Alizon Le Clerc, femme d'Audry de la Perreuze, et veuve de Jacques Le Fèvre, ancien seigneur du Bosgouet, pour paiement d'un douaire de 90 l. t. assis sur ledit fief, par conventions du 22 novembre 1484 [?]

La mère du receveur des tailles, François Le Cornu, veuve de Robert Le Cornu, remariée à un nommé Lemannesier, pour son douaire.

Louis Le Preux, curé de Caumont, pour la garantie de la rente de 150 livres, créée en faveur de Jean de

Héris, rente dont il a déjà été question et dont il semble être garant.

Louis Le Breton, curé de Bardouville, pour garantie d'une rente à vie de 30 sols t. créée en sa faveur, en 1482, par l'ancien propriétaire du Bosgouet, Jacques Le Fèvre.

Pierre de Prestremare, comme étant l'une des cautions de Le Cornu pour son office de receveur; et, en outre, en remboursement d'une petite somme de 14 livres qu'il avait cautionnée et payée.

Jehan Ercambourg, s^r de Cantipou, pour sûreté d'une rente foncière de 24 livres, et pour une petite créance.

Nicolas du Bosc, marchand à Rouen, pour 110 l. 2 s.

Richard de la Chaussaye, pelletier à Rouen, comme caution de Le Cornu : 1^o pour la rente de 150 livres constituée à Jean de Héris; 2^o pour son office de receveur des tailles.

Jean du Clou, apothicaire à Rouen : 12 l. 8 s. 1 d., pour drogues de son métier, et lumineaire aux obsèques de Le Cornu.

Guillaume Le Sergent, receveur des aides à Caudebec, 78 livres, pour dette reconnue en justice.

En plus, deux autres bourgeois de Caudebec, Guillaume Le Dun et Michault Thiron, pour des sommes de 16 l. t. et 100 s. 6 d. t.

Enfin, quatre fermiers ou locataires qui demandaient garantie contre la résiliation éventuelle de leurs fermages.

Finalement, le 4 juin 1509, Joachim Le Maignen, bourgeois de Rouen, se trouvait dernier enchérisseur

par le prix de 500 l. t. de rente, remboursables au prix de 5,000 l. t. Un dernier renvoi était prononcé jusqu'au 8 du même mois; et comme il ne s'y produisit aucune enchère nouvelle, il était alors déclaré adjudicataire définitif.

En réalité, l'adjudicataire ne devait être qu'un prête-nom ou un mandataire; car un document en date du 8 novembre 1509 nous apprend que, déjà à cette date, la seigneurie du Bosgouet appartenait à Maître Pierre Le Lieur, conseiller du roi en sa cour de l'échiquier de Normandie.

Le nom de Le Lieur est celui d'une célébrité rouennaise contemporaine, Jacques Le Lieur, poète, échevin, et auteur du fameux *Livre des Fontaines* (1). Il est très vraisemblable que le nouveau seigneur du Bosgouet était de la même famille; mais les généalogies dressées au XVII^e siècle par les membres de la célèbre famille parlementaire des Bigot n'indiquent pas, expressément, le degré de parenté de ces deux personnages (2).

Pierre Le Lieur se démit, en 1531, de ses fonctions de conseiller au Parlement en faveur de son fils, nommé Pierre, comme lui. Ce fils a laissé d'assez pénibles, pour ne pas dire d'assez fâcheux souvenirs. M. Floquet, dans son *Histoire du Parlement de Normandie* (3) a

(1) T. de Jolimont, *Notice sur la vie et les œuvres de Jacques le Lieur*,, (s. l.), 1847, in-8^o.

(2) Bibliothèque municipale de Rouen; M. S. Martainville. Y. 24, t. II, 1^{re} partie, f^{os} 57, 58, 165, 215.

(3) A. Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*. Rouen, 1840, in-8^o, t. II, p. 11, 42-46, 61-63.

dit les causes qui amenèrent l'interdiction de notre Parlement (17 septembre 1540) ; puis son rétablissement (7 janvier 1541), lors duquel neuf conseillers, des plus compromis, demeurèrent interdits. Pierre Le Lieur, sieur du Bosgouet, était de ce nombre. On sait même qu'un peu plus tard il fut « détenu en arrest au Vieil-Palais, puis bientôt transféré à Paris ». Cependant, par lettres patentes du 2 avril 1543, il fut rétabli dans ses fonctions. Comme, plus tard, il donna des signes non équivoques d'excentricité, de violence de caractère, puis d'aliénation mentale, on ne saurait dire si les mesures de rigueur dont il fut l'objet en 1541 étaient dues à des raisons politiques, si même elles n'ont pas été la cause du dérangement de son esprit, ou si, au contraire, elles n'étaient pas motivées par sa conduite même et par son état mental. Nous pencherions vers cette dernière opinion en voyant que le père de notre conseiller, lorsqu'il demanda, en 1531, au Parlement d'agréer la résignation de son office en faveur de son fils, pria la compagnie « de ne voulloir prendre garde aux jeunesses et legeretez de son filz, le quel il espéroit moyennant le bon exemple qu'il pourroit prendre en la compagnie, debvoir estre homme de bien ». Tout ceci, et ce que nous allons voir, n'empêche pas, oh ! mensonge des louanges humaines, le conseiller poète Le Chandelier de représenter son collègue Pierre Le Lieur comme « le digne fils d'un conseiller très distingué » (1). Tandis, cependant, qu'un collègue le comblait d'éloges, les registres secrets du Parlement éta-

(1) Floquet, *op. cit.*, t. II, p. 63.

blissaient qu'il était « violent à l'excès, grossier, querelleur, se livrant sans réserve à ses emportements jusque dans les rues ; se battant contre des ouvriers de la draperie et se mettant, par suite, dans le cas d'être traduit devant les chambres pour ses excès, forces et violences ; si peu maître de lui et comprenant si mal son devoir, qu'un jour il se révolta contre la Cour tout entière. Une nouvelle plainte avait été déposée contre lui ; le président de Monfreville le voyant entrer dans la chambre du conseil lui dit : « M. Le Lieur retirez-vous, on rapporte une requête qui vous touche ; à quoi Le Lieur répondit « petulamment et avec arrongance qu'il ne se retirerait point » ; « il faut que vous vous retiriez, insiste le président ; « non feray, non feray, répliqua Le Lieur, et fussiez-vous plus grand nombre, fussiez-vous quarante, je ne sortirai pas » (1).

Cet état dégénéra en folie complète, et sa famille dût demander à la Cour son internement. « Il fut privé de sa charge à cause de l'aliénation de son esprit, et l'ayant résiliée à Jean Le Lieur, son fils, il mourut au monastère des Augustins le 13 ou le 14 de febvrier 1548 » (2).

Au dérangement de son cerveau se joignait, paraît-il d'après les documents que nous vous communiquons, le désordre au moins partiel de sa fortune, désordre commencé par son père, il est juste de le reconnaître.

En effet, dès avant l'interdiction du Parlement et les

(1) E. Gosselin, *Des usages et des mœurs de MM. du Parlement de Normandie*, dans *Revue de la Normandie*, t. VIII, année 1868, p. 555.

(2) M. S. Martainville, Y. 24, t. II, 1^{re} partie, fo 465 v^o.

incidents que l'on vient de voir, le fief du Bosgouet avait été saisi par les créanciers des conseillers Le Lieur, et, finalement, mis en vente puis adjugé, aux dates des 27 octobre et 8 novembre 1539, au fameux connétable Anne de Montmorency, par le prix de 12,000 livres tournois.

Une procédure d'ordre et distribution des deniers fut ouverte. Deux expéditions partielles, délivrées à deux des créanciers colloqués, se trouvent encore au chartrier des Le Boulanger de Boisfremont. Elles nous paraissent mériter d'être reproduites parce que leur rapprochement avec la procédure précédente de 1509 confirme et corrobore d'une autorité nouvelle les aperçus et les renseignements que nous en pouvons tirer sur les fortunes et la question d'argent au xvi^e siècle.

Cette seconde procédure nous montre, non seulement que les créanciers produisant étaient « en grand nombre », mais même que le prix de vente fut insuffisant à les désintéresser tous intégralement. Les créanciers qui avaient pris l'initiative de la saisie étaient honorables hommes Robert et Germain Le Lieur, frères, bourgeois, marchands, demeurant à Paris. Étaient-ils parents du saisi ? Oui sans doute, car on retrouve leurs prénoms dans la famille de l'échevin Jacques Le Lieur, qui avait des parents marchands à Paris (1).

La cause de la saisie était celle-ci : (2)

Robert et Germain Le Lieur avaient cautionné solidai-

(1) T. de Jolimont, *Notice sur la vie et les œuvres de Jacques Le Lieur* (s. l.), 1847, in-8°, p. 7.

(2) V. Pièce justificative n° III.

rement le père, alors défunt, du conseiller Pierre Le Lieur et sa mère Luque Jubert dans la constitution d'une rente annuelle de 225 l. t., au capital de 2,700 livres par eux faite à un bourgeois, marchand de Paris, Denis Barthélemy; elle était faite pour un délai de quatre ans. La constitution de rente datait du 12 août 1530; elle eût donc dû être remboursée en 1534! A défaut des débiteurs principaux, Robert et Germain Le Lieur avaient dû effectuer ce remboursement; mais les arrérages n'avaient pas même été payés par les débiteurs, et il leur avait fallu les payer aussi! Accessoirement encore, ils réclamaient les frais de procédure et des dommages-intérêts. Somme toute, la créance totale des frères Robert et Germain Le Lieur montait à plus de 5,026 l. t. Mais quand on vint à procéder à la distribution du prix de vente, comme d'autres créanciers la primaient, il ne restait plus de « clers deniers » que 1,422 l. 9 s. 8 d., et ils demeuraient créanciers impayés pour 3,609 l. 10 s. 4 d. t. Ils déclarèrent alors qu'ils entendaient appliquer l'acompte qu'ils recevaient à l'extinction d'autant sur les arrérages qu'ils avaient payés; et, pour le reste de leur créance, ils se retournèrent contre la veuve de leur débiteur, Luque Jubert, demandant paiement sur une somme de 4,000 livres à elle attribuée préalablement à eux pour ses reprises et créances. Germain Le Lieur réclamait en outre, tant sur le prix de la vente du fief du Bosgouet que sur la dame Jubert, comme co-venderesse, la garantie de la vente du fief de Malmains sis au Bosgouet, à lui passée le 21 août 1530 par les deux époux. Cette dame se dé-

fendait par plusieurs raisons qu'elle mettait en avant ; elle répondait, notamment, aux frères Le Lieur qu'il y avait « assez d'héritages assiz en France où son defunct mary avoit part et droict, plus qu'il ne leur estoit deu ». Provisoirement il fut dit qu'elle emporterait ses 4,000 livres, mais moyennant caution de les rapporter si plus tard il était ordonné.

Un autre des créanciers produisant était « honorable homme Pierre Le Prevost, seigneur du Val-Cailloel » (1). Ce seigneur, qui n'appartenait pas à la noblesse, ce que prouve manifestement l'absence de qualification nobiliaire, était vraisemblablement un riche particulier, ne se faisant pas faute d'acheter des créances, sans doute à bon compte, pour en tirer le meilleur parti possible.

En effet il se présentait à plusieurs titres :

1° Il était cessionnaire des droits de douaire attribués sur le fief du Bosgouet à Alix Le Clerc, veuve en premières noces d'un ancien propriétaire de ce fief, François Le Cornu, puis d'Andrieu de la Perreuze (2). Ce douaire consistait en une rente viagère de 90 l. t., remboursable au principal de 900 l. t. et était établi ou au moins constaté par arrêt du 13 octobre 1509. Ici

(1) V. pièce justificative n° II.

(2) Il paraît y avoir contradiction, au sujet de cette Alix ou Alizon Le Clerc, entre le document que nous analysons en ce moment et la saisie de 1509. Dans l'acte de 1509, elle est dite veuve de Jacques Le Fèvre. Ici on la dit veuve de François Le Cornu. L'acte de 1509 dit, au contraire, que la veuve de François Le Cornu avait pour prénom Jeanne, et non Alix. Il n'indique pas de nom de famille. Il semble qu'ici : *François Le Cornu* est une erreur de plume.

une complication se produisit. Personne, ni l'adjudicataire ni aucun des autres créanciers auxquels on le proposa successivement, ne voulut garder ou recevoir les 900 livres à charge de servir le douaire annuel de 90 livres. L'honorable homme Pierre Le Prevost ne le voulut pas davantage, et le juge commissaire statua que ces 900 livres demeureraient provisoirement aux mains du connétable de Montmorency, qui serait déchargé du service de la rente. Seulement les époux Le Lieur-Jubert n'avaient guère mieux payé le douaire de ladite veuve que les arrérages de la rente de Denis Barthélemy; péniblement et irrégulièrement ils avaient fait quelques paiements; mais, de compte fait, ils devaient au cessionnaire Le Prevost la somme considérable de 1,391 l. 6 s. 6 d. Rappelons, pour mémoire, que ce dernier réclamait en outre quelques taxations de dépens résultant de contestations antérieures ou de menues dettes ou cédules.

D'autre part, il était encore cessionnaire des dépens adjugés à un certain Jean Butel ou Burel, à l'occasion d'un décort relatif à une cession de dîmes passée par Pierre Le Lieur, dont les conditions et détails sont trop sommairement indiqués pour qu'on s'en puisse rendre compte.

Pierre Le Prevost faisait en outre des réserves et demandait garantie éventuelle au sujet de la validité de la vente de deux pièces de terre dépendant du fief du Bosgouet, à lui consentie par les époux Le Lieur-Jubert, dans des conditions assez singulières. Le Prevost avait acheté d'un tiers ces pièces de terre, sans doute à sa

convenance. Pierre Le Lieur, le seigneur du fief, qui connaissait vraisemblablement la situation, s'était empressé d'user de son droit de retrait seigneurial et d'évincer l'acquéreur. Mais après, il les avait rétrocédées sans doute à des conditions avantageuses pour lui, à Pierre Le Prevost qu'il venait d'évincer, en déduction d'autant des arrérages de ce douaire d'Alix Le Clerc, douaire que, on vient de le voir, il ne pouvait payer.

Enfin, Le Prevost réclamait encore deux petites dettes constatées par cédules à lui souscrites par la dame Luque Jubert. Au total, Le Prevost fut colloqué pour 2,580 l. 19 s. 11 d.

Nous ignorons les noms des autres créanciers et le montant de leurs créances. Nous savons, toutefois, qu'en plus de ses reprises, la veuve de Pierre I^{er} Le Lieur fut colloquée pour une somme de 207 l. 6 s. 2 d. t. L'histoire et la cause de cette créance nous donneront un exemple frappant et lumineux du désordre et de l'incurie qui régnaient dans l'administration des finances publiques au xvi^e siècle.

Lorsque Pierre Le Lieur eut fait, en 1509, l'acquisition de la seigneurie du Bosgouet, il obtint, par lettres patentes données à Blois, le 8 novembre 1509 (1), remise des droits de treizième (autrement dits droits de mutation). Mais, en visant les lettres royales, la Cour des comptes de Paris y avait ajouté, comme condition, que l'acquéreur verserait au Trésor royal, à titre d'indem-

(1) Chartrier de M. G. Power. Original sur parchemin, signé (déchirure après la signature).

nité, une somme de 207 l. 6 s. 2 d. (1). Les époux Le Lieur-Jubert ne payèrent pas plus cette somme que les autres dettes dont il vient d'être question. Le Trésor royal les laissa à peu près tranquilles. Seulement, le 15 juin 1534, la femme de Pierre Le Lieur obtint de François I^{er} qu'il lui fût fait don de cette indemnité; et lorsque ce roi passa à Mauny, le 30 (?) août 1540, elle profita de son séjour dans la contrée pour obtenir de nouvelles lettres confirmatives. C'est en vertu de ces dons successifs qu'elle se faisait colloquer spécialement sur le prix de vente du Bosgouet, indépendamment de ses autres reprises (2). En résumé, par suite de toutes ces libéralités consécutives, le Trésor ne toucha rien de ses droits sur la vente de 1509.

Quelle fut, dans la procédure de 1540, l'attitude du conseiller Pierre II Le Lieur? Il semble s'en être désintéressé. Il n'était pourtant alors, ni en disgrâce ni en prison; mais, soit incurie et excentricité, soit qu'il vît que le prix de la saisie dût être absorbé et au-delà, il fit défaut: « Présentement, dit un des états de collocation, a esté appelé maistre Pierre Le Lieur, conseiller dudit seigneur [le roi] en la dite court, filz et héritier dudit deffunct et par semblable en son nom obligé en plusieurs de ses debtes, qui ne s'est comparu ne aucuns fondé pour luy, pourquoy il a esté mis en deffault » (3).

(1) Chartrier de M. G. Power. Expédition sur parchemin.

(2) *Ibid.* Ordonnance de collocation, parchemin, en date du 14 décembre 1540.

(3) Même document.

La famille Le Lieur était-elle donc absolument ruinée et disparut-elle? On eût pu le croire, puisque le prix de vente n'avait pas suffi à payer intégralement les créanciers. Probablement, ils furent payés sur d'autres biens? Il dut rester quelque fortune à la famille, car Pierre II, le conseiller mort fou et enfermé, eut plusieurs enfants dont l'un fut conseiller au Parlement de Rouen puis à celui de Paris, et d'autres paraissent avoir été mariés dans leur monde (1). Toute liquidation et toute saisie n'est pas une preuve de ruine absolue. C'est toujours, cependant, une marque d'incurie et de gêne, c'est une maladie, dans la vie des familles, mais elle n'est pas toujours mortelle. Au surplus, ces liquidations et ces ventes de terres nobles facilitaient la circulation des biens. En général — car, par exception, ce n'est pas le cas de la seconde saisie, — elles aidaient les familles nouvelles à prendre pied dans la classe supérieure, et à remplacer celles qui disparaissaient; en effet, comme dit un personnage d'une jolie nouvelle d'André Theuriet (*Le Don Juan de Virreloup*), il en est des familles comme de la lune : elles s'arrondissent petit à petit, se montrent dans leur plein un beau soir, puis décroissent et disparaissent.

(1) Ms. Martainville, Y. 24, *ut supra*.

I.

8 juin 1509. — (*Adjudication par décret du fief, terre et seigneurie du Bosgouet, et distribution entre les créanciers des deniers du prix de la vente*).

Loys par la grâce de Dieu roy de France à tous ceulx qui ces presentes lettres verront salut; comme dès le sixième jour d'octobre mil cinq cens et huit eust esté levé descharge par les généraulx de noz finances montant la somme de mil livres tournois à prandre sur Francoys Le Cornu en son vivant recepveur des tailles en l'ellection de Caudebec que l'en disoit estre allé de vie a decez dès le moys de may precedent et estre demeuré en reste envers nous en la dite somme de mil livres par l'estat de ce fait par les generaulx de nos dites finances pour les deux premiers quartiers de l'année commençant en janvier mil cinq cens et sept, et icelle descharge envoyée à Jehan Lallemant lors recepveur général des dites finances en notre pays et duché de Normandie, le quel ou Nicolas Aubert son procureur se feust transporté par devers Jehan du Hamel sergent royal en la viconté du Pontautou et Pontaudemer serganterie de Ronmoys et luy eust présenté la dite descharge avec ung mandement executoire donné de nos dits generaulx des finances, en vertu de quoy et à la requeste du dit Aubert le vingtième jour du dit moys d'octobre ou dit an cinq cens huit le dit sergent s'estoit transporté en la ville de Caudebec en la maison où le dit Le Cornu estoit demeurant lors de son decez en laquelle il avoit trouvé Johanne veufve du dit deffunct, Guillaume et Laurence leurs enfans soubz aagés et pour leur mynorité et baz aage les avoit fait conduire et conseiller par la dite Johanne leur mere et Estienne Le Mennisier et appléger par Robert du Buse leurs tuteurs et gardains et iceulx somméz de luy bailler et delivrer des biens meubles exploictables appartenans au dit deffunct ou à ses hoirs pour la dite somme

de mil livres en leur faisant ostencion des dites lettres de descharge et mandement de nos dits generaulx des finances, les quelz veufve et tuteurs avoient fait responce qu'ilz n'avoient aucuns biens meubles au dit defunt ne a ses hoirs appartenans et dit icelle veufve qu'elle ne s'estoit portée heritiere ne fait aucune recueulte des meubles de son dit feu mary, aprez lesquelles responces le dit sergent s'estoit inquis se il pourroit recouvrer autres enfans et heritiers du dit defunct et avoit trouvé que Robert Le Cornu son filz aisné estoit demourant à Rouen en la maison de maistre Yves Lange son maistre où il s'estoit transporté et trouvé le dit Robert le quel pour sa mynorité il l'avoit fait conduire par Richard de Bouville et appleger par Pierre Guerould en la presence dudit Lange, auquel il avoit fait semblable sommacion que dessus de bailler des biens meubles, qui luy avoit fait responce qu'il n'avoit aucuns biens meubles; a ces causes leur avoit déclaré que l'intencion et voulloir du dit Lalle-mant estoit de faire decreter les fiefs, terres et revenuz au dit feu Le Cornu appartenans pour recouvrer le paiement des dites mil livres. A ceste fin le dit sergent le Dymenche vingt deuxième jour d'octobre ou dit an cinq cens huit s'estoit transporté en la parroisse du Boscoet saisy des dites lettres de descharge et mandement de nos dits generaulx des finances pour prandre et mettre en notre main le dit fief terre et seigneurie du Boscouet que l'en disoit avoir appartenu au dit Le Cornu et en estre joissant et proprietaire lors de son decez et illec à l'ouye de gens yssue de la grant messe parroissial du dit lieu avoit fait la prinse du dit fief du Boscouet et icelle mise en notre main et toutes ses circonstances et dependences quelzconques tant et donmayne fieffé que non fieffé grains, œufz, oiseaulx, moulin a vent et toutes autres rentes et revenues preeminences et droitz seigneuriaux au dit fief appartenans en faisant lecture et publication des dites lettres de descharge et mandement et aprez quarante jours passez et ensuyvans depuis la dite main mise

le dit sergent s'estoit transporté en la dite parroisse du Boscgouet et illec par troys jours de dymenche tous continuelz dont le dernier avoit esté le dernier jour de decembre ou dit an cinq cens huit avoit fait troys criées publicquement a ouye de gens et yssue de la grant messe parroissial du dit lieu du Boscgouet en faisant savoir que le dit fief, terre et seigneurie du Boscgouet avec toutes ses appartenances, preeminences et deppendances seroit passé par decret aux prochaines assises ensuivant du Pontautou et Pontaudemer au territoire du quel le dit fief est assis, les quelles criées il avoit faictes sur le prix de cent livres de rente racquictable à notre prix a quoy du premier denier l'avoit mis le dit Aubert procureur du dit Lallemand, et depuis, par notre procureur general sur le fait de la justice de noz aides en notre dit pais de Normandie et le dit Lallemand notre recepveur général, avoient esté obtenuz lettres en notre chancellerie de Rouen le douzieme jour de Janvier ou dit an cinq cens huit tendans affin de faire passer le decret du dit fief du Boscgouet en notre dite court des generaulx pour les causes mencionnées es dites lettres et en vertu d'icelles et du mandement de notre dite court d'abté du treizieme jour du dit mois de Janvier presentees au dit Du Hamel sergent s'estoit de rechef le dit sergent transporté en la dite parroisse du Boscgouet par troys jours de dymenche tous continuelz dont le dernier auroit esté le vingthuitième jour de Janvier ensuyvant et a chacun des dits jours dymenche à ouye de gens à yssue de la grant messe parroissial du dit lieu du Boscgouet avoit faict lecture des dites lettres de descharge lettres royaulx et mandement et notoirement fait savoir que le dit fief terre et seigneurie du Boscgouet avec ses appartenances et deppendances se passoit par décret en notre dite court des generaulx au vingtieme jour de mars ou dit an cinq cens et huit ; les quelles criées et sollempnitez ainsi faictes et rapportées en notre dite court avoient esté decernees commissions les vingt cinquieme jour de fevrier et tiers jours de mars ou dit

an V^c VIII tant à Guillaume Toustain greffier de notre dite court que au premier huissier d'icelle ou sergent sur ce requis pour faire faire les prisée et estimacion par gens nobles et vavasseurs, maçons et charpentiers du revenu du dit fief du Boscgouet ainsi qu'il est accoustumé faire en tel cas. Et en vertu d'icelles commissions le dit Duhamel sergent avoit semons et adjourné plusieurs personnes de la qualité dessusdite. Assavoir est Jehan Hardelay, Jehan Bertheaume l'aisné, Jehan Fergeot, Jehan Bertheaume le jeune, Richard du Quesnay sieur du lieu, Nicolas Filleul sieur de Fresnes, Robert Tournebu sieur d'Offranville, Colin et Raoulin ditz Hardelay tous nobles personnes, Robert Hardelay, Guillaume et Jehan ditz Aubery, Guillaume Viel, Jehan du Bosc et Perrenot du Vivier vavasseurs, Guillaume Helye, Guillaume Desmaretz et Perrin Mansel laboureurs tous prochains voisins du dit lieu du Boscgouet, Jehan Jourdain, Jehan de la Haye et Guillaume Cottoys charpentiers, maistre Toussains de Carrouge et Pierre Marie maçons, lesquels en vertu desdits mandemens et commissions et en acquiesçant audit adjournement se seroient transportez en la dite paroisse de Boscgouet le quatrieme jour dudit mois de Mars V^c VIII et en la presence du dit Toustain greffier et commissaire de notre dite court à recepvoir la dite estymacion et appreciassion, illec veu, marché et visité le manoir seigneurial, terre, boys, moulin à vent et autre revenu du dit fief du Boscgouet dont ilz eussent communiqué et délibéré ensemble et par aprez fait prisée et estimacion par les singulieres parties et trouvé icelluy fief monter en tout revenu jusques à la somme de six cens livres quatorze solz quatre deniers tournoys de rente vallant à notre prix pour une foys payer la somme de six mil sept livres troys solz quatre deniers tournois ainsi qu'il appert par le rapport des dits appreciateurs recueilly par le dit greffier commissaire, deuement signé et actesté, dabté du douzeieme jour du dit mois de Mars V^c VIII, et depuis par notre dite court des géné-

raulx eust esté decerné mandement du saizeieme jour du dit moys de mars cinq cens huit pour sur le dit prix de six cens livres quatorze solz quatre deniers tournois de rente faire dabondant une criée du dit fief à oye de gens et yssue de la grand messe parroissial du dit lieu du Boscgouet qui avoit esté faicte par le dit du Hamel sergent le dymenche dixhuitieme jour du dit moys de mars cinq cens huit en faisant savoir à tous publicquement que le decret dudit fief du Boscgouet avec toutes ses appartenances et deppendances se passeroit en notre dite court des généraulx au dit vingtieme de mars V^c huit et que si aucune personne y voulloit pretandre droiture, icelluy encherir a plus hault prix que la dite appreciation, soy y opposer, debatre ou contredire la vendue et decretacion d'icelluy fief y comparust et il y seroit oy et receu ainsi qu'il appartiendroit. Au quel vingtième jour de mars le passement du dit decret par notre dite court des généraulx fut differé jusques au vingt deuxième jour du dit moys de mars ensuyvant, au quel vingt deuxième de Mars à la requeste de nos dits procureur et recepveur général, les dilligences et solempnitez dessus dites et tout ce qui fait avoit esté en la dite matière furent leues en notre dite court la quelle tout considéré, dist et déclara les dites prises criées et subhastacions du dit fief du Boscgouet et toutes les solempnitez et diligences en tel cas requises et acoustumées avoir esté bien et deuement faictes entretenues et acomplies, et en vertu d'icelles notre dite court des generaulx passa et vendy par decret ledit fief du Boscgouet avec toutes ses dignitez, libertez, franchises, appartenances et deppendances au prix dessus dit sauf la question des opposans et le droit des enchérisseurs qui furent continuez jusques au Jeudi d'aprez quasimodo ensuyvant, et pour ce que au dit Jeudi d'aprez quasimodo aucune personne ne voullut encherir le dit fief, aussi que notre dit recepveur général ne voullut icelluy avoir ne prandre au prix de la dite apreciacion mais demandoit seulement le paiement de la dite somme de mil livres

a nous deue se aida de certaines noz lettres par luy et notre dit procureur general impetrées en notre chancellerye de Rouen le deuxieme d'avril avant Pasques ou dit an cinq cens huit, par les quelles lettres et pour les causes y contenues les dits impétrans prétendoient que non obstant les dites appreciacion et vendue par décret le dit fief du Bosgouet feust de rechef crié et subhasté sur le dit prix de mil livres a nous deu, ce que voullut deffendre le dit Mannessier l'un des pleges du dit Francoys Le Cornu touchant sa dite recepte et aussi l'un des tuteurs des enfans myneurs d'ans du dit feu Francoys Le Cornu soustenant le dit Menessier que notre dit recepveur general estoit tenu et subject prandre le dit fief au prix d'icelle appreciacion ; sur quoy les dites parties furent appoinctez par notre dite court des generaulx a escripre, produire et clorre par devers elle ce qu'elle eust fait, et tout veu et considéré icelle notre court dist et declara par son arrest prononcé le dixhuitième jour de may cinq cens et neuf que de rechef seroit fait une criée du dit fief du Boscgouet sur le prix de deux mil livres tournois à la quelle somme icelle notre dite court estymoit le dit fief estre de valleur en dix ans et bailla mandement d'abté du vingtquatrieme jour du dit mois de May pour icelle criée faire, en ensuyvant les quelz arrest et mandement le dit du Hamel sergent feist la dite criée le dymanche vingt septieme jour du dit mois de May ou dit an cinq cens et neuf à ouye de gens et yssue de la grant messe parroissial du dit lieu du Boscgouet declarant publicquement que, sur le dit prix de deux mil livres decret du dit fief avec toutes ses appartenances et deppendances se passeroit et adjudgeroit au plus offrand et derrain enchérisseur en icelle notre dite court des generaulx au Lundi d'aprez la feste de la Trinité qui estoit le quatrieme jour de Juing ou dit an mil cinq cens et neuf, au passement duquel décret s'opposerent les personnes dont les noms ensuyvent : S'opposa Nicolas Robelot procureur du dit Lallemand pour sur le prix du dit decret recouvrer le paie-

ment de la somme de mil livres contenue en la descharge du dit sixieme jour d'octobre cinq cens et huit pour la quelle somme les dites prinse, criées et autres sollempnitez avoient esté faictes et acomplies et ledit decret passé. Item se opposa le dit Nicolas Robelot procureur de Guillaume Preudomme et du dit Lallemand, ledit Preudomme commis a la recepte generale de Normandie pour le dit Lallemand pour avoir paiement des fraiz, mises et despens par luy faiz à la poursuite dud. décret qu'il entendoit bailler par declaration. Item s'opposa le dit Robelot procureur de Jehan de Poncher notre conseiller et tresorier de noz guerres pour sur le dit prix du dit decret recouvrer le paiement de quatre cens quarante troys livres dix solz restans du contenu en une descharge sur la dite recepte des tailles de Caudebec sur les quartiers d'Avril, May et Juing cinq cens huit, icelle descharge montant à la somme de deux mil deux cens livres la quelle avoit esté baillée à Richard de la Chaussaye l'un des pleges du dit feu le Cornu recepveur, lequel de la Chaussaye en avoit baillé sa contrelettre signée de luy. Item s'opposa maistre Loys Deslandes procureur de venerable et discrete personne maistre Guillaume Cappel prestre chanoyne de Rouen pour avoir paiement sur le prix du dit decret de la somme de cinq cens neuf livres dix solz ung denier en une partie en quoy le dit le Cornu estoit obligé aud. Cappel par cedulle d'abteé du treizième jour de Décembre mil cinq cens recongne par devant le lieutenant général du viconte de Rouen le dix neufvieme jour de Janvier ou dit an et aussi pour avoir paiement en une autre partie de la velleur de sept marcz troys onces d'argent prestez par le dit Cappel aud. Le Cornu comme appert par cedulle d'abteé du tiers jour de Janvier mil quatre cens quatrevingtz dix sept et recongne par devant le lieutenant général dud. viconte le xxix^e jour de Janvier ou dit an mil V^c. Item s'opposa le dit Robelot procureur de Nicolas de May escuier affin d'avoir paiement sur les deniers sortissans dud. decret de la somme

de cent cinquante livres moitié de la somme de troys cens livres a luy ordonnée pour partie de sa pension de l'année finie en decembre V^c et VII à prandre sur lad. recepte des tailles de Caudebec comme appert par sa descharge des generaulx de noz finances du tiers jours de may mil cinq cens et huit et aussi pour recouvrer en autre partie le paiement de la somme de cent livres dix solz pour partie de la somme de deux cens livres semblablement ordonnée au dit de May pour le parpaiement de cinq cens livres de pension de l'année escheue en decembre cinq cens et sept et à ceste fin se aidoit d'une descharge levée sur lad. recepte des tailles de Caudebec dabtée du douzeieme jour d'Aoust oud. an mil cinq cens et huit. Item s'opposa led. Robelot procureur de François Blanchefort escuier sieur du lieu affin d'avoir paiement de la somme de cent cinquante livres restant de la somme de troys cens livres tournois ordonnée aud. Blanchefort pour sa pension de l'année finie le dernier jour de decembre cinq cens et sept comme il faisoit apparoir par une descharge de nosd. generaulx des finances dabtée du dix-huitieme jour d'Avril avant Pasques oud. an cinq cens sept. Item s'opposa Jehan de Heris escuier pour sur le prix dud. decret recouvrer le paiement du principal et arrerages de cent cinquante livres tournois de rente a luy deue par led. Le Cornu soy aidant des lettres de la créacion d'icelle rente dabtéz du septieme jour de Juillet mil cinq cens et six disant tous les arrerages de lad. rente luy estre deubz depuis la creacion d'icelle, reservé demye année qu'il confessoit avoir esté par luy receue. Item s'opposa Philippes Rigault comme procureur de Maistre Guillaume Legras presbtre doyen et chanoyne en l'esglise katedral Notre-Dame de Rouen, affin d'avoir paiement sur led. prix du principal et arrerages de quinze livres de rente a luy deue par led. Le Cornu comme apparoissoit par lettres passées devant les tabellions de Rouen le vingt quatrieme jour de Decembre mil cinq cens et ung disant et confessant que desd. arrerages led. Le Gras son

maistre en avoit seulement receu la somme de cinquante livres. Item s'opposa Patris Farin procureur de Jacques Le Pelletier l'aisné escuier sieur de Martainville affin d'avoir paiement sur les deniers yssans dud. décret du principal et arrerages de cent solz tournoys de rente à luy deue par led. Le Cornu soy aidant de ses lettres passées par devant les tabellions de Rouen le cinquième jour de Mars mil cinq cens et troys disant lesd. arrerages estre deubz a son d. maistre depuis la creacion d'icelle rente. Item s'opposa Guernot Lynant procureur de Anthoine Surmullet pour sur lesd. deniers recouvrer le paiement du principal et arrerages de saize livres tournois de rente a luy deue par led. Le Cornu comme il faisoit apparoir par sa cédulle d'abte de l'unzième jour de decembre mil cinq cens et troys recongne par devant le lieutenant du viconte de Maulevrier le vingt septieme jour de Novembre cinq cens quatre par la quelle cedulle il apparoissoit que led. le Cornu avoit vendu lad. rente de saize livres tournoys à Messire Robert de Mainemares chevalier seigneur de Bellegarde le quel du depuis l'avoit transportée aud. Surmullet comme il monstroit par lettres passées pardevant les tabellions de Blacqueville le tiers jour de Decembre mil cinq cens et huit, disant led. procureur estre deu a sond. maistre la somme de vingt quatre livres d'arrerages escheuz au terme de Noel dernier passé. Item s'opposèrent Robert et Jacques ditz du Quesnay, escuiers, enfians et heritiers de deffunct Robert du Quesnay affin d'avoir paiement sur le dit prix du principal et arrerages de cent solz tournois de rente en laquelle estoit obligé ledit le Cornu par lettres passées devant les dits tabellions de Rouen, le dernier jour d'aoust mil cinq cens et deux, disanz que des dits arrerages leur estoit deu six années et demye. Item s'opposèrent Audry de la Perreuze et Alizon le Clerc sa femme enparavant femme de maistre Jacques le Fèvre affin que ledit fief du Bosegouet demeure envers eulx subject et obligé en quatre vingtz dix livres tournois de rente à vie et douaire de lad.

femme et qu'ilz emportent sur ledit prix la somme de neuf vingtz deux livres d'arrerages de lad. rente à vie escheue au terme de Pasques ou dit an cinq cens et neuf, eulx aidans de certaines lettres d'appointement faictes et passées par devant les tabellions de Rouen le vingt deuxiesme jour de novembre mil quatre cens quatre vingtz et quatre, emologuez par la court de l'eschiquier. Item s'opposèrent lesd. le Mannesier et sa femme mère dud. deffunct le Cornu affin que led. fief du Boscgouet qui fut au dit feu Robert le Cornu son deffunct mary père dud. feu François le Cornu demeure subgect et obligé en son douaire coustumier tel que appartenir pavoit à lad. femme selon la løy et coustume du pays. Item s'opposa Guillaume Congnart le jeune affin que le bail et louage à luy fait par ledit Le Mannesier procureur et recepveur de lad. seigneurie du Boscgouet fait et passé es plez de lad. seigneurie tenuz le vingt septieme jour de may dernièrement passé de certaine pièce de terre du doumayne dud. fief du Boscgouet sortisse son plain et entier effect et qu'il soit fait joir dudit louage durant le temps contenu en icelluy bail par protestacion que s'il estoit évincé et deboutté d'icelluy qu'il eust sa récompense tant de la levée que tout autre dommage sur les deniers yssans dudit décret. Item, s'opposa maistre Loys le Preux prebtre, curé de Caumont, affin que ledit fief demeure chargé et obligé en la garantie du principal et arrerages de cent cinquante livres de rente par ledit le Cornu deffunct vendue à Jehan Heris, [avec le ?] plège dudit le Preux opposant, soy aidant de ses lettres passées le septiesme jour de juillet mil cinq cens et saize (*sic*) (1). Item s'opposa maistre Loys le Breton prebtre, curé de Bardouville affin que led. fief du Boscgouet demeure envers luy subgect en trente solz tournois de rente à vie et sept solz six deniers d'arrerages, soy aidant de ses lettres de l'obligation dudit deffunct maistre Jacques le Fevre passez devant les tabellions de Rouen le vingt cinquiesme jour d'octobre mil quatre cens quatre vingtz

(1) *Lis.* : six.

et deux auquel le Fevre ledit fief avoit appartenu. Item s'opposa Pierre de Prestremare, affin que led. fief ou les deniers qui sortiront dudit decret demeurent envers luy subgetz et affectez en la garantie de la plevyne par luy faicte pour ledit defunct Lecornu de sondit office de recepveur des tailles en lad. election de Caudebec, soy aidant à ceste fin du brevet passé devant les tabellions de Caudebec le quatreiesme jour de novembre mil cinq cens et six. Et aussy s'opposa ledit Prebstremare pour recouvrer le paiement de quatorze livres tournois par luy paieez comme plége du dit le Cornu, soy aidant de deux quictances dabtez des penultime jour d'aoust et deuxième de novembre en l'an mil V^c et VII. Item s'opposa Jehan Estambourg (1) seigneur de Cantipou affin que led. fief demeure envers luy subget et obligé en vingt quatre livres de rente foncière restant de quarante livres de rente foncière soy aidant de ses lettres, les unes dabtées du vingt septiesme jour de décembre mil cinq cens et les autres du vingtquatreiesme jour dudit moys mil cinq cens et ung. Et pour avoir paiement des arrerages qui en pourroient estre deubz et des despens faiz à la poursuite desd. arrérages. Aussi s'opposa ledit Descambourg pour sur le prix dudit decret recouvrer le paiement de la somme de dix livres à luy deue par led. le Cornu par cedulle recongnue en justice le septiesme jour d'octobre mil cinq cens et huit. Item s'opposa Nicolas du Bosc marchand de Rouen pour sur ledit prix avoir paiement de la somme de cent dix livres deux solz qu'il disoit luy estre deue par quatre cedulles, la première dabtée de l'unzeiesme jour de novembre mil cinq cens quatre, la deuxiesme du cinquiesme jour de décembre, la tierce du dernier jour de Mars cinq cens et cinq et la quatreiesme du septiesme jour de Mars mil cinq cens et sept, veriffiez par devant le viconte de Caudebec le quatorzeiesme jour d'aoust mil cinq cens et huit. Item se opposa Richard de la Chaussaye peletier demourant à Rouen pour la garantie de la pleu-

(1) *Lis.* : Ercambourg.

vyne par luy faicte envers Jehan de Heris de la somme de cent cinquante livres de rente a luy deubz par led. le Cornu. Aussi s'opposa pour estre rendu indampne de la pleuvyne qu'il disoit par luy avoir esté faicte pour ledit le Cornu de lad. recepte des tailles de Caudebec et de tous interestz et dommages en quoy il eust peu encourir à cause de lad. pleuvyne. Item s'opposa Guillaume Desmarestz l'aisné affin que le bail à louage à luy fait par ledit le Mennesier comme procureur et recepveur d'icelle seigneurie du Boscgouet es plez d'icelle tenuz le treizeiesme jour d'avril avant Pasques mil cinq cens et sept d'une piece de terre du donmaine d'icelluy fief demeure en force et vertu, et qu'il joisse de sondit bail durant le temps d'icelluy protestant que s'il en estoit evincé et deboutté d'avoir son restor et recompense sur ledit prix, tant de la levée que de ses autres interestz et dommages. Item s'opposa Laurens Beret (ou Veret) affin qu'il joisse de certain bail à luy fait par ledit le Mennesier es ples de lad. seigneurie du Boscgouet tenuz le sixiesme jour de Novembre mil cinq cens et ung et ou cas où il en seroit deboutté d'avoir sa récompense sur les deniers yssans dudit décret. Item s'opposa Guillaume le Cauchoys affin que le bail à ferme à luy fait par ledit le Mennesier en la qualité dessus dite le vingt deuxiesme jour d'Octobre mil cinq cens et sept sortisse son plain et entier effect par protestacion ou cas où il en seroit évincé d'avoir son restor sur le prix du dit décret. Item s'opposa Jehan du Clou appoticaire demourant à Rouen pour sur ledit prix recouvrer le paiement de la somme de douze livres huit solz ung denier qu'il disoit luy estre due tant pour le luminaire des obsecques et funérailles dudit deffunt le Cornu que plusieurs autres drogues de son mestier ainsi qu'il disoit faire apparoir par son pappier. Item s'opposa Guillaume le Sergent, recepveur des aides en lad. ellection de Caudebec, pour avoir paiement de la somme de soixante dix huit livres qu'il disoit luy estre due par cedula recongnue en justice le dixneufiesme jour de Mars

mil cinq cens et huit. Item s'opposa Guillaume le Dun bourgoys de Caudebec pour avoir paiement de la somme de saize livres tournois qu'il disoit luy estre due par ledit le Cornu par taxacion faicte par les généraulx de noz finances, disant qu'il feroit apparoir de ladite taxacion en temps et lieu. Item s'opposa Michault Thiron bourgoys dudit lieu de Caudebec pour avoir paiement de la somme de cent solz six deniers qu'il disoit luy estre due par ledit le Cornu par compte entre eulx fait dont il s'entendoit aider en procédant à l'estat et affinement dudit décret, non voullans tous lesdits opposans décret dud. fief du Boscgouet estre passé en leur préjudice et que ce ne soit à la charge desdites oppositions.

Après les quelles oppositions ainsi mises et couchées aud. decret par lesd. opposans fut crié, publié et fait savoir à l'audience de notred. court des généraulx led. jour de lundy d'après la Trinité quatreieme jour de Juing mil cinq cens et neuf que s'il estoit aucune personne qui icelluy fief du Boscgouet voulsist encherir et mettre a plus hault prix que lad. somme de deux mil livres il se comparust et il y seroit oy et receu ; Où se seroient comparuz plusieurs personnes qui avoient enchery led. fief les ungs sur les autres et finalement, par Joachin Le Maignan bourgoys de Rouen led. fief, terre et seigneurie du Boscgouet avec toutes ses circonstances et deppendances avot (sic) esté enchery à la somme de cinq cens livres tournois de rente racquitable a notre prix pour toutes rentes et charges, et, combien que aucune personne ne voulsist icelluy fief à plus hault prix encherir, Neantmoins à la requeste des d. tuteurs, notred. court difera lad. adjudicacion jusques à ce jour huitième de Juing mil cinq cens et neuf, ainsi que toutes ces choses apparroissent par lad. descharge, mandemens, commissions, rapport, lettres, rellacions et arrestz dessusd. qui n'ont cy esté incorporez pour éviter prolixité. Savoir faisons, que aujourdhuy huitieme jour de Juing mil cinq cens et neuf a esté de rechef crié et publié en notre court des généraulx que s'il estoit

aucune personne qui led. fief, terre et seigneurie du Boscgouet voulsist encherir et mettre a plus hault prix que cinq cens livres de rente a quoy il avoit esté enchery par led. Joachin Le Maignan led. jour de lundi d'aprez la feste de la Trinité qu' il comparust et il y seroit oy et receu, et pour ce qu'il ne comparut aucun qui voulsist icelluy fief, encherir ne mettre a plus hault prix que cinq cens livres de rente, icelluy fief, terre et seigneurie du Boscgouet avec toutes ses dignitez, circonstances et deppendances avons adjudgé et adjudgons aud. Joachin Le Maignan comme au plus offrand et dernier enchérisseur aud. prix de cinq cens livres de rente racquitable par cinq mil livres tournois pour toutes rentes et charges, et luy avons accordé la joissance et possession d'icelluy fief aprez paiement ou garnissement par luy fait de lad. somme de cinq mil livres pour une foys paier a quoy se monte lad. enchere. En tesmoing de ce nous avons fait mettre notre seel à cesd. presentes par les quelles nous mandons au premier notre huissier ou sergent sur ce requis le contenu en ces presentes mettre a execucion deue selon leur forme et teneur. Donné en notred. court des aides à Rouen, led. huitieme jour de Juing l'an mil cinq cens et neuf et de notre regne le treizeiesme.

(Rouleau de parchemin. — Fragments de trois sceaux. — (Sur le repli) : Par la court des aydes en Normandie : (signé) Guarin).

II.

14 décembre 1540. — (*Collocation partielle en faveur de Pierre Le Prevost, sur le prix de vente après saisie du fief du Boscgouet ayant appartenu à Pierre Le Lieur, conseiller au Parlement de Rouen.*)

L'an de grace mil cinq cens quarante, le mardi quatorzeiesme jour de décembre, devant nous Jehan Moges escuyer

licencié es loix conseiller du roy notre seigneur, lieutenant général de noble et puissant seigneur Monseigneur le bailliy de Rouen et commissaire du roy notre dit seigneur en ceste partie à la journée qui baillée avoit esté aujourdhuy aux obligé decretans et encherisseur du decret du fief terre et seigneurie du Boscgouet appartenant a deffunct maistre Pierre Le Lyeur en son vivant seigneur du dict lieu et conseiller en sa court de parlement au dict Rouen icelluy fief sci-tué et assis en la parroisse dud. lieu en bailliage de Rouen et viconté du Pontautou et Pontaudemer nagueres passé par decret en l'assise de Rouen siège commis et depputé tenyr par nous lieutenant dessus nommé le samedi huitiesme jour de novembre contynué du lundi vingtseptiesme jour d'octobre l'an mil cinq cens trente neuf, à la requeste et par vertu des lettres de honorables hommes Robert et Germain dictz le Lieur freres bourgoys marchans demourans en la ville de Paris porteurs du faict et obligation dud. deffunct maistre Pierre Le Lieur et damoyselle Luque Jubert sa femme, enchery et adjudé à hault et puissant seigneur Monseigneur Anne de Mommorency chevallier de l'Ordre, conestable et grand maistre de France ou son procureur de luy deuement fondé, au prix de douze mil livres tournoys pour une foys paier et par ung mesme et seul prix jouxte et ainsi qu'il est amplement contenu et declairé aux lettres desd. decret et enchère; au quel decret plusieurs personnes s'estoient presentez et opposez non pas pour contredire led. decret mais a plusieurs fins quilz avoient baillez par escript au greffe et depuys leur avoit esté ordonné produire devant ung commissaire a ce depputé pour mectre et dresser par ordre lesd. oppositions chacun à son degré et aisneesse et par aprez journée baillée aujourdhuy pour proceder audict estat et affynement. Aujourdhuy de la part dudict seigneur conestable encherisseur a esté présenté led. estat et affynement pour estre procédé a icelluy et à la distribution des deniers ce qui luy a esté acordé. A laquelle fin ont esté ap-

pellez lesd. obligez et lesd. opposans estans en grand nombre qui se sont presentez et comparus les aulcuns en personne et les aultres par leurs procureurs garnis de leurs conseulx et aultres se sont laissez defaillir ainsi que amplement et particulièrement il est noté et escript en la codde dud. estat général, neanlmoins led. deffault a esté dict et ordonné qu'il sera procédé aud. estat et affynement et en ce faisant entre aultres opposans a esté trouvé opposant honorable homme Pierre Le Prevost seigneur du Val Caillouel aiant le droict de deffunct Andrieu de la Perreuze et Alix le Clerc sa femme au précédent veufve de deffunct Francoys le Cornu auquel avoit appartenu lad. terre et seigneurie du Boscgouet affin que lad. terre soit et demeure affectée et obligée au paiement et continuation de quatrevingtz dix livres tournois de rente la vie durant de lad. Alix le Clerc que icelle le Clerc a droict de prendre sur icelle terre par lettres (?) et arrest de la court des generaulx le traiseiesme jour d'Octobre mil cinq cens et neuf dont il s'aide, mesmes (*sic*) de la court de parlement donné contre led. deffunct le Lieur tenant dud. fief au prouffict dud. Le Prevost en dabte du quatorzeiesme jour de juing mil cinq cens vingt et ung, qui seroit pour le principal neuf cens livres tournoys ; sur quoy les opposans aud. decret ont remonstré que led. Le Prevost tient dud. fief du Boscgouet plusieurs terres dont il est tenu en grandz rentes et dont est deu plusieurs arrerages tellement que lesd. arrerages deffalquez et bien... [*déchirure*] il ne luy seroit deu que peu de chose, surquoy, en tant qu'est le principal d'icelle rente, l'encherisseur a soutenu qu' [*déchirure*] [n'] est tenu à faire lad. rente maiz a paier seulement neuf cens livres pour icelle les quelz il offre et acorde consigner et deposer en telle main que justice ordonnera ou s'il y a aulcun opposant qui veuille recueillir icelle somme et faire led. douaire, ou led. le Prevost représentant icelle si prendre le (?) veult, et par led. Le Prevost a esté dict qu'il n'y estoit tenu mais entendoit avoir son dict douaire, veu qu'il estoit aisé de tous les oppo-

sans aud. décret, sur quoy parties ouyes en leurs raisons a esté ordonné par forme et maniere de provision [que?] led. encherisseur actendu son garnissement demourra deschargé de faire lad. rente parcequ'il demourra en ses mains comme en main de justice lad. somme de neuf cens livres pour la seureté dud. douaire, pour iceulx garder et delivrer soit aud. le Prevost ou à celluy des opposans qui icelle voudra recueillir a la charge de bailler cauxion de les rapporter aprez le trespas advenu de lad. veufve et a led. le Prevost sommé lesd. opposans puisnez de prendre lesd. denyers et luy faire lad. rente, aultrement son intencion est d'y garder son droict et faire ses contrainctes où il appartiendra et verra bon estre, eulx entiers en leurs raisons au contraire. Item est opposant pour les arrerages escheubz depuys le jour de Noel mil cinq cens vingt jusques au jour Saint Michel mil cinq cens trente neuf monctans saize cens quatrevingtz sept livres dix solz, surquoy il a receu, en ce compris le prix contenu au contract cy aprez dablé, la somme de deux cens quatrevingtz saize livres troys solz six deniers tournois et par ce resteroit deu la somme de traize cens quatrevingtz unze livres six solz vi deniers tournois, et si est opposant pour les arrerages qui escherront jusques au jour de l'estat dud. decret qui montent à la somme de six vingtz douze [ou onze] livres troys solz neuf deniers tournois, en soy aidant du droict à luy ceddé et transporté par led. de la Perreuze et lad. Le Clerc sa femme, protestant que led. decret ne luy porte aucun préjudice; sur quoy a esté dict que en affermant que lesd. arrerages luy soient loyalement deubz et par reservation [? *déchirure*] s'il apparoissoit de quictance par ce aprez, à l'emploier au paiement et en avoir restor. Item led. Le Prevost est opposant en aultre partie pour tous et telz despens qui adjugez luy ont esté par lesd. arrestz et aultres sentances et actaintes qu'il a eubz allencontre dud. deffunct le Lieur protestant que led. decret ne luy face ou porte aucun préjudice, et pour ce qu'il n'est apparu de la taxacion et liqui-

dacion d'iceulx, aulcun estat n'en sera faict maiz aura lettre de son opposition pour luy valloir protestation ainsi qu'il appartiendra. Item led. le Prevost est opposant en aultre partie pour et affin d'avoir paiement de la somme de neuf livres neuf solz tournoys de despens actains par ledict Le Prevost sur le dict deffunct Le Lieur comme il appert par le taux d'iceulx donné en la court de parlement du septiesme jour d'Avril mil cinq cens vingt et ung, pour ce neuf livres neuf solz tournoys qui luy ont esté acordez. Item est opposant en aultre partie pour avoir paiement de la somme de quatorze livres tournoys pour aultres despens à luy adjugez par le taux de ce faict par le lieutenant général du viconte du Pontautou en dabte du vingt deuxiesme jour de Septembre mil cinq cens vingt deux de la condempnation du dict deffunct maistre Pierre Le Lieur soustenant qu'il doibt avoir paiement du jour de l'inctroduction (?) du procez qui fut le derrain jour de Juing mil cinq cens vingt deux, pour ce quatorze livres. Item est opposant en aultre partie pour avoir paiement de la somme de vingt [? *déchirure*] cinq livres neuf solz quatre denyers tournois pour aultres depens à luy adjugez et taxez par acte donné le vingt huitième [? *déchirure*] jour de Juing aud. an mil v^{xxii} soustenant qu'il doibt avoir paiement du jour de l'inctroduction du procez qui fut le vingt deux [*déchirure*] de May mil cinq cens et vingt, les quelles oppositions luy ont esté acordez, pour ce ycy vingt cinq livres neuf solz quatre deniers tournois. Item ledit (?) (*déchirure*) le Prevost est opposant audict décret à aultre fin c'est assavoir pour avoir paiement de la somme de vingt quatre livres onze solz..... (*déchirure*) deniers tournois pour despens adjugez et taxez à Jehan Burel dont ledit le Prevost a dit représenter le droict, à prendre sur ledit Le Lyeur sieur du Boscgouet précédent (*sic*) du procez intenté à clameur de haro pour le descors des dimes (?) baillez à ferme par ledict deffunct Lelieur pour autant qu'il en avoit prins à ferme des relligieux abbé et couvent de Préaulx soy

aydant du taux des despens en dabte du vingtdeuxiesme jour de Décembre mil cinq cens vingt deux soustenant qu'il doyt pretendre (?) en aisnesse du huitiesme jour de Juillet mil cinq cens vingt et ung qui est le commencement du procez, sur laquelle opposition les opposans puisnez ouys en tout ce qu'ilz ont voulu dire et alleguer et que aucun d'iceulx n'a voulu contredire la dite opposition, icelle lui a esté acordee comme raisonnable et pour icelle porté en l'estat la dite somme de vingt quatre livres unze solz quatre deniers tournois. Item ledit le Prevost est opposant en aultre partie soustenant (*sic*) deux pièces de terre vendues par ledit deffunct sieur du Boscgouet et ladite damoyselle Luque Jubert sa femme audit le Prevost assises en la parroisse du Boscgouet, la premyere pièce contenant troys acres ou environ ou la pièce ainsi qu'elle se pourporte en long et en léz bournée d'un costé la sente tendant de la Montellerie ? à Saint Gilles, d'aultre costé les hoirs Martin Pain, d'un boult maistre Jehan Desmarestz et d'aultre boult plusieurs, la seconde contenant cinq vergez bournée d'un costé lesd. hoirs Martin Pain, d'aultre costé plusieurs, d'un boult la seigneurie et d'aultre boult Estienne le Munecher (?) et aultres, lesquelles il avoyt précédemment aquises et depuis retiréz par lesdits mariez dud. le Prevost et delaiz faict, et par eulx mariez vendue audit le Prevost par le prix de neuf vingtz troys livres tournois les traizeiesmes et façon de lettres avec le vin, en déducion des arrérages desdites quatrevingtz dix livres tournoys de rente jouxte les lettres passez devant les tabellions du Boucachard le vingt septiesme jour de Novembre mil cinq cens trente six, non voulant souffrir décret en estre passé en son préjudice et qu'il doibt prendre aisnesse du jour et dabte de la création de lad. rente, sur laquelle opposition a esté dict que led. le Prevost aura lettre de sad. opposition qui lui vaudra de protestacion ainsi qu'il appartiendra, et le mercredi quinzeiesme jour dudit mois audit an devant nous lieutenant général

dessus nommé, pour ce que en faisant et procédant aud. estat et affynement il a esté acordé à lad. damoysselle Luque Jubert pour ses oppositions prendre et emporter sur le prix dud. décret la somme de quatre mil livres tournois, icellui le Prevost s'est opposé à la délivrance d'iceulx deniers et a faict arrest sur iceulx jusques à ce qu'il soit payé et satysfaict de la somme de trente six livres tournois à luy deue pour les causes contenues en une cédulle en pappier signée d'elle en dabte du derrain jour de Febvrier mil cinq cens trente neuf recongne ce jour d'huy et si est opposant en aultre partie pour avoir paiement de la somme de vingt et ung escu sol, à lui deue par lad. damoysselle jouxte une cédulle qu'il en a, signée d'elle en dabte du quatorzeiesme jour de Juillet mil cinq cens quarante et recongne ce jourdhuy qui monteroient à la somme de quarante sept livres dix solz tournois et pour la grosse desd. deux cedulles dix solz, lesquelles oposicions luy ont esté acordez pour ce que lad. damoysselle n'y a mys aucun contredict ni empeschement saouf à elle son restor sur lesd. biens et heritages de ses enffans et allieurs où elle le pourra recouvrer. Montent les oposicions mises aud. decret acordez aud. le Prevost la somme de deux mille cinq cens quatrevingtz livres dix neuf solz unze denyers tournoys dont il a esté ordonné qu'il aura paiement sur les deniers du prix dudict decret jouxte lesd. expedicions, tant à l'acquict et descharge dud. deffunct que de lad. damoysselle Luque Jubert saouf sond. restor comme dict est, et à (?) faire ledit paiement icelluy enchérisseur ou le depositeire des denyers du prix d'icelluy seront contrains par toutes voyes deues et raisonnables, sur ce deduict à rabatre deux deniers pour livre qui de l'acord et consentement de tous les oposans aud. décret a esté payée par ledit enchérisseur pour stippendier les conseulx et procureurs des oposans audict decret et aultres conseulx neultres qui par deux jours ont vaqué à l'expedicion dudict estat et à wider les difficultez d'icelluy. Si donnons en mandement au premyer

sergent ou sous sergent royal dudit bailliage sur ce requis le contenu en ces presentes mettre à execution deue juxte leur forme et teneur. Donn  comme dessus.

Sign  : G. FAUTRET.

(Original. Sceau plaqu .)

III.

15 d cembre 1540. -- (*Collocation partielle en faveur des fr res Le Lieur, marchands   Paris, sur le prix de vente apr s saisie du fief du Bosgouet, ayant appartenu   Pierre Le Lieur, conseiller au Parlement de Rouen*).

L'an de grace mil cinq cens quarante, le mercredi quinzeiesme jour de Decembre, devant nous Jehan Moges escuier licenci  es loix, lieutenant g n ral de noble et puissant seigneur Monseigneur le bailly de Rouen et commissaire du roy notre seigneur en ceste partie   la journ e qui baill e avoit est    ce jourdhuy aux oblig , decrectant et encherisseur et opposant au decrect du fief, terre et seigneurie du Bosgouet qui fut et appartind   defunct maistre Pierres Le Lieur en son vyvant seigneur dud. lieu et conseiller en sa court de parlement aud. Rouen, icelluy fief scitu  et assis en la parroisse dud. lieu eu bailliage de Rouen et vicont  du Pontautou et Pontaudemer nagueres pass  par decrect en l'assise de Rouen si ge   ce faire commis et depput , tenue par nous lieutenant general dessus nomm  le Samedi huictiesme jour de Novembre continu e du lundi vingt septiesme jour d'Octobre l'an mil cinq cens trente neuf,   la requeste et par vertu des lectres de honorables hommes Robert et Germain dictz Le Lieur freres bourgoys marchans demourans en la ville de Paris porteurs du faict et obligation dud. defunct maistre Pierres Le Lieur et de damoysselle Lucque Jubert sa femme, enchery et adjud    hault et puissant seigneur monseigneur Anne de Montmo-

rency chevalier de l'Ordre connestable et grand maistre de France ou à son procureur de luy deuement fondé, au prix de douze mil livres tournoys pour une foys payer et par ung mesme et seul prix jouxte et ainsi qu'il est amplement contenu et déclaré aux lectres desd. decret et enchere, auquel decret plusieurs personnes s'estoient presentez et opposez non pas pour contredire led. decret mais à plusieurs fins quilz avoient bailliez par escript au greffe et depuis leur avoit esté ordonné produire devers ung commissaire à ce depputé pour mectre et dresser en ordre lesd. oposicions chacun à son degré et aisnesse. Et par aprez journée baillée à ce jour pour proceder aud. estat et affinement, Aujourdhuy de la partie dud. seigneur connestable encherisseur a esté présenté led. estat et affinement pour estre procédé à icelluy et à la distribution des deniers, requerant y estre procédé, A laquelle fin ont esté appellez lesd. obligez et lesd. opposans estans en grand nombre qui se sont presentez et comparuz les aulcuns en personne les aultres par leurs procureurs garnis de leurs conseulx et les aultres se sont laissez deffaillir ainsi que amplement et particulièrement il est notté et escript en la code dud. estat général, Neanmoins le quel deffault a esté dict et ordonné qu'il sera procédé aud. estat et affinement ce qui a esté fait. Et en ce faisant entre autres opposans a esté trouvé lesd. Robert et Germain dictz le Lieur bourgoys marchans demourans à Paris presens opposans aud. decret à plusieurs fins. La première pour lesd. despens dud. decret montans par la taxation qui par nous en a esté faite à la somme de deux cens quarante neuf livres dix sept solz six deniers tournoys qui leur ont esté accordez, à ce que, sur les deniers du prix dud. decret et mesmes sur les deniers qui pourroient revenir et estre accordez à lad. damoyelle Lucque Jubert qui sont quatre mil livres, soient prins la somme de deux mil sept cens livres tournois pour le princippal, racquict et franchissement de deux cens vingt cinq livres tournoys de rente en quoy led. deffunct maistre Pierres le Lieur et lad. damoyelle sa

femme s'estoient obligez envers Denys Barthelemy aussi bourgeois marchand demourant aud. lieu de Paris par led. prix, au pleige desd. Robert et Germain dictz le Lieur qui s'estoient obligez avec led. deffunct et lad. damoyse ensemble et l'un seul pour le tout et dont lesd. sieur et damoyse avoient promys et s'estoient obligez garantir acquicter et rendre indemne lesd. Robert et Germain dictz le Lieur et avec ce s'estoient obligez faire le racquict et admortissement de lad. rente dedens quatre ans ensuyvans juxte les lettres sur ce faictes et passez devant deux notaires du chastellet de Paris le douzeiesme jour d'Aoust mil cinq cens trente. Item sont opposans en aultre partie pour avoir restor et paiement de la somme de douze cens trente deux livres quinze solz tournoys qu'ilz ont esté contrainctz à payer desd. arrerages juxte les quictances par eulx portez, passez devant les notaires de Paris la premiere le premier jour de Janvier mil cinq cens trente cinq et la seconde le unzeiesme jour de Juillet mil cinq cens trente six et de la quelle somme restor luy a esté adjudgé par sentence donnée par le lieutenant particullier de mond. seigneur le bailly le vingt et ungième jour d'Octobre mil cinq cens trente sept, par vertu de la quelle sentence et pour recouvrer paiement de lad. somme decret a esté passé. Item pour et affin que l'oultre plus des arrerages de lad. rente escheuz depuis la creacion soient par semblable portez et paieez sur le prix dud. decret avec le princippal pour la façon des lettres de la creacion de lad. rente, contre lectre de indemnité et garantie et quictances dessusd. Et si sont opposans en aultre partie pour les interrestz et dommages qu'ilz dient avoir eubz, portez et soustenuz pour la defaute desd. deffunct et lad. damoyse de non avoir faict le racquict et franchissement de lad. rente ainsi que obligez y estoient, et que pour raison de lad. rente lesd. Robert et Germain dictz le Lieur ont esté contrainctz et en nécessité faire le paiement d'iceulx arrerages. Item est opposant led. Germain le Lieur affin que led. fief ou ceulx

qui emportent les deniers du prix d'icelluy soient et demeurent subjectz et obligez envers luy à la garantie de la vendue faite par led. deffunct ausd. le Lieur du fief, terre et seigneurie de Frari aultrement dit Mallemain, juxte les lettres sur ce factes et passez devant les notaires de Paris le vingt et ungesme jour d'Aoust mil cinq cens trente. Item affin que les deniers que pourroit emporter ou qui seroient accordez à lad. damoysele soient et demeurent subjectz et affectez a lad. garantie, et que si delivrance en est faicte à lad. damoysele que ce soit à la charge de bailler cauxion de lad. garantie ainsi que lad. damoysele s'i est obligée par lettres du douzeiesme jour de Juillet mil cinq cens trente deux; sur les quelles oposicions les parties ont esté ouyes en leurs raisons, et pour ce que aucun des opposans excepté lad. damoysele pour son regard pour les raisons cy aprez touchez n'y ont mis contredict [à ?] icelle oposicion pour le faict de lad. rente et arrerages leur a esté accordé à prendre sur les deniers du prix dud. decret revenans aud. deffunct le Lieur en tant qu'il en pourra porter, par la fin et clausion duquel estat est trouvé que le prix d'icelluy decret en la totallité monte à la somme de douze mil livres et les traizeiesmes, oposicions pour frais(?) et aultres debtes et charges tant en rentes ypothecques, arrerages dicelles et debtes mobilles sur ce portez deffalquez et rabatus juxte qu'il est contenu et déclaré en l'estat général, reste de clers deniers la somme de quatorze cens vingt deux livres neuf solz huit deniers tournoys, icelle somme a esté accordée ausd. le Lieur tant moins et rabatant de leur deu, en baillant cauxion pour les protestacions qui sont pour la sceuretté de l'encherisseur aud. decret, et ont lesd. le Lieur dict et déclaré qu'ilz entendoient prendre lad. somme premierement en paiement de leursd. arrerages dont ilz ont déclaré qu'il leur est deu jusques à ce jourdhuy la somme de deux mil troys cens vingt sept livres; ladicte somme de quatorze cens vingt deux livres neuf solz huit deniers tournois rabatue leur reste deu desd. arrerages la somme de

neuf cens quatre livres dix solz quatre deniers, sans le principal d'icelle rente et façon de lettres qui monte c'est assavoir led. principal à la somme de deux mil sept cens livres; ainsi montent led. principal et la reste desd. arrerages la somme de troys mil six cens neuf livres dix solz quatre deniers dont ilz se sont departis sauf leur restor aillieurs sur les aultres biens et heritaiges dud. deffunct et ses heritiers, et mesmes à les poursuyr et demander sur lesd. quatre mil livres tournoys accordez cy^ddessus à lad. damoyselle, elle entière à ses raisons et deffences au contraire, et, par ce moyen, le prix dud. decrect est emply,ourny et entierement distribué. Et au regard de la tierce et quarte opposition montant douze cens trente deux livres quinze solz elle est widée cy dessus, et quant à la cinquiesme pour les despens par eulx faictz pour poursuir le restor et adjudicacion de lad. somme, aucun estat n'en a esté faict pour ce qu'il est comprins à la taxacion des despens dud. decrect. Et quant aux interrestz et dommages que lesd. le Lieur demandent à avoir pour raison de ce que dict est, a esté dict que aucun estat n'en sera faict. Et quant à l'article de la garantie dud. fief de Mallemains vendu par led. deffunct le Lieur il est dict qu'ilz auront lectre de leur opposition pour leur valloir de protestacion jouxte leur aisnesse. Et ce faict, sur ce que voullions proceder à la wide de plusieurs oppositions et arrestz qui ont esté faictz sur lesd. quatre mil livres tournoys se sont presentez lesd. le Lieur voullans emporter sur iceulx le paiement du reste de leur deu et protestations dont ilz n'ont peu estre portez ne paiez sur le prix dud. decrect obstant l'opposition d'elle desd. quatre mil livres, actendu et considéré quilz portent le faict et obligation de lad. damoyselle aussi bien que de luy et aultres raisons cy devant declarez, ce que lad. damoyselle a voullu contredire tant par raison desd. contractz que mesmes des lectres de relèvement par elle obtenus de ce qu'elle se seroit departie de la moictié d'icelle terre qui luy appartenoit, la quelle moictié estoit de plus grand vateur que lesd. quatre

mil livres et aultres contractz, soustenant que en reffuz de luy bailler et delivrer lesd. quatre mil livres elle devoit estre faict joissant de la moictié dud. fief, les dictz Le Lieur disans le contraire actendu le faict et obligation de lad. damoyselle par le quel, comme dit est, elle est aussi bien obligée en la reñte à eulx demandée que sond. deffunct mary, au moyen de quoy elle ne devoit avoir delivrance, à tout le moins quelle doibt bailler cauxion suffisante de les rapporter s'il estoit trouvé cy aprez que faire se deust, et par lad. damoyselle dict au contraire et qu'il y auroit assez d'heritages assiz en France où son deffunct mary avoit part et droict plus qu'il ne leur estoit deu. Surquoy, partyes oyes en leurs raisons eu advis aux assistens suyvant l'oppinion d'iceulx en la pluspart dict a esté, que icelle damoyselle, pendant le procez, aura delivrance desd. quatre mil livres par provision et en baillant cauxion d'icelle rapporter s'il estoit par cy aprez dict ou ordonné que faire se deust, elle protestant toursjours (?) à avoir sad. moitié et de tous donmages et incterrestz s'elle vient à entente et que led. decrect ne luy préjudicie eulx entiers en leurs raisons au contraire. Et a esté ordonné que lesd. le Lieur auront delivrance et leur sera paié, par l'encherisseur, la dicte somme de deux cens quarante neuf livres dix sept solz six deniers tournois en une partie, et lad. somme de quatorze cens vingt deux livres neuf solz huit deniers tournois en l'acquiect et descharge du prix dud. decrect, en leur rabatant deux deniers pour livre qui a esté accordée par tous les opposans aud. decrect estre prinse et distribuée aux conseulx et procureurs (?) desd. opposans et aultres neultres pour leurs paines et vaccations d'avoir assisté aud. estat par deux jours pour wider et décider les differendz et difficultez survenans en procedant en icelluy, mesmes pour le paiement de leur salaire d'y avoir vacqué pour leurs maistres, et fut donné en mandement au premier sergent ou soussergent royal dud. bailliage sur ce requis ces presentes mectre en execution deue. Donné comme

dessus. — Approbo : en razure, excepté; et en gloze : n'y ont mis contredit. Signé: Fautrel ung paraphe et scellé de cyre verte. Et au dos estoit escript ce qui en suit: Je Jehan Le Lieur sieur de Becdasne procureur desd. le Lieur desnommez en l'autre part (?), confesse avoir receu dud. seigneur connestable, par les mains dud. sieur Claude Guiot, la somme de deux cens quarante neuf livres dix sept solz six deniers en une partie, et la somme de quatorze cens vingt deux livres neuf solz huit deniers tournoys en aultre partie pour les causes contenus eud. contrat (?) des quelles sommes j'ay baillé quictance aud. Guiot, la quelle et ce present endossement ne vallent que ung seul acquict et descharge, tesmoing mon saing cy mis ce jourdhuy unzeiesme jour de febvrier mil cinq cens quarante : signé Le Lieur ung paraphe.

Collation faicte à l'original en parchemin cy dessus transcript, sain et entier en seing et escripture, veu au greffe de monseigneur le bailly de Rouen le Jeudi dix septiesme jour de Febvrier l'an de grace mil cinq cens quarante.

[Signé] Fautrel.

(Rouleau en parchemin.)

NOTES SUR FAGON

PREMIER MÉDECIN DE LOUIS XIV.

Par M. HENRI FRÈRE.

Trois premiers médecins de Louis XIV se sont succédé rapidement dans la seconde moitié du xvii^e siècle. En dehors du rayonnement de la majesté royale dont ils se sont trouvés un peu illuminés, leurs noms ont acquis une célébrité personnelle. Vallot a été nommé en 1652, d'Aquin en 1667, Fagon en 1693. J'ai à ma disposition un dossier de pièces originales ayant appartenu à Fagon, et dans lequel on retrouve à chaque pas, non seulement sa personne et sa signature, mais encore celles de ses prédécesseurs. Je demande à l'Académie la permission de le dépouiller pour elle et d'en extraire ce qui peut l'intéresser. Je crois pouvoir m'autoriser de ces documents authentiques et dont il ne peut exister que des copies plus ou moins exactes, pour revenir sur la biographie de Fagon, sujet déjà plusieurs fois traité par des plumes aussi illustres que celle d'un des fondateurs de notre Académie, Fontenelle, dans ses *Éloges des Académiciens (de Paris) morts depuis 1718 jusqu'en 1739*.

Gui-Crescent Fagon naquit à Paris le 11 mai 1638, de Henri Fagon, commissaire ordinaire des guerres, et de Louise de la Brosse, nièce du Rouennais Gui de la Brosse, médecin ordinaire de Louis XIII. Inspiré par l'exemple de la Faculté de Montpellier, Gui de la Brosse avait voulu doter d'un Jardin-des-Plantes celle de Paris. Il avait fixé sa demeure dans cette création pittoresque, à laquelle il avait attaché sa vie, et qui lui rendait un peu de la sienne. M^{me} Fagon, éloignée de son mari par la guerre, habitait avec son oncle et tenait sa maison. Elle y mit au monde l'enfant qui devait plus tard en devenir l'illustration. « Ainsi, dit Fontenelle, Fagon naquit dans le Jardin royal et presque en même temps que lui. » Ajoutons : presque en même temps que Louis XIV, qu'il a suivi dans les plus grandes péripéties de son majestueux surmenage et jusque dans la mort, par une fidélité dernière. Singuliers rapprochements des premières et des dernières heures ! Lisez dans Fontenelle la description du berceau fleuri du petit Guy-Crescent : « Ce concours de plantes qui, de toutes les parties du monde, sont venues à ce rendez-vous commun ; ces différents peuples végétaux qui vivent sous un même climat, le vaste empire de Flore dont toutes les richesses sont rassemblées dans cette espèce de capitale, les plantes les plus rares ou les plus étrangères, telles que la sensitive, qui a plus d'âme, ou une âme plus fine que toutes les autres ; le soin du roi pour la santé de ses sujets, soin qui aurait seul suffi pour rendre la science infiniment précieuse et digne que toutes les plantes

y travaillassent, tout cela fournit assez au poète, et, d'ailleurs, on est volontiers poète pour ce qu'on aime. » L'admiration du Jardin-des-Plantes fut un des premiers articles du *Credo* que de la Brosse apprit à son neveu sur les genoux de sa mère. Mais sa mort interrompit trop vite la leçon, en 1641. Plusieurs années plus tard, après une période d'abandon, le Jardin-des-Plantes reconquit ses premières beautés, sous la direction de Vallot. Fagon se retrouva dans le Jardin, et Vallot reprit la culture de De la Brosse sur le tout, plantes et jeune homme. Reconnaisant et déjà lié par un attachement profond, le jeune homme, dès qu'il fut en âge de rendre des services, voulut travailler à son tour à l'œuvre commune. Il fit de nombreux voyages pour enrichir les anciennes collections de son oncle, et il en rapporta de précieuses nouveautés. Puis il collabora à la magnifique publication du catalogue du Jardin « Hortus Regius », avec planches et illustrations, commencée en 1664, et dont M. Delmas (1) donne une description enthousiaste. La Bibliothèque de Rouen contient un exemplaire d'une première édition de 1636, très sommaire et très nue, et que M. le Dr Pierre Derocque a signalée de sa plume toujours en éveil dans la *Revue médicale de Normandie*.

Ces travaux spéciaux ne nuisaient pas à l'ensemble de l'éducation de Gui-Crescent. Il étudiait, sous la direction du célèbre docteur en Sorbonne Gillot. Sous son inspiration, il prit pour sujet de sa thèse, en 1663, *la circulation du sang*, découverte par l'illustre Harvey

(1) *Chronique médicale*.

au commencement du siècle, et formulée par lui en 1628. Le croirait-on ? Il y avait encore quelque hardiesse à accepter cette doctrine. Elle avait conservé d'ardents adversaires, qui voulurent bien pardonner comme un ingénieux paradoxe la soutenance du jeune docteur, au lieu de tirer sur lui leurs dernières cartouches. D'autres, plus éclairés, virent dans le choix de ce sujet la marque d'un esprit vigoureux et de la sûreté de jugement qui doit distinguer le grand médecin. Est-ce à force d'étudier la vie végétale qu'il avait deviné les secrets de la vie animale ? La circulation de la sève avait peut-être appelé sur celle du sang les méditations de cette puissante intelligence. Il céda à un entraînement judicieux et se jeta à la suite de Harvey. Son maître Gillot applaudit à ses succès.

De son côté, Fagon lui prodigua les témoignages de la plus vive reconnaissance. Ses biographes racontent que, par la suite, dans le temps où il eut des carrosses, à chacune de ses rencontres il descendait de voiture, le saluait respectueusement et s'obstinait à le conduire où il se dirigeait. C'est un trait de caractère qui se relie à l'ensemble des précieuses qualités de l'élève. Son désintéressement défiait toute comparaison. Il ne s'en est jamais départi, ni dans les premiers temps de l'exercice de sa laborieuse profession, ni dans la grande période des honneurs, des fonctions et des succès. Ce petit homme malingre, auquel l'« Hortus Regius » n'avait pas pu donner tout à fait la santé, disgrâcié de la nature, un peu bossu, courbé sur un bâton, la main savante et large cependant ouverte à

tous, et tel que le représente Saint-Simon dans ses croquis à la mine de fer, forme une physionomie exceptionnelle et singulièrement attachante.

Nous pouvons être fiers de ce compatriote même éloigné, de ce Rouennais d'origine indirecte, sans doute, mais qui se rattache si visiblement et par tant de traits à la hardiesse, à la ténacité et à la grandeur du caractère normand au xvii^e siècle.

Nous voilà arrivés en 1669. La première des pièces sur lesquelles j'ai à appeler l'attention de l'Académie prend ici sa place. Vallot donne à Fagon le certificat nécessaire pour sa nomination au grade de médecin ordinaire du Roy. Il nous apprend en passant que le candidat était devenu professeur de botanique au Jardin royal :

« Nous soussigné, Con^{er} du Roy en son conseil de premier médecin de sa maison, certifions que le s^r Guy Crescent Fagon, docteur en la faculté de médecine de Paris et professeur de botanique au Jardin royal, mérite d'être reçu en la charge de conseiller et médecin ordinaire du Roy pour sa grande capacité et particulière connaissance des plantes médicinales, en foy de quoi nous lui avons délivré le présent certificat à Paris le 30 septembre 1669.

« VALLOT. »

Le 26 juillet 1671 nous retrouve dans le Jardin royal. Voici, portant cette date, la présentation de Fagon par Vallot. Nous aimons à y lire, parmi les titres mis en avant pour appuyer la candidature, celui de neveu de Guy de la Brosse.

« Anthoine Vallot, seigneur de Magnan et d'Andeuille, conseiller du Roy en ses conseils d'Etat et privé, premier médecin de Sa Majesté et surintendant du jardin royal des plantes médicinales estably au fauxbourg de S^t Victor de cette ville de Paris. Il aurait plu au feu roy Louis XIII de glorieuse mémoire par son édit du mois de Janvier 1626, vérifié au Parlement de Paris le 6 Juillet de la même année, accorder au feu S^r Hivouard lors son premier médecin la dite jouissance de la dite charge la surintendance du dit jardin royal et à Sa Majesté maintenant régnant par arret de son Conseil du XIII Juillet 1646, sa déclaration du mois de Septembre au dit an et aussi l'arrêté des 26 Avril 1647 et 21 Janvier 1653 nous confirmant la dite surintendance du dit jardin royal et donne pouvoir de lui nommer et présenter tous les officiers du dit jardin que nous trouverions être capables d'exercer les charges qui leur seront commises, nous donnant informé de la personne de M^e Guy Cressant Fagon docteur régent en médecine de la Faculté de Paris, conseiller et médecin ordinaire du Roy et de la Reyne et de ses bonnes vie et mœurs, religion catholique, apostolique et romaine, probité capacité et expérience et bonne connaissance qu'il a des simples et plantes médicinales dont il a donné des preuves en plusieurs occasions et particulièrement par la démonstration qu'il a fait à présent des dites plantes pour l'absence et longue maladie de M^e Denys Jonquet aussi docteur et médecin de la Faculté de Paris, conseiller et médecin ordinaire du Roy, et de plus le considérant comme nepveu du S^r de la Brosse qui a

beaucoup contribué dans l'établissement du dit jardin. A ces causes nous avons nommé et présenté nommons et présentons à Sa dite Majesté le dit Sr Fagon pour être pourvu de la charge de sous démonstrateur et professeur des dites plantes et simples médicinales du dit jardin royal pour en faire la démonstration et explication de leurs usages dans la médecine à tous les médecins, apoticaire, chirurgiens et aux dits temps et jours qui lui seront par nous ordonnés et par nos successeurs premiers médecins, et jouir de la dite charge de démonstrateur et professeur des simples et plantes médicinales aux honneurs, prérogatives, franchises, libertés jointes, profits, droits et gages y appartenant en survivance du dit Sr Jonquet seulement, sans pouvoir exercer pendant la vie du dit Sr Jonquet si ce n'est en cas de maladie ou d'impossibilité d'icelui et sans que le dit Sr Jonquet, sous prétexte de survivance puisse être troublé ou empêché par le dit Sr Fagon en la fonction de la dite charge de sous démonstrateur et professeur des plantes et simples médicinales dont il est pourvu et jouissant. Suppliant très humblement Sa Majesté avoir pour agréable la présente nomination et présentation en survivance et sur icelles commander toutes lettres de provision lui être expédiées. En Témoin de quoi nous avons signé ces présentes et scellés fait contresigner par notre Secrétaire et fait apposer le cachet de nos armes. Fait à St Germain en Laye, le Roy y étant, le 26^{me} jour de Juillet mil six cent soixante et onze. Vallot, — par mon dit Sr Missot. »

Les lettres de provision conformes furent signées

par Louis XIV à Versailles, le 31 juillet. Leur conformité les rend sans grande utilité. Nous n'en reproduisons donc pas la seconde partie. Mais, dans la première, contenant l'exposé, se trouvent cités des noms et des faits sur lesquels Vallot avait cru pouvoir passer, et qui ont leur intérêt. En voici le texte :

« Par édit du mois de Janvier 1626, vérifié en notre Cour du Parlement de Paris, le feu roy, notre très honoré Seigneur et Père de glorieuse mémoire, aurait ordonné l'établissement d'un jardin royal des plantes médicinales en l'un des faubourgs de notre ville de Paris, qui aurait été depuis construit au fauxbourg S^t Victor hors la ville ; et d'icelui accordé la surintendance au feu S^r Hivouard, lors son premier médecin et à ses successeurs en la dite charge, avec pouvoir de commettre sous lui telles personnes capables et à nous agréables que bon nous semblerait, pour la conduite, culture et gouvernement du jardin, suivant ce que l'édit et en conséquence de l'arret de notre Conseil du 13 juillet 1646 et nos lettres de déclaration du mois de Septembre de la dite année 1646 données en faveur de notre ami et féal conseiller en nos conseils le feu S^r Vaultier lors notre premier médecin et de l'arret contradictoire de notre dit Conseil du 26 avril 1647 intervenu sur les oppositions formées à l'exécution des dits arrêts et déclarations tant par le feu S^r Bonnard premier médecin du feu roi Louis XIII de glorieuse mémoire, le feu S^r Bonnard son fils conseiller au dit Parlement de Paris que par les Doyen et docteurs régents de la Faculté de médecine de Paris, par les quels

nous aurions voulu et ordonné que le dit feu S^r Vautier pourvu de la dite charge et surintendance de la maison du Jardin royal avec tous les pouvoirs gages et droits y attribués, et que suivant l'édit de 1626 le dit feu S^r Vautier nommerait à tous les offices du dit Jardin notre ami et féal conseiller en nos conseils et notre premier médecin le S^r Vallot aurait nommé et commis sous notre bon plaisir notre ami et féal conseiller et médecin ordinaire le S^r Fagon en la charge de sous démonstrateur et professeur des plantes et simples médicinales du dit Jardin royal, etc. »

Ces lettres sont souscrites du procès-verbal de la prestation de serment de Fagon, du 2 août 1671, reçu par Vallot.

Le brevet, aux gages de 1,500 livres, est du 18 février 1672, suivi d'une nouvelle prestation de serment entre les mains de d'Aquin.

Assurément, cette fonction relativement assez modeste n'occupe pas une grande place dans la vie de Fagon, parvenu depuis à de beaucoup plus considérables honneurs. La publicité, d'ailleurs fort circonscrite que nous avons cru devoir donner aux documents s'y rattachant, intéresse moins dans notre pensée la biographie du célèbre médecin que l'histoire du Jardin-des-Plantes, dont les auteurs complémentaires y trouveront peut-être d'utiles renseignements.

Nous en terminerons avec cette partie de notre notice en signalant comme une particularité assez curieuse que, pendant les premières années du siècle suivant, avant la mort de Louis XIV, dans des actes notariés

du 28 décembre 1701, 20 décembre 1708 et 18 juillet 1714, Louis Fagon, conseiller du roy en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, l'un des fils de Guy Crescent, est domicilié au Jardin-Royal, pendant que le père est domicilié à Versailles, où il continue d'exercer ses fonctions auprès du Roy. Ces actes, et un autre du 24 avril 1722, postérieur à la mort de Guy Crescent, montrent également, par l'importance du prix des charges achetées par Louis Fagon, que son père avait acquis et laissé à ses enfants une fortune considérable, ce qu'expliquera facilement la suite de cette notice.

Le nouveau médecin ordinaire du Roi mit promptement son influence au service de la Faculté de Paris contre les Universités provinciales. C'était la lutte de la Faculté de médecine de Paris contre les Facultés de médecine de province. La Chambre des Universités provinciales représente assez bien un Syndicat de ce temps-là. La Faculté de Paris, souvent humiliée par les autres, qui s'entendaient, par exemple, pour décréter absurdes les remèdes qu'elle préconisait et vanter ceux qu'elle défendait, avait bien des fois protesté. Elle n'admettait pas non plus l'Edit de 1673 autorisant les empiriques et les médecins étrangers à pratiquer dans la capitale. La Faculté de Montpellier qui, de tout temps, a su se distinguer autrement, cédait à l'entraînement et se distinguait aussi, il faut l'avouer, dans cette campagne, par sa hauteur ironique. Fagon y mit un terme en obtenant, après plusieurs années d'efforts, en 1696, la suppression de la Chambre des Universités

provinciales, ou Chambre royale, que les médecins reçus dans les facultés provinciales avaient formée dans Paris, comme une nouvelle Faculté à côté de l'ancienne. Ses confrères de Paris lui firent, à cette occasion, une fête magnifique.

Le 20 octobre 1678, par un brevet du roi, Fagon fut nommé médecin du régiment des gardes suisses, en remplacement du S^r Brays, et, « le 25 octobre 1678, par un brevet signé Louis Auguste duc du Mayne colonel général des Suisses », il fut commissionné en cette qualité auprès du Régiment. Les originaux font partie du dossier que nous étudions.

On connaît l'intimité qui existait entre le duc du Mayne et M^{me} de Maintenon, à qui Louis XIV avait confié cet enfant, né en 1670 de M^{me} de Montespan. Quand nous verrons plus tard la faveur toute puissante de M^{me} de Maintenon soutenir Fagon contre des concurrents, après la disgrâce de M^{me} de Montespan, vers 1680, nous nous rappellerons ce premier anneau formé entre la nouvelle favorite et le médecin du colonel de huit ans du régiment des gardes suisses.

Au commencement de 1680, le Roi voulut assurer à la Dauphine les services sans cesse plus appréciés de Fagon en le nommant premier médecin de cette princesse, puis de la Reine, par le brevet dont nous rapportons ici l'original :

« Aujourd'huy un^e du mois d'Avril seize cent quatre vingt La Reyne estant à S^t Germain en Laye. La charge de son premier médecin estant à présent vacante par la mort du S. Es^c La Chambre, Et considérant qu'il est impor-

tant qu'elle soit remplie d'une personne dont le mérite, la capacité et l'expérience en l'art de médecine lui soient connues Sa Majesté a cru ne pouvoir faire un meilleur choix pour cet effet que du S^r Guy Cressan Fagon médecin ordinaire de sa maison et premier médecin de Madame la Dauphine, par les services qu'il a rendus depuis plusieurs années dans la dite Maison de Sa M^{te} ou il a donné des marques en tous rencontres de l'affection et de la fidélité qu'il a pour son service, sa dite Majesté l'a retenu et retient en l'estat et charge de son premier médecin vacante comme dit est. Pour doresnavant la servir en cette qualité et jouir des honneurs, autorités, prérogatives privilèges franchises exemptions gages appointements droits et pensions y appartenant tels et semblables dont a jouy le dit feu S^r Es. La Chambre dernier possesseur de la dite charge. Veut et ordonne Sa Majesté que le dit S^r Fagon soit employé en la d. qualité dans l'estat de sa maison ayant pris et reçu de lui la somme en tel cas requise et accoutumée. Mandé et ordonne Sa Majesté à son trésorier général de payer et délivrer par chacun an au d. S^r Fagon tout ce qui lui sera ordonné suivant ses estats ayant sa d. Majesté pour assurance et sa volonté commandé de lui expédier le présent Brevet qu'elle a voulu signer de sa main et estre contresigné par moi son Conseiller Secrétaire de ses commandements et finances

« MARIE TERESE.

« COLBERT.

« Aujourd'huy quatrième du mois d'Avril 1688 à

S^t Germain le S^r Guy Cressant Fagon dénommé au prt Brevest a fait et presté le serment qu'il estait tenu et obligé de faire à cause de sa charge de premier medecin de la Reyne, entre les mains de Sa Majesté moy con^{er} et secrétaire de ses commandements et finances présent

« COLBERT. »

Fagon n'avait plus qu'un pas à franchir pour obtenir la place de premier médecin du roi. Quant à la reine, elle ne devait pas occuper longtemps ses soins, qui, dans la consultation célèbre entre plusieurs sommités médicales en 1683, vingt et un jours avant sa mort, ne prévalurent pas sur les conseils de d'Aquin. M^{me} de Maintenon, s'était prise d'une admiration très vive pour les talents du médecin trop peu écouté de la reine. Résolue à l'introduire au chevet de Louis, elle poursuivit ce but avec l'esprit de suite qu'elle apportait à l'exécution de ses desseins, surtout quand ils avaient une portée politique. Elle attachait beaucoup de prix à l'arrivée de Fagon. Mais l'obstacle était dans l'occupation de la place par d'Aquin, qui n'avait pas la moindre envie de partir, et qui s'appuyait sur M^{me} de Montespan, tant qu'elle fut un point d'appui. Il s'agissait donc de circonvenir le roi et d'évincer le protégé de M^{me} de Montespan. Bien des savantes manœuvres y furent employées, auxquelles la partie la plus intéressée resta, je le crois, passablement étrangère. Fagon avait déjà une situation hors de pair, et les intrigues de cour ne paraissent pas l'avoir occupé beaucoup. Le « Journal de la santé du roi Louis XIV », par Vallot, d'Aquin et

Fagon, publié par M. L. Roi, et le t. V des « Mémoires de la Société des sciences naturelles de Seine-et-Oise », où le même auteur a écrit de curieux articles sur le même sujet, contiennent des scènes et des comédies de mœurs inimitables entre M^{me} de Maintenon, le Roi et d'Aquin qui, lui, voyait le danger et y faisait tête.

« Depuis plusieurs années, écrit M. Leroi, le roi se trouvait constamment, soit à Versailles, soit à Marly, au milieu de marais qu'il fallait dessécher, et de terres remuées pour l'agrandissement et l'embellissement de ses jardins. Il était fréquemment atteint de fièvres à types intermittents, souvent fort graves, et l'on craignait plus d'une fois quelque fatale terminaison. M^{me} de Maintenon en était vivement alarmée. Dans ces cas sérieux, on appelait toujours Fagon en consultation ; celui-ci attribuait le peu de réussite des moyens employés pour combattre la fièvre au vin de Champagne que le roi buvait, et dont l'action troublait l'effet de celui de Bourgogne, dans lequel on lui faisait prendre le quinquina ; au pain plein de beurre et de lait qu'il mangeait, et à la trop petite quantité de quinquina qu'il prenait dans son vin, proposait à d'Aquin de changer entièrement de régime, et surtout le mode d'administration du quinquina. Plus Fagon insistait pour que d'Aquin changeât de méthode, plus celui-ci y tenait et cherchait à en montrer au roi la bonté. Sa fièvre continuant et devenant plus opiniâtre : « Je pris le parti — « dit Fagon dans son Journal — de ne rien proposer « directement, de peur que M. d'Aquin ne continuât « de s'y opposer. Je déclarai en secret à M^{me} de Main-

« tenon ce que je pensais et la raison pour laquelle je
« ne le disais point, afin qu'elle prévînt M. d'Aquin en
« lui parlant de la maladie du roi, et qu'elle lui insi-
« nuât, comme d'elle-même, d'essayer le quinquina en
« bol, ou, du moins, comme on le prenait autrefois, en
« poudre, au poids d'un écu à chaque prise, dans du
« vin. » D'Aquin était trop bon courtisan pour refuser
de suivre une méthode proposée par M^{me} de Maintenon
et dont il ne supposait pas Fagon être l'auteur. Cette
manière féminine d'administrer le quinquina réussit,
et le roi resta un an sans avoir de nouveaux accès.

« On peut se figurer le triomphe de Fagon, et com-
bien ce succès dut rehausser son mérite aux yeux de
M^{me} de Maintenon. Sa fièvre étant revenue, Fagon l'at-
tribua à ce que d'Aquin avait trop vite abandonné sa
méthode. « Il y a sujet de croire — ajoute-t-il alors
« dans le journal — que le levain de la fièvre aurait
« été complètement amorti si l'on avait soutenu plus
« longtemps cette méthode, qui m'avait souvent réussi
« dans des occasions de fièvres très opiniâtres, et j'au-
« rais été ravi que M. d'Aquin se fût applaudi de ce
« succès entier, comme il a fait de celui qui resta im-
« parfait, étant très content de n'y point paraître avoir
« de part, pourvu que le roi fût bien guéri. » Mais le
roi n'était pas guéri. Il fit de nouvelles observations
sur la mauvaise manière de procéder de d'Aquin.
M^{me} de Maintenon répétait au roi ce qu'il lui disait en
particulier, et elle faisait venir Fagon auprès de lui en
l'absence du premier médecin, sous le prétexte que
celui-ci ne voulait pas suivre ses avis dans les consul-

tations. Insensiblement, le roi s'habitua à la présence de Fagon, et, déjà las des demandes et des importunités de d'Aquin, il résolut de remplacer l'un par l'autre. « La Cour fut étonnée — dit Saint-Simon — quand on « vit, le jour des Morts, 2 novembre 1693, Fagon déclaré premier médecin par le roi lui-même, qui le « lui dit à son lever et qui apprit par là la chute « de d'Aquin à tout le monde qui l'ignorait encore, et « qu'il n'y avait pas deux heures que d'Aquin l'avait « apprise lui-même. »

Cette note est difficile à concilier avec une pièce de notre dossier : la démission de d'Aquin.

« Je soussigné me demets purement et simplement entre les mains du roi de la charge de premier médecin de Sa Majesté et consens que toutes provisions de la dite charge soient expédiées en faveur de telle personne qu'il plaira à Sa Majesté. Fait à Paris le 2 novembre 1693.

« DAQUIN. »

Elle est, en effet, du même jour, 2 novembre 1693. Et elle a dû précéder la nomination du successeur. Elle paraît librement consentie, sinon librement débattue. Il a fallu le temps de décider d'Aquin à la donner. En sens inverse, on peut argumenter de la brièveté de ses termes et de sa forme brusque dépourvue de toute solennité. On serait donc en présence d'un coup subit. Oui, si l'on veut, tout s'est passé en deux heures. Sacrifions les vraisemblances. Mais il y avait dix ans que le drame était en répétition. Autour de ce petit papier, dans tous les cas, que de passions se sont agitées ! Que

d'intrigues nouées et dénoués ! Pièce étudiée ou coup de vent du sort, cette misérable feuille contient bien des intrigues de cour dans ses cinq lignes.

Après sa nomination, la dernière pièce de mon dossier, Fagon garde l'attitude un peu effacée du début. Et, reprenant le journal de Vallot et de d'Aquin, à la mort de d'Aquin, en 1696, il écrit à la suite, sans grande émotion personnelle : « Dieu sait si j'ai de l'animosité contre la mémoire de M. d'Aquin, puisque les soins qu'il avait pris de me nuire m'en avaient si peu donné contre lui pendant sa vie que je fus beaucoup plus touché de son malheur dans le moment que le roi m'apprit sa disgrâce que je ne fus sensible à l'honneur que S. M. me faisait en me mettant à sa place. »

Je ne vois pas de démenti à l'expression de ces sentiments dans l'anecdote suivante, racontée par l'abbé de Choisy dans ses *Mémoires*, collection Petitot, t. LXIII, p. 354 ; j'y trouve plutôt la preuve d'un attachement sincère au roi, son contemporain, son client, déjà son bienfaiteur. L'anecdote est antérieure de trois mois au renvoi de d'Aquin :

« X... m'a conté que le Roi, étant à Marly, eut un fort grand accès de fièvre. Les médecins, sur le minuit, voyant que la fièvre diminuait, lui firent prendre un bouillon. D'Aquin dit : « Voilà qu'elle est sur son déclin, je m'en vais me coucher. » Fagon fit semblant de le suivre et s'arrêta dans l'antichambre, en disant entre ses dents : « Quand donc veillerons-nous ? Nous avons un si bon maître, et qui nous paie si bien ! » Il se mit sur un fauteuil, appuyé sur son bâton. Il y

était aussi bien que dans sa chambre, puisqu'il ne se déshabille jamais et ne dort qu'à son séant, à cause de son asthme. Une heure après, le roi appela le premier valet de chambre et se plaignit à lui que sa fièvre durerait encore. Il lui dit : « Sire, M. d'Aquin est allé se « coucher, mais M. Fagon est là-dedans ; le ferai-je « entrer ? » — « Que me dira-t-il ? » lui dit le roi, qui craignait que le premier médecin ne le sût. » — « Sire, « reprit Iryet, (et ce que je dis ici, je le sais de lui), il « vous dira peut-être quelque chose, il vous consolera. » Fagon entra, tâta le pouls, fit prendre de la tisane, fit changer de côté et, enfin, se trouva seul auprès du roi pour la première fois de sa vie. D'Aquin eut son congé, trois mois après, sur une bagatelle dont on lui fit une querelle d'Allemand. Il avait demandé l'archevêché de Tours pour son fils. Si demander plus qu'il ne devait eût été un crime, il y avait longtemps qu'il eût été criminel. »

Les années suivantes apportèrent encore à Fagon une nouvelle fonction et une nouvelle occasion d'enrichissement. Lorsque le Roi composa la maison du duc de Berri, né en 1686, il donna à son premier médecin la même charge près de ce prince. Ce n'était pas tant pour l'exercer, étant donné qu'il était depuis longtemps médecin des enfants de France et de tous les princes, que pour en avoir le profit, en la vendant à qui il voudrait. « Ce n'était pas une somme à mépriser, écrit Fontenelle, mais M. Fagon ne se démentit pas. Il représenta qu'une place aussi importante ne devait point être vénale et la fit tomber à feu M. de la Carlière, qu'il en

jugea le plus digne. » C'est avec le même désintéressement qu'il avait réduit les revenus de toutes les charges dont il avait été investi. C'est avec le même souci d'honorer et d'encourager les savants qu'il faisait donner au botaniste Tournefort, en 1700, l'ordre d'aller en Grèce, en Asie et en Afrique, pour y reconnaître les plantes des anciens et celles qui leur seraient échappées et pour y faire des observations sur toute l'histoire naturelle. Nouveau souvenir à l'Hortus Régius, que Fagon ne perdit jamais de vue.

Il était entré l'année précédente, en 1699, à l'Académie des Sciences. Les devoirs accablants de sa profession ne lui laissèrent pas le temps d'y faire de nombreuses communications. Il faut se rendre compte de l'emploi de sa vie. Quand Louis XIV avait une indisposition, pas un grand seigneur qui ne l'eût :

*Componitur orbis
Regis ad exemplar.*

(CLAUDIEN).

et si on n'avait pas été soigné par le premier médecin du roi, on serait devenu vraiment malade. Il a pu cependant, en 1703, publier un ouvrage sur la qualité du quinquina. On se rappelle avec quel soin presque artificieux il administrait ce médicament au roi, lorsque d'Aquin le soignait.

Fagon s'était fait à la Cour une physionomie particulière. C'était le type du médecin bourru, auquel toutes les excentricités sont permises. Il est vrai que ce privilège, insupportable chez les médiocres, s'excuse et n'est pas loin de plaire chez les savants d'une

pareille supériorité. Saint-Simon, dans ses Mémoires, a merveilleusement saisi mille traits de cette figure hardie promenant partout, dans la Cour inclinée, ses yeux investigateurs et pénétrants. Je n'exagère pas en comptant plus de vingt passages où l'incomparable historien parle de lui. Je n'en citerai que deux, parmi les plus amusants, comme pour donner un moment au sourire avant d'arriver aux dernières et lamentables années du règne des deux monarques : Louis XIV et Fagon.

Saint-Simon fait le portrait de Brissac, lieutenant-général et gouverneur de Guise, et qui avait longtemps tenu le grade de major des gardes du corps. Il n'était pas de fonction qui donnât autant l'accès du roi, si ce n'est peut-être celle de premier médecin. On devine l'occasion de rapprochements continuels. Voici l'instantané de l'écrivain : « Brissac était rustre, brutal, d'ailleurs fort désagréable et gâté à l'excès par le Roi, mais homme d'honneur et de vertu, de valeur et de probité, et estimé tel, quoique haï de beaucoup de gens, et redouté de tout ce qui avait affaire à lui, même de toute la cour et des plus importants, tant il était dangereux. Il n'y avait que lui qui osât attaquer Fagon sur la médecine. Il lui donnait des bourrades devant le Roi, qui mettaient Fagon en véritable furie et qui faisaient rire le Roi et les assistants de tout leur cœur. Fagon aussi, avec de l'esprit, mais avec fougue, lui en lâchait de bonnes, qui ne divertissaient pas moins ; mais, en tout temps, Fagon ne le pouvait voir ni en ouïr parler de sang-froid. »

Autre scène de mœurs, et quel metteur en scène ! Après le médecin et le major, voici le médecin et le confesseur. Le Père Tellier vient de remplacer le P. de la Chaise comme confesseur du roi, La scène se passe en 1709. Les acteurs ne sont plus jeunes. « La première fois qu'il vit le Roi dans son cabinet, après lui avoir été présenté, commence Saint-Simon, il n'y avait que Bloin et Fagon dans un coin. Fagon, tout voûté et appuyé sur un bâton, examinait l'entrevue et la physionomie du personnage, ses courbettes et ses propos. Le roi lui demanda s'il était parent de MM. Le Tellier ; le Père s'anéantit : « Moi, Sire, répondit-il, parent de « MM. Le Tellier ! je suis loin de cela ; je suis un « pauvre paysan de la Basse-Normandie, où mon « père était un fermier. » Fagon, qui l'observait jusqu'à rien perdre, se tourna en dessous à Bloin, en faisant effort pour le regarder : « Monsieur, lui dit-il en « lui montrant le Jésuite, quel sacre ! » et, haussant les épaules, se remit sur son bâton. Il se trouva qu'il ne s'était pas trompé dans un jugement si étrange d'un confesseur. »

Je voudrais arrêter mon portrait de Fagon sur ces lignes enjouées, sur un trait heureux. Nous connaissons jusqu'ici un Fagon spirituel, dévoué, clairvoyant, désintéressé, maître de lui, armé contre la maladie, déjouant quelquefois la mort. Il nous reste à en faire connaître un autre, vieilli, troublé, indifférent et désarmé. Il est vrai que, durant les épreuves terribles qui allaient secouer les demeures des princes, presque sans arrêt, comme des tremblements de terre, et les ouvrir toutes à une mort

énigmatique et précipitée, les plus fermes se fussent abandonnés. En 1711, le grand Dauphin ; en 1712, le duc et la duchesse de Bourgogne ; en 1714, le duc de Berry, le troisième fils du Grand Dauphin, périrent d'un mal étrange, où toute la Cour devine et signale une main criminelle. Devant de telles tragédies, quelle grandeur pouvait atteindre le rôle du premier médecin ! Investi d'une autorité souveraine, auréolé du devoir de sa redoutable charge, porté par le sentiment d'une responsabilité unique au monde, ne devait-il pas, dans la confusion des invectives et des lamentations, élever la voix et révéler le crime ? Ne devait-il pas assurer, contre les coups du même sort, la protection des victimes que l'on devinait encore désignées ? Oui ! c'était un beau privilège à revendiquer. Et tant resplendissait l'éclat de ce privilège, il est permis de croire que nul ne se serait interposé entre sa lumière et l'ombre. Dévisagé, le coupable se serait terré.

Fagon n'a pas compris un devoir aussi haut. Saint-Simon le représente aveugle d'abord, déconcerté ensuite, préoccupé de laisser dîner le Roi tranquille, lui criant après que tout est perdu, attaché aux jupes de M^{me} de Maintenon. S'il montra plus de courage à la mort de la Dauphine et du duc de Bourgogne, c'est que M^{me} de Maintenon l'y invita. Cette fois, il déclara nettement au Roi, contre l'opinion de Maréchal, qu'il ne doutait pas du poison. Saint-Simon ne parle plus de lui à la mort du duc de Berry, le 4 mai 1714. Cependant, il était toujours là. Il va y être encore en août 1715, à la mort du Roy.

A cette époque, il était âgé de soixante-seize ans, et fort tombé, dit-on, de corps et d'esprit. Sa santé, toujours chancelante, déclinait rapidement. Il avait été opéré de la pierre par Maréchal, qui le primait maintenant dans l'opinion publique. Le nouveau favori critiquait à son tour les remèdes de Fagon, comme le favori déprécié avait critiqué ceux de d'Aquin. Chacun son tour, c'est l'évolution humaine. Le dernier trait d'autorité de Fagon fut pour s'opposer à l'entrée près du roi, déjà condamné, d'un aventurier se prétendant en possession d'un secret contre la gangrène, dont mourait le Roi. Fagon avait toujours détesté les vendeurs de remèdes inconnus. Son opposition ne lui servit de rien. L'aventurier fut introduit, l'élixir administré. Ce fut la dernière défaite du victorieux d'autrefois. « A nos âges, Monsieur le Maréchal, avait dit son maître à Villeroy, en 1706, le lendemain de Ramillies, on ne gagne plus les batailles. La victoire n'aime pas les vieillards. » Après Ramillies, ce fut Oudenarde, en 1708.

Les récits de cette bataille et des démêlés entre Vendôme et le duc de Bourgogne, la cause de sa perte peut-être, défrayaient la Cour. M^{lle} d'Aumale, dans les lettres de qui le sens comique des choses ne perd jamais ses droits, écrivait à Saint-Cyr : « La perruque de M. Fagon a été si avancée sur son visage que, s'il n'avait pas eu le nez si long, on n'aurait pas connu le devant d'avec le derrière de sa tête. » Moins jeune, M^{me} de Maintenon, sa patronne, n'aura pas jugé que c'était l'heure de rire. Mais ce n'est pas d'aujourd'hui qu'en France on rit de tout. Gaieté qui dure le temps d'un mot !

Après la mort du roi, Fagon se retira au Jardin-Royal, dont il avait conservé la surintendance. Il y retrouva ses chers amis d'autrefois, les simples de toutes sortes, dont les feuilles reverdissent plus sûrement que celles du lys. Il y mourut le 11 mars 1718, à l'âge de quatre-vingts ans.

Dans la série d'articles très intéressants de M. Louis Delmas, que la *Chronique médicale* a publiés l'année dernière sur les premiers médecins du roi sous Louis XIV, on trouvera quelques détails relatifs à ce touchant retour au Jardin-des-Plantes et la reproduction d'une terre cuite du Musée Carnavalet, représentant le fidèle ami du Jardin vers cette époque, sans indication de date. On y trouvera aussi quelques mots sur la femme et les enfants de Fagon. Il eut, en effet, deux enfants : l'aîné, conseiller au Conseil des finances ; le second, évêque de Lombez. Était-ce une tradition, parmi les médecins de ce temps-là, de donner leurs fils à l'épiscopat ? La Bruyère l'a remarqué. On a vu que d'Aquin en avait fait autant. Ceux d'aujourd'hui les dirigent plus volontiers vers d'autres fonctions. L'épiscopat est un peu délaissé. Je leur souhaite dans toutes, comme ils en auront reçu l'exemple, de mériter l'équivalent du quatrain composé sous un autre portrait de Fagon, probablement antérieur à la terre cuite :

*Quem sibi rex legit medicis ex omnibus unum
Jam per vota diu publica lectus erat,
Quæ sortes, quæ fata viro concredita ! Regni
Dum venit, à salvo principe, tuta salus.*

NOTA. — Je ne veux pas terminer ce travail sans remercier M. le docteur René Hélot des notes intéressantes qu'il a bien voulu me procurer, et qui m'ont été souvent d'un grand secours.

DEUX LIVRES DU XVII^e SIÈCLE

Par M. l'Abbé TOUGARD.

La rencontre fortuite de deux minces volumes d'objet bien différent persuade d'en faire la matière de la présente communication à l'Académie.

IMPRESSIONS PÉRIODIQUES A ROUEN EN 1632.

Au mois de décembre 1901 s'est vendu à Lille un modeste recueil petit in-4° (0,15 c. \times 0,10), formé de cinq pièces, comptant à peine ensemble une centaine de feuillets. Il semble une véritable révélation sur la presse périodique à Rouen, vers la fin du règne de Louis XIII ; bien que ces cinq livrets ne soient que des réimpressions de gazettes parisiennes.

Aujourd'hui que le téléphone peut nous faire expédier par l'express l'imprimé paru le matin à Paris et que nous lisons ici trois heures après, cette constatation d'une réédition rouennaise de journaux nous fait rêver. Sous ce rapport, les conditions de la vie se sont entièrement modifiées ; mais, jusqu'à la Révolution, l'imperfection des moyens de communication tournait au profit de l'industrie locale. Les fêtes célébrées à

Rouen lors de la béatification du capucin Laurent de Brindes en offrent un exemple saisissant. Au début de l'*Eloge* de ce saint religieux (in-12 de vi-166 pp.), imprimé en 1785 chez la veuve Dumesnil et qui se vendait chez Le Boucher le Jeune, libraire, rue Ganterie (avec dépôt à Paris chez Durand neveu), l'avertissement dit (p. v) : « On a senti la difficulté de faire venir en peu de temps d'Avignon la quantité d'exemplaires suffisants pour satisfaire la sainte avidité des personnes pieuses. »

Les nouvelles « des Indes et de l'Europe en général », comme l'annonce assez sottement le titre de la page cinquante et unième (où il n'y a pas un mot sur les Indes), sont contenues dans quatre opuscules, chacun de deux feuilles d'impression, sauf le troisième, qui en comporte trois. Le morceau de longue haleine comprend cent vingt pages (1). Le tout se rapporte aux sept premiers mois de 1632, et semble avoir été élaboré dans trois agences différentes d'impression, ainsi qu'il résulte des détails qu'on va lire.

Le premier numéro, comme nous dirions aujourd'hui, le seul qui ne soit pas pourvu d'apostille finale, s'en dédommage par le titre en dix-huit lignes que voici : « Le Bureau des Nouvelles véritables de divers quartiers. Du mois de juin mil six cents trente deux. Auquel est contenu la prise de Venloo, Ruremonde, Stralle, etc., par l'armée Holandoise conduite par le

(1) Dans cet exemplaire, la p. 97 suit immédiatement la p. 88. Ce n'est nullement une suppression de quatre feuillets, mais bien une erreur de foliotage, comme le prouvent les signatures.

comte de Ernest de Nassau. Le siège de Mastric par le prince d'Orange. De plus la prise du fort de Sainte-Croix, de Saint-Philippes, de la ville de Zantflic, proche d'Anvers, par le comte de Nassau. »

Au-dessous d'une pauvre vignette se lisent ces quatre lignes, les plus intéressantes pour nous : « A Roven, chez David Ferrand, ruë aux Juifs, près le Palais, à la court des Loges [c'est-à-dire, selon M. de Beaurepaire, *des Echoppes*]. M. DC. XXVII. »

Le second opuscule présente ce titre plus raisonnable : « Relation historique des nouvelles du monde, du mois de Janvier, Feburier, et Mars, de l'année 1632. Avec la Genealogie du Roy de Suede, le memoire de ses Armées, et des villes qu'il a prises. Ensemble le mémoire des Armées de l'Empereur. »

Suit une assez grande vignette (0,032 × 0,042), représentant un personnage ailé sonnant de la trompette, encadré dans cette belle devise : « AD CELUM VOLITO, VT IN DEO QUIESCAM. » Puis le titre s'achève : *A Roven, chez Clavde le Villain, ruë du Bec, à la bonne Renommée. M. DC. XXXII. Avec Privilege.* » Ainsi, voilà un second éditeur de périodiques.

C'est mal à propos que les six premières lignes de cette page sont répétées au titre de départ, puisque la page trente et unième commence par un autre titre de départ pour les nouvelles reçues « tout le mois de feburier. » A la page quarante-neuvième commencent, au-dessous d'un titre semblable, les nouvelles de mars. Le titre qui annonce les nouvelles d'avril, en tête de la page soixante-cinquième, est plus simple ; en revanche,

la page précédente se termine par le mot FIN, qui manque aux précédentes divisions. Mais, bien que la page quatre-vingt finisse de même, la suivante est encore pourvue d'un titre de départ, surmonté d'un bandeau, et qui est, par surcroît, agrémenté de la grosse faute « *tous les mois de may 1632* », indice d'une impression trop hâtive.

Cette bévue, qui n'est pas unique, ne se retrouve point néanmoins aux pp. 97 et 113, dont les titres de départ annoncent les nouvelles du mois de juin et du mois de juillet.

Les trois dernières lignes de la page 128 (1), les plus importantes pour cette étude, sont : « Du Bureau d'Adresse, au grand Coq, rue de la Calandre, sortant au Marché-Neuf, près le Palais, à Paris, le 3 d'aoust 1632. *Avec Privilege.* » Cette adresse est celle des bureaux du premier journal qu'ait eu la France, et qui fut fondé par Eusèbe Renaudot.

Nous voici en présence de l'un de ces accidents si fréquents à la reliure des recueils factices. Le fascicule le plus considérable eût dû effectivement occuper la tête du volume, car celui qui le précède n'est à coup sûr que le premier numéro de juin, dont nous trouvons maintenant les deux autres suites. Pour les nouvelles des deux premiers mois, quarante-huit pages avaient

(1) Les précédentes méritent une citation : « Le principal instrument qu'il [le Roi] a employé à faire toutes ses merveilles, c'est sa diligence. » Si large qu'il faille y faire la part de l'éloge officiel, elles protestent déjà contre le rôle de soliveau qu'une tradition vieille de deux siècles a bien voulu prêter à Louis XIII.

suffi ; celles du mois de juin en remplissent plus de cinquante : les facilités de la belle saison avaient renseigné sur ce qui se passait chez les « Moscovites », comme on les a nommés jusque sous Louis XVI.

La « Seconde Partie du Bureau » est datée du 18 juin, et s'achève (p. 22) sur ce colophon : « A Rouen, chez David Ferrand et Jacques Cailloüe, juxte la copie du Bureau d'adresse à Paris, 1632. Avec Privilege. »

Le 25 juin parut la troisième partie, signée à la page 16 comme la précédente ; si ce n'est que, l'espace étant restreint, cela se borne au nom des deux imprimeurs, suivis de cette mention « au Palais ». Ainsi, pendant ce mois-là, D. Ferrand dut déménager et s'associer avec J. Cailloüe.

La dernière livraison que nous apporte ce volume est datée du 1^{er} juillet et finit (p. 15) absolument comme celle du 18 juin, sauf l'omission de l'année.

En résumé, ce petit livre ne saurait avoir d'intérêt que pour quelques chercheurs. Mais ils y trouveront ce qu'ils demanderaient vainement sans doute aux histoires les plus développées, par exemple la généalogie de Gustave-Adolphe (1), des lettres de grands personnages, et même des traités de paix ; enfin, cette curieuse liste des villes prises en deux ans par le roi de Suède sur l'empereur d'Allemagne : elle en compte cent vingt, y compris une île et trois principautés.

(1) Elle est modeste, puisqu'elle ne remonte qu'à 1300, tout en prenant un peu plus haut, comme point de départ, un Magnus ; il fallait bien un peu de héros dans l'affaire.

Parmi tout cela, pas une seule ligne de Normandie, comme le lieu d'impression permettait de l'espérer. A le bien prendre, toutefois, et pour qui ne s'intéresse pas avant tout à une rixe d'artisans avinés, au sortir d'une de ces tavernes si nombreuses à Rouen, ou même à quelque chevauchée du châtelain du Mont-Perreux contre le sire du Mesnil-Grémichon, ce que nous avons noté du changement de domicile et de raison commerciale de D. Ferrand a bien son attrait ; et avec quel soin Ed. Frère l'eût consigné dans ses notes, qui nous apprennent que ce maître imprimeur fut « garde » de sa corporation et aussi (1631-1636) membre de la confrérie de Saint-Jean-Porte-Latine.

N'y a-t-il pas lieu surtout de remarquer ces deux ou trois libraires rouennais se hâtant de donner une seconde édition (faut-il dire plutôt *contrefaçon* ?) du premier périodique que la France ait connu ? Oui, au début du vingtième siècle, où les puissantes maisons de la capitale écrasent l'initiative de la province, il fait bon mettre en lumière cette concurrence que quelques Rouennais avisés et résolus savaient faire aux presses parisiennes.

Ces réimpressions de la *Gazette* de Renaudot exécutées en province sont un fait bien connu, ainsi que l'écrivait naguère M. L. Delisle. Mais on n'en peut dire autant des imprimés eux-mêmes ; car ni l'édition originale, ni les reproductions n'existent ni dans la collection Leber, ni dans l'ancien fonds de la bibliothèque de Rouen : lacune d'autant plus surprenante que ces récits au jour le jour se trouvent être une suite naturelle du *Mercure françois*.

UNE GRAMMAIRE ILLUSTRÉE.

La typographie dispose aujourd'hui, pour *l'illustration* de ses travaux, de moyens aussi variés qu'accessibles. Il n'en était pas de même il y a cinquante ans. Assez grossières, même dans les ouvrages d'archéologie, les gravures faisaient communément défaut aux livres classiques, et les premières tentatives qu'on fit en ce sens furent assurément méritoires. *Vieux neuf*, aurait pu toutefois redire Ed. Fournier. Dans les publications des siècles précédents, les figures étaient plus communes que nous ne serions portés à le croire, et spécialement dans certains classiques, où, sans utilité réelle, on n'y voyait qu'un pur agrément. Les *Fables d'Esopé*, par exemple, ont été souvent un livre à images tel que les Lallemand le mirent encore sous presse peu d'années avant la Révolution. Plus curieux encore était l'in-24 grec-latin de quatre cent trente pages que Robert de Rouves imprimait, un siècle et demi plus tôt (1619), dans la rue des Minimes. Dans son texte sont intercalés plus de quatre-vingts de ces bois (50 × 30 ou 40 m/m) dont les naïvetés et les gaucheries mêmes ont un charme mystérieux pour les connaisseurs (1).

Nous présentons aujourd'hui à l'Académie, en un peu moins d'une quarantaine de feuillets in-8°

(1) ... *Elegantissimis iconibus ILLUSTRATÆ*, porte le titre. C'est donc grâce à un emprunt qu'a passé dans l'usage le mot *illustration*, dont une dérivation exacte et les légitimes traditions de la langue s'accommodaient difficilement. — *Enrichi*, moins justifiable encore, n'est de même que le *locupletatus* de la Renaissance.

(183 × 130^{m/m}), la première partie d'une grammaire latine élémentaire qui, par ses dix-sept planches gravées, semble une publication artistique digne de fixer l'attention.

Elle porte pour titre : « *Methode nouvelle et tres exacte pour enseigner et apprendre la première partie de Despautères ; dans laquelle, sans changer ni le texte ni le sens de l'auteur, tout ce qui appartient aux genres des noms y est si clairement expliqué par figures en taille-douce, que les plus jeunes en peuvent retirer un merveilleux profit. Segnius irritant...*, etc. — Dédiée à Monseigneur le duc d'Anjou par L. C. D. E. M. — A Paris, chez Jean Gaillard, rue Saint-Jacques, M DC XLIX. Avec Privilège du Roy. » Le verso du feuillet de garde porte en regard du titre la marque de Vincent, le savant helléniste de l'Institut.

Le duc d'Anjou, qui vient d'être nommé, était pour lors âgé de neuf ans. Ce frère unique de Louis XIV est connu sous le titre de duc d'Orléans. La dédicace latine qui lui présente l'ouvrage (1) est signée *devotus* L. COUVAY. Les trois dernières lettres du titre « Docteur en médecine » sont expliquées dans le privilège, aussi bien que dans une lettre dont il va être parlé.

De la préface latine en trois pages, il faut surtout retenir que plusieurs voulaient chasser absolument Despautère de toutes les écoles, à cause de ses vers fort difficiles et sans but pratique. C'est ce qu'au XVIII^e siècle l'abbé Lechevalier devait répéter en tête de sa *Proso-*

(1) Elle renferme ce jeu de mots que le français ne saurait rendre heureusement : *quæ celant nomina, cælatura aperiat.*

die latine, vrai type du bon livre élémentaire. L'objection est fondée ; mais il ne faut pourtant rien exagérer. Pour que les maîtres de Port-Royal aient perpétué le procédé, notamment dans leur fameux *Jardin des Racines grecques*, il faut vraiment qu'il ait bien quelque valeur. C'est que, grâce à la mesure de ces lignes rimées, certaines mémoires font ainsi des progrès plus rapides. Aussi, la versification mnémotechnique n'a-t-elle pas complètement disparu de l'enseignement. Toutefois, elle n'échappera jamais à l'inconvénient de faire écrire les vers les plus détestables qui se puissent imaginer, et souverainement rebutants pour le plus grand nombre des écoliers.

Voici maintenant que, par une fortune inespérée, notre livret grammatical apporte sa contribution, si minime soit-elle, aux lettres françaises de la première moitié du grand siècle. Il y a là, d'un membre de l'Académie française, une dizaine de pages qui ont échappé aux bibliographes. C'est une lettre datée de Paris, le 10 août 1649, et adressée à son ancien condisciple Couvay par le chanoine J. Ballesdens, avocat au conseil du roi (1). On s'accorde à regarder comme le meilleur titre littéraire de cet « Immortel » oublié, qu'il ait, malgré la protection de Séguier, tenu avec raison à s'effacer pour permettre à Corneille d'entrer à l'Académie.

(1) Cette lettre a été réimprimée dans le *Bulletin du Bibliophile* du mois de juin 1902, avec des documents nouveaux sur Ballesdens. Selon toute probabilité, ce fut lui qui retoucha le grand catéchisme du docteur Turlot, curé de Namur, dont il se fit à Rouen plusieurs éditions (2 tomes en 1 vol. in-4°).

Sa lettre contient quelques phrases assez heureuses, par exemple : « Si, en relisant mes premières leçons, j'avais pu recouvrer l'innocence que je possédais en cet âge, auquel elle [ma grammaire latine] m'apprenait à parler, je ne voudrais jamais sortir de l'enfance, quelque avantage qu'il y ait de se rendre savant en devenant homme. . . . Les plus rares tableaux de Raphaël et de Titien nous paraissaient peu de chose en comparaison des images signées de la main de nos régents » ; sur quoi il énumère, entre d'autres moyens d'émulation, « les hautes dignités de Tribun, de Consul et d'Empereur ; une Couronne de carton doré qui était la marque d'un Empire ; un siège élevé d'un demi-pied au-dessus des autres. »

Consulté par Couvay sur la valeur de sa *Méthode*, Ballesdens évoque le souvenir de son ancien maître, « le savant M. Sevin, votre oncle ». Ce professeur eut un homonyme, sans parenté probable, dans l'abbé Sevin, membre de l'Académie des Inscriptions.

Il qualifie « l'exemple à tous les siècles » un fait aujourd'hui profondément ignoré de la vie de Séguier. « Au temps, dit-il, où il ne leur restait [aux Muses] aucune espérance de salut, et qu'elles étaient renfermées dans une ville assiégée, il en a pénétré les plus fortes murailles pour les visiter en la même forme que la fable a donnée au plus grand des dieux pour aller voir Danaé. »

« Depuis plusieurs siècles », à l'en croire, les études classiques étaient loin de jouir de l'estime générale que nous prêtons volontiers au passé. « La mauvaise for-

tune, dit Ballesdens, accompagne ordinairement ceux qui font profession de savoir la langue latine. Car, comme si elle les rendait inhabiles au commerce du monde, et qu'il y eût un divorce éternel entre le latin et le français, on a cru jusqu'à présent qu'on ne pouvait être congru en l'une et en l'autre de ces langues en même temps ; que l'usage du latin servait d'obstacle à la connaissance des affaires, et qu'il était l'ennemi de la vie civile (1). »

Enfin, après avoir, bien à tort, fait remonter jusqu'à Charlemagne la fondation de l'Université de Paris, l'académicien constate, dans une phrase presque fortuite, que notre opuscule ne fut, comme bien d'autres, qu'une œuvre de circonstance que des relations de famille firent écrire, puisque c'est le frère de l'auteur qui en « a gravé parfaitement » les figures (2).

(1) Au xvii^e siècle, un bon nombre de membres du clergé de France ne devait pas savoir assez le latin pour le lire couramment. C'est ce qui semble résulter du succès des ouvrages publiés en français sur les sciences ecclésiastiques. Le petit Manuel du P. Bertaut, eudiste, eut, dit-on, jusqu'à soixante-dix éditions.

Ce que nous appelons les études secondaires était donc encore à organiser, puisque, ainsi qu'on l'a justement remarqué, il ne faut pas plus de deux ans pour apprendre convenablement le latin, et que, des autres branches de l'enseignement, même du français, on ne faisait que d'humbles accessoires des humanités. — Aujourd'hui, à force de *perfectionner*, on a fait de tout le principal dans l'enseignement classique ; et qu'y est devenu le latin ? Mémoire !

(2) Cet artiste, Jean Couvay, est né à Arles en 1622. Son œuvre est considérable. D'après L. Auvray (*Dictionnaire général des Artistes*... I, 312), les planches sur la grammaire sont au nombre de vingt et une ; serait-ce donc que notre volume fût incomplet ?

La plupart des planches contiennent vingt images, quatre de front sur cinq de hauteur ; chacune d'elles ne dispose donc que d'une surface de $22^m/m \times 27$. A peu près toutes les planches portent en bas de page, presque sur la ligne noire qui les encadre, les mots *cum Privilegio Regis*. La contrefaçon, l'éternel cauchemar des auteurs, leur était particulièrement odieuse, en ces temps de propriété exclusive et jalouse. Disons enfin tout de suite que dix figures sont restées en blanc ; celles du « *spadix*, rouge luisant » ; du « *sandix*, couleur meslée », et huit autres dépourvues même de titre, nouvel indice qui nous confirme dans la pensée que nous ne disposons que d'un exemplaire imparfait.

Malgré l'habileté du graveur, il n'est guère de planche où quelque figure ne prêtât à plus d'une interprétation, si elle n'était accompagnée de son nom. Ainsi sel, ratte (*sic*), pur froment, son (*furfur*), fleur de farine, diamant, goulfre, gazon, héritier et héritière, cuivre, serpent venimeux, mois d'avril, tison allumé, *composta ab asse*, pierre, poudre, cendre, atome, fic, Eryx, *composita ex uncia*, onyx, *obex*, et quelques autres peut-être, avec à peu près toutes celles qui représentent des plantes.

C'est la plus grave critique, résultant d'ailleurs de la nature des objets à montrer aux enfants, qui se puisse adresser à cette jolie publication. Et cependant, elle n'a guère été avare de frais d'imagination pour donner un corps aux idées les plus abstraites. *Chaos* est pour elle une sorte d'enfoncement à bords relevés et irréguliers ; et « douaire ou dot » sont rendus par deux sacs d'ar-

gent, dont l'un est ouvert. Un violon engagé entre les deux plateaux égaux d'une balance ne traduit passablement (?) la « mélodie » que grâce à cette glose marginale : « Les diverses cordes de cette basse de viole représentent la diversité des sons ; et les balances montrent l'accord qui y est requis pour en faire une mélodie. » Et encore à *Icon* : « Pourquoi la statue d'Amour, non une autre ? Parce qu'il faut aimer les lettres. »

Plus heureux, comme plus intelligible est l'emblème de « *Epos, vers héroïque* » : une banderolle, soutenue aux extrémités par des branches de laurier, sur laquelle on lit ce vers :

Res regum gestas et quæ sunt grandia canto.

Au mot *pascha*, elle n'a pas reculé devant l'un des faits les plus grandioses de l'histoire sainte : le passage de la mer Rouge. En lui accordant seulement une largeur double de celle des autres gravures, J. Couvay a su ménager un bel effet de perspective et faire mouvoir deux groupes entre les eaux qui s'élèvent à droite et à gauche comme de gigantesques remparts. Et, par surcroît, la scène est surmontée à droite d'un agneau égorgé qui repose sur un plat.

Cette surabondance dans la figuration de l'idée est fréquente dans le volume, et elle en est l'un des charmes. C'est ainsi que le mot *chair* ne se borne pas à donner une belle pièce de boucherie, mais il l'embroche et la suspend dans une « cuisinière », qui, à deux siècles et demi d'intervalle, ressemble de tout point à l'ustensile de nos jours. — Le *chancre* est une plaie

qui s'étend depuis l'œil jusqu'au bas du nez ; mais l'artiste y place au fond une sorte de crabe qui dévore la chair.

Lucar, « impôt sur un bois sacré », est l'occasion d'une petite mise en scène : Vers l'extrémité d'un bosquet, un homme muni d'une bourse met de l'argent dans la main d'un personnage plus richement habillé. — Pour *hospes*, « hôtesse, hôte », une femme et un homme sont assis sur une sorte de banc adossé au mur d'une maison et tout voisin de la porte ; une fleur de lis appendue à une petite hampe en est l'enseigne. — Au-dessous de *cachoetes* (sic), « mauvaise coutume », un homme assis fume sa pipe ; l'action de fumer était donc encore vue avec défaveur. — *Harpago* n'est pas seulement le croc ordinaire à quatre branches recourbées qui s'attache à une corde ; on y a joint aussi une gaffe. — Son « chemin frayé », *callis*, de la largeur de nos chemins communaux ordinaires, n'est pas seulement animé par deux voyageurs ; il mène à une vaste plaine dont le lointain se couronne de collines. Il en est à peu près de même aux vues de *trames* et *iter*. — Enfin, *supellex*, « meuble », présente tout un ameublement : lit à colonnes garni de ses rideaux, de sa couverture et de son traversin ; large fauteuil en bois à dossier peu élevé ; enfin, trois autres meubles de formes et dimensions diverses, dont une table recouverte de son tapis.

C'est merveille d'examiner avec quelle dextérité le graveur sait tirer parti des quatre centimètres carrés dont dispose chaque sujet. Au mot *grex*, il nous faut compter près d'une quinzaine de moutons ; mais que

dire de sa « tribu », qui réunit en trois groupes une quarantaine de têtes ? Il en dessine à peu près le même nombre sous la rubrique *vulgus* « commun peuple » ; mais ici, parce qu'il a doublé la longueur affectée aux autres emblèmes, une dizaine de visages au moins seraient reconnaissables s'ils s'étaient inspirés de modèles vivants.

J. Couvay est d'ailleurs tellement esclave de son texte qu'il n'a point marqué Rome dans sa carte d'Italie, parce que Despautère n'avait point eu à s'en occuper.

Quant à l'ouvrage lui-même, sa disposition est simple et pratique. Les *Regulæ*, formulées par deux ou trois vers en moyenne, précèdent « la construction, *Ordo constructionis* », qui prend les mots isolément ou les groupe suivant leur sens, et se borne à une traduction littérale, sauf çà et là un mot d'explication ; enfin, l'objet précis de chaque règle est résumé en deux ou trois lignes intitulées *sensus*, et le tout se complète au besoin par des « Remarque, *observatio* ». Les principes essentiels sont distingués du reste par cette appellation spéciale : REGULA GENERALISSIMA. Tous les noms latins y ont été classés suivant leur terminaison.

S'il est quelque reproche à faire à cette nomenclature, c'est vraiment d'être trop complète. Elle contient en effet plusieurs noms que les plus vastes lectures risquaient de ne jamais rencontrer, par exemple, outre *lucar*, déjà cité, *chytropus*, *cudo*, *hir*, *trigon*, et d'autres peut-être. Le double genre que Despautère assigne à *halec* semble une chinoiserie imputable à quelque glossateur. Mais L. Couvay est seul respon-

sable d'avoir fait ou laissé graver : « *Pecus, udis*, bête qui n'a point de laine. » Il suffit, pour contredire sa décision, de rappeler le vers bien connu de Virgile : *Nigram hiemi pecudem* (1).

De nos jours où l'historique du français est, avec grande raison, si curieusement étudié, les citations françaises de Couvay fournissent quelques indications de plus d'une sorte.

Voici d'abord des archaïsmes d'orthographe : *bras-selet* (plus étymologique), *espic*, *golphe*, *goulfre*, *paroy*, *vaultour*, *voulte*. Mais *esguière*, *faisseau*, *femelle*, *mammelle* (dérivé à tort de *mamma*, puisqu'il vient de *manilla*) semblent des distractions ou des fantaisies individuelles et injustifiables. En serait-il de même de *saulce* (pour « sauce ») et de *menusier*, « ouvrier en objets menus » ?

Nos « simplificateurs » en écriture accueilleraient sans doute avec faveur les formes *balon*, *pincete* (où le *t* ne s'est doublé que pour ouvrir l'*e* précédent ; ainsi *jeter*, il *jette*), *pourisseur* (traduction de *reps*, sorte de reptile), *trépié*.

(1) En fait de latin, les plus habiles mêmes ne sont pas infallibles. Croirait-on que l'homme dont on a pu écrire :

Romaque Romano mirata est ore loquentem,

oui, que Santeuil a été victime d'une confusion qui frise le barbarisme dans une de ses belles hymnes à saint Joseph, qui soutiennent la comparaison avec celles du Pape Clément XI.

Il appelle Dieu le Père, *cœlituum Pater*, traitant comme deux synonymes *cœlites* et *cœlitus*, sans prendre garde que le dernier n'est qu'un adverbe et ne peut conséquemment se décliner sur *manus*. Il n'y avait pas là de quoi entraver sa phrase lyrique, puisqu'il pouvait écrire *cœlicolùm*.

Une autre catégorie plus intéressante est celle des mots aujourd'hui inusités, soit qu'ils aient peu à peu disparu, ou qu'au contraire ils n'aient jamais pleinement entré dans l'usage : *archipelage*, *atourneresse*, *borgnesse*, *cochère* (femme qui conduit un attelage), *hergne* (hernie), *persien* (persan), *plantement* d'arbres. Le diminutif *montagnette* méritait de ne pas mourir.

« *Ecaille* de noix » prouve que, depuis, *écale* a perdu un synonyme. — Par un caprice inverse, la langue ne voyait alors dans *interprète* qu'un « traducteur » ; pour les relations internationales, elle n'avait que *truchement*. — Enfin, *varice* n'était pas encore d'un emploi général, car *varix* est rendu par cette périphrase : « Relaxation de veines. »

Il n'est pas jusqu'à la prononciation qui ne trouve ici un éclaircissement dans la forme *Valaquie*.

Pour ne rien omettre, ajoutons en terminant que le titre primitif de l'ouvrage n'était pas celui que nous connaissons. Le privilège du roi donné le 21 juillet 1649, cinq semaines avant la publication, l'énonce en ces termes : *Methodus nova et accurata docendi et discendi Despauterium, etc.* (sic). En réalité, le fond même du livre est en latin. Mais Couvay aura voulu allécher le public, et la tendance de son travail personnel autorisa ainsi au dernier moment une substitution dont les lois de son époque auraient pu prendre quelque ombrage.

Appendice au Précis précédent (1).

L'HELLÉNISTE CHAMPÈTRE L. DUMESNIL.

Le curé de Guerbaville, cité dans le *Précis* de 1901 comme le premier maître d'E. Bignon, s'appelait Louis Dumesnil. Or, ce volume avait à peine paru, que l'hellénisme de ce digne ecclésiastique s'est révélé dans un ensemble de circonstances qui méritent l'attention.

Avec une bonhomie exempte de toute mise en scène, c'est lui-même qui s'en est décerné le brevet dans les curieux *Souvenirs de la Terreur*, si bien édités par M. le baron Ernouf. Se préoccupant, raconte-t-il (p. 156, éd. 1873), de témoigner aux religieuses de Caudebec sa reconnaissance pour les menus services qu'il en avait reçus : « Je pensai, dit-il, à leur présenter un bouquet... de quelques pensées morales .. de saint Grégoire de Nazianze et de saint Basile. J'essayai d'abord de les mettre en vers. Mais, comme je ne suis pas fort habile à écrire, et moins encore en vers, j'abandonnai ce travail, et j'écrivis tout simplement en prose les endroits qui me paraissaient les plus frappants, en les traduisant du grec le moins mal qu'il me fut possible. »

L'abbé Dumesnil dut donc être toute sa vie un philhellène *pratiquant*. Comment supposer sans cela que, plus d'un quart de siècle après la fin de ses études, il ait pu s'attaquer à des auteurs aussi serrés ?

Les volumes sur lesquels il travailla ne renfermaient

(1) *De l'Étude du grec*, par M. l'abbé Tougard (*Précis de l'Académie* 1901, p. 418).

pas de traduction latine ; on le voit aux termes que le bon curé emploie. Ainsi, c'étaient des éditions anciennes que nos écoliers ne pourraient pas même lire, à cause des ligatures dont les mots sont hérissés.

Enfin, l'excellence de la poésie était alors si universellement reconnue dans le monde des lettres, que le traducteur s'était cru obligé à mettre en vers ces grandes inspirations de la foi, pour les faire pleinement agréer. Il estimait inférieure à cette tâche « la vile prose », comme parlait Voltaire, en calomniant sa charmante plume. Qui aurait aujourd'hui un tel scrupule ?

LA SÉPULTURE D'OCTAVE CRÉMAZIE

Par M. CH. ALLARD

Parmi les poètes canadiens les plus célèbres, les plus aimés, à côté de Louis Fréchette, le très digne président d'honneur de l'École littéraire de Montréal, qui est membre correspondant de notre Académie, et de Benjamin Sulte, qui l'a été, il faut citer Octave Crémazie.

Crémazie est resté le poète populaire des Canadiens français, leur poète patriote, et il doit moins encore ce titre à nombre d'œuvres gracieuses, souvent charmantes, élevées, énergiques toujours, qu'aux chants nationaux dont il est l'auteur. Nos compatriotes d'outre-mer ne manquent guère de répéter ces strophes, soit le 24 juin, à la fête de leur patron, saint Jean-Baptiste, soit le 1^{er} juillet, jour anniversaire de l'établissement (en 1867) de la Confédération canadienne. Pour nous qui ne les avons pas, comme tout bon Canadien français, présentés à la mémoire, il ne sera pas sans intérêt d'en rappeler quelques-unes :

Il est, sur le sol d'Amérique
Un doux pays, chéri des Cieux,

Où la nature magnifique
 Prodigue ses dons merveilleux :
 Ce sol, fécondé par la France,
 Qui régna sur ses bords fleuris,
 C'est notre amour, notre espérance,
 Canadiens, c'est notre pays.

Pour conserver cet héritage
 Que nous ont légué nos aïeux,
 Malgré les vents, malgré l'orage,
 Soyons toujours unis comme eux.
 Marchons sur leur brillante trace,
 De leurs vertus suivons la loi,
 Ne souffrons pas que rien efface
 Et notre langue et notre foi.

O de l'Union fraternelle
 Jour triomphant et radieux,
 Ah ! puisse ta flamme immortelle
 Remplir notre cœur de ses feux :
 Et puisse cette union sainte
 Qui fit nos ancêtres si grands,
 Garder toujours de toute atteinte
 L'avenir de nos descendants.

Les vieux chênes de la montagne
 Où combattirent nos aïeux ;
 Le sol de la verte campagne
 Où coula leur sang généreux ;
 Le flot qui chante à la prairie
 La splendeur de leurs noms bénis,
 La grande voix de la patrie,
 Tout nous redit : Soyons unis !

L'illustre poète, — ainsi les Canadiens désignent-ils, non sans raison, Crémazie, — promettait de demeurer longtemps encore l'honneur des lettres canadiennes, quand, à la suite de malheurs financiers, il fut obligé de quitter son pays natal. Il disparut, et ses intimes

seuls surent qu'il cachait au Havre, sous le pseudonyme de Jules Fontaine, les dernières années d'une vie que la tristesse devait abréger. Il mourut en 1879 au Havre, à quarante-huit ans, et fut inhumé au cimetière d'Ingouville, sous le nom qu'il avait pris sur la terre d'exil. Personne n'aurait eu de détails sur les derniers jours du malheureux poète, si un Canadien français, M. Pierre Mazurette, n'avait eu récemment la généreuse pensée de faire au Havre une enquête à ce sujet. Voici en quels termes le *Courrier du Havre*, dans son numéro du 22 novembre 1900, rendait compte des dernières démarches de M. Mazurette :

« Un Canadien français, M. Pierre Mazurette, revenant de Paris, ne voulait pas quitter la France sans venir passer quelques jours au Havre, afin de s'assurer par lui-même si le grand poète national du Canada français, Octave Crémazie, était mort ici en 1879.

« On ignorait généralement, au Canada, ce qu'il était devenu ; on savait bien qu'il était mort en France, mais on ne pouvait dire au juste dans quelle ville, ni quand, ni comment.

« M. Mazurette, après plusieurs recherches infructueuses, a fini par découvrir que le nommé Jules Fontaine, qui est mort au Havre, le 16 janvier 1879, au numéro 19 de la rue Bernardin-de-Saint-Pierre, était véritablement Octave Crémazie. Il doit ces précieux renseignements à la bienveillance de M. Hippolyte Malandain, ancien tailleur d'habits, qui, à cette époque, se trouvait le locataire de la maison portant le n° 19 de la rue Bernardin-de-Saint-Pierre.

« M. H. Malandain et sa digne épouse, qui demeurent actuellement à Gravelle, n° 325, route Nationale, ont bien voulu donner au Canadien tous les renseignements désirables sur les derniers moments de Jules Fontaine, qui mourut chez eux d'une péritonite, après quelques jours de maladie seulement, entouré de prévenances et de soins empressés. M. Malandain et sa compagnie avaient une grande estime pour le grand Canadien, tant pour l'aménité de son caractère que pour ses manières nobles et distinguées. Jules Fontaine demeurait chez cette brave famille depuis plus d'un an.

« Octave Crémazie était, continue le *Courrier du Havre*, un écrivain remarquable, un poète de valeur. Mêlé aux orages des révolutions politiques au Canada, il était venu demeurer en France sous un nom d'emprunt, pour y chercher le calme et le repos.

« Sa poésie est vibrante de patriotisme et de verve ardente. Il chanta dans ses vers la gloire de la Nouvelle France, son auguste origine, ses luttes gigantesques avec les Indiens et les Anglais. Il demeure par cela même le poète national du Canada.

« M. Mazurette s'est également transporté au cimetière, et a visité, en compagnie du gardien des Archives et de M. Leroy, citoyen de la ville, la tombe du célèbre Canadien. Il repose en arrière de la chapelle, dans la 41^{me} division, lettre Z 25, tout à côté de M^{me} Leroy, née Manchon, décédée le 15 juillet 1895.

« M. Mazurette se croit le seul Canadien français qui, depuis vingt ans, soit venu prier sur la tombe de son illustre compatriote, qui eut pour la France un

véritable culte. Il se propose, à son retour au Canada, de faire appel aux sentiments patriotiques des Canadiens français pour élever un monument, dans le cimetière du Havre, à la mémoire vénérée du grand poète canadien Octave Crémazie, mort en France sous le nom de Jules Fontaine. »

Il y a, dans cet intéressant article, trois points qui ne paraissent pas exacts. Sur le premier, il ne convient pas d'insister : Octave Crémazie, je l'ai indiqué plus haut, n'était pas venu se cacher en France sous un nom d'emprunt, seulement pour se soustraire, dans le calme et le repos, aux orages politiques de la Nouvelle France. En second lieu, c'est à tort que M. Mazurette se croyait le seul Canadien français qui depuis vingt ans fût venu déposer l'hommage ému de la patrie canadienne sur une tombe oubliée. Quelque temps après la mort de Crémazie, un écrivain canadien de grand talent, maintenant décédé, mais que nous avons eu l'honneur de compter pendant dix ans parmi les membres correspondants de notre Académie, M. Faucher de Saint-Maurice, étant de passage au Havre, alla faire une visite au cimetière d'Ingouville, et, grâce à ses soins, une grille en bois fut érigée autour du tombeau de Crémazie, avec une croix portant une inscription commémorative. Ce modeste monument était destiné, dans la pensée généreuse de son auteur, et en attendant mieux, à sauver de l'oubli les cendres de celui qui jeta tant de gloire sur la littérature de son pays.

Croyant son but atteint, M. Faucher de Saint-Mau-

rice saisit, quelques années plus tard, la presse canadienne de l'idée de ramener sur l'autre rive de l'Atlantique les cendres d'Octave Crémazie, et de lui ériger à Québec un monument national. Cette généreuse pensée survécut à M. Faucher de Saint-Maurice, décédé le 1^{er} avril 1897, et, renouvée par la visite de M. Mazurette au Havre, elle trouva de l'écho dans les cœurs de tous ceux dont la mémoire avait retenu les vers enflammés du poète national. « Crémazie, écrivait *l'Événement*, de Québec, est mort loin de son pays, sur une terre qu'on ne peut pas, il est vrai, appeler étrangère, puisque c'est celle de la France, notre ancienne mère-patrie; mais, depuis cette époque, sa tombe est oubliée dans un coin du cimetière du Havre. Pendant des années, il a été même impossible de la localiser, et l'on désespérait de pouvoir jamais déterminer l'endroit où avaient été inhumés les restes du grand poète canadien français... »

Mais une partie de la presse ne pouvait s'empêcher d'émettre discrètement quelques doutes sur l'identité de ces restes trop longtemps oubliés. « Tout en appelant de nos vœux le jour désiré où la Nouvelle France recevra la dépouille mortelle de l'un de ses enfants les plus chers, écrivait, le 4 janvier 1901, le *Pionnier* de Montréal, nous aimerions que l'opinion publique fût saisie d'une preuve documentaire touchant l'identité du tombeau visité par M. Mazurette. Dans une matière aussi sacrée, il importe que la piété nationale soit appuyée sur des données bien certaines... »

Ceux qui émettaient ces doutes semblent malheureu-

sement avoir été dans le vrai, et l'article du *Courrier du Havre* que je viens de reproduire paraît contenir une troisième erreur beaucoup plus grave que les deux autres. Sans doute, M. Mazurette a pu, après vingt ans, retrouver les personnes qui avaient entouré de soins pieux les derniers jours du poète exilé, mais il n'a pu découvrir au cimetière d'Ingouville la tombe dans laquelle celui-ci aurait été inhumé vingt ans auparavant. Il y a pour cela une triste mais sûre raison, c'est que les nécessités administratives obligent la ville du Havre à renouveler plus fréquemment que tous les vingt ans l'aménagement de ses cimetières. En visitant le cimetière, même « en compagnie du gardien des Archives », M. Mazurette a été certainement la victime de renseignements erronés, et il aurait suffi, soit à lui, soit à la presse canadienne qui, après avoir reproduit l'article du *Courrier du Havre*, a repris, l'année dernière, l'idée du transport des restes de Crémazie au Canada, de se reporter à cinq ans en arrière pour avoir une preuve officielle de l'inutilité actuelle de cette campagne. En 1896, M. Faucher de Saint-Maurice s'était entendu avec plusieurs autres écrivains canadiens, et, dans le mois d'août, une communication officielle avait été envoyée au maire du Havre, lui exposant le désir entretenu par quelques Canadiens de rendre un tribut d'hommage à la mémoire du pseudo « Jules Fontaine », et le priant de constater dans quel état de conservation se trouvait le monument provisoire élevé par M. Faucher de Saint-Maurice.

La lettre était écrite par M. Chicoyne, avocat, député

à l'Assemblée législative du Canada. La réponse, dont les journaux eurent alors communication, avait toute la brutalité du style officiel ; elle était ainsi conçue :

République Française

—
VILLE DU HAVRE
—

« Le Maire de la Ville du Havre à Monsieur J.-A. Chicoyne, avocat, député à l'Assemblée législative, à Sherbrooke (Canada).

« MONSIEUR,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. Jules Fontaine, décédé au Havre en 1879, a été inhumé dans un terrain commun, et que, après le délai réglementaire, ce terrain a dû être repris.

« Dans ces conditions, je ne puis, à mon grand regret, donner satisfaction au désir que vous avez bien voulu m'exprimer.

« Veuillez agréer...

« Signé : MAILLART, adj.

« Havre, le 12 septembre 1896. »

Que nos frères du Canada abandonnent donc le vain espoir de ramener jamais aux lieux où il a vécu les cendres de leur poète national. Si Jules Fontaine est bien et suffisamment identifié avec Octave Crémazie, comme je serais porté à le croire avec Faucher de Saint-Maurice, il n'en est pas moins certain, grâce à un regrettable concours de circonstances, que ces restes ont disparu dans l'anonymat de la sépulture commune,

avant que n'eut été mise à exécution la réclamation généreuse des admirateurs du poète ; on ne peut guère s'expliquer dans ces conditions l'erreur commise l'année dernière par M. Mazurette, par le *Courrier du Havre* et une partie de la presse canadienne à sa suite.

Pauvre grand poète canadien, pauvre Crémazie ! Si son corps, la moindre partie de son être, est restée en France, son âme continue à animer ses compatriotes, et il a pu, lui aussi, faire à son pays le legs de Marie Stuart :

Une part te reste, elle est tienne :
Je la fie à ton amitié,
Pour que de l'autre il te souviennne !

Vous le représentez vous au Havre, non pas méconnu, mais inconnu, sortant de la rue Bernardin-de-Saint-Pierre, pour aller, sur la jetée voisine, contempler la mer qui le séparait de sa chère patrie canadienne ? Peut-être, en passant devant la statue de Casimir Delavigne, se répétait-il le vers de cet autre poète patriote :

O patrie, ô doux nom que l'exil fait comprendre !

Mais Octave Crémazie n'avait pas eu besoin de l'exil pour comprendre sa patrie, et je le vois plutôt confiant aux flots de la mer, pour que la brise en portât les échos affaiblis à ses compatriotes, ces vers qui sont restés là-bas dans la mémoire de tous :

O Canada, douce patrie,
Toi dont les flots du Saint-Laurent
Disent à la rive fleurie
Le nom sonore et bienfaisant,

En voyant la grande nature,
Pour nous la source de tout bien,
Notre cœur doucement murmure :
Qu'il fait bon d'être Canadien !

La grande voix de nos montagnes
Qui vibre au milieu des sapins
Et que l'écho de nos campagnes
Répète aux rivages lointains ;
La fleur de la verte prairie,
Pareille à celle de l'Eden,
Tout chante à notre âme attendrie :
Qu'il fait bon d'être Canadien !

Quand, sur les tombeaux de nos pères,
La brise du soir, en passant,
De leurs vertus calmes et fières
Cueille le parfum odorant,
Elle répand, comme un dictame,
Les souvenirs du temps ancien,
Et chante, elle aussi, dans notre âme :
Qu'il fait bon d'être Canadien !

NOTICE SUR SEPTIME LE PIPPRE

Par M. PAULME

M. Gaston Lavalley, de Caen, a publié dans le *Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caen*, une fort belle et complète biographie d'un peintre aquarelliste normand, Septime Le Pippre.

Cet artiste appartient à la Normandie, non par sa naissance — car il naquit en Seine-et-Oise, à Montfort-l'Amaury, en 1833 — mais pour y avoir vécu, pour y avoir puisé maints sujets d'étude, pour être mort enfin, glorieusement blessé, à la bataille du Mans, le 9 janvier 1871, au milieu des rangs des mobiles du Calvados, qu'il commandait, comme capitaine.

Septime Le Pippre avait alors trente-huit ans. Bien que jeune encore, il avait déjà produit une œuvre considérable. M. Gaston Lavalley l'examine au double point de vue des procédés, puis des genres.

Le peintre de tableaux paraît être resté artiste de troisième plan : et son biographe reconnaît que s'il possédait certainement l'art de composer, Le Pippre manquait trop souvent de coloris.

Comme peintre d'aquarelles, il fut toujours hors pair. « En cet art, la nature avait fait pour lui tous les frais ; il y fut un improvisateur d'une fécondité extraordinaire et d'une sûreté de main rare. Ses croquis et ses études, jetés, de çà de là, sur ses albums, en trois ou quatre coups de crayon, de plume ou de pinceau, ont une grande allure et rappellent les cartons des maîtres ».

Aussi, dans les ventes où figurent ses aquarelles, et même ses gouaches, sépias, lavis et dessins, les amateurs normands couvrent-ils avec entrain les enchères. Ce sont les scènes militaires qu'affectionnait, avant tout, Septime Le Pippre : et, dans l'interprétation vivante qu'il en donna, il fit preuve d'une originalité et d'une abondance étonnantes.

De fait, dans les quelques reproductions dont M. Gaston Lavalley accompagne sa très documentée notice, et où défilent des soldats en costume du second empire, on constate une vigueur, une largeur de dessin, une facture bien personnelles. Tous ses types sont vrais, animés, parlants et, dans la familiarité de leurs poses, dans la précision de leurs gestes et de leurs lignes, ils rajeunissent les gens de ma génération, ils les reportent à près d'un demi-siècle en arrière ; en contemplant les troupiers de Le Pippre, je revis, pour ma part, avec intensité, les jours brillants et mémorables du retour à Paris de notre vieille armée, après les guerres de Crimée et d'Italie.

Je frémis encore — comme il y a quarante-cinq ans, dans le plus profond de mon être d'enfant — au

défilé de ces vaillants, si souples, si nerveux, de si martiale figure qui revenaient de Sébastopol, de l'Alma, de Malakoff, tels que les avait laissés, dans leurs uniformes salis, troués, glorieux, par combien de sièges et de combats, une guerre de dix-huit mois. Quelles étaient belles, ces troupes victorieuses, nous apportant, au cœur de France, avec leurs visages noircis, leurs étendards en lambeaux, leurs blessés couverts de bandages, comme une odeur de poudre et de bataille ! Et, sous le clair soleil de juin, par ces merveilleux boulevards de Paris, débordant d'une foule enthousiaste, enivrée, d'où jaillissaient les hurrahs et les fleurs, c'était comme la Gloire elle-même qui conduisait la Patrie triomphante !

Mais je m'oublie en cette évocation qu'a provoquée la vue des alertes petits soldats de Le Pippre, qui devait, comme son illustre confrère Henri Regnault, tomber plus tard sur les champs de bataille de la guerre de 1870-1871, où l'héroïsme fut impuissant à fixer la victoire !

Notre artiste, qui a si verveusement traité les scènes militaires, aussi bien contemporaines — et ce sont de beaucoup les plus nombreuses — que d'époques antérieures, dépensa non moins de talent en des charges et des caricatures. Maintes d'entre elles sont d'un trait qui rappellerait volontiers la manière de Cham ; quant aux sujets, Le Pippre, ainsi qu'hier son célèbre confrère, le vicomte de Noé, et aujourd'hui Draner et Guillaume, les prend autour de lui, dans la vie quotidienne, dans les rencontres les plus ordi-

naires. « Il les rend tels qu'il les voit, avec un bel et franc éclat de rire, écho d'une bonne humeur naturelle. »

En dehors de ses feuilles isolées, où il croqua avec humour des scènes de paysans, de bourgeois de petite ville, de gardes nationaux et de « militaires », Le Pippre a laissé de nombreux albums d'histoires sans légendes, constituant des suites de petits tableaux. Dans la plupart de ces compositions, restées inédites, il a, comme le fait remarquer M. Gaston Lavalley, pour ainsi dire deviné ce genre de caricatures par séries, où les maîtres du rire de nos jours racontent, avec leur crayon ou leur pinceau seul, de réjouissantes histoires. Caran d'Ache, Job, Willette, auxquels on doit en ce genre de petits chefs-d'œuvre, ignorent peut-être qu'ils ont eu pour précurseur, il y a quelques trente ans, un artiste dont la réputation n'a guère dépassé les limites de sa province.

La souplesse du talent de Le Pippre était telle qu'il eût fait un illustrateur de premier ordre, si l'on en juge, affirme son biographe, par une série de vingt lavis, qui ont été reliés avec un exemplaire d'un petit poème, peu connu, de Barthélemy, l'auteur de la *Némésis*, et intitulé : *L'Art de fumer la pipe ou le cigare*, poème en trois chants.

Cette rareté bibliographique, qui provient du legs Doucet, appartient à la Bibliothèque municipale de Bayeux.

M. Lavalley termine son intéressante étude sur Septime Le Pippre, dont les compositions dépassent le

nombre de 3,000, par cette appréciation impartiale :

« Improvisateur avant tout, il eut les défauts et les qualités du genre. Il produisait trop et trop vite, mais, dès qu'il s'appliquait, il restait correct, et quand l'inspiration s'ajoutait au travail, il était excellent.

« Ce ne sont donc pas les défaillances de son pinceau ou de son crayon qui ont nui à la réputation de Le Pippre : s'il n'a pas conquis la notoriété qu'il méritait, il faut en chercher la cause ailleurs. L'artiste travaillait en province, sans quitter son arrondissement de Bayeux, sans se préoccuper de faire la moindre réclame autour de ses productions. Il ne pouvait dès lors être apprécié et connu que dans le coin où il a produit, et par quelques amateurs éclairés.

« Cette célébrité restreinte ne lui a pas manqué et sa réputation s'élargit tous les jours laborieusement, lentement, mais sûrement. Les collectionneurs le recherchent, les marchands le tarifent ».

Peut-être cette justice tardive, rendue au talent de Septime Le Pippre, dépassera-t-elle bientôt les limites de la région où il a vécu et travaillé ? Ses œuvres sont, en tout cas, à peu près exclusivement restées dans les mains de sa famille ou de particuliers, parmi lesquels M. Georges Villers, M^{me} Doucet, M. Tony Genty, MM. Guillouard, Lavalley, Chotard, Dedouit, Decauville, Lachenée, etc.

Quelques-unes seulement figurent dans des collections publiques : le Musée Doucet et la Bibliothèque de Bayeux.

La seule de ses toiles qui, exposée au Salon de 1868,

avait été achetée par l'État, et placée aux Tuileries, dans l'escalier du cabinet de l'Empereur, disparut dans l'incendie du palais, en mai 1871, quatre mois après la mort du peintre.

L'Académie de Rouen salue avec sympathie cette originale physionomie d'artiste normand, resté jusqu'ici dans le demi-jour d'une célébrité locale.

ACADÉMIE

DES

Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

PRIX

PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1903, 1904 ET 1905

1903

PRIX GOSSIER

L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'auteur du meilleur ouvrage sur le sujet suivant :

La Fronde en Normandie.

PRIX BOUCTOT (LETTRES)

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur de la meilleure pièce de vers : œuvre lyrique, poème, épître, conte ou fable.

PRIX BOUCTOT (BEAUX-ARTS) (1)

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à une œuvre de peinture, sculpture, architecture ou gravure, dont l'auteur sera né ou domicilié en Normandie et qui aura figuré à l'Exposition rouennaise organisée pour 1903 par la Société des Amis des Arts.

(1) Ce prix, précédemment indiqué pour être décerné en 1904, a été proposé par anticipation pour l'année 1903, suivant décision de l'Académie, en vue de l'Exposition des Beaux-Arts qui doit avoir lieu à Rouen au cours de cette année.

MÉDAILLE D'OR

Une médaille d'or sera également attribuée par l'Académie à une œuvre ayant figuré à cette Exposition.

1904

PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé, écrit en français, ou de la meilleure œuvre d'art, faisant connaître, par un travail d'une certaine importance, soit l'histoire politique et sociale, soit le commerce, soit l'histoire naturelle des Antilles, présentement possédées par la France ou qui ont été jadis occupées par elle.

1905

PRIX BOUCTOT (SCIENCES)

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

1° Etude de l'état électrique d'un fil métallique rectiligne, mis en contact par un de ses points avec un circuit oscillatoire ;

2° Influence de l'inclinaison sur la verticale du fil secondaire ;

3° Influence d'une mise à la terre d'un deuxième point du circuit.

PRIX ANNUELS

L'Académie décerne aussi, chaque année, dans sa séance publique, les prix suivants :

PRIX DUMANOIR

Un prix de 800 fr. à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

PRIX OCTAVE ROULLAND

Deux prix, de 300 fr. chacun, aux « membres de familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères ou sœurs. »

Les personnes qui connaîtraient des actes de dévouement ou des belles actions, dignes de concourir pour les prix *Dumanoir* et *Octave Roulland*, sont invitées à les signaler à l'Académie, en adressant au Secrétariat, rue Saint-Lô, n° 40, à Rouen, une notice circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés.

Cette notice, appuyée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être envoyée franco à l'Académie avant le 1^{er} juillet.

OBSERVATIONS RELATIVES AUX CONCOURS

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus des concours.

Les ouvrages adressés devront être envoyés *francs de port* avant le 1^{er} juin (terme de rigueur) à l'un

des Secrétaires de l'Académie, M. CANONVILLE-DESLYS,
pour la Classe des Sciences, ou M. R. DESBUISSONS,
pour la Classe des Lettres et des Arts.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

*« Les manuscrits envoyés au concours appar-
« tiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux
« auteurs d'en faire prendre des copies à leurs
« frais. »*

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE
DES OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE
PENDANT L'ANNÉE 1901-1902

- Abbot (C.-G.), V. Langley (S.-P.).
Abeille (L') havraise. — Recueil d'œuvres couronnées aux Concours Follope (1895-1900). 1901.
Allard (Christophe). — *Les prêts gratuits et les prêts d'honneur, 1902.*
Baker (Frank-Collins). — *A revision of the limneas of northern Illinois, 1901.*
Ball (Robert-S.). — *Further developpements of the geometrical theory of six Screws, 1901.*
Ballière. — *Théorie de la Musique. Rouen, 1764.*
Ballière-Delaisment. — *Eloge de M. Le Cat. Paris, 1769.*
Barus (Carl). — *Experiments with ionized Air.*
Basquin (O.-H.). — *The arc spectrum of Hydrogen.*
Beaurepaire (G. de). — *L'abbé de Saint-Pierre, discours de réception, 1901.*
Bibliographie méthodique de l'arrondissement du Havre, 4^e fasc. 1901.
Bille Gram. — *One Proteinkormene, has oliegivende Fro, 1901.*
Billia (L.-M.-A.). — *Difendiamo la famiglia saggio contro il divorzio e specialmente contro la proposita d'introdurlo in Italia, 1902.*
Black (C.-W.-M.). — *The parametric representation of the neighborhood of singular point of an analytic surface, janv. 1902.*
Bolton (Henry Carrington). — *A select Bibliography of Chemistry, 1492-1897. Section VIII. Academic Dissertations.*
Bréard (Charles). — *Les Archives de la ville de Honfleur, etc.,*

1885. — *Le vieux Honfleur et ses marins*, 1897. — *Correspondance inédite du général-major de Martange*, 1898.
- Bréard (Charles) et Janvier (Auguste). — *Annales de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens*, 1899.
- Calard (Dr Louis). — *Attindisches Zauberritual. Probe einer Uebersetzung der wichtigsten Theile des karsika Sâtra, t. III, n° 2*. 1902.
- Calinier (L.-H.). — *Les conceptions pathogéniques actuelles sur les affections intestinales des nourrissons*. Toulouse, 1901.
- Châtelain (Emile). — *Leopoldi Delisle quinquaginta annos in societate rerum Gallicarum, in societate Scholæ Chartarum multos annos, in societate rerum Parisiacarum feliciter peractos gratulatur Æmilius Châtelain*.
- Christensen (A.). — *Om Bromderivater of Chinaalkaloiderne og um de gemnem disse dannede brintfattigere Forbindelser*, 1902.
- Coche (Camille). — *Louis Vitet, sa vie et son œuvre. Conférence du 16 février 1902*. Dieppe, 1902.
- Colin (Gabriel). — *Corpus des Inscriptions arabes et turques de l'Algérie, f. IV, I, département d'Alger*, 1901.
- Collins (Frank-Shipley). — *The Algæ of Jamaica*, nov. 1901.
- Coutil (Léon). — *Les fouilles de Pitres (Eure)*. Caen, 1901. — *L'Industrie primitive du cuivre et du bronze en Normandie. Analyse des principales formes d'instruments*.
- Delattre (le R. P.). — *Carthage, nécropole punique voisine de Sainte-Monique, 2^e semestre des fouilles, juill.-déc. 1898*. — *Fouilles exécutées dans la nécropole punique voisine de Sainte-Monique, à Carthage*, 1901.
- Delisle (L.). — *Origine frauduleuse du ms. 191 Ashburnam-Barrois*.
- Doumer (Paul). — *Situation de l'Indo Chine (1897-1901)*.
- Fernald (M.-L.). — *Some new Spermatophytes from Mexico und central America*. V. Robinson (B.-L.). *Flora Uruguayana*, 7 feuilles.

- Frandsen (Peter). — *Studies on the reactions of limax maximus to directive stimuli*. 1901.
- Frère (Etienne). — *Les droits de la sécurité de la femme dans le divorce*.
- Foville (A. de). — *La Justice dans l'impôt. — La statistique et l'opinion*.
- Gadeau de Kerville (H.). — *Recherches sur la Faune marine et maritime de la Normandie, 3^e voyage*. Paris, 1901.
- Gasté (Armand). — *Jean Racine et Pierre Bardin, prieur de Laroux (1696)*. 1901.
- Guénin (Eugène). — *Ango et ses pilotes*. Paris, 1901.
- Hanotaux (Gabriel). — *L'Énergie française*, Paris. — *Du choix d'une carrière*, 1902.
- Hartley (W.-N.). — *The action of heat on the absorption spectra and chemical constitution of saline solutions*. Dublin.
- Hériband (le frère Joseph). — *Les Muscinées d'Auvergne*. Clermont-Ferrand, 1899.
- Hoffmann (C.-K.). — *Zur Entwicklungsgeschich des Sympathicus. I. Die Entwicklungsgeschichte des Sympathicus beiden Selachien (Acanthius vulgaris)*. 1900.
- Homais (A.). — *Discours prononcé à l'ouverture des conférences des avocats stagiaires, le mardi 26 nov. 1901*.
- Houlbert (Constant). — *Flore du Sénonais*. Sens, 1901.
- Husnot (T.). — *Revue bryologique, 29^e année, nos 4 à 7*. 1902.
- Janvier (Auguste), V. Bréard (Charles).
- Joly (Charles-Jasper). — *The interpretation of a quaternion as a point symbol, 1902. — Quaternion Arrays, 1902*.
- Kern (H.). — *De legende van kunjarakarna volgens het oudst bekende handschrift inet oudjevaanschen tekst, nederlandse vestabng an aantekeningen, t. III, n^o 3*. 1901.
- Knudsen (Martin). — *Berichte über die Konstantenbestimmungen zur Aufstellung der hydrografischen Tabellen*.
- Lambes (Lawrence-M.). — *A revision of genera and species of canadian palæozoic Corals, t. IV, 2^e p.* 1901.
- Langley (S.-P.) et Abbot (C.-G.). — *Annals of the astrophy-*

- sical Observation of the Smithsonian Institution n° 4, 1900.*
- Langley (S.-P.) et Very (F.-W.). — *On the cheapest form of light, 1901.*
- Lasteyrie (Robert de). — *Bibliographie des Travaux historiques et archéologiques, t. III, 4° série, 1902.*
- Lechallas (G.). — *Étude esthétique. Paris, 1902. — Les Confins de la science et de la philosophie au Congrès international de philosophie de 1900. — Les fondements de la Géométrie d'après un livre récent, 1902.*
- Lefevre (George). — *The advance of zoology in the nineteenth century, 1901.*
- Legrelle (A.). — *L'acceptation du testament de Charles II, roi d'Espagne, par Louis XIV, 1892. — Notes et documents sur la paix de Ryswick, 1894. — La mission de M. de Riberac à Madrid et la mort de Marie-Louise, reine d'Espagne, 1688-1689, 1894. — Une négociation inconnue entre Berwick et Marlborough, 1708-1709, 1893. — Le Régiment de Normandie pendant la guerre de succession d'Espagne, 1893. — Les Conférences secrètes de Diessenhofen et Steckborn (1694), 1893. — La révolte des Camisards, 1897. — L'Europe en 1743 après la guerre de la succession d'Espagne, 1897. — Louis XIV et Strasbourg. Essai sur la politique de la France en Alsace, 1884. — Notice sur la vie et les œuvres de M. Arsène Legrelle, 1900. — Marcus-Ulpian Trajan (97-117). Mœurs romaines, 1868. — Traduction du voyage en France de Karamzine, 1789-1790. — Le Volga, notes sur la Russie, 1877. Le siège de Corbie, pièce en cinq actes et en vers. Rouen, 1894. — La France et la Prusse devant l'histoire. Essai sur les causes de la guerre, 3° édition, 1872. — Qu'est Paris en France? Absolument tout. Que doit-il être? Infiniment moins (sous le pseudonyme de Jacques Bonhomme), 1871.*
- Lewis (Gilbert-Newton). — *The law of physico-chemical charge.*
- Lipps (Theodor). — *Psychologie Wissenschaft und Leben. Festsrede gehalten in der öffentlichen Sitzung der k. b. Akademie der Wissenschaften, 3° fasc., 1901.*

- Longnon (Auguste). — *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie (1172-1361)*. T. I, les Fiefs, 1901.
- Lorid (D.-J.). — *Beschrifving van Einigenieuwe Gronberinge*.
- Lund (Samste) et E. Rostrup. — *Marktidielen, Circium arvense*, 1901.
- Mabery (Charles-F.). — *The composition of Petroleum*.
- Macoun (John). — *Catalogue of Canadian birds P. 4. Water-birds, Gallinaceous birds and piger*, 1901.
- Manouvrier (L.). — *La protection des anciennes sépultures et des monuments préhistoriques*, 1901.
- Manuel (Gédéon). — *Εκκλησιαί Βυζαντιναί εξακριβουμεναί etc.*, 1900.
- Meinert (Fr.). — *Vankulvelarmeine (Larva Dytiscidarum)*, 1902.
- Mercier (Gustave). — *Corpus des Inscriptions arabes et turques de l'Algérie, fasc. V. II, département de Constantine*.
- Monceaux (Paul). — *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe*, 2 vol. 1901.
- Moreau (I.). — *Les Pensions ouvrières*, 1901.
- Moreno (Halcott-C.). — *On ruled loci in ne fold space*.
- Mulder (E.). — *Over peroxy-azijnjuur silver en-als vervoly, over peroxy-zwazelum silver, 1^{re} partie*.
- Nichols (Edward-L.). — *The visible radiation from Carbon*.
- Niederlein (Gustave). — *Les produits du sol des colonies françaises d'Amérique à l'exposition Pan-Américaine de Buffalo*. 1901.
- Nipher (Francis-E.). — *The relation of direct to reversed photographic pictura. — The specific heat of gaseous nebulae in gravitational contraction*, 1901. — *Position Photography, with special reference to eclipse work*, 1900. — *The frictional effect of railway trains upon the air*, 1900.
- North American Fauna*, n^{os} 20 et 21, 1901.
- Olive (Edgard-W.). — *A preliminary enumeration of the Soro-rophoreæ*, 1901.
- Oppeheimer (Adèle). — *Certain sense of the proboscis of the Polichaetous Annelid Rynchobolus Dibbranchiatus*.

- Ornières (Antoine). — *De la capacité du mineur non émancipé*. Carcassonne, 1901.
- Ottawa. — *Cartes qui accompagnent le rapport annuel*, t. X, 1897.
- Panel (D^r G.). — *Ville de Rouen. Démographie et statistique médicale, 13^e année*, 1901.
- Patria rura. Accedunt quatuor poemata laudata*. Amsterdam, 1901.
- Pavisi (Pietro). — *L'abbate Spallanzani a Pavia*. Milan, 1901.
- Perrin (Joseph). — *1814, Sièges de Sens ; défense de l'Yonne et campagne du général Allix*. Sens, 1901.
- Picot (Georges). — *Documents relatifs aux Etats-Généraux et assemblées réunis sous Philippe-le-Bel*, 1901.
- Poats (T.-G.). — *Isogonic transformation*, 1901.
- Ravn (J.-P.-J.). — *Molluskerne i Danmarks kridtals-lejringer. I. Lamellibranchiater*.
- Renouard (Ph.). — *Documents sur les imprimeurs, libraires, cartiers, graveurs, fondeurs de lettres, relieurs, faiseurs de fermoirs, enlumineurs, parcheminiers et papetiers ayant exercé à Paris de 1450 à 1600*. Paris, 1901.
- Revel (Jean) (Paul Toutain). — *La fin d'une âme*. Paris, 1891.
- Rhees (William). — *The Smithsonian institution. Documents relative to its origin and history, 1835-1899*, t. II.
- Richards (Théodore-Williams). — *Contributions from the chemical laboratory of Harvard College*, nov. 1901. — *The possible signifiante of changing atomic volume*, 1901. — *The signifiante of changing atomic volume. II. The probable source of the heat of chemical combination and a new atomic hypothesis*. — *The Standart of atomic weights*, 1901.
- Richards (Theodore-William) et Archibald (Ebenezer-Henry). — *The decomposition of mercurious chloride by dissolved chlorides ; a contribution to the study of concentrated solutions*.
- Richards (Theodore-William) et Fraprie (Theodore-Rog.). — *The Solubility of Manganous Sulphate*.

- Richards (Theodore-William et Heimrod (George-W.). — *Contributions from the chemical laboratory of Harvard College. On the accuracy of the improved Voltmeter.*
- Richards (Theodore-William) et Mergold (Benjamin Shores). — *A new investigation concerning the atomic weight of Uranium.*
- Robinson (B.-L.). — *Contributions from the Gray herbarium of Harvard University.*
- Roger (D^r J.). — *Pathologie de la Scrofule*, Havre, 1901.
- Roggauer (Henri). — *Ueber die Entwicklung der Numismatik und der numismatischen Sammlungen in 19 Jahrhundert*, 1900.
- Rolls (P.-H.). — *Florida Lichens*, 1901.
- Rostrup (E.), V. Lund (Samste).
- Salverda de Grave (J.-J.). — *Essai sur quelques groupes de mots empruntés par le Néerlandais au Latin écrit*, t. III, n^o 1, 1900.
- Sargent (Porter-Edward). — *The Development and function of Reissner's fibre, and its cellular Connections. A preliminary paper.*
- Scudder (Raphaël-H.). — *Canadian fossil Insects*. Ottawa, 1900.
- Sillem (M.-J.-A.). — *Tabellen van Marktprijzen, van Graven te Utrecht in de jaren 1393 tet 1644*, t. III, n^o 4. 1901.
- Spalikowski (Ed.). — *Observations et recherches sur la Diph-térie aviaire.*
- Stokes (Miss Margâret). — *Notes of the high crosses of moone drumcliff, termonfection and killamery*, 1901.
- Tardieu (Ambroise) et A. Danzat. — *Les comptes des Consuls d'Herment en Auvergne*. Toulouse.
- Thuxter (Roland). — *Preliminary Diagnosis of new species of Laboulbeninceæ*, 1901.
- Tougard (abbé). — *Les premières impressions du Dictionnaire de l'Académie*, 1901.
- Toutain (Paul). — *Ecole de notariat de l'arrondissement de*




- Rouen.* — *Distribution des prix, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900, 1901, 7 fascicules.* — *Les Français en Amérique, 1876.* — *Collège de Honfleur. Distribution des prix. Discours de... 1896.* — *Le Souvenir français; manifestation du dimanche 4 avril 1897.* — *Revue de l'enseignement notarial; discours prononcé par.....* — *Nouvelles normandes being short stories of the works of Jean Revel. Notice of Joseph Duhamel, 1901.*
- Vacandard (abbé). — *Vie de saint Ouen, 1901.*
- Van Bemmelen (J.-M.). — *Bijdrage tot de Wetens-chappelijke Biographie van G.-J. Mulder, 1900.*
- Verbeek (R.-D.-M.). — *Over de Geologie van Amben city, 2^e partie.*
- Very (F.-W.), V. Langley (S.-P.).
- Vingtrinier (Aimé). — *Histoire des journaux de Lyon, 1^{re} partie, de 1677 à 1814. Lyon, 1852.*
- Wallon (H.). — *Le Magasin de sauvetage de Quillebeuf et le service qu'il a rendu à la navigation de la Seine, 1902.*
- Westropp (Thomas-Johnson). — *The ancient forts of Ireland, being a contribution towards war knowledge of their types, affinities and structural features, 1902.*
- Whiteheaves. — *Catalogue of the marine Invertebrata of eastern Canada.*
- Winther (Chr.). — *Relationen dispositionen hos de spontant aktive Stoffer, 1902.*
- Yerkes (Robert-M.). — *Contributions from the zoological laboratory of the Museum of comparative zoology at Harvard College. E.-L. Mark, director, n° 119.*
- Zittel (D' Karl A. von). — *Ziele und Aufgaben der Akademien in Zwanzigsten Jahrhundert, 1900.*
-

TABLEAU

de


L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN
pour l'année 1902-1903.

OFFICIERS EN EXERCICE

- M. BOUCHER (le docteur Louis), *Président*.
M. PAULME (H.), *Vice-Président*.
M. CANONVILLE-DESLYS I , *Secrétaire pour la classe des Sciences*.
M. DESBUISSONS (R.), *Secrétaire pour la classe des Lettres et des Arts*.
M. GIRAUD (le docteur) A , *Trésorier*.
M. HÉRON I , *Archiviste*.

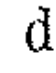
ANNÉE
de
réception.

ACADÉMICIEN RÉSIDANT NOUVEAU

1902. M. RUEL (G.) I , architecte, rue Saint-Romain, 74.

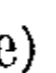

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS DÉCÉDÉS

MM.

1886. GASTÉ (Armand), professeur à la Faculté des Lettres, à Caen.
1891. DESMAISONS (le comte Robert), propriétaire à Caumont (Eure).
1878. ROUSSELIN (le docteur) , à Elbeuf-sur-Seine.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS NOUVEAUX

MM.

1893. SAMSON (Armand), Inspecteur des Eaux et Forêts, villa des Bambous, Mont-de-Marsan.
1901. DE FOVILLE (Alfred), membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, conseiller maître à la Cour des Comptes, professeur d'économie politique à l'École libre des Sciences politiques, 3, rue du Regard, à Paris (VI^e).
1902. GUÉNIN (Eugène) I , sténographe reviseur au Conseil d'Etat, palais du Luxembourg, rue de Vaugirard, 15, Paris (VI^e).
1903. BRÉARD (Charles), attaché au Ministère des Finances, rue Villeneuve-l'Étang, 13, Versailles,
1903. MANESSE (Henri), aquafortiste, 122, rue du Bac, Paris (VII^e).
1903. SOREL (Albert) O , membre de l'Académie française, 70, rue d'Assas, Paris.
1903. PACHTIKOS (Georges D.), licencié de l'École de philosophie d'Athènes, professeur au Lycée grec français Chatzichristos, Constantinople.

NOUVELLES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Lille. — Bibliothèque universitaire.

Madagascar. — Académie malgache de Tananarive.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Procès-verbal de la séance publique du 11 décembre 1902.....</i>	5
DISCOURS ET RAPPORTS	
<i>La maison que l'on aimait, discours de réception de M. G. Ruel.</i>	9
<i>Rouen dans les miniatures des manuscrits, réponse au discours de réception de M. Ruel, par M. Sarrazin, président.....</i>	27
<i>Rapport sur les prix de la Reinty, Dumanoir et Octave Roulland, par M. le docteur Coutan.....</i>	119
CLASSE DES SCIENCES	
<i>Compte rendu des travaux de la classe des Sciences, par M. Canonville-Deslys, secrétaire</i>	131
<i>Qu'est-ce que l'Art? par M. Lechalas.....</i>	132
<i>Etude sur la Peste, par M. le docteur Boucher</i>	133
<i>Un début dans la médecine légale, par M. le docteur Giraud.....</i>	134
<i>A propos du recensement de 1901, par M. Barbier de la Serre...</i>	134
MÉMOIRES IMPRIMÉS	
<i>La Peste à la fin du XIX^e et au XX^e siècle, par M. le docteur Boucher.....</i>	135
<i>Un début dans la pratique de la médecine légale, par M. le docteur A. Giraud.....</i>	155
<i>A propos du recensement de 1901, par M. Barbier de la Serre....</i>	169
CLASSE DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS	
<i>Rapport sur les travaux de la classe des Lettres et des Arts, par M. R. Desbuissons, secrétaire.....</i>	181
<i>Démission de M. l'abbé Vacandard de ses fonctions de secrétaire de la classe des Lettres.....</i>	181
<i>Distinctions et récompenses accordées aux membres de l'Académie.....</i>	182

	Pages
<i>Le cinquantenaire de M. Léopold Delisle</i>	182
<i>Elections de M. G. Ruel comme membre résidant et de M. Eugène Guénin comme membre correspondant</i>	183
<i>Décès de MM. Armand Gasté, le comte Des Maisons et le docteur Rousselin; membres correspondants</i>	184
<i>Liste générale des membres de l'Académie, par M. Héron</i>	188
<i>Prix distribués par l'Académie</i>	190
<i>Le divorce, saynète, par M. Samuel Frère</i>	192
<i>Histoire de Gabik, conte breton, par M. Samuel Frère</i>	192
<i>Rouen à l'époque gallo-romaine, par M. Sarrazin</i>	193
<i>L'origine du nom de La Délivrande, par M. l'abbé Vacandard</i>	193
<i>La légende de Saint-Benigne de Dijon, par M. l'abbé Vacandard</i> ..	194
<i>Saint Victrice et le « De Laude Sanctorum », par M. l'abbé Vacandard</i>	194
<i>Une haute Cour de justice à Constantinople au IV^e siècle sous Julien l'apostat, par M. Paul Allard</i>	195
<i>L'Oratoire de Rouen, par M. Charles de Beaurepaire</i>	196
<i>Correspondance inédite de M. le marquis Le Ver et de Dom Bétencourt, par M. l'abbé Loth</i>	196
<i>Deux ventes sur saisie de la seigneurie du Bosgouet au XVI^e siècle, par M. Gustave A. Prevost</i>	196
<i>Fagon, premier médecin de Louis XIV, par M. Henri Frère</i>	196
<i>Fascicules de « Périodiques » et Grammaire illustrée du XVII^e siècle, par M. l'abbé Tougard</i>	197
<i>La sépulture d'Octave Crémazie, par M. Christophe Allard</i>	197
<i>La Vicomté de l'Eau et le commerce de Rouen au XVIII^e siècle, par M. H. Wallon</i>	197
<i>Notice sur Septime Lepippre, aquarelliste normand, par M. H. Paulme</i>	198
<i>L'Œuvre de Félix Buhot, graveur normand, par M. H. Paulme</i> ..	198
<i>Le perron de l'ancien palais du Parlement de Normandie, par M. Lefort</i>	198

MÉMOIRES IMPRIMÉS

<i>L'Oratoire de Rouen (1616-1792), par M. Charles de Beaurepaire</i> ..	201
<i>Le marquis Le Ver et de Dom Bétencourt, par M. l'abbé Loth</i>	231
<i>Deux ventes sur saisie de la seigneurie du Bosgouet au XVI^e siècle, par M. Gustave A. Prévost</i>	251

	Pages
<i>Notes sur Fagon, premier médecin de Louis XIV, par M. Henri Frère</i>	299
<i>Deux imprimés du XVII^e siècle (Fascicules de « périodiques » et Grammaire illustrée), par M. l'abbé Tougard</i>	323
<i>L'Helléniste champêtre L. Dumesnil (Appendice à l'Etude du grec; Précis de 1901), par M. l'abbé Tougard</i>	340
<i>La sépulture d'Octave Crémazie, par M. Christophe Allard</i>	343
<i>Notice sur Septime Lepippre, aquarelliste normand, par M. H. Paulme</i>	353
<i>Programme des prix proposés par l'Académie pour les années 1903, 1904 et 1905</i>	359
<i>Table bibliographique des ouvrages offerts à l'Académie pendant l'année 1901-1902</i>	363
<i>Tableau de l'Académie pour l'année 1902-1903</i>	371
